



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL **PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD**



Projet de Contrat de Développement Territorial validé en Comité de pilotage du 2 septembre 2013

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE | 6 |
| LES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT), NOUVEL OUTIL PARTENARIAL DU GRAND PARIS..... | 7 |
| LE CDT PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD : PERIMETRE ET HORIZON TEMPOREL..... | 7 |
| POURQUOI UN CDT POUR PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD ? | 8 |
| TITRE I : LE PROJET STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE | 10 |
| UN PROJET SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL DE NIVEAU INTERNATIONAL | 10 |
| - Un projet qui répond à l'enjeu de production de connaissances et d'innovations..... | 10 |
| - Un projet qui favorise la création d'entreprises et l'accès à l'emploi..... | 11 |
| - Un projet qui s'appuie sur la complémentarité et la coopération avec les territoires voisins . | 12 |
| UN PROJET SOCIAL ET TERRITORIAL AU SERVICE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS | 13 |
| - Un projet qui passe par la conception de quartiers innovants, attractifs et ouverts à tous | 13 |
| - Un projet qui vise un développement équilibré du territoire | 14 |
| - Un projet qui crée un éco-territoire à la pointe de l'innovation..... | 15 |
| TITRE II : LES PRIORITES ET LES OBJECTIFS | 16 |
| PRIORITE A: ACCOMPAGNER LA MONTEE EN PUISSANCE SCIENTIFIQUE ET ECONOMIQUE DE PARIS-SACLAY COMME UN POLE DE L'INNOVATION DE RANG MONDIAL | 17 |
| - A1. Objectif : accompagner la constitution de l'Université Paris-Saclay comme un pôle d'excellence au rayonnement international..... | 17 |
| - A2. Objectif : soutenir la création et l'incubation de start-up technologiques, et plus largement de PME, pour favoriser l'innovation et l'emploi | 18 |
| - A3. Objectif : garantir la fluidité du parcours résidentiel des entreprises pour contribuer à l'écosystème de l'innovation de Paris-Saclay | 19 |
| PRIORITE B : L'HABITAT, UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET CONJOINT AVEC CELUI DE L'EMPLOI ET LA PRESENCE ETUDIANTE | 21 |
| - B1. Objectif : contribuer localement à la production de logements prévue par le SDRIF (en cours de révision) et la loi du « Grand Paris » | 21 |
| - B2. Objectif : assurer une montée en puissance progressive du développement quantitatif de l'offre de logements familiaux et étudiants | 22 |
| - B3. Objectif : diversifier l'offre d'habitat sur le territoire, afin de faciliter les possibilités de parcours résidentiels pour les habitants actuels et être en adéquation avec les emplois créés | 22 |
| PRIORITE C: ASSURER UN DEPLOIEMENT COHERENT ET PROGRESSIF DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITES ET DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE | 24 |
| - C1. Objectif : développer les capacités de transports du territoire en articulation avec la progression de l'activité globale sur le territoire de l'ensemble des usagers : résidents, actifs, étudiants..... | 24 |
| - C2. Objectif : Développer un système complet de mobilité pour répondre à la diversité des besoins des usagers du territoire (résidents, actifs, étudiants..) et encourager le report modal | 25 |

| | |
|--|------------|
| PRIORITE D : CREER UN ECO-TERRITOIRE AU BENEFICE DE LA QUALITE DE VIE DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DU TERRITOIRE..... | 27 |
| - D1. Objectif : développer un projet pour les espaces ouverts en complémentarité avec les espaces bâtis existants et en projet | 27 |
| - D2. Objectif : valoriser la vocation agricole du plateau en optimisant son intégration dans le fonctionnement du territoire dans son ensemble | 28 |
| - D3. Objectif : mettre en œuvre la transition énergétique et écologique en encourageant le fonctionnement systémique du territoire..... | 29 |
| - D4. Objectif : mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre le plateau et la vallée .. | 30 |
| PRIORITE E: VEILLER A L'EQUILIBRE ET L'INTEGRATION ENTRE LES DIMENSIONS UNIVERSITAIRE, INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE DU PROJET | 31 |
| - E1. Objectif : développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics..... | 31 |
| - E2. Objectif : s'assurer d'une ouverture à tous les publics des différents équipements structurants et aménités développés dans le cadre du CDT..... | 32 |
| - E3. Objectif : s'assurer de l'ouverture sur le territoire local des grandes « institutions » s'y installant..... | 32 |
| TITRE III : LE PROGRAMME DES ACTIONS, OPERATIONS ET PROJETS | 34 |
| III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET | 36 |
| 1 - Université Paris-Saclay | 37 |
| 2 - Learning center | 41 |
| 3 - Ligne 18 du Grand Paris Express | 46 |
| 4 - ZAC du Moulon..... | 49 |
| 5 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique | 62 |
| 6 - Quartier du lycée Camille Claudel | 73 |
| 7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay | 78 |
| 8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts par un système de parcs | 82 |
| 9 - Le contrat global de gestion des eaux..... | 88 |
| 10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes..... | 93 |
| 11 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)..... | 100 |
| III. B. MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX..... | 102 |
| 12 - Requalification du RER B Sud | 104 |
| 13 - Pôle gare du Guichet | 106 |
| 14 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis | 108 |
| 15 - TCSP nord-sud N118 : Les Ulis - Courtabœuf-plateau de Saclay – Vélizy - Pont de Sèvres | 110 |
| 16 - TCSP Gif - plateau de Saclay | 112 |
| 17 - TCSP Massy - Saclay - Saint-Quentin-en-Yvelines..... | 115 |
| 18 - Mobilités innovantes pour les liaisons plateau vallée: téléphérique, escaliers mécaniques | 117 |
| 19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc. | 119 |
| 20 - Programme de développement des circulations douces et stationnement vélo..... | 121 |
| 21 - Politique de stationnement – Parking relais, intermodalité..... | 126 |
| 22 - Réalisation d'un pôle d'échange intermodal au christ de Saclay | 129 |
| 23 - Réaménagement du christ de Saclay et réalisation d'une trémie est-ouest..... | 133 |
| 24 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 et l'échangeur de Corbeville | 136 |
| 25 - Réaménagement de la RD 36 Villiers-le-Bâcle-Palaiseau | 141 |
| 26 - Réaménagement du rond-point de Saint-Aubin et requalification RD 306..... | 145 |
| 27 - Réaménagement des accès au parc d'activités de Courtabœuf (rond-point de Mondétour et ring des Ulis) ... | 147 |
| 28 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte | 150 |
| 29 - Gestion des ressources et déchets du territoire : l'économie circulaire | 153 |

| | |
|--|------------|
| III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS | 157 |
| 30 - Plan d'action Campus-Vallée | 158 |
| 31 - Quartier de Corbeville | 163 |
| 32 - Le secteur du CEA..... | 166 |
| 33 - Création d'un éco-quartier aux Ulis | 169 |
| 34 - Stratégie économique et urbaine de développement de Courtabœuf - Les Ulis | 171 |
| 35 - Requalification de la zone d'activités de Courtabœuf – Projet de CPRD | 174 |
| 36 - Redynamisation du centre commercial des Ulis | 176 |
| 37 - Construction d'un collège sur la frange sud du plateau | 178 |
| 38 - Implantation d'un lycée international sur la frange sud du plateau | 180 |
| 39 - Création d'un espace culturel des arts et des spectacles vivants..... | 182 |
| 40 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences..... | 184 |
| 41 - Conservatoire de la Vallée de Chevreuse..... | 186 |
| 42 - Valorisation des fermes emblématiques du plateau..... | 190 |
| 43 - Développement des filières courtes | 192 |
| 44 - Centre aquatique du Moulon..... | 195 |
| 45 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay | 197 |
| 46 - Structure artificielle d'escalade..... | 199 |
| 47 - Centre de formation gymnastique Ile-de-France | 202 |
| 48 - Station Trail | 203 |
| 49 - Réalisation d'un nouvel hôpital..... | 204 |
| 50 - Maisons pluridisciplinaires de santé | 206 |
| 51 - EHPAD des Ulis | 208 |
| 52 - EHPAD du MOULON..... | 210 |
| 53 - Déménagement de la gendarmerie | 212 |
| 54 - Maison intercommunale de l'emploi | 215 |

TITRE IV : LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE MODIFICATION 217

PREAMBULE

Le territoire du CDT

0 500 1 000 1 500 2 000 m



Les Contrats de Développement Territorial (CDT), nouvel outil partenarial du Grand Paris

Le projet du Grand Paris vise à renforcer le dynamisme et l'attractivité au plan mondial de la Région Capitale et, sur la base d'une stratégie de développement urbain durable, à développer une logique de partenariat entre les acteurs institutionnels, sociaux et économiques.

C'est dans cet esprit que la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et le décret du 24 juin 2011, ont défini les contours des contrats de développement territorial (CDT).

Les CDT engagent un partenariat opérationnel, **sur une durée de 15 ans**, entre l'Etat et les collectivités locales, pour favoriser le développement des secteurs desservis par le réseau Grand Paris Express, concourant au développement régional et aux "objectifs du Grand Paris". Ils sont élaborés de façon partenariale entre le Préfet de Région d'une part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale d'autre part, et définissent "les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles".

Au plan institutionnel, les récentes modifications législatives et réglementaires ordonnancent les documents d'urbanisme et clarifient notamment la hiérarchie entre le Schéma directeur d'Ile-de-France et le CDT. Elles confirment l'importance d'associer la Région et le Département en tant que signataires. Elles rappellent la nécessité d'achever la procédure CDT au plus tard le 31 décembre 2013.

Le CDT Paris-Saclay Territoire Sud : périmètre et horizon temporel

Les signataires du CDT sont la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, les communes de Palaiseau, Gif-sur-Yvette, Orsay, Bures-sur-Yvette, Les Ulis, Saint-Aubin, Saclay. Les partenaires du CDT que sont Le Conseil général de l'Essonne et la Région Ile-de-France peuvent être signataires s'ils le souhaitent.

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » couvre le territoire des 7 communes suivantes, directement concernées par les différents projets et opérations développés par la suite :

- Bures-sur-Yvette,
- Gif-sur-Yvette,
- Orsay,
- Palaiseau,
- Saclay,
- Saint-Aubin,
- Les Ulis.

Ces communes appartiennent toutes à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS). La CAPS, créée en 2003 et située à une quinzaine de km au sud-ouest de Paris, unit 11 communes (outre les 7 communes signataires du CDT : Gometz-le-Châtel, Igny, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle) et compte de l'ordre de 125 000 habitants. Le territoire de la CAPS concentre des atouts remarquables, avec 13% de la recherche en France, 25 000 chercheurs dans 160 laboratoires publics ou privés, 17 000 étudiants, 5 200 entreprises et 62 000 emplois ; la CAPS est également au Cœur du Pôle de

compétitivité mondial Systematic Paris-Région, du projet du Grand Paris, et directement impliquée dans le Plan Campus.

Au-delà du périmètre du CDT, il existe des imbrications fortes en termes de continuité urbaine, de bassins de vie, de développement économique, de transports en commun... Cette préoccupation d'intégrer le CDT dans une vision territoriale plus large constitue une des pierres angulaires de l'ensemble des parties prenantes. D'une part, afin de s'assurer de la cohérence d'ambition à l'échelle communautaire, les quatre communes non signataires du CDT seront pleinement informées tout au long de la procédure. D'autre part, le CDT précise pour le territoire qu'il couvre les ambitions du Schéma de développement territorial (SDT), socle commun du projet Paris-Saclay adopté par le Conseil d'administration de l'EPPS en janvier 2012. Le SDT avait permis de fixer les grands principes d'une réflexion d'ensemble à l'échelle des 49 communes de ce grand périmètre : partager l'ambition de faire de Paris-Saclay un centre mondial de l'innovation ouverte, et engager une démarche collective pour réussir le cluster scientifique et technologique au sein d'un campus urbain innovant. Enfin, et plus largement, le projet du territoire Sud Paris-Saclay participe aux grands équilibres régionaux et s'inscrit en cohérence avec les autres grands projets d'aménagement et CDT en cours d'élaboration. Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » précise, notamment dans le titre I, comment ce projet s'appuie sur la complémentarité et la coopération avec l'ensemble des territoires voisins, à différentes échelles.

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » constitue un cadre partenarial à horizon 15 ans, qui organise la mise en œuvre progressive de ce projet et met en place un cadre de gouvernance pour son suivi et d'ajustement pour garantir sa résilience dans le temps.

Pourquoi un CDT pour Paris-Saclay Territoire Sud ?

L'Etat et les collectivités locales signataires du Contrat de développement territorial Paris-Saclay Territoire Sud ont voulu traduire dans ce document un dessein politique partagé : la valorisation des atouts d'un territoire d'exception, dans une stratégie concertée de développement durable.

Le projet est d'abord à caractère scientifique et industriel. Il s'agit d'activer le potentiel de croissance économique du territoire en s'appuyant sur une stratégie d'innovation ouverte qui mobilise l'excellence académique de l'Université Paris-Saclay et des outils de transfert de technologies adaptés. Le cluster, intégré dans le réseau des pôles de développement franciliens en complémentarité avec les territoires voisins, est un puissant outil de création d'entreprises et d'emplois, mettant à profit le large potentiel du parc d'activités de Courtabœuf, notamment. Il doit s'affirmer comme une locomotive nationale de la régénération du tissu industriel.

Le projet de la frange sud est un projet d'aménagement fortement inscrit dans le territoire et au service de ses habitants. L'ancrage territorial se traduit concrètement dans les opérations : des quartiers connectés entre eux et avec les villes, des transports en commun créant un lien territorial fort, des espaces paysagers articulés avec l'activité agricole. Le campus urbain, en effet, ne trouvera son sens profond qu'en s'établissant à partir des éléments de patrimoine du territoire, sa géographie, sa culture. Aussi s'inscrit-il dans une logique de complémentarité avec la vallée au sein de quartiers mixtes, attractifs et animés parce que disposant de la gamme complète des logements destinés aux familles, salariés et étudiants. De même, les équipements et services nouveaux seront accessibles à toute la population de la vallée et des deux plateaux.

En mettant en valeur les ressources naturelles locales, le projet vise à bâtir un éco-territoire exemplaire. L'objectif est de tirer tout le parti possible de la qualité des espaces naturels et agricoles du plateau en optimisant leur intégration dans le fonctionnement du cluster. Les aménagements, s'appuyant sur les principes de sobriété énergétique et de faible empreinte écologique, doivent

contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et usagers, ainsi qu'à l'image et au rayonnement international du cluster. Les collectivités locales ont par ailleurs décidé que la ville intelligente saura également mettre son expertise au service de l'économie sociale et solidaire.

A la fois document contractuel et de planification, le CDT présente la déclinaison opérationnelle et programmatique des actions des maîtres d'ouvrage, avec une focalisation sur les grandes opérations et les projets d'infrastructures. A l'horizon de cinq, dix puis quinze ans, il organise la mise en œuvre progressive du projet Paris-Saclay sur la frange sud et met en place les instruments de suivi et d'adaptation susceptibles d'en garantir la résilience.

Une première étape a été franchie en janvier 2012 avec la signature d'un protocole d'accord encadrant la gouvernance du projet. La même année, le conseil d'administration de l'Etablissement public Paris-Saclay adoptait un Schéma de développement territorial établissant un diagnostic du territoire et traçant les grandes lignes d'un développement économique, social et culturel solidaire. Ce document stratégique préconisait déjà de focaliser les démarches CDT sur deux secteurs géographiques ciblés : l'un au nord-est du plateau dans les Yvelines, l'autre sur la frange sud, objet de la présente procédure.

Il s'agit aujourd'hui de formaliser les engagements des collectivités et de l'Etat, leurs objectifs stratégiques et les financements associés, dans l'aménagement du cluster du plateau de Saclay.

Les signataires du contrat savent que l'accessibilité et la desserte du site par les lignes de transport en commun constituent un préalable indispensable à l'activation du cluster. Il est question de la réalisation des lignes de bus en site propre, de la mise à niveau du RER B, de la construction de la ligne n° 18 du Grand Paris Express. Il s'agit également d'un système complet de mobilités à même de répondre à la diversité des besoins de déplacement doux et de liaisons plateaux - vallée.

En définitive, l'objectif ultime des signataires de ce document réside dans le rapprochement le plus fécond entre la recherche académique et l'entreprise pour affronter les enjeux de société du siècle. Dans un réseau solidaire et équilibré à l'échelle métropolitaine, en lien avec les autres pôles de développement de la région, il s'agit d'ouvrir le formidable dispositif de création de connaissances du plateau de Saclay aux entreprises de toutes tailles pour davantage de compétitivité industrielle et d'innovation, sources de la croissance et des emplois de demain.

Titre I : le projet stratégique de développement durable

Un projet scientifique et industriel de niveau international

Le projet Paris-Saclay s'inscrit dans un contexte économique en grande transformation depuis ces dernières décennies, avec l'explosion des échanges internationaux et l'affirmation de la troisième révolution industrielle. Dans ce cadre, **la connaissance et l'innovation prennent une place déterminante dans la consolidation de la compétitivité de la France** et dans la pérennisation de ses emplois industriels. Primordial, l'impératif d'innovation est devenu l'objet d'une intense compétition entre un petit nombre de clusters associant universités, centres de recherche et entreprises.

Comme projet scientifique et industriel, **le CDT vise à faire de ces évolutions une opportunité pour démultiplier le potentiel de Paris-Saclay** afin d'en faire le moteur de l'innovation et de la croissance française. Son ambition s'explique par le choix de la puissance publique d'en faire une priorité nationale, avec un investissement exceptionnel d'abord dans la recherche (plus d'1 milliard d'euros, notamment dans le cadre de l'Idex Paris-Saclay), en financements de programmes immobiliers d'enseignement supérieur et de recherche (1,4 milliards d'investissement, notamment au travers du Plan campus) et enfin dans l'amélioration des transports (environ 2,3 milliards pour la ligne 18 du métro Grand Paris Express).

Un projet qui répond à l'enjeu de production de connaissances et d'innovations

Le projet développé sur la frange Sud du cluster Paris-Saclay a pour but de **stimuler les croisements et les interactions**. En effet, le modèle traditionnel, linéaire et séquencé, allant de la recherche fondamentale à la production en série en passant par la recherche appliquée est devenu obsolète. L'innovation actuelle est ouverte et se fait sur les marges, par l'hybridation des acteurs et le croisement des disciplines. Son cycle s'est accéléré et complexifié, entraînant la nécessité d'adapter les politiques de soutien et de développement de l'innovation créant des écosystèmes propices à plusieurs secteurs.

Dans ce contexte, la dimension territoriale a pris une importance cruciale par sa capacité à faciliter les échanges et les collaborations entre acteurs. **La notion de proximité organisée est ainsi au cœur du projet stratégique** du CDT pour faire de ce territoire un écosystème de l'innovation performant.

Cela se traduit d'une part par la constitution d'une masse critique sur un territoire compact. En lien et en complémentarité avec Paris qui garde une place centrale en matière d'enseignement et de recherche **l'implantation sur la frange Sud de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, et l'installation sur le plateau d'une partie de l'Université Paris-Sud valorise le niveau universitaire recherché. Une stratégie d'ouverture sur la ville et de développement en lien avec la future université Paris-Saclay structurera l'évolution de l'actuel campus de l'Université Paris-Sud. C'est aussi le cas au niveau industriel, avec l'arrivée de centres de recherche et développement de grands groupes internationaux, comme EDF ou Horiba. Ce territoire a ainsi vocation à regrouper un grand nombre de chercheurs (publics ou privés) et d'étudiants en émergeant comme un pôle scientifique d'excellence reconnu au niveau mondial sur des filières déjà bien implantées (aérospatial, défense, sécurité, sciences du vivant) ou en devenir (gestion intelligente de l'énergie, TIC, biotechnologies...). Une complémentarité fonctionnelle existe d'ores et déjà avec les autres territoires franciliens, notamment porteurs de pôles de compétitivité et de recherche spécialisés, comme le Genopole d'Evry, destiné à la biotechnologie et à la génétique.

La proximité organisée passe d'autre part par la mise en réseau des acteurs. De fait, la concentration géographique reste sans conséquence si elle ne s'accompagne pas d'un travail permanent de mise en lien des acteurs. Le projet du CDT vise ainsi à mettre fin à toutes les formes de cloisonnement qui freinent la dynamique d'innovation afin de développer une logique de partenariats. C'est dans cette perspective que s'inscrit la **création dès 2014 de l'université Paris-Saclay** qui permettra l'hybridation des disciplines et le brassage aussi bien des étudiants que des chercheurs. L'émergence de cette université s'accompagnera aussi d'un **développement des partenariats entre la recherche publique et la recherche privée**, à travers par exemple la mise en place de laboratoires communs et de projets collaboratifs. Déjà impulsée dans le cadre des pôles de compétitivité, cette culture collaborative fera évoluer le maillage donneurs d'ordre / sous-traitant en partenariats de projet et inscrira l'innovation dans une dynamique de co-développement.

Bénéfique pour les entreprises comme pour l'université, cette proximité organisée le sera aussi pour les habitants du territoire. Les habitants bénéficieront directement de cette dynamique de production de connaissances, dans une logique d'ouverture de l'université sur la ville à travers l'organisation de conférences et la présence d'une population cosmopolite. **L'intensification des liens entre sciences et société constitue un autre levier pour susciter l'innovation.** Dans cette logique, la structuration de communautés transversales mixant étudiants, habitants et professionnels est un axe important du projet stratégique du CDT.

Un projet qui favorise la création d'entreprises et l'accès à l'emploi

Cette volonté de faire de la frange Sud de Paris-Saclay un pôle d'enseignement et de recherche parmi les meilleurs au monde est inséparable de l'ambition économique et industrielle du projet. **Cette excellence scientifique y est considérée comme un levier pour développer les créations d'emplois et leur diffusion sur le territoire**, notamment dans les zones d'activités existantes de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay.

La **création de PME technologiques** et leur montée en puissance sur le territoire est un élément clé du passage de l'excellence scientifique à la performance économique. Rendue possible par la proximité organisée, cette ambition est donc au cœur du projet stratégique. Elle suppose de développer les aménités proposées à ces jeunes entreprises, en termes de locaux, de services comme d'accès aux financements. C'est tout l'objet des politiques de développement économique menées conjointement par l'EPPS, la CAPS, le pôle de compétitivité Systematic et la future université Paris-Saclay. Cette ambition exige aussi de diversifier l'offre en immobilier économique dans une logique de **complémentarité entre les pôles économiques du grand territoire de Paris-Saclay**, pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises et accompagner leur croissance sur le territoire.

A cet égard, **le parc de Courtabœuf, inscrit au périmètre de l'OIN, constitue un site privilégié pour les nouveaux entrants** issus de l'écosystème Paris-Saclay ainsi que pour toutes les entreprises, quels qu'en soit le secteur ou la taille – sous-traitants, fournisseurs, entreprises de services, de production –, soucieuses de trouver des solutions à brèves échéances. La dimension du parc, la variété des solutions immobilières existantes ou à venir, son positionnement à l'immédiate proximité de la frange sud du Plateau contribueront à consolider encore davantage un potentiel déjà réel dans l'économie francilienne.

Au-delà de ces emplois technologiques à haute qualification, le projet Paris-Saclay aura aussi un **impact positif sur le développement d'emplois moins qualifiés** : la hausse du nombre d'usagers du territoire entraînera une augmentation des emplois de services aux particuliers et aux entreprises permettant ainsi à tous, quel que soit son niveau de formation, de bénéficier des retombées de

l'écosystème. Le projet stratégique vise ainsi à combiner l'excellence des PME technologiques et la croissance des emplois induits dans une logique de diversification du tissu productif, afin de mettre ce projet industriel au bénéfice de tous les actifs.

Le développement économique, dans le cadre du CDT, veillera à associer la Zone Urbaine Sensible des Ulis qui doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'assurer son développement et son intégration à la dynamique du cluster. Située au centre-ville des Ulis, ce secteur devrait notamment bénéficier du projet de redynamisation du parc d'activités de Courtabœuf et d'une meilleure connexion avec le Sud plateau par le développement des transports.

Un projet qui s'appuie sur la complémentarité et la coopération avec les territoires voisins

Pour être viable et pérenne, l'organisation de la proximité sur la frange sud de Paris-Saclay doit se doubler d'un **développement des complémentarités et des coopérations avec les territoires voisins**, et ce à toutes les échelles (depuis les autres communes de la CAPS jusqu'à l'ensemble de la région Île-de-France en passant par le Sud de l'Essonne, l'Est des Yvelines et bien sûr la capitale). Le Sud du plateau de Saclay n'est pas une île autarcique et extraterritoriale ; au contraire, il a vocation à devenir une locomotive d'un territoire bien plus vaste en impulsant une dynamique d'innovation qui le dépasse.

Le projet stratégique du CDT décline trois types de complémentarité. Le premier concerne les **complémentarités entre l'université Paris-Saclay et les pôles d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole parisienne**, à commencer par le pôle d'Evry, en particulier son biocluster du Genopole avec lequel les partenariats sont à renforcer. Ces coopérations pourront prendre la forme de projets de recherche communs en s'appuyant sur les domaines d'excellence de ces différents pôles et sur la mise en place de double-cursus pour favoriser le brassage des étudiants. Par son rayonnement international, Paris-Saclay permettra en outre de donner une nouvelle ampleur à la Vallée Scientifique de la Bièvre dont il est voisin, et de renforcer la place du Grand Paris dans le réseau mondial des connaissances et de l'innovation.

Le deuxième type concerne les coopérations entre la frange sud du cluster de Paris-Saclay et les autres pôles économiques du territoire. Comme évoqué dans le Schéma de Développement Territorial de Paris-Saclay, il s'agit notamment de **mettre en synergie le Sud du plateau centré sur la R&D et l'innovation avec les pôles tertiaires et productifs du territoire** (Courtabœuf, Massy, Vélizy, Buc/Toussus/Les Loges, le plateau de Satory et Saint-Quentin-en-Yvelines) dans une logique de complémentarité fonctionnelle des offres immobilières et des positionnements (géographiques, sociaux, d'image). Cela s'applique aussi à une échelle plus vaste, avec l'intégration de Paris-Saclay au système de pôles complémentaires du Grand Paris.

Enfin, le troisième type de coopérations désigne les **complémentarités territoriales**. C'est le cas avec Massy, véritable porte d'entrée du territoire reliant la frange Sud aux autres pôles régionaux voire mondiaux via le Grand Paris Express, le tram-train avec Evry et l'interconnexion LGV avec Orly et son aéroport international. C'est aussi le cas avec Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines qui font partie intégrante du cluster. Ces complémentarités territoriales valent aussi en matière d'habitat : les logements existants et à venir sur le périmètre du CDT prendront en compte un bassin d'habitat à une échelle plus large, et contribueront à la mise en place d'une offre de logements diversifiée, en termes d'ambiance urbaine, de densité proposée et d'accessibilité financière aux ménages.

Par ailleurs, le projet du CDT intégrera à ses réflexions la Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse présent sur son territoire.

Un projet social et territorial au service des habitants actuels et futurs

Les dimensions sociales et territoriales constituent le second pilier du projet stratégique du contrat de développement territorial, venant compléter le premier pilier scientifique et industriel. Ce deuxième pilier est conçu dans une perspective d'équilibre et d'amplification de la qualité de vie, de manière à ce que le projet Paris-Saclay bénéficie à l'ensemble des usagers du territoire, présents et futurs.

Ce projet social et territorial est une condition à la réussite du projet scientifique et industriel. La dynamique d'innovation et la proximité organisée ne pourront être mise en œuvre que dans un territoire vivant, fonctionnellement mixte et socialement diversifié. De la même manière, le projet scientifique et industriel constitue la condition à la réussite du projet social et territorial. C'est en effet l'ampleur de ce projet qui rend possible la mise en place des services et des équipements évoqués ci-dessous.

Un projet qui passe par la conception de quartiers innovants, attractifs et ouverts à tous

Le projet stratégique du CDT Paris-Saclay Territoire sud s'appuie sur la réalisation d'un campus urbain principalement sur le sud du plateau de Saclay, de part et d'autre de la N118. Cela se traduit par de grandes opérations d'aménagement. Celles-ci ont vocation à devenir **des quartiers vivants et ouverts à tous, attractifs et innovants**. Si chacun de ces quartiers dispose de son identité propre, notamment le quartier du Moulon à l'ouest, le quartier de Corbeville au centre et le quartier de l'École polytechnique à l'est qui accueilleront une vie étudiante intense, tous reposent sur les principes suivants.

La mixité fonctionnelle est le premier de ces principes. Trop longtemps, le plateau de Saclay a été urbanisé sous la forme de blocs monofonctionnels se tournant le dos, ce qui est incompatible avec l'ambition du CDT de stimuler les interactions et les croisements. L'enjeu est donc de changer de logique, de manière à **favoriser l'émergence d'une ambiance urbaine**, chaque quartier rassemblera l'ensemble des fonctions urbaines (habitat, économie, commerces) et proposera une offre importante en aménités publiques et privées.

L'intensité urbaine et le brassage constituent le deuxième principe pour ces quartiers. L'accent sera mis sur les interactions et la rencontre entre les différents usagers de ces quartiers, qu'ils y habitent, y travaillent ou y étudient. Cela passe notamment par la mutualisation de certains équipements, par la création d'espaces publics fédérateurs et par une diversité dans l'offre de logements.

De nouveaux équipements publics structurants et de proximité seront créés, non seulement en résonance avec la culture scientifique du territoire, mais aussi à vocation plus artistique (théâtre, musique, danse...). En effet, la fertilisation croisée peut s'appliquer autant entre art et science que recherche et industrie. L'espace public participera de ce mouvement en intégrant par exemple des œuvres d'art.

Paris-Saclay étant un lieu d'expérimentation, **ces quartiers seront aussi des territoires démonstrateurs**, permettant d'expérimenter grandeur nature et *in situ* les innovations incubées sur le territoire. Il s'agit ici de mettre l'innovation des entreprises et universités au service des habitants du territoire, en leur permettant de profiter de nouveaux services innovants. Cela concerne notamment les questions de mobilité et d'énergie, avec le déploiement de systèmes intelligents.

La logique visée par les partenaires du CDT est de **faire du Plateau de Saclay le modèle de demain**, d'accompagner l'émergence d'un territoire où le vivre-ensemble fait sens. Le projet Paris-Saclay

impulse ainsi un mouvement incitant les acteurs à construire une démarche partagée et intégrée. Derrière ces projets, il y a la volonté d'avoir de véritables quartiers attractifs avec des logements, des commerces, de la vie. L'ensemble de ces opérations modifiera progressivement et concrètement le visage de notre territoire et permettra d'amplifier le rayonnement de nos villes et de nos quartiers.

L'agglomération se positionne clairement comme **moteur du développement territorial du sud-ouest francilien**, en complémentarité avec les territoires voisins, pour assurer à la métropole un rayonnement national et international. Pour pérenniser concrètement ces ambitions du territoire, le travail sur la question du peuplement est centrale et passera par un équilibre social des quartiers (construction de logements de qualité, de projets de lotissements et d'accession à la propriété).

Vivre ensemble, c'est enfin choisir de vivre et de partager les mêmes règles de vie et une même appartenance à un pays choisi, à un territoire choisi, à une ville choisie. La vie en collectivité doit reposer sur des règles, des principes et des valeurs respectées par tous. C'est pourquoi l'action publique sera vigilante sur le déploiement d'une politique de sécurité et de prévention intégrée aux projets urbains, afin de garantir un fonctionnement harmonieux des futurs quartiers.

Un projet qui vise un développement équilibré du territoire

La priorité est mise aussi sur **l'intégration urbaine de ces nouveaux quartiers dans leur environnement naturel et urbain**. Ces opérations d'aménagement sont conçues en continuité avec la ville existante, dans une logique de compacité afin de limiter la consommation foncière. L'idée n'est pas d'aménager une ville nouvelle sur le plateau mais d'intensifier l'existant pour permettre la montée en puissance du territoire.

Cette montée en puissance n'est possible que parce qu'elle s'accompagne d'une augmentation sans précédent de l'accessibilité du territoire. Venant **pallier le déficit d'offre en transports en commun et la saturation du réseau routier**, l'offre de mobilité sera renforcée à travers l'amélioration de l'existant et la création de nouvelles infrastructures. Ce sera le cas pour les flux de courtes distances entre les différents quartiers de la frange Sud et entre les plateaux et la vallée, et pour les flux de moyennes distances avec le reste de la métropole, grâce à la construction du Grand Paris Express et l'ouverture sur les portes d'entrée du territoire (Massy et la gare TGV, le pôle multimodal de Versailles Chantiers, Orly et l'aéroport international).

Les nouveaux quartiers seront construits autour des gares multimodales, pour garantir leur connexion au reste du territoire. En complément des locaux universitaires et économiques, des logements et des équipements seront construits. L'enjeu est **d'avoir suffisamment de logements sur chaque quartier pour leur permettre de se doter des équipements de proximité** comme les crèches et les écoles, et éviter ainsi que l'arrivée de nouveaux habitants ne se traduise par une saturation des équipements existants.

Territorial, cet équilibre est aussi social. La diversification qualitative du parc de logement et son extension quantitative est en effet au cœur du CDT afin de répondre aux besoins des habitants déjà présents sur le territoire ou voulant s'y implanter. Répondant à la crise du logement qui frappe l'Île-de-France, cela permet aussi de fluidifier les parcours résidentiels des ménages et d'éviter ainsi que le projet Paris-Saclay aboutisse à un processus d'éviction des habitants les moins aisés. Cela suppose enfin de **prendre en compte les spécificités des besoins résidentiels de la Frange Sud** qui est aussi un territoire de passage pour des étudiants, des chercheurs ou des salariés : aux logements familiaux permanents s'ajouteront donc des logements temporaires, en premier lieu les logements étudiants.

Un projet qui crée un éco-territoire à la pointe de l'innovation

Le CDT Paris-Saclay Territoire Sud a également l'ambition de positionner le territoire de la CAPS comme un éco-territoire de premier plan. Faire l'éco-territoire, c'est d'abord **porter un soin particulier à l'environnement dans lequel s'inscrit le projet**. Avec ses terres fertiles, le plateau de Saclay est l'un des derniers espaces agricoles fonctionnels intégrés au Grand Paris. C'est également un écosystème riche où coteaux boisés et zones humides jouent un grand rôle pour la biodiversité. Il forme une ressource déterminante, que le projet doit intégrer, préserver et mettre en valeur. C'est dans cette perspective qu'a été créée la zone de protection qui protège de l'urbanisation près de 4 000 hectares – dont plus de 2300 hectares de terres agricoles. Mais, au-delà de la préservation, le projet souhaite associer les espaces ouverts à la dynamique d'ensemble. C'est pourquoi il envisage une forme de gouvernance agro-écologique, afin d'inventer les nouvelles relations entre ville et nature.

L'ambition exige également de définir un **nouveau mode de développement urbain, plus sobre, mobilisant des ressources locales et les combinant intelligemment**. Dans tous les domaines (énergie, mobilité, gestion de l'eau, déchets et métabolisme urbain), le projet cherche à optimiser le fonctionnement des systèmes artificiels et leurs interactions avec l'environnement naturel.

Le projet vise à mettre le potentiel scientifique et l'innovation technologique au service de l'éco-territoire. Le **développement d'outils numériques** contribuera à faire de Paris-Saclay un living lab, où les forces vives du territoire – étudiants, chercheurs, salariés, habitants – pourront se mobiliser et apporter leur contribution à la mise en place de la ville durable.

Enfin, **le territoire Paris-Saclay se veut également ambitieux en termes d'innovation économique et sociale**. Autre manière d'entreprendre prometteuse face aux crises économiques, financière et écologique actuelles, l'économie sociale et solidaire répond aux besoins sociaux avec des méthodes plus adaptées au plus près du terrain. Animé par des entrepreneurs sociaux déterminés, il reste néanmoins un modèle d'économie avec des moyens financiers modestes et fragiles, encore peu connu des acteurs du territoire. Le réseau de l'économie sociale et solidaire représente en Région Ile-de-France 16,3% des emplois soit 374 000 salariés dans des secteurs d'activités variés : santé, bâtiment, l'agriculture, la culture, etc. Conscient de son utilité sociale pour soutenir l'emploi ou encore diffuser des techniques respectueuses de l'environnement, la CAPS souhaite se porter garant de son développement et de son animation (auprès des entrepreneurs sociaux déterminés).

Titre II : les priorités et les objectifs

NB : cette partie vise à mettre en avant des objectifs et priorités thématiques, mais aussi les cohérences et articulations à développer pour « faire projet ».

C'est dans cette logique qu'est mis en avant un phasage commun pour la montée en puissance des transports, de l'habitat et de l'activité économique, en 3 temps :

- Un premier horizon à 5 ans, permettant de disposer d'une visibilité forte sur des projets précis.*
- Un deuxième horizon à 2023, horizon intermédiaire central car correspondant à la date finalement retenue pour la mise en service du tronçon de la ligne 18 du Grand Paris Express desservant le territoire.*
- L'horizon de la fin du CDT, à horizon 15 ans.*

C'est le sens des 5 priorités retenues – déclinées en 15 grands objectifs –, qui organisent ce titre 2:

- A. L'accompagnement de la montée en puissance scientifique et économique de Paris-Saclay comme un pôle de l'innovation de rang mondial ;*
- B. L'habitat, un développement équilibré et conjoint avec celui de l'emploi et la présence étudiante ;*
- C. Le déploiement cohérent et progressif des infrastructures de mobilités avec celui des opérations d'aménagement sur le territoire ;*
- D. La transition vers un éco-territoire au bénéfice de la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire ;*
- E. L'équilibre et l'intégration entre les dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet.*

Priorité A: accompagner la montée en puissance scientifique et économique de Paris-Saclay comme un pôle de l'innovation de rang mondial

A1. Objectif : accompagner la constitution de l'Université Paris-Saclay comme un pôle d'excellence au rayonnement international

La frange Sud de Paris-Saclay bénéficie d'un potentiel unique en termes de recherche et d'enseignement supérieur. Elle regroupe d'ores et déjà un grand nombre d'établissements : l'université Paris-Sud, des grandes écoles reconnues (Polytechnique, Supélec, l'Institut d'Optique, HEC...), des instituts de recherche publics (le CNRS à Gif-sur-Yvette, l'INRA à Jouy-en-Josas et le CEA à Saint-Aubin), sans compter les centres de R&D privés. A l'échelle de l'ensemble du plateau, Paris-Saclay représente aujourd'hui plus de 13% des effectifs de la recherche française. L'objectif du CDT est d'accompagner l'émergence de ce pôle universitaire et scientifique dans une logique de mobilisation des ressources et d'intensification de leur mise en synergie afin de constituer une masse critique visible et reconnue, capable de se positionner face aux quelques universités de classe mondiale.

Le premier volet de cet objectif consiste donc à réunir les conditions d'existence et de permanence de ce pôle via, notamment, la **mise en place d'une offre de services de qualité et le renforcement et le développement d'équipements publics sur le territoire**. Il s'agit donc d'accompagner la montée en puissance de l'Université Paris-Saclay dont les ressources scientifiques existantes seront complétées par une hausse sensible des effectifs de recherche. En effet, avec le plan campus **six nouveaux établissements s'implanteront sur la frange sud du plateau d'ici à 2020** : l'Ecole Centrale Paris, l'ENSTA ParisTech, l'ENS Cachan, l'ENSAE ParisTech, l'Institut Mine-Télécom, et Agro ParisTech-INRA. Par ailleurs l'Université Paris-Sud regroupera sur le plateau certaines de ses implantations, comme l'UFR de pharmacie située actuellement à Chatenay-Malabry qui rejoindra le pôle Biologie-Chimie-Pharmacie. Cela permettra à l'ensemble de ces établissements de moderniser leurs locaux, de renouveler leurs projets et d'augmenter leurs effectifs face à la hausse de la demande. A terme, le sud du plateau de Saclay regroupera ainsi plus de 38 000 étudiants, plus de 9 000 doctorants et post-doctorants, et 12 000 enseignants-chercheurs, sur un campus de 7 km de long.

Au-delà de cette concentration géographique, le projet Paris-Saclay vise à intensifier les interactions entre ces structures, afin de favoriser les hybridations entre les disciplines et les spécialités. C'est toute l'ambition de la **création dès janvier 2014 de l'Université Paris-Saclay**, pour fédérer toutes ces structures autour d'un projet commun. Porté par la Fondation de Coopération Scientifique avec le soutien du programme des investissements d'avenir (IDEX Paris-Saclay), le lancement de l'Université Paris-Saclay fait suite à la dynamique de coopération scientifique déjà à l'œuvre depuis plusieurs années sur le plateau, avec les réseaux thématiques de recherche avancée Digitéo et Triangle de la Physique, et la création de la fondation de mathématiques Jacques Hadamard.

L'accent est mis sur le **rapprochement entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, afin de favoriser les croisements et les économies d'échelles et de mettre fin à la fragmentation dont souffre l'excellence de l'enseignement supérieur français. Ces structures seront regroupées dans un nombre limité de schools, en charge chacune de l'organisation de la recherche et de la formation dans un domaine scientifique donné. Les étudiants auront des cours en commun et obtiendront des diplômes communs, l'Université Paris-Saclay pourra mutualiser certains équipements scientifiques et les logements étudiants.

En outre, la création de l'université Paris-Saclay s'accompagnera d'un **développement des partenariats entre la recherche publique et la recherche privée**, de manière à faciliter le passage de la connaissance à l'innovation. La présence d'entreprises intéressées par la recherche publique représente un potentiel fort, qui ne demande qu'à être activé. Il le sera par la création de chaires d'entreprises et de laboratoires communs, dans lesquels les entreprises contribuent au financement et mettent à disposition certains de leurs chercheurs lors de projets scientifiques ponctuels. Cette dynamique sera aussi renforcée par le développement de l'alternance à tous les niveaux d'études (de la licence au doctorat). La création de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) System X s'inscrit aussi dans cette perspective, en regroupant plus de 44 partenaires dont 35 industriels pour développer les transferts de compétences et de technologies sur le thème des systèmes complexes.

A2. Objectif : soutenir la création et l'incubation de start-up technologiques, et plus largement de PME, pour favoriser l'innovation et l'emploi

L'émergence de l'Université Paris-Saclay et la multiplication des hybridations entre les disciplines scientifiques qu'elle induit fera de Paris-Saclay un lieu majeur de production de connaissance. L'ambition du CDT est de créer les conditions propices à l'activation de ce potentiel pour en faire un levier du développement économique du territoire (de la commune à la métropole). Pour l'instant, celui-ci reste en effet sous-exploité : le taux de création d'entreprises reste inférieur à ceux observés dans des contextes similaires à l'étranger, en dépit de l'excellence des établissements et de la haute qualification de la main d'œuvre. Passer du potentiel à la réalité suppose ainsi de mettre en œuvre une pluralité d'actions pour faire de la frange Sud un terrain fertile pour l'incubation des innovations et la création d'entreprises.

Cet objectif se traduit tout d'abord par le **renforcement des infrastructures spécifiquement dédiées aux start-up**. Depuis ces dernières années, plusieurs structures d'enseignement supérieur ont développé leur propre pépinière d'entreprise pour encourager leurs étudiants à se lancer dans l'entrepreneuriat. Le CDT a pour but de donner une nouvelle ampleur à cette ambition. Cela passe notamment par la création d'un IPHE (Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises) au cœur du campus, constituant une ressource déterminante pour les entrepreneurs souhaitant développer leur projet. Regroupant dans un même bâtiment un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprise, cet équipement permet de s'adapter aux différents rythmes de croissance des start-up. Soutenu par les acteurs publics, cet IPHE sera complété par une offre immobilière privée à destination des entreprises innovantes.

A cela s'ajoute un **renforcement significatif des services d'accompagnement aux PME et aux entrepreneurs**, de manière à leur donner accès aux compétences et aux ressources dont ils ont besoin pour concrétiser leurs projets. Il s'agit notamment de la mise en contact avec des investisseurs potentiels dans un domaine marqué par l'importance des coûts d'investissement. Réalisée par les collectivités et l'EPPS, ce travail de mise en réseau est déterminant, car il permet de rendre visible et utile les nombreuses ressources présentes sur le plateau de Saclay. Le pôle de compétitivité Systematic aura aussi un rôle important, à la suite de son programme Ambition PME qui accompagne les entreprises dans leur stratégie de développement, à l'international ou avec les grands groupes du territoire.

Les objectifs inscrits correspondent, sur l'ensemble du CDT, à un ordre de grandeur global d'environ **650 000 m² de SPC¹ d'activités économiques** (y compris les programmes déjà engagés, en particulier

¹ Surface de Plancher de Construction : unité réglementaire qui succède à la SHON pour le calcul des surfaces construites.

EDF), correspondant à la création d'environ 20 000 à 25 000 emplois à l'horizon 2030. Ce développement portera de manière équilibrée sur plusieurs profils d'entreprises cibles :

- Les Centres de recherche et développement, grands comptes, dont l'activité doit avoir un lien fort avec l'écosystème du « cluster ». Ces entreprises sont à rechercher de manière exogène.
- Les ETI (entreprises de tailles intermédiaires), fers de lance de l'économie
- Les start-up issues des établissements d'enseignement supérieur et des incubateurs, ayant vocation à devenir des PME performantes
- Les commerces et les entreprises de services aux entreprises et aux personnes.

Le développement de ces activités économiques devrait se dérouler au rythme de plusieurs vagues, permettant une montée en puissance :

- A horizon 5 ans : un objectif de réalisation d'environ 200 000 m² d'activités (y compris le projet EDF), permettant d'accueillir des activités « pionnières » (start-up, PME technologiques...), dont le profil doit être soigneusement sélectionné de manière à affirmer rapidement l'image et la notoriété internationale du site « Paris-Saclay ».
- A horizon 2023, avec l'arrivée des transports collectifs capacitaires, c'est une nouvelle vague de 200 à 250 000 m² de SPC qui pourrait être réalisée, correspondant en particulier à des décisions d'implantations de Grands Comptes.
- Au-delà, une troisième phase développement permettra de finaliser le programme d'activité économique, phase dont le contenu qualitatif sera à ajuster en fonction du bilan des premières implantations.

A3. Objectif : garantir la fluidité du parcours résidentiel des entreprises pour contribuer à l'écosystème de l'innovation de Paris-Saclay

La force du projet de Paris-Saclay repose dans sa capacité à regrouper sur un même territoire les différents éléments de la chaîne de valeur. Pôle universitaire d'excellence, le territoire du CDT doit être en mesure d'accueillir des entreprises innovantes aux profils variés (de la start-up à la direction R&D d'un grand compte en passant par une ETI en croissance et des PME...) et sa structuration en pôles d'activité complémentaires par leurs offres immobilières, par leurs positionnements et permettant un effet de taille et de gamme.

Ainsi, le cœur économique Frange sud a pour vocation d'accueillir les fonctions R&D de quelques grands comptes souhaitant travailler étroitement avec les laboratoires de recherche de l'université Paris-Saclay et d'incuber les start-up créées pour développer les innovations issues de ces collaborations. La programmation, appuyée sur une démarche d'attractivité « Invest in Paris-Saclay », visera à sélectionner les entreprises s'inscrivant dans une logique de cohérence du positionnement scientifique du « cluster », grâce à une démarche partenariale associant les élus, l'aménageur et les représentants universitaires et scientifiques et les entreprises. Concernant les start-up, plusieurs équipements sont mis en place pour accompagner leur développement.

Pour cela, les signataires du CDT s'engagent à **favoriser la constitution d'une offre d'immobilier d'entreprise quantitativement suffisante et qualitativement diversifiée pour répondre aux besoins des entreprises**. Combinant construction neuve et requalification de l'existant, cette offre sera nécessairement souple et organisée dans un schéma en cercles concentriques autour du pôle

universitaire. Le développement d'une telle offre se fera en lien avec les pépinières d'entreprises et ira de pair avec la **mise en place de prestations et de services adaptés et flexibles dédiés aux entreprises dans les parcs d'activités (locations temporaires de locaux, prestations administratives diverses ou de secrétariat, groupement d'employeurs...)**.

Parallèlement, il s'agira de susciter et encourager les initiatives favorisant la **requalification et le repositionnement stratégique des parcs et zones d'activité économique** existant déjà sur le territoire du CDT ; cela concerne au premier chef Courtabœuf, parc d'activités parmi les plus importants d'Europe (avec 1 200 entreprises et 24 000 emplois) et dont la vocation, à terme, de parc technologique est éminemment stratégique pour le territoire. Les autres zones d'activités existantes portées par la CAPS devront également être intégrées à cette démarche. Bien connectés au cœur du cluster, ces locaux accueilleront les PME en croissance ayant terminé leur phase d'incubation et les entreprises intermédiaires attirées par le dynamisme économique du territoire. Leur capacité à combiner bureaux et espaces de production est un avantage important ; elle rend possible les activités de prototypage, fondamentales pour le processus d'innovation technologique.

Les modalités d'action dans ces zones d'activités existantes pourront relever de différents registres, mais il s'agira la plupart du temps de **susciter et appuyer des investissements portés par des acteurs privés**, en assurant la cohérence d'ensemble avec la montée en puissance sur les grandes opérations d'aménagement. Une complémentarité sera également recherchée avec les territoires limitrophes et leur potentiel de développement économique. Les pôles d'emplois de Massy, d'Orly, de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines seront davantage connectés afin de soutenir leur dynamique de développement.

Cette ambition constitue aussi un levier majeur pour repositionner les zones d'activités existantes du territoire, et ancrer ainsi localement une partie au moins de l'effet d'entraînement attendu du développement du « cluster » (estimation de 3 à 4 emplois « induits » pour chaque emploi de recherche et développement créé).

Priorité B : l'habitat, un développement équilibré et conjoint avec celui de l'emploi et la présence étudiante

B1. Objectif : contribuer localement à la production de logements prévue par le SDRIF (en cours de révision) et la loi du « Grand Paris »

Face au constat de la difficulté croissante que rencontrent les franciliens à se loger, le Schéma Directeur de la Région Ile de France (projet arrêté par le Conseil régional en octobre 2012) et la loi « Grand Paris » ont retenu un objectif de construction estimé à 70.000 logements/an sur l'ensemble de la région. Le schéma de développement territorial adopté le 13 janvier 2012 a permis de préciser l'objectif à l'échelle des 49 communes du périmètre de l'EPPS : atteindre un rythme de construction annuel compris entre 5 300 et 6 700 logements familiaux et 700 à 1 300 logements étudiants. A une échelle plus fine, le travail de répartition de l'effort par une Territorialisation de l'Offre de Logements (TOL), piloté par le Préfet de Région, s'est traduit par un arrêté en date du 26 mars 2012, qui fixe l'objectif de production annuelle de logements à 5 051 dans le bassin de vie à l'intérieur duquel est compris le périmètre du CDT.

Le territoire du CDT doit contribuer à atteindre ces objectifs. Sur la période 2014-2024, les projets identifiés dans le CDT et le rythme de construction actuel le permettront de la manière suivante :

En matière de logements familiaux :

- les opérations de développement structurantes qui constituent l'architecture du projet comprennent:
 - o 7 500 logements dans les opérations d'aménagement de la frange sud du plateau de Saclay ;
 - o 2 000 logements dans l'écoquartier des Ulis.
- les efforts de renouvellements urbains sur des sites déjà bâtis se poursuivront et permettront d'atteindre l'objectif. La contribution de chacune des communes à cette production sera établie en fonction des disponibilités foncières et en tenant compte de leur implication dans les développements structurants déjà mentionnés. Seront particulièrement mis à contribution les sites suivants :
 - o Secteur du bourg de Saclay, grâce à l'arrivée d'une gare du Grand Paris Express ;
 - o Secteur du campus de l'université Paris 11 à Bures-sur-Yvette et Orsay dans le cadre de la réflexion menée avec les communes et l'université pour la meilleure intégration de ce site à son environnement urbain ;
 - o Ancienne gare militaire à Palaiseau.

En matière de logements étudiants et temporaires l'essentiel des besoins seront pourvus dans les opérations d'aménagement de la frange sud du plateau de Saclay (7 700 places). Des constructions en vallée dans le tissu urbain existant (300 places) permettront d'atteindre l'objectif.

Les signataires du CDT conviennent de se retrouver pour un point d'étape tous les 4 ans afin d'ajuster et de préciser les objectifs de production de logements pour la période suivante en fonction de ce qui a déjà été réalisé, de l'évolution des besoins, et du rythme d'avancement du projet Paris-Saclay dans son ensemble.

La question de la place de l'habitat dans le CDT ne peut cependant pas être abordée uniquement en termes de développement quantitatif, comme nécessaire contribution du territoire aux ambitions

régionales ; il s'agit aussi localement de développer des offres d'habitat qualitatives comme levier majeur du projet de développement du Plateau Sud, afin de répondre aux attentes des futurs usagers du Campus, des salariés et entreprises du territoire. En particulier l'objectif d'une adéquation entre les offres d'habitat et les offre d'emploi futurs, tout en diversifiant les possibilités de parcours résidentiels actuels des ménages, doit être affirmé comme une visée essentielle du projet.

La production de logements s'inscrira ainsi dans un **rythme de progression globalement cohérent avec le rythme de développement de l'emploi, ainsi que l'installation des établissements d'enseignement supérieur.**

B2. Objectif : assurer une montée en puissance progressive du développement quantitatif de l'offre de logements familiaux et étudiants

Une des spécificités de l'ambition du CDT Territoire Sud porte sur le développement conjoint d'une production quantitativement ambitieuse à la fois de logements « familiaux » et de logements « étudiants et chercheurs ».

A l'échelle des nouveaux quartiers, la première phase de production de logements, étudiants comme familiaux, sera lancée dès 2014 (pour une livraison à horizon 2018) dans une logique d'accompagnement des programmes universitaires. Ces programmes de logements s'inscriront pleinement dans l'objectif d'un **développement conjoint d'une offre de logements familiaux et de logements spécifiques à destination des populations étudiantes**, puisque les centralités des nouveaux quartiers comporteront chacune environ 1 000 logements familiaux et 1 500 logements temporaires dans une première phase, ainsi que les équipements publics appropriés. Au-delà des objectifs chiffrés, la proximité et la mixité de ces différentes offres de logements, au sein des différentes opérations d'aménagement et projets immobiliers, seront systématiquement recherchées. C'est une des conditions vitales pour assurer une animation permanente des nouveaux quartiers qui sont appelés à se créer.

Cet équilibre pourra évidemment varier dans le temps, en fonction des calendriers propres à chacune des grandes opérations d'aménagement. Ceci implique en parallèle d'identifier des capacités d'émergence et de montage de nouveaux projets dans le tissu existant, au-delà des opérations recensées à horizon 5 ans.

B3. Objectif : diversifier l'offre d'habitat sur le territoire, afin de faciliter les possibilités de parcours résidentiels pour les habitants actuels et être en adéquation avec les emplois créés

A travers le CDT, un objectif de diversification de la structure de l'offre de logement du territoire pourra se réaliser progressivement, visant globalement à **faciliter et rendre plus fluides les parcours résidentiels de tous les habitants à cette échelle locale**. Outre la question du déficit quantitatif du niveau de la production des années récentes, les différents éléments de diagnostic en matière d'habitat soulignent, à l'échelle du CDT dans son ensemble, le déficit d'offre locative, aussi bien privée que sociale, ainsi que le manque de petits logements, notamment à destination de familles mono-parentales ou de couples sans enfants. Une diversification résidentielle mettant l'accent sur ces profils d'offre permettra ainsi de rendre tangible l'ambition d'apporter une complémentarité entre un territoire résidentiel « d'ancrage », mais aussi de « passage » pour de nombreux actifs, chercheurs... Outre les logements familiaux et ceux spécifiquement liés au campus, d'autres offres

nouvelles (par exemple, un projet d'EHPAD dans le quartier du Moulon) assureront des réponses adaptées à tous les ménages du territoire.

Le CDT affiche ainsi l'objectif d'une diversification de l'offre de logements du territoire, à porter aussi bien à travers les grandes opérations d'aménagement prévues que dans les réalisations quantitativement plus modestes dans le tissu urbain existant.

Diversifier l'offre d'habitat, c'est aussi **proposer des nouveaux logements accessibles financièrement aux futurs actifs du territoire**, compte tenu des emplois appelés à se développer sur le CDT. Ceci impliquera notamment d'orienter le contenu de la programmation habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire et des opérations d'aménagement en fonction du profil des emplois développés (distribution des niveaux de salaires), de manière à garantir un taux d'effort « logement » raisonnable pour l'ensemble des futurs actifs souhaitant habiter sur place, ou à proximité, du cluster, que ce soit en locatif ou en accession à la propriété, en logement social mais aussi dans le cadre des offres de logement privé. Cette approche contribuera également à rapprocher lieu de travail et lieu de résidence, et ainsi limiter les migrations alternantes.

Priorité C: Assurer un déploiement cohérent et progressif des infrastructures de mobilités et des opérations d'aménagement sur le territoire

C1. Objectif : développer les capacités de transports du territoire en articulation avec la progression de l'activité globale sur le territoire de l'ensemble des usagers : résidents, actifs, étudiants...

Les transports représentent une dimension déterminante du contrat de développement territorial. Le territoire souffre aujourd'hui d'un manque d'accessibilité en transports en commun et de problèmes de congestion routière, du fait d'un déficit d'infrastructures. C'est particulièrement le cas pour le sud du plateau, dont le relief qui le sépare de la vallée desservie par le RER accentue l'isolement.

Pour répondre à cette situation, le CDT prévoit de **développer fortement l'offre de mobilité et d'améliorer son fonctionnement comme sa fiabilité**. Compte-tenu des délais impliqués par la construction de nouvelles infrastructures, ce renforcement des capacités de transports sur l'ensemble du territoire CDT se fera de manière progressive, dans un phasage coordonné avec celui des opérations d'aménagement, en s'appuyant pleinement sur les compétences de la CAPS, Autorité Organisatrice de Proximité et gestionnaire du réseau de bus MobiCAPS. Il accompagnera ainsi l'augmentation du nombre d'usagers, de manière à ce que la montée en puissance du territoire se traduise par une amélioration globale de l'offre de mobilité, évitant ainsi une saturation des accès au plateau de nature à fragiliser le fonctionnement même du cluster.

Les logiques de complémentarité programmatique entre nouveaux quartiers et tissu urbain existant (notamment pour les équipements, l'enseignement supérieur et recherche) impliquent de **faciliter et multiplier les possibilités de mobilités entre les plateaux et la partie de la vallée immédiatement mitoyenne**. L'opportunité d'une solution par un téléphérique reliant la ville d'Orsay aux deux plateaux (Saclay et Les Ulis-Courtabœuf) devra être étudiée dans toutes ses dimensions (technique, coût, insertion...), de même que l'amélioration de la liaison piétonne entre la gare de Lozère du RER B et l'École **polytechnique**. **Les liaisons bus et vélo entre Gif Vallée et le plateau de Moulon seront confortées. Les parcours vélo plateau / vallée s'intégreront dans un système « vélo » plus global (pistes, stationnement, offre de location....).**

Ce phasage coordonné aménagement/transports se fera en trois étapes :

La première étape concerne la période antérieure à l'ouverture de la ligne du Grand Paris Express sur le plateau. Plusieurs opérations ont vocation à être mises en œuvre à court terme. Il s'agit notamment de **l'amélioration du fonctionnement du RER B** dans la vallée et de l'achèvement d'un TCSP **entre Massy, Saclay et Saint-Quentin-en-Yvelines**. Le réseau de bus sera aussi régulièrement optimisé, et ce dès 2013, en lien avec le développement progressif des quartiers et des voiries. Ces opérations concernent aussi le réseau routier, dont les goulots d'étranglement que sont l'échangeur du Christ de Saclay, celui de Corbeville, le rond-point de Saint-Aubin et, sur le plateau des Ulis, celui de Mondétour ainsi que le ring des Ulis bloquent le fonctionnement optimal aux heures de pointes. Les travaux sur la RD36, en particulier au niveau du Christ de Saclay, le réaménagement du rond-point de Saint-Aubin et les dévoiements de la RD128 hors du cœur des quartiers en devenir permettront de fluidifier le réseau et de garantir le transit. **Le Christ de Saclay s'affirmera comme la porte d'entrée nord du plateau de Saclay**, ce qui suppose une intégration urbaine et paysagère de grande qualité. En effet, l'ambition est de développer sur ce secteur un pôle multimodal et de rabattement vers les stations de la ligne 18, le TCSP et un grand parking relais. Ces améliorations de court-terme s'accompagneront d'une augmentation relativement réduite des usagers du territoire,

principalement des étudiants et des chercheurs avec l'ouverture du campus et l'implantation du centre R&D d'EDF.

La deuxième étape, à horizon 2023, est marquée par la **mise en service de la ligne 18 du Grand Paris Express entre Massy et Saclay**. Ce transport capacitaire permettra de relier rapidement les grandes opérations d'aménagement réalisées sur le plateau avec le hub de Massy-Palaiseau et le reste de la métropole. L'arrivée de trois gares, à proximité du CEA, sur le Moulon, sur le quartier de l'Ecole polytechnique, rendra possible une augmentation importante du nombre d'habitants et d'actifs, sans affecter négativement les autres infrastructures de transports. **L'implantation d'une gare supplémentaire dans le quartier à fort développement du lycée Camille Claudel conforterait cette amélioration**. Ces gares deviendront de véritables plateformes intermodales, articulant les différents services de mobilités qui irrigueront finement le territoire et permettant un saut qualitatif important de l'offre de transport. Par ailleurs, la création d'un **nouveau franchissement sur la N118** pour le passage de la ligne 18 permettra un réaménagement global de l'échangeur de Corbeville, principale porte d'entrée routière du campus urbain. Enfin, le **TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis** désenclavera la partie sud du territoire tout comme la réalisation du TCSP Les Ulis-Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres. Les voies réservées pour ces deux TCSP pourront être mutualisées sur le secteur des Ulis et de Courtabœuf. Le TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis disposera de voies dédiées sur l'A10.

La troisième étape se place dans l'horizon du moyen-long terme, une fois les principales infrastructures de transports réalisées en 2027. Sur cette période, la hausse du nombre d'utilisateurs du territoire sera absorbée par le Transport Automatique Léger dont **l'interconnexion avec Orly, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines sera complétée**, maillant ainsi le réseau du Grand Paris et multipliant l'accessibilité au territoire. Elle s'accompagnera de ce fait d'une poursuite du report modal de la voiture individuelle vers les modes alternatifs et le réseau de transports en commun au maillage renforcé. Le rabattement de la ligne Massy-Courtabœuf-Les Ulis vers le RER B (gares de Bures-sur-Yvette ou d'Orsay-ville) concourt au même objectif.

C2. Objectif : Développer un système complet de mobilité pour répondre à la diversité des besoins des usagers du territoire (résidents, actifs, étudiants..) et encourager le report modal

A l'objectif quantitatif de phasage coordonné aménagement/transports s'ajoute un second objectif davantage qualitatif au sujet de l'adéquation entre offre de mobilité et demande de mobilité. Pour être efficiente, l'offre de mobilité doit résulter d'une analyse précise et temporalisée des besoins de mobilités. Le territoire du CDT se caractérise en effet par la diversité des demandes de mobilités : celles-ci ne sont pas les mêmes à toutes les heures de la journée, au niveau des volumes comme des parcours ; elles varient aussi pour des étudiants, des habitants ou des travailleurs aux horaires atypiques. Il s'agit ainsi de passer d'une logique focalisée uniquement sur l'offre d'infrastructures de transports à un fonctionnement intégré d'une offre de mobilité centrée sur les besoins des usagers du territoire. Une information en temps réel des usagers performante est essentielle pour rendre le réseau attractif et capter la demande.

La principale traduction de cet objectif repose sur l'articulation des différents modes de transport afin d'optimiser les avantages de chacun d'entre eux et d'en réduire les inconvénients. L'accent sera ainsi mis sur **l'intensification du réseau de bus et sa coordination avec les dessertes ferrées** pour optimiser l'accès aux deux plateaux. L'enjeu est de mettre en place une hiérarchisation performante

entre les RER et transport automatique léger pour les flux métropolitains et les TCSP et bus pour les flux de proximité. Cette approche permettra de mieux relier les deux plateaux grâce au TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis (et Les Ulis avec la vallée avec le rabattement de la ligne vers le RER B) et au TCSP Nord-Sud Les Ulis-Courtabœuf-Vélizy Pont de Sèvres, parallèlement à l'amélioration prochaine de l'accessibilité routière du parc d'activités de Courtabœuf. Ce dernier TCSP disposera de voies dédiées sur la RN118, éventuellement prises sur les bandes d'arrêt d'urgence.

Ajuster l'offre de mobilité aux besoins des différents usagers du territoire suppose aussi de **développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture** pour l'accès aux plateaux (le sud du Plateau de Saclay comme le territoire des Ulis et la zone d'activités de Courtabœuf). Le partage de véhicules sera ainsi généralisé avec l'implémentation de l'auto-partage, la montée en puissance de la plateforme de covoiturage efficace et la mise en place de navettes sur les trajets les plus fréquentés. **Des parcs relais viendront compléter l'intermodalité** en permettant des connexions efficaces entre les principaux axes routiers et les lignes de transports en commun.

Troisièmement, l'accent sera mis sur les mobilités actives. **Le vélo et la marche sont les modes de transport les plus adaptés pour les mobilités de très courte distance.** Pour autant, la généralisation de leur usage nécessite de mettre en œuvre des infrastructures adaptées et de penser leurs complémentarité avec les transports en commun. Pour le vélo, cela implique l'aménagement d'un réseau cyclable dédié, continu, mais également agréable et sécurisé, ainsi que le développement d'une offre de location et l'ouverture d'espaces de stationnement sécurisés et bien localisés.

Soulignons enfin l'importance des actions à mener quant à la lisibilité de cette offre globale, de manière à faciliter son usage par l'ensemble des usagers. La diversification des modes induit en effet une complexification de l'offre, qui aboutit à la persistance de l'usage de la voiture lorsqu'elle n'est pas accompagnée des services adaptés pour la rendre visible et compréhensible par tous. **Les services numériques innovants conçus en partenariat avec les entreprises implantées sur le plateau** constitueront de ce point de vue un levier déterminant pour activer cette diversification de l'offre.

Priorité D : créer un éco-territoire au bénéfice de la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire

D1. Objectif : développer un projet pour les espaces ouverts en complémentarité avec les espaces bâtis existants et en projet

Terres agricoles, coteaux boisés, étangs, rigoles et zones humides... : la frange Sud de Paris-Saclay se distingue par la richesse et la diversité des espaces naturels. Ces espaces ont trop longtemps été considérés comme une réserve foncière, en vue de l'urbanisation du territoire dans une logique d'étalement urbain. Le CDT s'inscrit en rupture avec cette vision, en mettant l'accent sur la complémentarité entre espaces ouverts et espaces bâtis.

Les espaces ouverts sont une ressource fondamentale pour le projet de Paris-Saclay, pour la qualité de vie des habitants comme pour l'attractivité du territoire. Héritée d'une longue tradition, la nature aménagée est le principal patrimoine de la frange Sud, au même titre que les monuments historiques pour le centre de Paris. L'imbrication entre ville et nature peut devenir un élément marquant des modes de vie du territoire et une spécificité de Paris-Saclay comme centralité métropolitaine.

L'objectif du CDT est de **concilier la préservation de ces espaces et leur appropriation par les usagers du territoire.**

Il s'agit premièrement de protéger les espaces ouverts pour s'assurer de leur pérennité : de fait, ils tiennent une place cruciale dans l'écosystème du territoire, notamment pour les fonctions qu'ils assurent en matière de biodiversité et de gestion de l'eau. C'est le sens de la **création par la loi de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay**. C'est également le souci de préservation qui guide la conception des nouveaux quartiers (impératif de compacité des opérations d'aménagement, qualité de l'eau...), ainsi que la définition de nouveaux modes de gestion, plus durables.

Deuxièmement, le projet s'appuie sur les espaces ouverts comme facteur d'identité et de lisibilité du territoire. Il développe le concept de « géographie amplifiée », qui met en lumière la place occupée par la géographie du plateau dans l'organisation du territoire bâti et permet d'amplifier les qualités du déjà-là. **La conception met l'accent sur les continuités écologiques et sur le patrimoine des étangs et des rigoles**, des sites inscrits et classés des vallées de la Bièvre et de l'Yvette, de manière à renforcer la trame verte et bleue définie à l'échelle régionale. En lisière des espaces urbains, les espaces ouverts formeront un ensemble composite, riche et complexe : le système de parcs.

Troisièmement, le CDT vise à intensifier les liens entre les espaces ouverts et le territoire, dans une dynamique d'imbrication entre ville et nature. Il ne s'agit pas de mettre sous cloche. Les espaces naturels constituent une aménité à rayonnement départemental voire régional ; ils doivent être ouverts sur la ville et aménagés de manière à concilier protection et appropriation. Le CDT affiche ainsi l'objectif de **faire progresser au même rythme aménagement des espaces urbanisés et valorisation des espaces naturels**. En même temps que les quartiers se développent, le système des parcs se met en place ; des chemins se créent, des boisements s'implantent, un paysage se transforme. La transition agricole concernera les franges du territoire, ces lieux d'articulation entre deux usages. Peu à peu s'installe une structure ouverte aux initiatives et aux pratiques des usagers du territoire : pépinières, vergers, maraîchage de proximité, jardins partagés, pâturages, terres expérimentales, simples prairies ouvertes à tous.

D2. Objectif : valoriser la vocation agricole du plateau en optimisant son intégration dans le fonctionnement du territoire dans son ensemble

L'activité agricole est une composante essentielle de la frange Sud de Paris-Saclay. Partie intégrante du projet stratégique, elle doit donc être préservée et optimisée pour devenir un élément structurant du territoire, dans le respect des décisions entrepreneuriales des agriculteurs.

Cette importance de la dimension agricole s'explique par deux facteurs principaux. D'une part, le Plateau de Saclay figure parmi les terres les plus fertiles de France et d'Europe, comme en témoigne les rendements élevés des exploitations existantes. Cette richesse des sols doit être valorisée, en considérant l'agriculture avant tout comme une activité productive. D'autre part, le plateau se caractérise par sa localisation en cœur de la métropole parisienne. **Cette imbrication entre espaces agricoles et tissu urbain constitue un potentiel déterminant pour favoriser la transition écologique du Grand Paris**, qui reste à activer dans une logique de circuit court. Les espaces agricoles et forestiers ne se maintiendront à l'intérieur d'un périmètre de plus en plus urbanisé qu'à la condition qu'ils intègrent les besoins respectifs de leurs usagers : cheminements piétons à travers champs, voies urbaines aménagées de façon à permettre la circulation des engins agricoles... En d'autres termes, il s'agit non seulement de rendre la campagne plus perméable à la ville, mais également de rendre la ville plus perméable à la campagne.

Le premier volet de l'objectif consiste à garantir la viabilité économique et fonctionnelle des exploitations agricoles du territoire. La loi du Grand Paris a déjà permis de préserver définitivement de l'urbanisation plus de 2300 hectares de terres agricoles sur l'ensemble du plateau de Saclay. Il s'agit maintenant d'aller un cran plus loin en optimisant les fonctionnalités des exploitations : cela passe notamment par la prise en compte et la mise en réseau des circulations agricoles et le maintien d'un parcellaire accessible. **Les opérations d'aménagement devront ainsi être compatibles avec les impératifs de fonctionnement de l'agriculture sur le plateau.**

A cela s'ajoute une volonté ambitieuse d'activer l'ancrage territorial de l'agriculture et d'optimiser sa performance écologique, afin de mettre en synergie la dimension agricole avec les autres dimensions du projet. Cet impératif de la viabilité économique s'accompagnera d'un processus de **diversification des cultures et de rapprochement du cycle production/consommation**. Des partenariats seront mis en place avec les institutions publiques et privées et les habitants du territoire pour développer et structurer la demande d'une production agricole locale. De nouveaux services pourront être proposés comme le portage à domicile de produits frais, l'ouverture de la cueillette au grand public ou la mise en place de point relais pour la vente de proximité. Cela suppose de renforcer la part des cultures spécialisées comme le maraîchage, qui n'occupent pour l'instant que 2% des surfaces agricoles du plateau. En respectant la liberté de choix des agriculteurs, l'ensemble des signataires du CDT s'engagent à encourager cette mutation.

L'agriculture constitue un catalyseur des coopérations que souhaite développer le projet Paris-Saclay. Elle représente un point de rencontre entre les agriculteurs, les nombreuses associations environnementales présentes sur le plateau, les instituts de recherche agronomique, les pouvoirs publics et les habitants. L'objectif est de **mettre en place une forme de gouvernance agro-écologique du territoire, associant l'ensemble de ces acteurs**. Des conventions pourront ainsi être signées entre ces partenaires pour expérimenter des formes agricoles plus écologiques, dans leurs modes de production et de distribution.

L'ancrage territorial du projet passe aussi par la **valorisation des éléments de patrimoine présents sur le plateau**. Ainsi, la ferme des Granges, la ferme de Moulon ou la ferme de la Commanderie et leurs environnements naturels seront mis en valeur et pourront, par exemple, endosser des fonctions publiques et d'animation à l'échelle de la frange sud.

D3. Objectif : mettre en œuvre la transition énergétique et écologique en encourageant le fonctionnement systémique du territoire

Le projet d'aménagement du plateau de Saclay est une formidable opportunité pour le territoire pour mettre en œuvre localement la transition énergétique. Trois axes sont complémentaires dans cette démarche : la sobriété, en limitant la consommation globale des bâtiments ; la production locale et renouvelable, en favorisant le développement des énergies durables et la récupération d'énergie ; enfin l'intelligence et l'innovation, en optimisant les échanges entre production et consommation, en mobilisant le savoir-faire scientifique et technologique des acteurs du territoire.

Cette stratégie se décline, pour la ville-campus, en trois volets structurants et opérationnels :

- La mise en œuvre d'un programme de sobriété énergétique pour des bâtiments «consom'acteurs» : **les bâtiments neufs seront très performants sur le plan énergétique et équipés de systèmes communicants** pour valoriser leur production renouvelable propre ou leur énergie en excès à l'échelle du territoire, et un programme de réhabilitation thermique sera mis en place pour les bâtiments existants.
- La **mise en place d'un bouquet d'énergies renouvelables** pour l'électricité (photovoltaïque, ou cogénération biomasse par exemple) et la chaleur (géothermie, biomasse ou méthanisation par exemple) qui permettra de limiter la dépendance du territoire aux ressources fossiles et à l'approvisionnement énergétique extérieur, et ainsi de maîtriser les coûts de l'énergie, mais aussi de réduire significativement les émissions gaz à effet de serre. En particulier, il est prévu le déploiement d'installations photovoltaïques pour couvrir 30% des consommations liées aux usages courants, et l'exploitation du potentiel géothermique de l'Albien.
- La **construction d'infrastructures énergétiques innovantes** : il s'agit de mettre en place des réseaux énergétiques permettant de faciliter les échanges entre les bâtiments, et ainsi d'optimiser de façon globale la consommation et la production d'énergie : réseau de chaleur bas carbone et intelligent, réseau électrique intelligent... Ainsi, il sera possible de valoriser la chaleur ou le froid fatale, d'intégrer la production locale à grande échelle d'électricité renouvelable et de réduire les consommations énergétiques de pointe (que ce soit par effacement, report ou maîtrise de la demande). Un projet d'expérimentation «Smart Energy», basé sur un couplage entre un réseau électrique intelligent et le réseau de chaleur, sera mis en place à une échelle inédite à ce jour en France pour ce type de projet.

De façon plus générale, le potentiel scientifique et l'innovation technologique du territoire seront mobilisés pour optimiser, dans une perspective globale et intégrée, le fonctionnement des systèmes artificiels (énergie, mobilité, déchets et métabolisme urbain, gestion de l'eau) et leur interaction avec les écosystèmes naturels. Il s'agit d'**optimiser le fonctionnement systémique du territoire à toutes les échelles, de l'ilot jusqu'au grand territoire.**

Ainsi, les nouveaux quartiers seront conçus dans une logique de contribution au reste du territoire, de manière à en atténuer l'empreinte écologique. Ce mot d'ordre se décline sur différentes thématiques :

- **Optimisation des flux logistiques** (création d'espaces logistiques et livraison dernier km mutualisés et autant que possible décarboné).
- **Mise en place d'une plateforme numérique mutualisée** pour l'ensemble des services urbains.

- **Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle** entre les entreprises de Paris-Saclay (dans un premier temps étude des flux logistiques et déchets et mise en place de pilotes)
- **Gestion exemplaire de la phase chantier** (comme pour la logistique, la gestion des terres, recours autant que possible à des matériaux issus du recyclage et valorisation dans les filières dédiées des déchets de démolition issus des chantiers de rénovation urbaine ...)

En ce qui concerne les déchets, le premier défi sera de limiter la production de déchet face à l'augmentation des usagers du territoire, notamment par un travail continu de sensibilisation. La logique systémique se traduit ici par une restructuration des réseaux de traitement des déchets, de manière à les valoriser dans un fonctionnement circulaire (exemple du projet de mise en place d'une ressourcerie). Les déchets des uns deviennent ainsi les ressources des autres : cela peut par exemple s'appliquer facilement aux déchets organiques qui, suivant les filières de traitement, peuvent devenir du compost pour les paysages intermédiaires et l'agriculture ou du biogaz pour alimenter les véhicules de collecte des ordures ménagères. Ce fonctionnement circulaire se retrouvera aussi pendant la phase de chantier des opérations d'aménagement.

Toutes les actions impliquées par cet objectif de fonctionnement systémique du territoire sont à considérer comme un investissement écologique : supposant un coût de départ parfois significatif, elles entraînent par la suite des économies substantielles en réduisant les consommations énergétiques et de matières premières. Les coûts liés aux investissements énergétiques feront l'objet d'une évaluation de retour sur investissement. En mettant en œuvre ces actions, les signataires du CDT s'engagent ainsi à réduire la vulnérabilité écologique du territoire et à renforcer les complémentarités et solidarités entre ses différentes parties (plateaux / vallée, quartiers neufs / quartiers existants, etc.).

D4. Objectif : mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre le plateau et la vallée

La gestion de l'eau est une thématique essentielle de la stratégie de développement durable, du fait de la situation géographique du territoire de la frange Sud. Compte tenu de la topographie, elle interroge nécessairement le rapport de complémentarité entre le plateau de Saclay et la vallée.

Malgré la compacité des opérations d'aménagement sur le plateau, l'artificialisation des sols qu'elles induisent augmente la nécessité de **maitriser les ruissellements des eaux pluviales**. Les nouveaux quartiers construits sur le plateau ne doivent pas se faire aux dépens du fonctionnement de la vallée. Dans cette perspective, de nombreux aménagements seront réalisés pour absorber les eaux pluviales : bassins de rétention intégrés à des parcs paysagers, rénovation des rigoles et réseaux de noues le long des voiries... Les discussions en cours donneront lieu à une meilleure **structuration de la gouvernance sur cette thématique** afin de renforcer le travail de planification et limiter ainsi les risques d'inondation.

L'ensemble des signataires du CDT s'assureront de la compatibilité des moyens de traitement disponibles, en particulier la station d'épuration de Valenton du SIAAP, ou à créer, avec le développement économique et démographique du territoire. Dans une logique d'exemplarité et de résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique, on visera la mise en place d'un assainissement durable. A ce titre, le traitement local des eaux usées sera étudié dans la continuité de l'étude de faisabilité déjà conduite par l'EPPS. De plus, les potentiels de récupération d'énergie des effluents, de réutilisation des eaux épurées et de collecte différenciée des effluents seront explorés.

Priorité E: Veiller à l'équilibre et l'intégration entre les dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet

E1. Objectif : développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics

A travers les opérations d'aménagement portées par le CDT, il s'agit de **développer plusieurs nouveaux quartiers ouverts, équilibrés, et agréables à vivre** pour les habitants permanents, étudiants et salariés. Ceci passe par des centralités de quartier mixtes, composées autour d'espaces publics de qualité et des polarités intégrant équipements publics, commerces et services de proximité. Ces aménités devront répondre à l'ensemble des besoins créés par l'arrivée de nouveaux habitants et contribuer à l'attractivité des quartiers. Ces polarités seront principalement organisées autour des gares et des arrêts de transport en commun développés.

Comme évoqué précédemment, les centralités de ces quartiers s'appuieront sur l'atteinte d'une « masse critique » de logements (familiaux et étudiants), indispensable pour assurer le dynamisme des services, commerces et équipements.

Concernant les commerces, il convient de dimensionner au mieux le niveau et la diversité des offres proposées, de manière à assurer l'autonomie des futurs usagers des quartiers, sans toutefois concurrencer et mettre en difficulté les centres-villes existants. Cette offre comprendra notamment de la grande distribution et des commerces de proximité multi-services. **L'implantation des équipements publics structurera les pôles de vie, avec le principe de privilégier une polarité principale par quartier**, avec les différents services du quotidien (petite enfance, scolaires, administratifs, sport et culture, animation...).

Une des conditions de réussite du projet porte sur **l'ancrage des grandes opérations d'aménagement inscrites dans le CDT dans leur environnement urbain et naturel immédiat**. A Palaiseau, l'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique devra par exemple être développé en continuité du quartier Camille Claudel, qui fait la jonction avec les vallées. Cette mise en synergie pourra déboucher sur une amélioration concrète des conditions de vie quotidienne des habitants du territoire, avec un élargissement des aménités, un renforcement des liaisons plateaux-vallée...

Ainsi, **le projet urbain de la frange Sud s'inscrira dans la continuité de l'existant notamment par la structuration des espaces publics**. Ces derniers seront organisés de telle sorte à créer une chaîne de lieux offrant une diversité d'usages et de rencontres pour tous. La continuité urbaine entre les nouveaux quartiers et la ville existante s'incarnera également à travers la mise en place d'un maillage des déplacements favorisant les liens entre le plateau et la vallée. Un travail sur les épannelages dans le cadre des opérations d'aménagement pourra également contribuer à créer une cohérence visuelle entre l'existant et les nouveaux quartiers.

Les grandes opérations d'aménagement ont aussi pour vocation d'agir comme vecteur d'autres projets dans l'existant : densification du bâti existant, revitalisation des zones d'activités existantes du territoire...

E2. Objectif : s'assurer d'une ouverture à tous les publics des différents équipements structurants et aménités développés dans le cadre du CDT

Habitants actuels, habitants des futurs quartiers, étudiants, chercheurs, actifs... : autant de publics différents auxquels les équipements développés dans le cadre du CDT devront apporter une plus-value, dans un **esprit de mutualisation des moyens investis, mais aussi d'ouverture pour favoriser la coopération et l'échange de proximité.**

L'objectif est donc de poser le principe d'une ouverture dans des conditions adaptées (en termes d'horaires, de programmation, de tarification...) pour un maximum de publics différents. La mise en œuvre de ce principe reposera bien évidemment sur les choix de conception des équipements, d'aménagement pour **viser une intégration urbaine et une accessibilité optimale**, en particulier aux personnes à mobilité réduite ; il devra aussi anticiper les enjeux de gestion future que posent l'objectif d'être ouvert, et attractif, auprès de publics différents.

Cet objectif d'ouverture aux différents publics se déclinera de manière spécifique pour chacun des équipements, l'état de la réflexion sur ce sujet étant présenté dans le titre 3. On peut cependant l'illustrer rapidement ici par quelques exemples.

Pièce maîtresse de l'Université Paris-Saclay, **un centre d'apprentissage innovant, équipement à fort rayonnement de type « Learning Center »**, adapté aux transformations de la production et de la diffusion de la connaissance, sera emblématique de cette logique. Il sera aussi ouvert au grand public, ce qui lui confèrera le statut de lieu majeur du plateau et, plus largement, du territoire.

D'autres projets envisagés, comme celui d'**un équipement culturel structurant comprenant un lieu d'exposition scientifique** à l'image du Palais de la découverte ou de la Cité des sciences, ou l'implantation d'un lycée international, auraient vocation à affirmer l'identité internationale du cluster et développer une offre culturelle à la mesure du projet de Saclay, tout en constituant des lieux de rencontre entre les différents usagers du territoire. La confrontation entre les arts et la science est au cœur du projet culturel du territoire, avec le souhait de rendre visible sur l'espace public la fécondité de ces échanges croisés, par des installations et des interventions artistiques.

Autre exemple : **l'offre d'équipements sportifs sera fondée sur le principe de la mutualisation** (entre étudiants des différentes écoles, habitants et salariés) et l'ouverture urbaine (multi-scalaire). Dans ce cadre l'EPPS a lancé des études pour déterminer la programmation en matière d'équipements sportifs et le degré de mutualisation envisageable autant sur les plateaux qu'en vallée.

E3. Objectif : s'assurer de l'ouverture sur le territoire local des grandes « institutions » s'y installant

La fréquentation par tous des futurs équipements publics soutenus par le CDT constitue une forme essentielle d'ouverture du projet, notion correspondant également aux espaces naturels ouverts à différents usages.

Dans la même idée, les porteurs du CDT pourront viser à multiplier les formes d'ouverture des grandes institutions sur le territoire voisin et ses habitants : généralisation du principe des

conventions « entreprises / territoire » déjà testé par la CAPS ; **affirmation du principe de « territoire démonstrateur » de technologies**, visant à faire en sorte que les innovations développées par des institutions de recherche et des entreprises puissent être testées « grandeur nature » sur place.

Au-delà, l'idée d'une **offre culturelle adaptée à l'orientation scientifique du territoire pourra être affirmée** : journées portes ouvertes des institutions scientifiques, mobilisation de la communauté des chercheurs pour sensibiliser le jeune public... Des initiatives propres au territoire peuvent être développées afin de mieux faire connaître la science. L'idée est à la fois de s'appuyer les événements ponctuels, comme la fête de la science, mais en allant plus loin. La mise en place d'un programme de sensibilisation aux sciences inspiré des travaux du CNAM sur l'élaboration de la recherche et sur la conservation de l'instrumentation peut, dans ce cadre, être envisagée.

Une autre forme d'ouverture sur le territoire avait été évoquée dans le cadre du SDT, et reste plus que jamais pertinente : c'est **l'intensification de la vie associative locale** que devra stimuler l'arrivée de nombreux étudiants et chercheurs, avec le développement d'associations ouvertes aux habitants, de lieux de fabrication numérique comme les « FabLabs », permettant de mobiliser des publics très divers autour de projets créatifs communs.

Enfin, l'aspect polyglotte du territoire, autant du point de vue des fonctions spécifiques du cluster (recherche, enseignement, innovation) que de la diversité culturelle des publics qu'il attire (enseignants-chercheurs internationaux, étudiants étrangers, voyageurs d'affaire...) pourra être un vrai vecteur d'unité locale et d'attractivité.

Titre III : le programme des actions, opérations et projets

Le titre III développe les actions, opérations et projets qui découlent de la stratégie et des objectifs exposés dans les titres précédents.

Ce titre III se décline en trois sections :

- *Les fondamentaux du projet, qui regroupe les actions et projets qui sont au cœur du CDT et répondent de façon transversale à l'ensemble des priorités et objectifs du titre II. L'emploi, l'enseignement et la recherche, le logement, comme les autres priorités, trouvent leur déclinaison dans les fiches actions.*
- *Mobilités infrastructures, réseaux, où sont détaillées les actions d'accompagnement essentielles à la mise en œuvre du projet du CDT Territoire Sud du plateau de Saclay. Ces actions et projets répondent principalement aux objectifs liés au transport (priorité C) et au développement durable (priorité D).*
- *Stratégies d'aménagement et équipements structurants, rassemble enfin les équipements et projets complémentaires indispensables à la création d'un projet cohérent et au développement équilibré du territoire, conformément aux objectifs de la priorité E, et en harmonie avec les autres priorités.*

III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET

- 1 - Université Paris-Saclay
- 2 - Learning center
- 3 - Ligne 18 du Grand Paris Express
- 4 - ZAC du Moulon
- 5 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique
- 6 - Quartier du lycée Camille Claudel
- 7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay
- 8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts par un système de parcs
- 9 - Le contrat global de gestion des eaux
- 10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes
- 11 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)

III. B. MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX

- 12 - Requalification du RER B Sud
- 13 - Pôle gare du Guichet
- 14 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis
- 15 - TCSP nord-sud N118 : Les Ulis - Courtabœuf-plateau de Saclay – Vélizy - Pont de Sèvres
- 16 - TCSP Gif - plateau de Saclay
- 17 - TCSP Massy - Saclay - Saint-Quentin-en-Yvelines
- 18 - Mobilités innovantes pour les liaisons plateau vallée: téléphérique, escaliers mécaniques
- 19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.
- 20 - Programme de développement des circulations douces et stationnement vélo
- 21 - Politique de stationnement – Parking relais, intermodalité
- 22 - Réalisation d'un pôle d'échange intermodal au christ de Saclay

- 23** - Réaménagement du christ de Saclay et réalisation d'une trémie est-ouest
- 24** - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 et l'échangeur de Corbeville
- 25** - Réaménagement de la RD 36 Villiers-le-Bâcle-Palaiseau
- 26** - Réaménagement du rond-point de Saint-Aubin et requalification RD 306
- 27** - Réaménagement des accès au parc d'activités de Courtabœuf (rond-point de Mondétour et ring des Ulis)
- 28** - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte
- 29** - Gestion des ressources et déchets du territoire : l'économie circulaire

III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- 30** - Plan d'action Campus-Vallée
- 31** - Quartier de Corbeville
- 32** - Le secteur du CEA
- 33** - Création d'un éco-quartier aux Ulis
- 34** - Stratégie économique et urbaine de développement de Courtabœuf - Les Ulis
- 35** - Requalification de la zone d'activités de Courtabœuf – Projet de CPRD
- 36** - Redynamisation du centre commercial des Ulis
- 37** - Construction d'un collège sur la frange sud du plateau
- 38** - Implantation d'un lycée international sur la frange sud du plateau
- 39** - Création d'un espace culturel des arts et des spectacles vivants
- 40** - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences
- 41** - Conservatoire de la Vallée de Chevreuse
- 42** - Valorisation des fermes emblématiques du plateau
- 43** - Développement des filières courtes
- 44** - Centre aquatique du Moulon
- 45** - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay
- 46** - Structure artificielle d'escalade
- 47** - Centre de formation de gymnastique ile-de-france
- 48** - Station trail
- 49** - Réalisation d'un nouvel hôpital
- 50** - Maisons pluridisciplinaires de santé
- 51** - EHPAD des Ulis
- 52** - EHPAD du Moulon
- 53** - Déménagement de la gendarmerie
- 54** - Maison intercommunale de l'emploi

III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET

1 - Université Paris-Saclay

Présentation

22 organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Grandes Ecoles et Universités, et le pôle de compétitivité Systematic Paris se sont engagés à unir leurs efforts et leurs moyens pour créer une grande université de recherche et d'innovation de classe internationale. Cette nouvelle université, dont la mise en place est prévue au début de 2014, développera à un niveau inédit en France le continuum allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, avec une forte dominante sur l'interdisciplinarité et l'ouverture internationale.

Cette transformation du paysage universitaire francilien a une double ambition : d'une part, la formation au meilleur niveau conceptuel et technologique, des futurs cadres publics comme privés, avec un effort tout particulier vers les docteurs et la formation par la recherche, et d'autre part la contribution à l'Innovation et au développement d'une économie de la connaissance afin de redonner des atouts à notre pays dans les domaines de la maîtrise des technologies et la défense de l'emploi.

Il s'agit également d'un projet de territoire qui vise à concilier nature, science et ville en ouvrant le campus sur le territoire et ses habitants, en décloisonnant les établissements scientifiques pour renforcer les synergies existantes et en inscrivant le campus au sein d'un cluster économique de visibilité mondiale.

L'Université Paris-Saclay jouera un rôle moteur dans la création d'un cluster scientifique de visibilité internationale. Forte de son potentiel scientifique et des nouvelles synergies entre Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et Organismes de Recherche elle s'est fixée pour ambition de mettre en place une stratégie de recherche unifiée au niveau de l'ensemble de ses composantes en mobilisant les énergies sur des enjeux scientifiques et socio-économiques. L'un des objectifs de la mise en place de cette université est d'augmenter de façon très importante l'impact économique des forces scientifiques du territoire notamment en consolidant le tissu économique de la région Ile-de-France et en étant l'incubateur des filières industrielles de demain.

Pour ce faire, l'Université Paris-Saclay s'appuiera largement sur les Instituts Carnot du site, sur les pôles de compétitivité, avec en tout premier lieu le pôle Systematic, et sur les nouveaux Instituts de recherche associant la recherche publique et privée tels que l'Institut de Recherche Technologique (IRT) System X , l'Institut d'excellence sur les Energies décarbonnées Photovoltaïque (IEED IPVF) et l'Institut sur la flexibilité et l'efficacité énergétique : Paris-Saclay Efficacité Énergétique (PS2E). Un accent particulier sera mis sur la création de nouvelles entreprises technologiques par la mise en place d'un dispositif cohérent de maturation technologique de transfert technologique, d'incubation de start-up et de post-incubation (SATT : Société d'Accélération de Transfert Technologique).

Gouvernance

Maître d'ouvrage : FCS

Partenaires :

Les acteurs historiques du plateau et de ses environs sont au nombre 12 :

- 6 organismes : CEA, CNRS, ONERA, INRIA, INRA, IHES ;
- 6 établissements d'enseignement supérieur et de recherche : Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, HEC, Supélec, Ecole Polytechnique, IOGS,

Six établissements d'Enseignements Supérieur et de Recherche ont fait le choix de venir s'implanter sur le Plateau de Saclay :

- sur le quartier de l'école polytechnique : L'ENSTA ParisTech, l'ENSAE Paris-Tech, l'Institut Mine-Télécom, AgroParisTech,
- sur le quartier du Moulon : l'ECP, l'ENS Cachan.

De plus, l'Université Paris-Sud a fait le choix de déplacer sur le plateau certaines de ses disciplines, comme l'UFR de Pharmacie qui rejoindra le Pôle Biologie-Chimie-Pharmacie.

L'INSERM, dont plusieurs équipes sont présentes sur le Plateau, a décidé de devenir un membre de l'Université Paris-Saclay

Le pôle de compétitivité Systematic et le Synchrotron Soleil, partenaires de l>IDEX conserveront un mode d'association avec la nouvelle Université.

Enfin le rapprochement avec l'Université d'Evry est en cours, cette dernière étant associée à tous les groupes de travail relatifs à l'Université Paris-Saclay. D'autres établissements de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche de l'Essonne et des Yvelines pourront à terme rejoindre l'université Paris-Saclay avec des formes de rattachement appropriées

Secteur concerné

Au sein du périmètre de l'OIN, l'Université Paris-Saclay se déploiera sur les deux départements de l'Essonne et des Yvelines et dix sites principaux comprenant :

- en bordure nord du Plateau de Saclay les implantations de l'Université de Versailles-Saint Quentin, d'HEC et des sites INRA de Jouy et de Versailles,
- quatre sites sur le plateau avec, d'ouest en est, le CEA Saclay, le CEA Orme, le quartier du Moulon et le quartier de l'Ecole polytechnique à l'est
- deux sites au sud du plateau avec le centre CNRS de Gif-sur-Yvette et les installations de Paris-Sud sur les communes de Bures-sur-Yvette et d'Orsay.

A ces dix sites, il convient de rajouter les implantations des Universités Paris-Sud à Sceaux, Cachan et dans le Val de Marne pour les UFR de Droit et de Médecine et celles de l'UVSQ à Guyancourt et Mantes-la-Jolie. Enfin l'Université d'Evry, la partie enseignement de l'Ecole Télécom Sud Paris et le Genopole pourront constituer à terme une extension de l'Université Paris-Saclay sur Evry.

Eléments de programmation

Le projet de l'Université Paris-Saclay se décline en trois chantiers :

1. Un aménagement au service d'un projet de territoire et d'une ambition scientifique

L'objectif est de développer un concept de campus urbain qui s'articule principalement sur deux quartiers structurants, celui de l'Ecole polytechnique à Palaiseau et celui du Moulon à Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin et Orsay.

- Sur les 232 hectares de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique il est prévu 200 000m² de programmes scientifiques avec les arrivées de 5 établissements d'enseignement supérieur et de recherche : ENSTA ParisTech (2012), ENSAE (2015), AgroParisTech (2017), Institut Mines Telecom avec Télécom ParisTech et une partie de Télécom Sud Paris (2017) et des centres de recherche mutualisés avec Digiteo et Nano Innov (2012) et nanosciences (2016).
- Sur les 330 hectares de la ZAC du Moulon, 350 000 m² de programmes scientifiques avec l'ECP (2017), U-PSud Pharmacie (2018), l'ENS Cachan (2018) et des laboratoires de Recherche avec l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (2017) l'Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (2018).

2. Une nouvelle dynamique trans-établissements : l'Idex

L'Initiative d'excellence Paris-Saclay est à la fois :

- un ensemble de projets scientifiques permettant de renforcer la structuration des communautés scientifiques, de promouvoir la stratégie scientifique commune et de favoriser les approches pluridisciplinaires.
- une démarche de transformation pour constituer l'Université Paris-Saclay avec le souci de replacer l'étudiant et le chercheur au cœur du projet grâce au décloisonnement des établissements et au renforcement des formations mutualisées.

3. Le principe de l'Université Paris-Saclay : la mutualisation des équipements entre les étudiants et les habitants

Les équipements développés dans le cadre du CDT répondront à un esprit de mutualisation et d'ouverture pour favoriser la coopération et l'échange de proximité entre tous les usagers du territoire : habitants actuels, habitants des futurs quartiers, étudiants, chercheurs, actifs...

L'Université Paris-Saclay incarne de fait cette démarche de mutualisation. En effet, sa pièce maîtresse, le « Learning Center » (centre d'apprentissage innovant), constituera l'emblème de cette logique. Il sera ouvert à l'ensemble des étudiants mais aussi au grand public.

Au-delà du Learning center, la mutualisation s'appliquera également à un certain nombre d'équipements (sport, logement étudiant, restauration, etc.). Celle-ci se fera à trois échelles différentes : l'établissement, le quartier, le campus. Le degré de mutualisation s'adaptera à la fonction et à l'usage des différentes infrastructures (équipements de proximité, à rayonnement plus important...).

4. La définition des structures de l'Université Paris-Saclay

L'Université Paris-Saclay s'organisera autour de composantes de coordinations et de mutualisation pour la formation comme pour la recherche. Ces composantes, « Schools » pour la formation et départements pour la recherche constituent les « vitrines » de visibilité internationale de l'Université pour les étudiants, les chercheurs et enseignants chercheurs, les employeurs et les centres de recherches privés et publics

S'agissant de la formation, neuf « Schools » seront mises en place pour élaborer la stratégie de formation, pour organiser une offre de formation cohérente et coordonner sa mise en œuvre par les différents établissements. La liste des schools prévues est donnée ci-après à titre indicatif :

- School of Basic Sciences ;
- School of Engineering, Information and Science and Technology ;
- School Biologie, Médecine, Pharmacie ;
- School Biodiversité, Alimentation, Société, Environnement ;
- School Sciences du sport et du mouvement Humain ;
- School of Humanities
- School of Management
- School of Economic and Social Sciences
- School of Law

S'agissant de la recherche, dix départements seront mis en place. Ils constitueront une structuration inter-établissements qui coordonne les forces d'une communauté scientifique donnée. Ils seront également un trait d'union avec le monde socio-économique et un lieu où s'élabore la stratégie scientifique commune pour la recherche. La liste des départements prévus est donnée à titre indicatif :

- Sciences de la Vie
- Terre, Océan, Atmosphères, Planètes
- Mathématiques
- Electrical & Optical Engineering
- Mechanical Engineering
- Sciences et Technologies. de l'Information. et de la Communication
- Physique des Ondes et de la Matière
- Physique des deux Infinis et des Origines
- Chimie
- Sciences Humaines et Sociales

A ces deux types de structures à vocation pérenne, seront ajoutées des structures plus transitoires de type Institut, réseau ou projet (labex par exemple) destinées à répondre à des enjeux scientifiques ou socio-économiques nécessitant de faire appel à des équipes scientifiques de plusieurs disciplines.

Principes de gestion

L'Université Paris-Saclay sera un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) répondant aux principes des communautés d'université et d'établissements tels qu'ils ressortiront de la loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Etat d'avancement et phasage

Création de l'université en 2014.

Eléments de financement

L'Etat a consacré des moyens importants pour la réalisation de la partie scientifique de ce projet notamment par son programme d'investissements d'Avenir, en particulier l'IDEX (Initiative d'excellence).

2 - Learning center

Présentation

Le Learning Center Paris-Saclay sera le cœur de la vie étudiante et académique de l'Université Paris-Saclay. Ouvert sur le campus urbain et la société, avec un rayonnement métropolitain et international, il constitue un outil universitaire et de partage de connaissances totalement mutualisé entre les grandes écoles, les universités et centres de recherche parties prenantes de l'Université Paris-Saclay.

Ce lieu, fondé sur le principe de mutualisation entre le monde universitaire, le monde économique et les habitants, sera fédérateur pour le projet de territoire. Il sera le premier équipement à la fois dédié à la communauté universitaire et fondé sur les échanges avec la population, actuelle et future. Cette dernière dimension s'incarnera particulièrement dans la mise en œuvre d'un réseau de lieux, sur le plateau et dans la vallée, connecté au Learning Center.

L'ambition du LC est de matérialiser les valeurs fondatrices de l'Université Paris-Saclay, interdisciplinaire, ouverte sur le monde et sur la société. La mutualisation de la fonction bibliothèque, réinventée pour l'âge numérique, est la composante de base du projet. Mais, au-delà de cette fonction centrale, le LC Paris-Saclay agrège d'autres fonctions collectives, constituant un des espaces majeurs du campus urbain.

Si les étudiants et enseignants-chercheurs forment sa cible la plus évidente, le LC s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire dans toute sa richesse et sa diversité. Il contribue à la vie culturelle locale et métropolitaine en réaffirmant la dimension citoyenne de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La fonction bibliothèque réinventée à l'ère numérique

Face à une information surabondante, omniprésente, interactive, le LC proposera et expérimentera de nouvelles formes d'accès à la connaissance. La salle de lecture intégrera à la fois des supports papiers et numériques et sera associée à des espaces de travail individuels et en groupe, des endroits où la frontière entre consultation, travail personnel et même récréation tend à devenir de plus en plus poreuse. Le LC proposera ainsi des ressources documentaires physiques (80 000 ouvrages dans le LC, 420 000 dans un lieu de stockage à l'extérieur du bâtiment pour les documents d'usage moins immédiat qui pourront être commandés à l'avance sur internet) mais surtout numériques ainsi que des services intellectuels aux enseignants chercheurs et étudiants qui pourraient être ouverts, selon un modèle à définir, aux entreprises, habitants et enseignants du secondaire (documentation, accompagnement personnalisé à la recherche, conseils éditoriaux, conception d'outils multimédia, innovation pédagogique....).

La fonction de projets collaboratifs et créatifs

Une plateforme au service de projets collectifs de tous niveaux sera proposée :

- Collaboration inter-établissements
- Partenariats entre étudiants, chercheurs et entreprises
- Rencontres interdisciplinaires (designers, artistes...)
- Médiation scientifique et artistique à destination du grand public en lien avec l'espace événementiel interactif
- Journal numérique local.

Par l'intermédiaire d'initiatives comme La Diagonale, cet espace s'appuiera notamment sur les multiples expérimentations sur le thème science et art qui se sont multipliées ces dernières années. Une partie des initiatives menées dans le cadre de l'action transversale Virtualité, Interaction, Design & Art (VIDA) du LIMSI-CNRS pourront trouver facilement leur place dans ce cadre, au même titre que certaines opérations de médiation et de culture scientifique comme l'année de la supraconductivité organisée en 2011. Il s'agit en définitive de doter Paris-Saclay d'un lieu vivant de conduite de projet et d'expérimentation, une vitrine de nouvelles pratiques collaboratives peut-être plus emblématique à terme que la séquence de nature plus monumentale qui lui est accolée. Le LC sera ainsi davantage un lieu d'interaction et de conversation que de communication et de diffusion.

Cet espace sera constitué d'une halle flexible d'environ 2500 m² SDO. Les occupants l'aménageront au moyen de dispositifs comme des cloisons mobiles, voire des tentes, pour constituer des espaces de travail adaptés aux projets qu'ils mènent. L'occupation est par principe temporaire et se termine une fois le projet mené à bien.

La fonction accueil, convivialité, événementiel

Cette fonction associera :

- Un guichet d'accueil pour les primo arrivants, en particulier internationaux
- un espace ouvert d'accueil à la fois spectaculaire et convivial avec une cafétéria offrant une large gamme de restauration. Cette cafétéria doit permettre de recevoir si nécessaire des délégations étrangères mais c'est aussi et surtout un lieu de convivialité dans lequel étudiants, chercheurs et habitants doivent se sentir chez eux.
- un espace événementiel interactif, plateforme de débat science/société et d'ouverture culturelle. Cet espace multifonctionnel (salle plate graduable) accueillerait des expositions, conférences, débats, ou tout événement porté aussi bien par les acteurs universitaires que les collectivités et les entreprises. Il permettrait de présenter les évolutions actuelles et futures de la science et de l'industrie, les technologies qui changent le monde, leur hybridation avec l'art et la culture, et inviterait en temps réel les visiteurs à se former une opinion, à discuter et à façonner activement le futur grâce à leurs contributions.

La fonction symbolique de représentation et d'ouverture

Il s'agit de faire du LC l'emblème de la nouvelle Université Paris-Saclay, interdisciplinaire et ouverte sur la société. La fédération d'institutions différentes et l'ouverture sur la ville ont besoin d'une incarnation symbolique et l'architecture peut répondre à ce besoin en proposant un repère où cohabitent la science, la ville et la nature. C'est le bâtiment LC dans son ensemble qui fera emblème.

Secteur concerné :

- Le Learning Center est un projet emblématique pour l'ensemble du territoire du CDT

Localisation : Projet urbain du Moulon, sur la commune d'Orsay

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Université Paris-Saclay, déléguée à l'EPPS.

Partenaires : EPPS, FCS/Université Paris-Saclay, Région, CAPS

Eléments de programmation

Le programme du LC intègre 3 ensembles fonctionnels sur 12 000 m² SDO, soient 14 400 m² SPC (ratio SDO/SPC 1,2) :

- **Fonction « nouvelle bibliothèque » et espaces de travail. Cet ensemble représenterait environ 6500m² SDO dont :**
 - o 3000 m² d'espaces de consultation physique et numérique et de services.
 - o 1000 m² pour les personnels
 - o 500 m² de support technique (prêt matériel, impression, consigne etc...)
 - o 2000 m² d'espaces de travail individuels et collectifs
- **Fonction projets collaboratifs et créatifs : une halle flexible de 2500 m² SDO** aménagée avec des cloisons mobiles, voire des tentes, pour constituer des espaces de travail adaptés aux projets
- **Fonctions accueil, convivialité, évènementiel (cafétéria, accueil, espace évènementiel interactif) : un espace de 3 000 m² SDO**

Le LC est également associé, à l'extérieur de son bâtiment, à un lieu de stockage et de numérisation d'environ 3500 m² SDO. Ce lieu de stockage, de gestion et de circulation d'environ 400 000 ouvrages physiques (d'usage moins immédiat mais qui pourront être commandés à l'avance sur internet) de l'ECP, l'ENS Cachan et d'une partie de l'Université Paris-Sud est conçu comme la plaque tournante gérant les flux d'informations physique et numérique pour garantir à l'utilisateur l'accès à toute l'information, principalement vers le LC ou vers d'autres points d'un réseau qui reste à constituer.

Par ailleurs :

- L'intégration ou l'articulation du LC avec une bibliothèque de lecture publique devra être prise en compte
- L'espace public majeur accueillant le LC et la future station de métro pourra voir se développer un pôle de services privés (autour d'un hôtel de standing notamment) quand les conditions de faisabilité économique et de négociation avec des acteurs privés seront réunies

Principes de gestion

Une structure de gestion mutualisée est en cours de définition.

Afin que la diversité des publics et porteurs de projets (étudiants, chercheurs, salariés, artistes, habitants...) puissent faire connaissance, échanger sur leurs centres d'intérêt respectifs, programmer des rencontres/événements, réserver des espaces etc..., l'espace physique sera couplé avec un dispositif numérique conçu sur le modèle des réseaux sociaux (avec profils de membres, fonctionnalités plus spécifiquement liées à la conduite de projet à la médiation...).

C'est une **plateforme à la fois physique et numérique**. Cette composante numérique permet en outre d'envisager la mise en réseau du LC avec d'autres lieux destinés à la conduite de projets, ailleurs sur le plateau, mais aussi dans la vallée. De ce point de vue, le LC doit apparaître plutôt comme le vaisseau amiral d'une flotte qu'il contribue à coordonner que comme une embarcation isolée. Par-delà la fonction de projets collaboratifs et créatifs, la conception de la composante numérique du Learning Center est en outre susceptible de contribuer à l'unification des différentes composantes du Learning Center. Rien de plus facile en effet que d'y intégrer les informations relatives à l'amphithéâtre/auditorium de Paris-Saclay ainsi que d'établir des liens avec le système de gestion documentaire en usage à la bibliothèque.

Eléments de financement

Le montant total de l'opération, affichant un niveau d'ambition architecturale élevé sur le LC et intégrant le coût du lieu de stockage et les équipements, s'élève à 100M€ environ:

- **Le LC** : 3 000€HT/m² SPC soient **70M€ TTC TDC** environ (avec Cout TTC TDC/ coût HT travaux : 1.65).
- **Le lieu de stockage et numérisation (« Fournisseur »)** : 2 000€HT/m² SPC soient **15M€ TTC TDC** environ (avec coût TTC TDC/ coût HT travaux : 1.65)
- **Les équipements** : **15M€** environ pour les dispositifs numériques dans le LC, le lieu de stockage et dans un lieu relais à Palaiseau (bornes wifi, mise à disposition de portables et tablettes, postes pour le personnel, dispositifs pour le travail en groupe type tableaux blancs interactifs, écrans, visioconférence, dispositifs de numérisation, dispositifs de présentation innovante de l'information, systèmes informatiques, hors câblages et serveurs inclus dans le coût bâtiment), équipement de l'espace événementiel, mobilier, outils projets etc...

| | Surface SPC | Coût HT travaux | Coût TDC TTC |
|-----------------------|-----------------------|-----------------|--------------|
| LC | 14 400 m ² | 43M€ | 70M€ |
| Stockage/ Fournisseur | 4200 m ² | 8,4M€ | 15M€ |
| Equipement | | | 15M€ |
| TOTAL | | | 100M€ |

A ce jour, 39M d'euros sont garantis par l'Etat dans le cadre des investissements d'avenir. La recherche de financements complémentaires est en cours.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (avril 2013) : stabilisation de la programmation.

Livraison : les travaux du LC et du Fournisseur (lieu de stockage et numérisation) feront l'objet de deux marchés de travaux permettant une livraison du Fournisseur à la rentrée scolaire 2016 et du LC fin 2016-début 2017.

3 - Ligne 18 du Grand Paris Express

Présentation

Le réseau du Grand Paris Express est un projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France : la construction de 205 km de lignes de métro automatique pour relier les territoires de la Région et faciliter la vie quotidienne des franciliens. Avec 72 nouvelles gares, le réseau de transport du Grand Paris Express vise à raccorder des secteurs denses de proche couronne et les pôles de transports (les trois aéroports et les gares TGV notamment), permettre le désenclavement de territoires isolés et relier des bassins d'emploi d'échelle métropolitaine. Les temps de trajet seront considérablement réduits, notamment de banlieue à banlieue, avec des lignes en rocade et des métros roulant de 55 à 60 km/h (vitesse d'exploitation moyenne). Il permettra également de dé-saturer les transports existants, de favoriser le développement économique de la Région Île-de-France, et de contribuer par effet d'entraînement à la compétitivité de la France dans son ensemble.

Le territoire du CDT sera desservi par la ligne 18 du réseau de transport du Grand Paris Express, assurée par un Transport Automatique Léger (TAL).

Cette ligne permettra particulièrement de lutter contre l'étalement urbain et le grignotage des terres agricoles en favorisant le transfert modal vers les transports en commun. Elle est aussi cruciale pour accompagner le projet urbain dans le cadre de l'OIN du Plateau de Saclay. Sur ce territoire, le futur Grand Paris Express reliera le campus Paris-Saclay aux autres pôles de la métropole parisienne, et offrira une nouvelle accessibilité aux habitants, chercheurs, étudiants, salariés existants et futurs tout en réduisant la congestion et la pollution automobile.

Au sein du réseau du Nouveau Grand Paris, la ligne 18 présentera la particularité d'être réalisée avec un système de Transport Automatique Léger dont les dimensions seront adaptées au trafic attendu. La ligne devra toutefois conserver des réserves de capacité pouvant être mises en œuvre en cas de développement rapide du trafic ou du prolongement prévu au schéma d'ensemble du métro du Grand Paris.

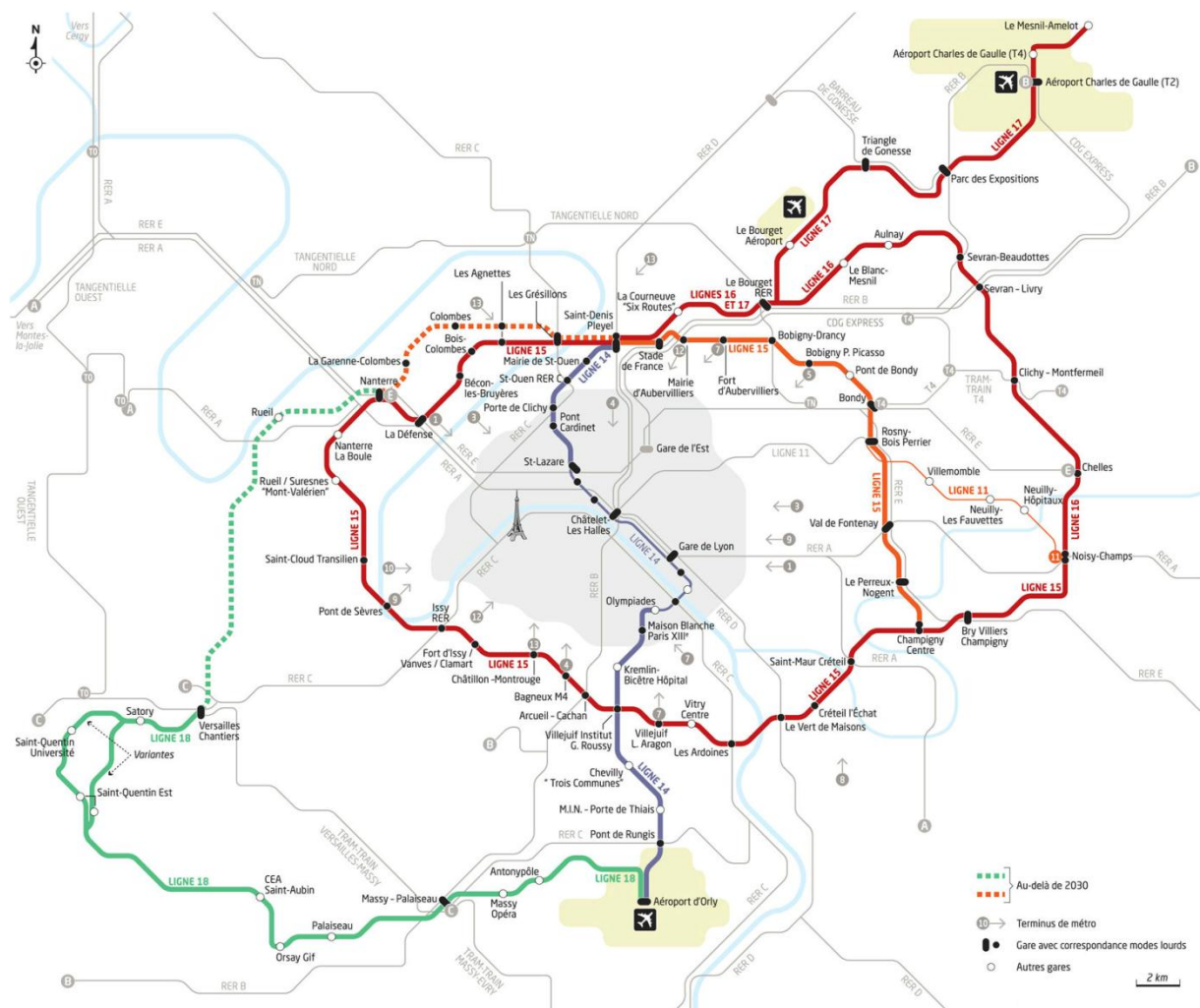
Sur l'ensemble du réseau, les gares du Grand Paris partageront un certain nombre d'orientations communes pour répondre aux attentes des voyageurs, des riverains et des acteurs économiques de la Région Capitale. Il s'agira :

- de gares efficaces et fonctionnelles offrant à tous un accès facile au réseau,
- de gares connectées et organisées pour faciliter les échanges,
- de gares lieu de vie et d'activité en lien avec les territoires desservis.

Les gares du Grand Paris Express devront jouer un rôle moteur sur les territoires comme déclencheurs ou accélérateurs de projets urbains à leurs abords.

Sur le plateau de Saclay, la ligne 18 sera réalisée en viaduc de manière à préempter le moins possible les terres agricoles. Cette même idée a présidé au changement de tracé qui désormais suivra celui de la RN118 d'Orsay au Christ de Saclay. Les trois futures gares, Saclay-CEA, Orsay-Gif et Palaiseau seront donc aériennes.

Secteur concerné :



Certaines communes du territoire du CDT seront directement concernées par la desserte d'une des gares de la ligne 18. Il s'agit de Palaiseau, Orsay, Saclay, Gif-sur-Yvette. Toutefois, l'ensemble du territoire du CDT est concerné par l'amélioration de l'accessibilité permise par cette nouvelle infrastructure.

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Société du Grand Paris

Partenaires: CAPS, EPPS, Région IDF, STIF, FCS

Éléments de programmation

Après la confirmation de la réalisation de la ligne dans son intégralité, intervenue lors des arbitrages du Gouvernement du 6 mars, un cycle d'études préliminaires approfondies sera réalisé entre le dernier trimestre 2013 et le troisième trimestre 2014.

Il permettra :

- de définir un tracé précis d'Orly à Versailles-Chantiers.
- d'arrêter les caractéristiques principales de l'infrastructure et les méthodes constructives.

- de préparer le choix des caractéristiques du matériel (TAL). Ce choix devra être effectué pour la rédaction du dossier préalable à l'enquête publique, vers la fin de 2014.
- de déterminer s'il conviendra d'organiser une ou deux enquêtes publiques sur cette ligne aboutissant à une ou deux DUP avec une répartition en cas de deux DUP qui serait la suivante un segment Orly/CEA et un segment CEA/Versailles-Chantiers.

Sur le territoire du CDT, les principaux points à approfondir seront :

- l'analyse de l'impact en matière d'électromagnétisme et de vibrations de la future ligne en viaduc sur les laboratoires riverains.
- la localisation d'un site de maintenance et de remisage provisoire pour assurer la maintenance légère de l'infrastructure et le remisage des navettes automatiques du TAL, de 2023, date de la mise en service de la ligne entre le CEA/Massy jusqu'en 2027. A partir de cette date, avec la mise en service jusqu'à Orly, le site de maintenance et de remisage commun avec la ligne 14, envisagé à Morangis, sur des terrains d'Aéroport de Paris, sera mis en activité.
- la recherche de la meilleure intégration environnementale et paysagère de la structure éventuellement en privilégiant une alimentation par 3ème rail à une alimentation par caténaire.
- la traversée de la Nationale 118 sur un ouvrage mutualisé avec le TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines, la voirie locale et les modes doux.
- les mesures de protection en matière de sûreté et de sécurité, à mettre œuvre pour la gare du CEA compte tenu de sa proximité avec les installations nucléaires.
- la continuité de la ligne vers les Yvelines, à préserver au-delà du CEA.
- l'intermodalité avec le TCSP et les circulations douces, ainsi que les parkings de rabattement à mettre en place.

Nota : L'opportunité de la réalisation d'une gare pour desservir le quartier Camille Claudel de Palaiseau reste ouverte, cette gare n'étant actuellement pas inscrite au schéma d'ensemble du Réseau du Grand Paris.

Etat d'avancement et phasage

Le calendrier de mise en service du réseau de transport du Grand Paris Express a été fixé par le premier ministre le 6 mars 2013 :

- A horizon 2023, mise en service de Massy au CEA
- A horizon 2027, mise en service de Massy à Aéroport d'Orly
- A horizon 2030, mise en service du CEA à Versailles Chantiers

Dès 2023, la ligne 18 sera reliée au réseau existant, RER B et C notamment, via la gare de Massy-Palaiseau.

Sous réserve de modifications ultérieures, l'enquête publique devrait intervenir au quatrième trimestre de 2015 conformément aux arbitrages du 6 mars 2013 qui demandent leur réalisation sur l'ensemble des lignes du Grand Paris, avant la fin de 2015.

Les fondamentaux du projet

Volet Opérations d'aménagement

4 - ZAC du Moulon

Présentation

Au cœur de l'ambition de Paris-Saclay de faire émerger un pôle d'excellence scientifique et de développement économique de portée internationale, le projet urbain du Moulon qui s'étend sur environ 330 ha, aura vocation à accueillir les enseignants-chercheurs et les étudiants du monde entier, ainsi que de nouveaux habitants, dans un environnement urbain et paysager de très grande qualité. Cet éco-territoire sera de plus bien connecté au reste de la métropole avec l'arrivée d'une station de TAL de Grand Paris Express.

Situé au croisement des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, au sein de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), ce projet intercommunal est partagé par tous les acteurs du territoire et porté à la fois par l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), les collectivités et leurs partenaires au premier rang desquels la Fondation de Coopération Scientifique (FCS).

Le Moulon accueille déjà de nombreux établissements d'enseignement et de recherche (Synchrotron Soleil, CEA, Supélec, l'Université Paris-Sud...) et des parcs d'activités. Le site prend aujourd'hui une autre dimension avec l'accueil de trois nouvelles entités : l'arrivée de l'Ecole Centrale, celle de l'ENS Cachan et le redéploiement d'une partie des activités de l'Université Paris-Sud. L'intensification du potentiel scientifique de très haut niveau, portée par la dynamique du Plan Campus et l'essor de l'Université Paris-Saclay, constitue une étape décisive du projet qui doit s'incarner dans un projet urbain innovant. Le défi est de conforter le potentiel scientifique du Moulon en l'inscrivant dans un projet urbain mixte.

Le quartier du Moulon répondra à plusieurs objectifs :

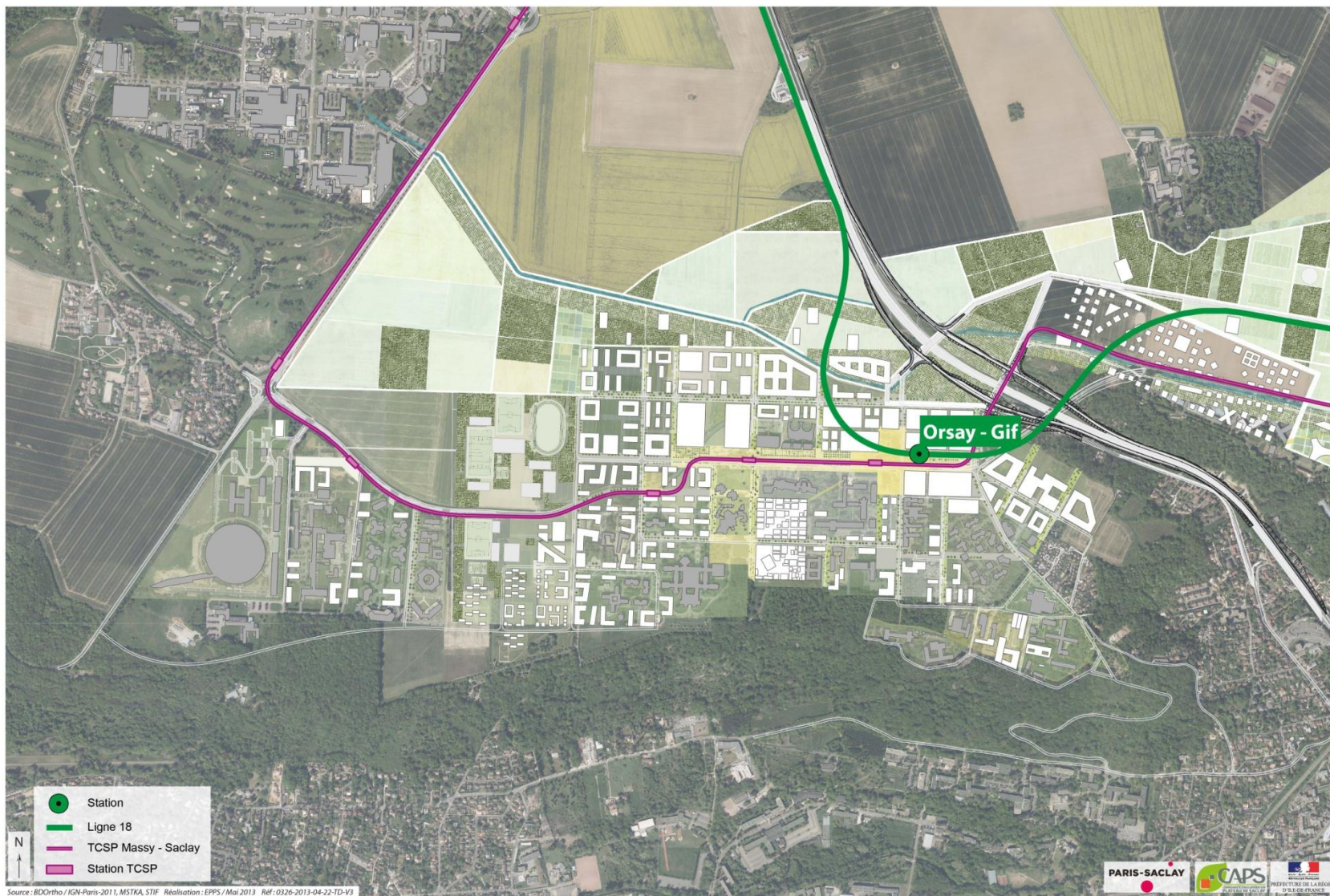
- Créer un quartier ouvert dont l'organisation générale facilitera les échanges et rencontres entre les populations (chercheurs, étudiants, habitants et salariés) grâce à des équipements publics, des services et commerces de proximité et des espaces publics favorisant le partage selon les différents rythmes des publics et les temps de la ville. Ce quartier devra s'inscrire en synergie avec la ville existante en jouant sur les complémentarités entre services et nouveaux équipements publics (ex. piscine et Learning Center).
- Accueillir des établissements d'enseignement supérieur dans un tissu urbain préexistant en veillant à créer des synergies entre eux et avec les activités économiques qui émergeront.
- Améliorer la desserte en transports en commun du quartier et assurer son accessibilité routière. Le quartier disposera d'une station de TAL sur la ligne 18 du Grand Paris Express à échéance de 2023 et sera plus facilement relié à terme aux pôles majeurs de la région Ile-de-France. Le TCSP desservira le quartier dès 2015. Les voies d'accès routier feront l'objet de réaménagements indispensables et durables pour permettre les accès et fluidifier la circulation.

- Intégrer des programmes d'habitat destinés aux étudiants ainsi qu'à des habitants permanents afin de concrétiser la mixité souhaitée.
- Permettre la réalisation d'activités économiques attirées par la proximité des travaux et recherches des établissements d'enseignement supérieur présents sur le site.
- Créer un cadre de vie animé grâce à la mixité des programmes mais aussi par la répartition des équipements publics structurants dans le quartier. Les espaces publics doivent constituer des espaces partagés favorisant la pratique des mobilités douces et créant des lieux de rencontre.
- Partager des équipements emblématiques tel que le futur Learning Center, lieu de connaissance (équipement de mutualisation de la fonction bibliothèque adaptée à l'ère numérique) mais aussi lieu de partage, de coopération et de rayonnement (cf. fiche dédiée).

Les ambitions très fortes en matière de qualité urbaine, paysagère et environnementale, portées par l'EPPS, les collectivités et leurs partenaires visent à créer un cadre de vie agréable et stimulant pour les futurs étudiants, enseignants-chercheurs, salariés, habitants, dans le respect de fortes exigences de durabilité. Cette attention apportée à la qualité architecturale des projets, au confort des espaces publics, à la mise en valeur des atouts du territoire et notamment de la relation avec le grand paysage, repose sur la conviction forte qu'ils constituent à la fois un vecteur d'attractivité internationale et une condition nécessaire à la bonne intégration du projet dans son environnement.

Le Moulon s'organisera autour de deux polarités principales : l'une autour de la future station de TAL, à l'Est, qui accueillera notamment des établissements d'enseignement supérieur, des activités économiques, des services et commerces, et un équipement majeur pour le campus urbain, le Learning Center ; l'autre à l'Ouest dans le quartier Joliot-Curie au sein duquel se constituera un véritable cœur de quartier accueillant des logements familiaux et étudiants avec une variété des modes d'habiter, des équipements et des commerces en lien avec les programmes campus.

Schéma d'aménagement du projet urbain du Moulon



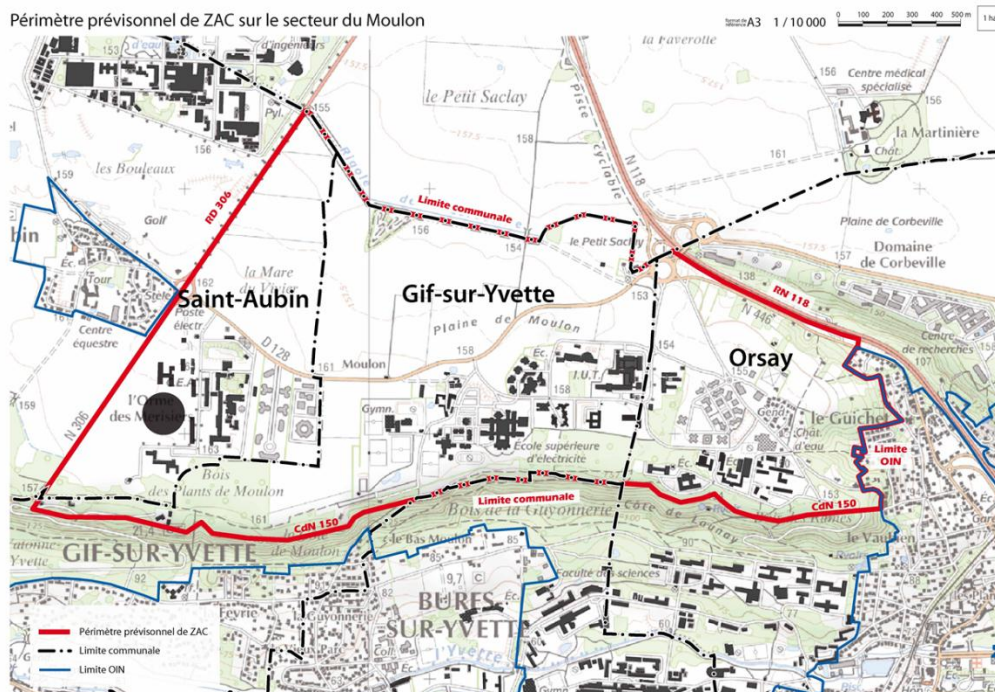
Secteur concerné :

La ZAC du Moulon s'étend sur une surface d'environ 330 hectares sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin. Ce secteur constitue l'un des principaux sites de développement du sud du plateau et l'une des deux grandes opérations d'aménagement du campus urbain Paris-Saclay avec la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Il est bordé au Nord par la rigole de Corbeville, au Sud par les coteaux boisés, à l'Ouest par la RD 306 et le site principal du CEA, à l'Est par la RN 118.

Une partie de sa superficie est d'ores et déjà urbanisée et compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur, de centres de recherche et d'activités économiques : le Synchrotron, le site du CEA à Orme les Merisiers, Supélec, une partie de l'Université Paris-Sud, du CNRS, et trois parcs d'activités. Le Moulon est destiné à devenir l'un des principaux lieux d'urbanité du campus urbain du sud du plateau de Saclay, mettant en œuvre une stratégie d'aménagement ambitieuse autour d'objectifs d'intensité urbaine, de qualité environnementale, de compacité et de mixité des différents programmes : logements familiaux et étudiants, enseignement supérieur et recherche, développement économique, commerces, équipement, services...

Localisation :

- Gif-sur-Yvette 170 ha
- Orsay 75 ha
- Saint-Aubin 85 ha



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Etablissement Public Paris-Saclay

Pilotage : Comité opérationnel Ouest RN118 (EPPS, CAPS, Gif-sur-Yvette, Orsay, Saint-Aubin),
Fondation de Coopération Scientifique

Maîtrise d'œuvre :

- Groupement MSTKA (conception) :
 - o Saison Menu, architecte-urbaniste
 - o Taktyk, paysagiste
 - o Artelia, bureau d'étude

- OMA, D'ici là (quartier Joliot-Curie)

Partenaires :

- Conseil Général de l'Essonne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Etat
- Fondation de Coopération Scientifique / Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche /
- Société du Grand Paris (métro)
- STIF (TCSP)
- Syndicat intercommunal de l'Yvette et de la Bièvre
- Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette

Éléments de programmation

Une partie de la superficie de la ZAC du Moulon est d'ores et déjà urbanisée avec une implantation éparse d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche : le Synchrotron Soleil, le site du CEA à l'Orme des Merisiers, Supélec, un tiers de l'Université Paris-Sud 11, le Pôle Commun de Recherche en Informatique ainsi que trois parcs d'activités (les Algorithmes et Espace Technologique à Saint-Aubin, le Parc Eiffel à Orsay). Ces programmes s'inscrivent aujourd'hui dans de vastes domaines autarciques isolés et éloignés les uns des autres.

Existant ZAC du Moulon :

| Type de programme | M ² SP |
|---|-------------------|
| Etablissements d'enseignement supérieur | 275 304 |
| Activités économiques | 60 730 |
| Logements étudiants | 29 800 |
| Logements familiaux | 9 300 (Orsay) |
| Commerces/ services | 5 758 |
| Equipements publics | 0 |
| TOTAL | 371 592 |

Liste des établissements existants :

| Etablissements existants | | |
|--|-----------------------------|----------------|
| Nom de l'Etablissement | Date de construction | M² SHON |
| Etablissements d'enseignement et de recherche | | |
| Paris Sud | 1958 | 65 493 |
| Synchrotron | 2006 | 31 610 |
| CEA/Orme | 1987 | 31 585 |
| Ferme du Moulon | | 6854 |
| LGEP | 1968 | 2 500 |
| IUT (UPSUD) | 1969 | 39840 |
| CNEF/CRF | 1973 | 12 258 |
| Supélec | 1976 | 40 264 |
| IBP | 1994 | 11354 |
| Maison de l'ingénieur | | 4474 |
| Développement économique | | |
| Parc Club Orsay | | 20250 |
| Espace technologique | | 22380 |
| Algorithmes | | 18 100 |
| Services et commerces | | |
| Hôtel petit Saclay | | 1528 |
| Foot indoor | | 4230 |
| Logements | | |
| Logement CROUS | | 6600 |
| Logement SUPELEC | | 23200 |
| Lotissement | | 9300 |

Opération récentes :

| Opérations récentes | | |
|---------------------|---------------------|-------------------------|
| Nom de l'opération | M ² SHON | Maîtrise d'œuvre |
| PCRI | 5997 | Arteo |
| Digitéo | 16530 | BRS |
| PUIO | 6545 | Bruno Gaudin Architecte |

Programme prévisionnel ZAC du Moulon :

| Type de programme | M ² SP |
|--------------------------|---------------------------|
| Programmes scientifiques | 350 000 |
| Activités économiques | 200 000 |
| Logements étudiants | 80 000 (2 600 places) |
| Logements familiaux | 160 000 (2 000 logements) |
| Commerces/ services | 25 000 |
| Equipements publics | 25 000 |
| TOTAL | 840 000 |

Dans le cadre du Plan Campus, l'Ecole Centrale, l'ENS Cachan et une partie des activités de l'université Paris-Sud (IDEEV, chimie, biologie, pharmacie...) ont décidé d'implanter leurs écoles sur le quartier. Ces programmes seront accompagnés d'un ensemble d'équipements mutualisés qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de restauration... Cette mutualisation doit permettre d'établir des logiques de proximité et de développer les objectifs de mixité.

Ces nouvelles implantations s'accompagneront de la mise en place d'une offre de logements étudiants aussi importante que diversifiée. Ces logements répondront aux besoins des établissements présents et à venir du quartier mais aussi aux besoins du territoire Sud plateau.

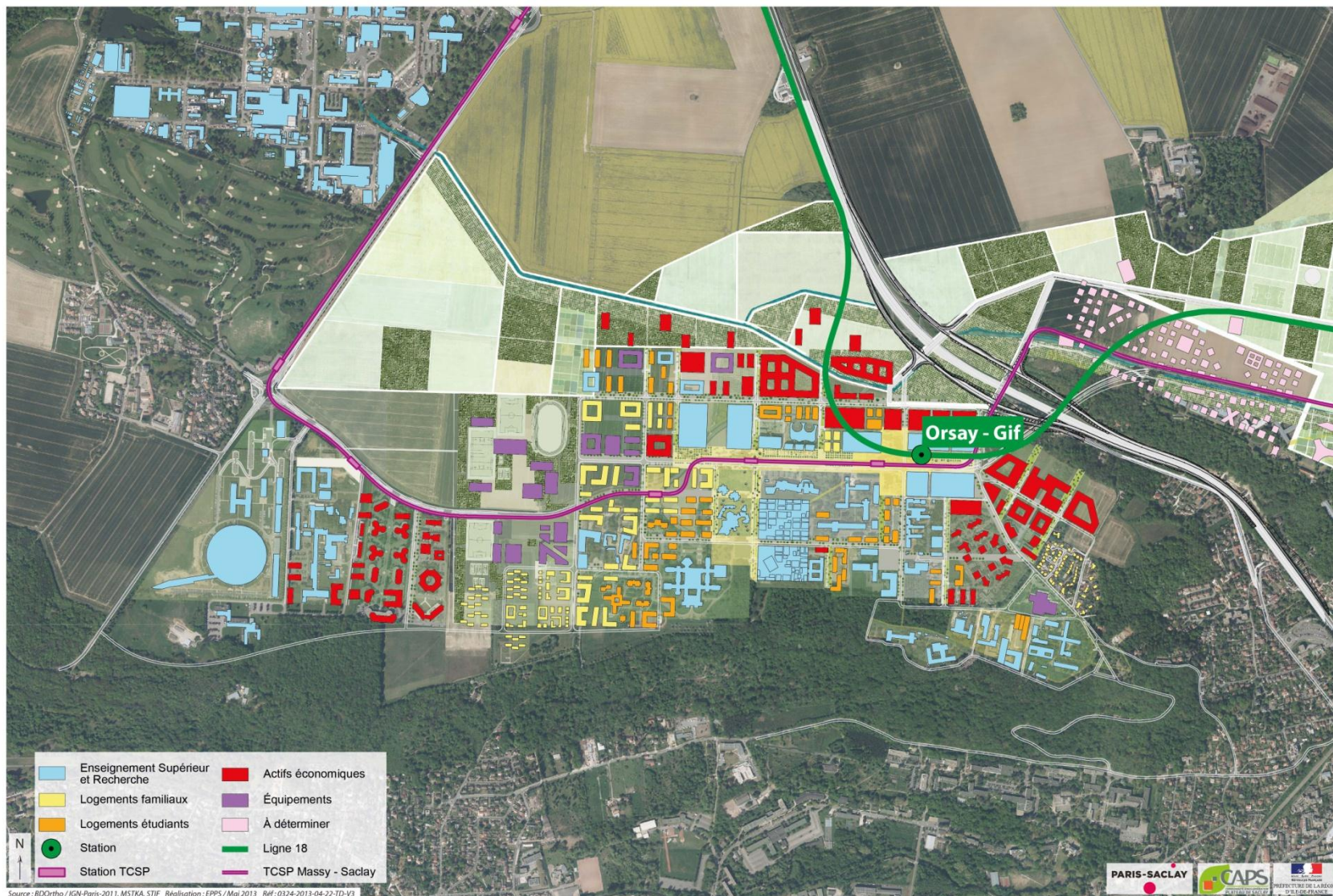
Des programmes d'activité économiques à forte valeur ajoutée viendront également s'inscrire dans le projet et participeront à la logique de cluster. La présence de grands comptes comme de petites entreprises technologiques favorisera les interactions avec les établissements d'enseignement et de recherche. Ils seront situés prioritairement, pour d'évidentes raisons d'accessibilité, à proximité de la RN 118, du métro, au Nord du quartier et, pour une part plus modeste, sur Saint-Aubin.

Le projet développera des programmes de logements familiaux pour répondre aux besoins existants et à venir. Le nombre de logements familiaux à implanter doit permettre de faire émerger un quartier vivant et atteindre ainsi une masse critique pour permettre le fonctionnement des équipements publics, de commerces et de services. Cette programmation offrira des parcours résidentiels diversifiés.

La cohérence du fonctionnement urbain et la qualité de vie dans le quartier passeront par la programmation des équipements publics, des commerces et des services, indispensables à son attractivité.

La programmation sur le projet urbain du Moulon

0 100 200 300 400 m



Les opérations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à venir sont décrites dans le tableau ci-dessous :

| Opérations à venir | | | | |
|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|--|---|
| Nom de l'opération | Procédure | M² SHON | Maîtrise d'œuvre | Date de livraison prévisionnelle |
| ISMO - Orsay | MOP | 10 000 | Claus En KaanArchitekten | 2014 -PC déposé |
| Lieu de Vie - Gif | MOP | 2 500 | MUOTO | 2014-PC déposé |
| ICE (CEA) – St Aubin | Conception- réalisation | 10 000 | Consultation fin 2012 | 2015 |
| Ecole Centrale Paris - Gif | MOP + PPP | 70 350 | OMA pour la MOP lancement dialogue | 2016 |
| Salles de cours mutualisées | PPP Centrale | 8 000 | Accompagnement OMA lancement dialogue | 2016 |
| Physique - Orsay | MOP | 18 000 neuf 14 600 réhabilitation | Consultation MOE 2013 | 2018 |
| Pharmacie - Orsay | PPP | 46 500 | Dialogue compétitif 2013 | |
| IDEEV - Gif | MOP rénovation PPP extension | 2700 rénovation 9500 extension | Concours en 2013 | |
| ENS Cachan - Gif | MOP | 67 000 | Concours décembre 2012 | 2018 |
| Biologie Orsay (enseignement) | PPP | 4 060 | Dialogue Compétitif 2013 | 2018 |
| Learning Center | A définir | 33 000 | A définir | 2016-2018 |

Par ailleurs, la réhabilitation d'autres bâtiments existants pourra accompagner la transformation du secteur. En particulier pour ce qui est des bâtiments anciens accueillant des projets innovants et contribuant directement au cluster scientifique et technologique. Ainsi, le bâtiment 503, ancien siège de l'IOGS devenu une pépinière de la Filière Innovation-Entrepreneurs de l'IOGS, qui abrite aujourd'hui en son sein une vingtaine d'entreprises ainsi qu'un FabLab - dont l'aura dépasse désormais les limites du Plateau de Saclay- pourra être réhabilité pour soutenir les initiatives innovantes qui en sont issues et sont régulièrement primées dans les concours nationaux.

Le programme prévisionnel des équipements publics prévus pour la ZAC du Moulon est le suivant :

| Nature et désignation des équipements publics | | Description | Financement | Maitre d'ouvrage | Gestionnaire | Domanialité future | |
|---|---------------------------|--|--|------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| INFRASTRUCTURES | Espaces publics | aménagement paysagers et boisements internes à la ZAC | quartier du Moulon (franges nord, est et sud) | EPPS | EPPS | collectivité ou institution | collectivité ou institution |
| | | boisements hors ZAC (mesures de compensation) | hors quartier du Moulon | EPPS | EPPS | collectivité ou institution | collectivité ou institution |
| | | esplanade des sciences | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | | places publiques | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | Collectivité | Collectivité |
| | | autres espaces paysagers de quartier | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | Collectivité | Collectivité |
| | Voiries | DECK | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | Collectivité | Collectivité |
| | | rue Joliot Curie | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | | voie de la lisière | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | collectivité | collectivité |
| | | autres voiries (hors RD128) | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | Collectivité | Collectivité |
| | | aménagement des carrefours (hors RD306 et échangeur RN118) | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | Collectivité | Collectivité |
| | Eaux usées | circulations douces | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | Collectivité | Collectivité |
| | | réseaux internes à la ZAC | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | collectivité ou syndicat | collectivité ou syndicat |
| | Eaux pluviales | raccordement d'eaux usées ext ZAC | hors quartier du Moulon | EPPS /synd | EPPS / synd | collectivité ou syndicat | collectivité ou syndicat |
| | | réalisation des noues et fossés | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | collectivité ou syndicat | collectivité ou syndicat |
| | Réseaux secs | raccordement ext à la ZAC | hors quartier du Moulon | EPPS/synd | EPPS / synd | collectivité ou syndicat | collectivité ou syndicat |
| | | télécoms, gaz, éclairages etc | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | collectivité ou syndicat | collectivité ou syndicat |
| Eau potable | réseaux internes à la ZAC | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | collectivité ou syndicat | collectivité ou syndicat | |
| SUPERSTRUCTURES | Petite enfance | structure n°1 Réserve foncière crèche privée | Hypothèse crèche 60 berceaux | privé | privé | privé | privé |
| | | structure n°2 Crèche 60 berceaux | Crèche collective + espace animation accueil familial | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | Scolaire | groupe scolaire n°1 | 16 classes + accueil périscolaire | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | | groupe scolaire n°2 | 20 classes + accueil périscolaire | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | Sports | équipement sportif polyvalent 1 | Adossé groupe scolaire 1 | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | | équipement sportif polyvalent 2 | Adossé groupe scolaire 2 | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | | pôle sportif de quartier | Salle omnisport avec tribunes et arts martiaux | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | | pôle de terrains extérieurs | 1 terrain de grand jeu avec tribunes et piste de 100m+ vestiaire | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | | terrains de petit jeu | Type city-stade (près maison de jeune) | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | | équipement sportif spécialisé | Pas de tir à l'arc | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | | reconstitution d'une partie de l'existant | Selon projet urbain (hyp.2 tennis couverts 900m²+2 terrains de gd jeux/ vestiaires 300m²?) | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | Associatif | pôle de locaux administratifs et associatifs | Espaces mutualisés administration+social+ass | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | Jeunesse | maison des jeunes | locaux accueil, loisirs | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | Culture | médiathèque / espace de lecture publique | Intégration Learning Center | EPPS | EPPS | GIF | GIF |
| | Technique | parkings publics | quartier du Moulon | EPPS | EPPS | collectivité | collectivité |

| Nature et désignation des équipements publics | | Description | Financement | Maitre d'ouvrage | Gestionnaire | Domanialité future | |
|---|-----------|--|---------------------|------------------|--------------|--------------------|------|
| HORS FINANCEMENT ZAC | Transport | TCSF | quartier du Moulon | STIF | STIF | STIF/CAPS | CAPS |
| | | métro et création d'une gare | quartier du Moulon | SGP | SGP | | SGP |
| | Voiries | déviation et réaménagement RD128 | quartier du Moulon | CG91 | EPPS | CG91 | CG91 |
| | | échangeur RN118 et pont signal | franges du quartier | | | | |
| | | carrefour RD306 | franges du quartier | | | | |
| | Réseaux | chaufferie et réseau de chaleur interne à la ZAC | quartier du Moulon | | | | |
| | Sports | équipement aquatique | quartier du Moulon | | | | |
| | Divers | gendarmerie | quartier du Moulon | | | | |
| | | cimetière | | | | | |

Principes de gestion

La gestion du futur projet urbain du Moulon est en cours de discussion avec les partenaires : communes, CAPS et université. Elle sera opérée en fonction de leurs compétences propres.

Eléments de financement

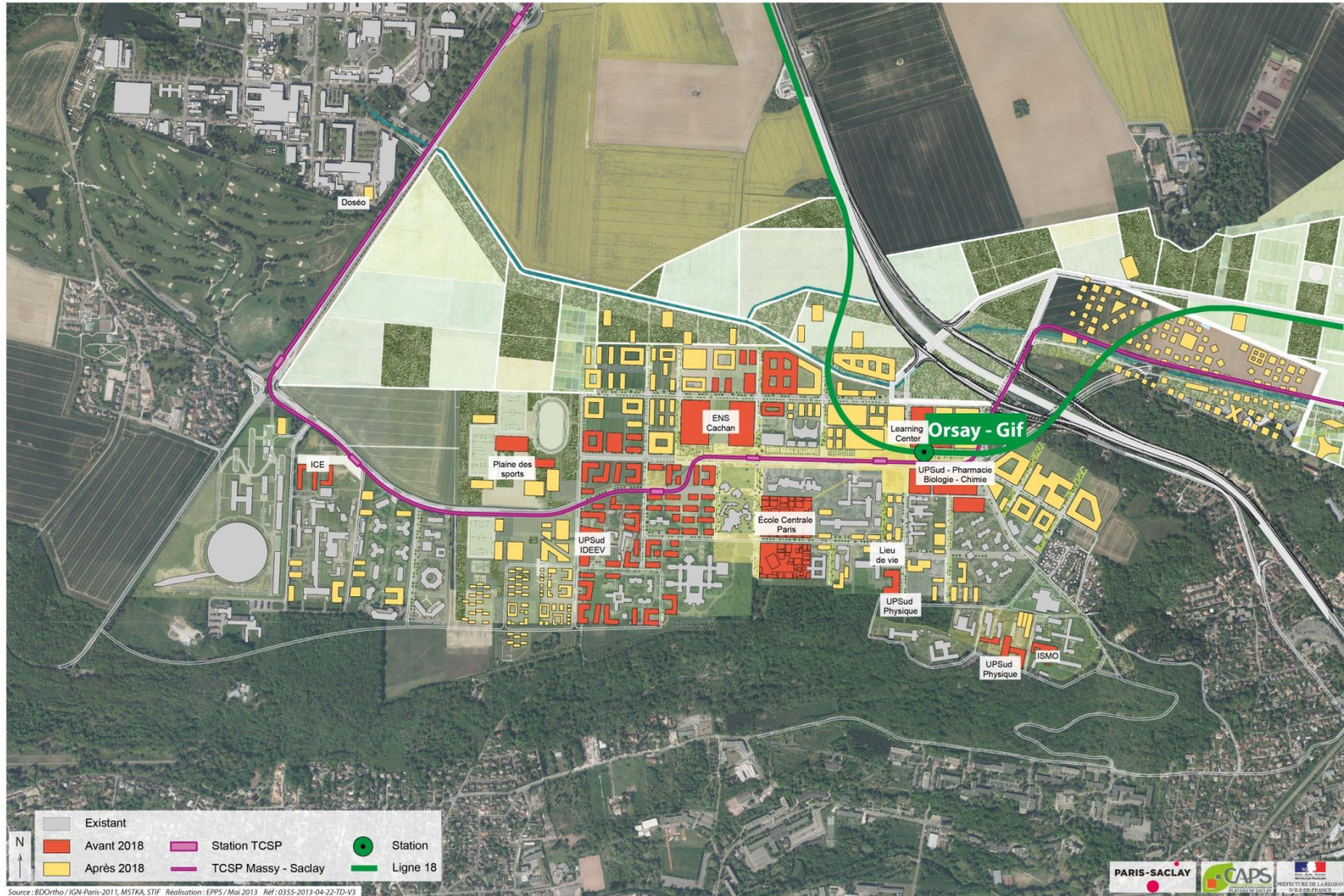
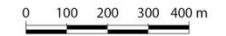
Le financement des programmes immobiliers de l'Université Paris-Sud, ainsi que des contributions à l'aménagement de ces programmes, est assuré par l'Etat dans le cadre du Programme des investissements d'avenir et de l'opération Campus. Des compléments de financements pour le Learning Center devront être identifiés (cf. fiche dédiée).

Etat d'avancement et phasage

Avancement réglementaire :

- Initiative de ZAC : juillet 2011
- Approbation de la révision simplifiée de Gif-sur-Yvette sur le quartier Joliot Curie : septembre 2013
- Création et réalisation prévisionnelle de ZAC : février 2014
- Arrêté préfectoral prévisionnel de DUP valant mise en compatibilité des PLU : janvier 2014
- Arrêté prévisionnel de Dossier Loi sur l'Eau : janvier 2014

Le phasage sur le projet urbain du Moulon - Date de livraison



Source : BDOrtho / IGN-Paris-2011, MSTKA, STIF Réalisation : EPPS / Mai 2013 Ref : 0355-2013-04-22-TD-V3



Equipements souhaités par la CAPS et les communes

En outre, la CAPS et les collectivités souhaiteraient porter des réflexions sur la mise en place des équipements suivants :

- Gendarmerie. Ce besoin défini et évalué a fait l'objet d'un accord entre la Gendarmerie Nationale et la ville de Gif-sur-Yvette (voir fiche action spécifique). Cet équipement n'est pas financé par la ZAC.
- Parking public souterrain. La diversité des usages dans le quartier générera des besoins en stationnement public ; leur réalisation en souterrain sera privilégiée sous les espaces publics, de préférence au cœur du quartier.
- Marché. Un marché constitue un lieu de vie et de convivialité dans le quartier, un site pouvant accueillir ce marché est à l'étude.
- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Le besoin d'un EHPAD sur le nord-ouest du département est identifié (Cf. fiche dédiée).
- Cimetière. La réalisation de nouvelles places correspondant aux modes de sépulture libre et concédé deviendra nécessaire pour faire face à l'accroissement de population sur le plateau du Moulon (et plus globalement sur la frange sud) et devra être prise en compte financièrement par l'aménageur.
- Lieu de cultes.
- Reconfiguration de la salle de la terrasse mutualisée avec le CNRS (changement des gradins, isolation thermique, climatisation, mise aux normes d'accessibilité de l'espace accueil et sanitaire).
- Enfin, la localisation des équipements sportifs mutualisés entre l'Université Paris-Saclay et les collectivités devra permettre de bénéficier aux futurs habitants de Gif-sur-Yvette comme aux habitants actuels d'Orsay, en particulier les résidents de la zone pavillonnaire située à l'est de la ZAC.

5 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique

Présentation

Le projet du quartier de l'Ecole polytechnique qui s'inscrit au sein du projet Frange sud vise à réaliser un quartier vivant et mixte avec une forte vocation scientifique.

L'aménagement de ce quartier prévoit d'accueillir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et améliorer le cadre de vie des étudiants, des salariés et des habitants, présents et à venir, en créant des logements et des lieux de vie avec des services, commerces et restauration. Mieux relié à la vallée et au reste du plateau par les transports en commun et des modes innovants de déplacement, caractérisé par des espaces publics de qualité, ce quartier s'inscrira dans son environnement urbain et naturel à proximité des coteaux boisés et de la forêt domaniale.

Les objectifs du quartier de l'Ecole polytechnique sont les suivants :

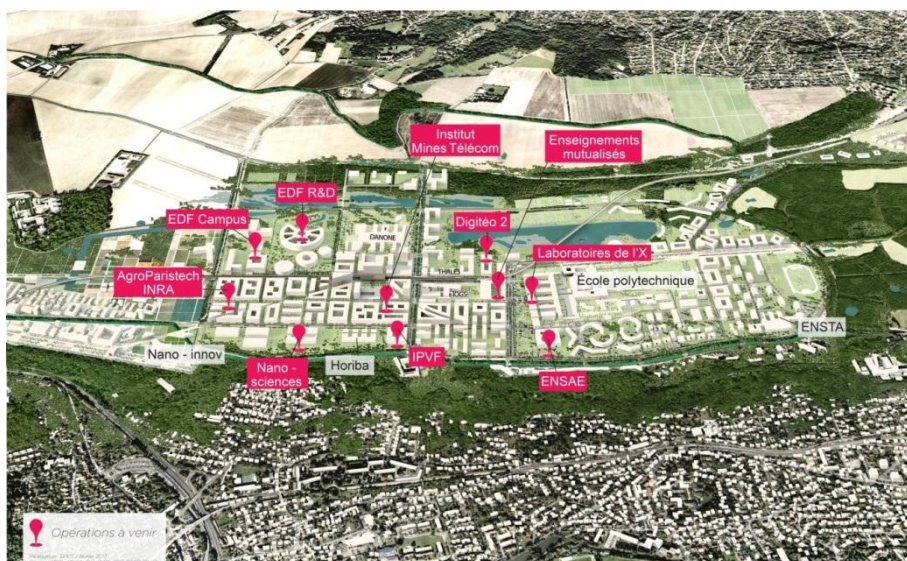
- **créer un quartier ouvert, composante du Sud du plateau** : il s'agit en effet de transformer ce qui est actuellement un site dédié à l'Ecole polytechnique en un quartier ouvert à tous. Ce quartier s'inscrira en lien d'une part avec le reste du Sud du plateau et notamment Corbeville et il sera d'autre part étroitement articulé avec les villes existantes (quartiers des Joncherettes, Camille Claudel, la Troche...)
- **instaurer une continuité urbaine avec le nouvel éco-quartier du lycée Camille Claudel** : l'opération d'aménagement permettra de créer une véritable liaison urbaine entre les quartiers du lycée Camille Claudel et de l'Ecole polytechnique.
- **permettre l'accueil des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de l'ensemble des activités économiques** liées dans de bonnes conditions : cette vocation restera première dans le quartier et l'objectif est d'augmenter les synergies notamment entre recherche publique et privée, enseignement et recherche.
- **intégrer les nouveaux programmes à l'existant dans un ensemble urbain** : il s'agit en effet d'intégrer dans le projet les bâtiments existants de l'Ecole polytechnique, Thalès, Danone, IOGS, Digitéo et l'ENSTA afin de les valoriser et d'y articuler les nouveaux développements dans le cadre d'une extension maîtrisée du quartier.
- **améliorer la desserte en transports en commun** du site et remailler l'ensemble du quartier au niveau des circulations routières et douces : le prolongement du site propre jusqu'au Christ de Saclay d'ici 2015 et l'implantation d'une station de TAL de la ligne 18 du Grand Paris Express permettront une véritable transformation des pratiques et une évolution des parts modales en reliant le quartier en transport en commun au reste du campus et aux pôles de la métropole francilienne. Les parcours de mobilités douces doivent être développés sur l'ensemble du site et en lien avec les vallées et le Sud plateau.

- **créer un cadre de vie animé** grâce à une compacité, à une mixité de programmes (activités économiques et scientifiques, logements, commerces-services..) et au développement de lieux d'intensité urbaine autour des équipements du quartier. Il s'agit par la diversité de programmes de permettre des proximités d'usages et d'ouvrir l'accès des équipements à tous.
- **restructurer, développer les espaces publics** et mettre en place une trame paysagère importante requalifiant le quartier (espaces publics de proximité dans les secteurs résidentiels plus structurant autour de la gare du métro...)
- **réaliser une opération exemplaire** en termes de développement durable en gérant de manière collective et innovante les enjeux liés à l'énergie, l'eau et l'assainissement et développer la biodiversité du plateau par l'aménagement de corridors écologiques.

Le quartier de l'Ecole polytechnique s'organisera autour d'une polarité principale centrée sur la gare du métro et de deux polarités secondaires liées aux arrêts de TCSP et aux pôles de logements au centre et à l'est du quartier. Le pôle central autour de la gare du métro occupera une place particulière au sein du quartier par ses programmes (équipements, commerces, services), ses usages et ses typologies (émergences..). Au sein de la bande centrale, caractérisée par son esprit campus et de grandes cours largement plantées et dimensionnées, deux diagonales ponctuées de places et de jardins de nature minérale et végétale permettront de rejoindre la place du métro de manière aisée. L'aménagement de ces pôles et du quartier respectera le principe de mixité, permettant de rassembler à la fois les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les activités économiques et les logements familiaux et étudiants.

Le Green, grand parc au centre du quartier, tiendra lieu d'espace de rencontre entre l'est et l'ouest du quartier. Ce lien sera également facilité par la chaîne des lieux majeurs, ensemble d'espaces publics, pénétrant le quartier et le connectant aux quartiers de Corbeville à l'ouest et de Camille Claudel à l'est.

Le parc au nord du lac, composé de bassins, de terrains de sport et d'espaces de loisirs, constituera un espace de respiration et de détente pour les usagers et habitants du quartier. Il permettra enfin une transition vers les lisières boisées et les terres agricoles du Plateau de Saclay.



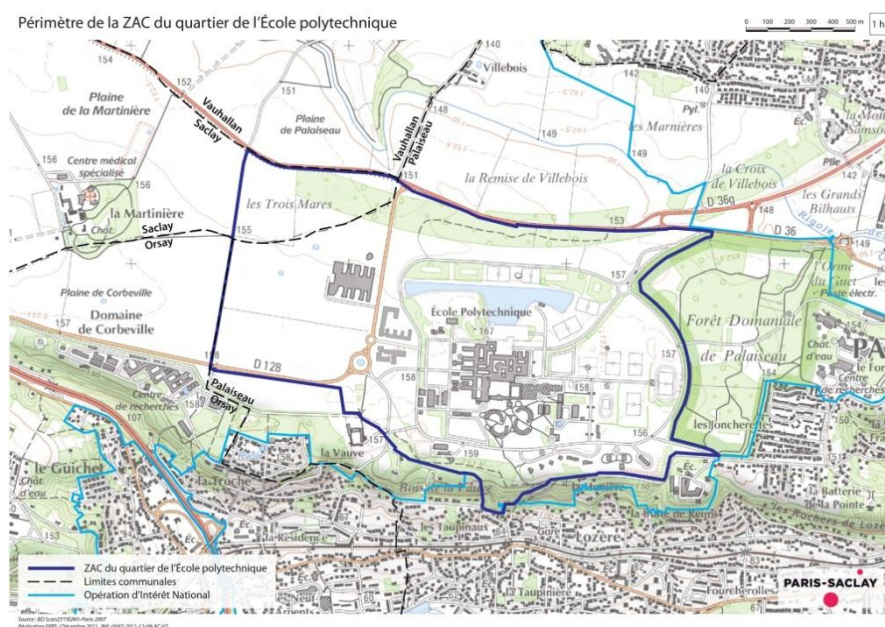
Secteur concerné :

Le site actuel de la ZAC du quartier de l'École polytechnique représente une superficie de 232 hectares. Il est situé à l'ouest de la commune de Palaiseau, au sud-est du plateau de Saclay.

Actuellement, le site est constitué d'espaces peu denses ponctués de grands ensembles bâtis regroupés principalement au sud du lac de polytechnique. L'ouest offre un paysage agricole, tandis que le site est bordé à l'est par la forêt domaniale et au sud par les coteaux boisés du plateau.

Aujourd'hui, le site est très peu aménagé : le quartier situé à l'ouest de la RD 128 est entièrement à viabiliser et équiper. Le réseau viaire du campus de l'École polytechnique, constitué d'un boulevard périphérique et de voies en impasse, n'est pas maillé.

- Localisation :
 - o Palaiseau - 217 hectares
 - o Saclay - 15 hectares



Périmètre de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique

Gouvernance

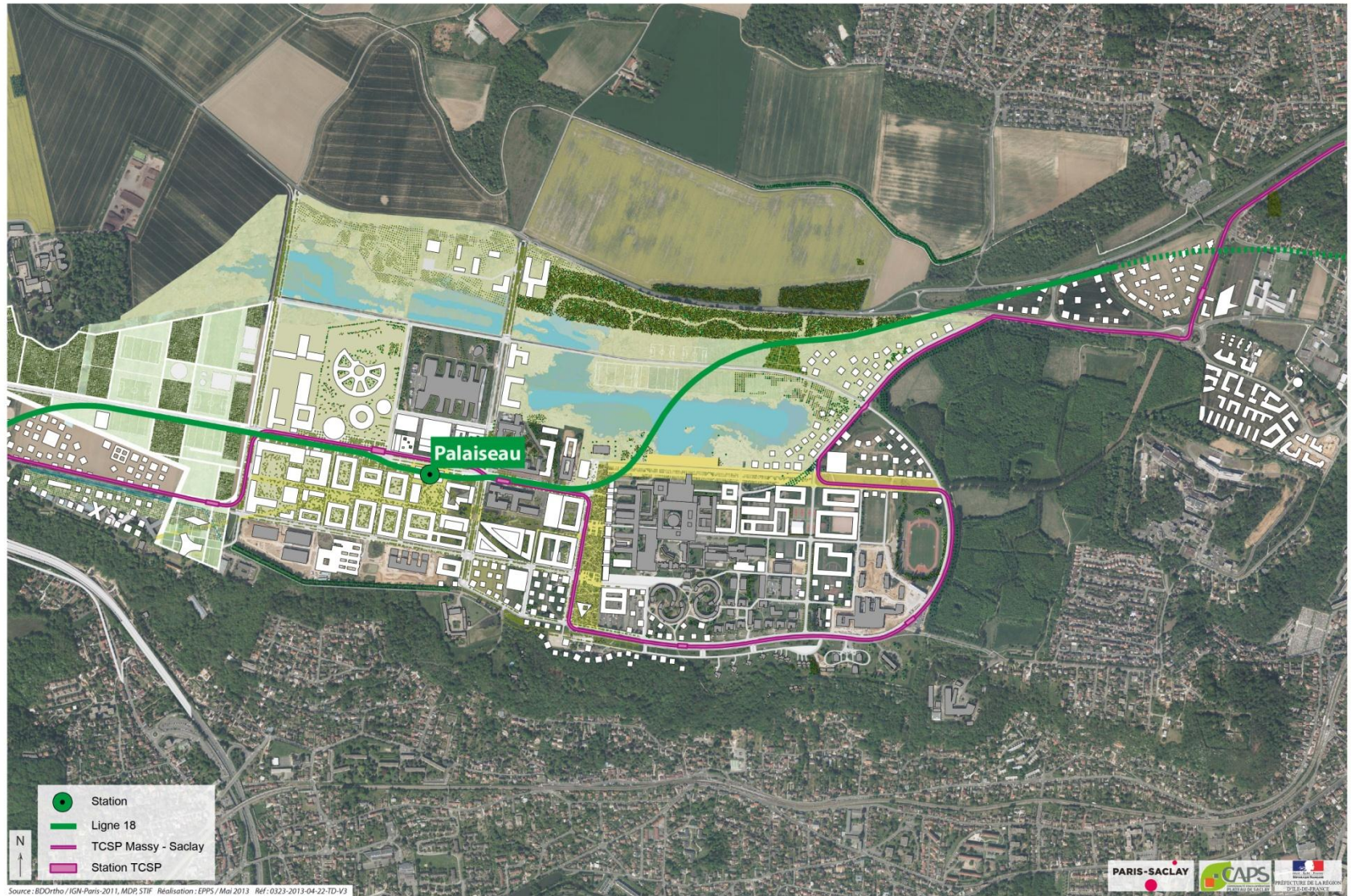
Maître d'ouvrage : EPPS (aménageur)

Pilotage : Comité opérationnel Est RN118 (EPPS, CAPS, Palaiseau, Saclay, Orsay, Fondation de Coopération Scientifique)

Partenaires :

- Conseil Général de l'Essonne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- STIF (TCSP)
- Société du Grand Paris (métro)
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche / Ecole polytechnique (Comité technique mensuel)
- Etat

Schéma d'aménagement sur le quartier de l'École polytechnique



Eléments de programmation

L'implantation de nombreux programmes d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du plan campus marque le moment de repenser le quartier et de le faire évoluer à partir du site de l'Ecole polytechnique vers un quartier à part entière.

Actuellement, les programmes de recherche et d'enseignement dominant la programmation. Ils continueront de constituer la spécificité de ce quartier. Cependant, pour rendre le campus urbain, vivant et attractif, d'autres programmes doivent venir le compléter. Ainsi, le quartier, défini par sa vocation scientifique, sera également un quartier caractérisé par une diversité de programmes.

Existant ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique :

- Logement : logements étudiants (60 000 m²)
- Activités économiques : 50 000 m²
- Enseignement supérieur et recherche : 107 500 m² SPC (polytechnique, IOGS, ENSTA, Digitéo)

| Etablissements existants | |
|--------------------------|----------------|
| Nom de l'Etablissement | Date d'arrivée |
| Ecole polytechnique | 1976 |
| Thalès | 2005 |
| IOGS | 2007 |
| Danone | 2001 |
| Digitéo 1 | 2011 |
| ENSTA | 2011 |

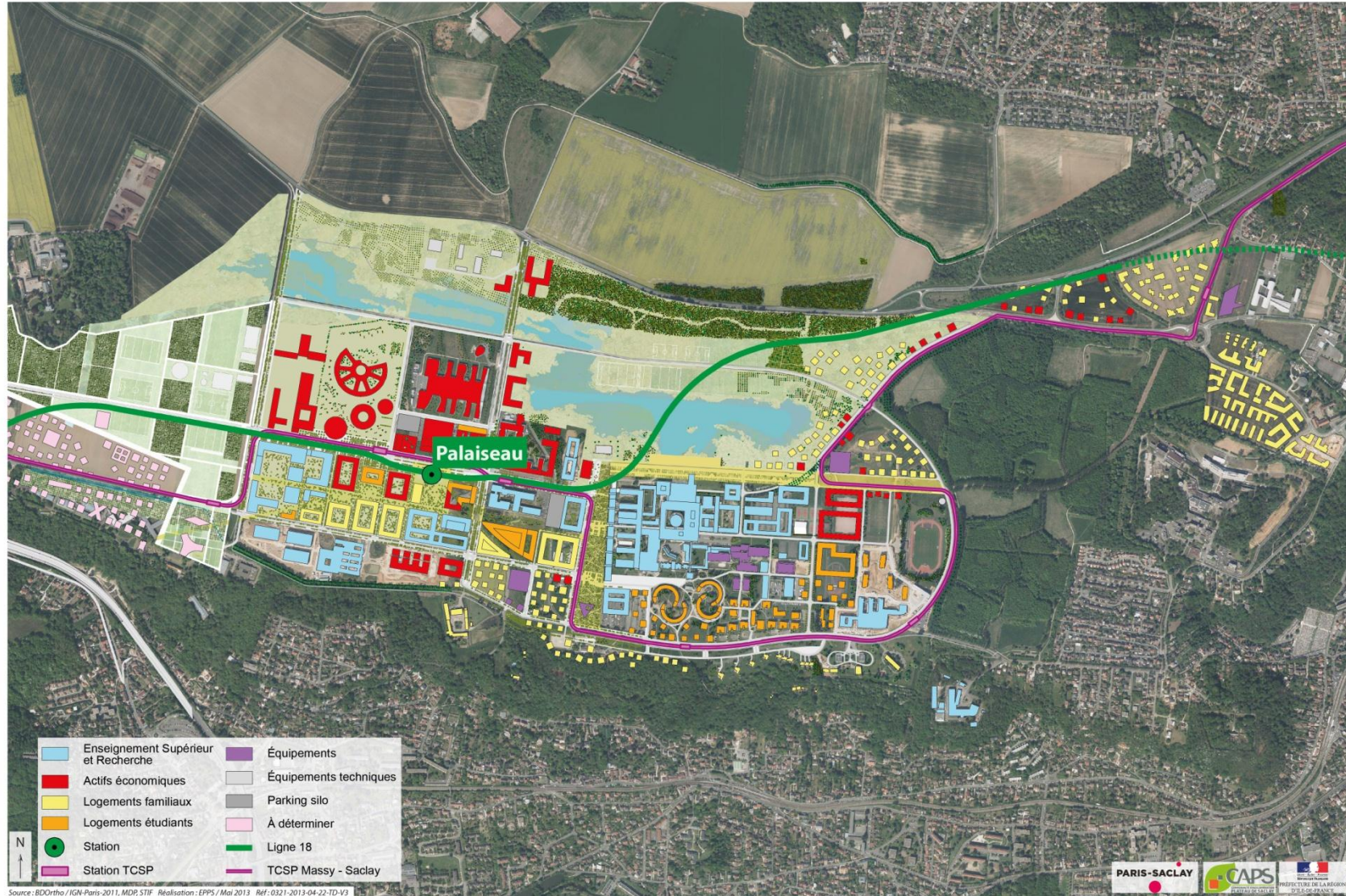
Au sud-ouest de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, le permis d'aménager QOX Sud comprend les programmes de recherche suivants (plus de 70 000 m² de recherche et activités économiques), non comptabilisés dans les programmes de ZAC mais intégrés dans les réflexions à l'échelle du quartier :

| QOX Sud | |
|------------|----------------|
| Programme | Date d'arrivée |
| Nano Innov | 2012 |
| Horiba | 2013 |
| C2N | à venir |
| TOTAL | 71 191 |

Le programme prévisionnel pour la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique est compris entre 800 000 et 900 000 m² SPC. A ce jour, il est le suivant :

| Type de programme | M ² SPC |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Enseignements supérieurs et recherche | 196 000 |
| Activités économiques | 360 000 |
| Logements étudiants | 78 000 (2 600 logements) |
| Logements familiaux | 200 000 (2 500 logements) |
| Commerces/ services | 16 000 |
| Equipements publics | 20 000 |
| TOTAL | 870 000 |

La programmation sur le quartier de l'École polytechnique



- Il s'agit dans le quartier de l'École polytechnique de pouvoir en premier lieu accueillir dans de bonnes conditions les **établissements d'enseignement supérieur et de recherche** du plan Campus : l'ENSTA, l'ENSAE, Digitéo 1 et 2, AgroParisTech/INRA et l'Institut Mines Télécom. Ces programmes sont accompagnés d'un ensemble d'équipements mutualisés qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de restauration... La **mutualisation** doit permettre un brassage des étudiants et des économies financières.
- Il s'agit ensuite d'accueillir des programmes d'**activités économiques** à forte valeur ajoutée qui s'inscriront dans la logique du projet, que ce soit de grands comptes (telle l'implantation en cours du centre de R&D d'EDF) ou de petites entreprises technologiques (pépinières, hôtels d'entreprises, PME...) qui viendront interagir avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Il s'agit également de développer un campus résidentiel pour rendre le quartier urbain, vivant et attractif.

- **Le logement étudiant** : il est nécessaire de développer une offre de logements étudiants diversifiée et importante afin de répondre aux besoins des établissements présents et à venir dans ce quartier et à l'échelle du territoire Sud. L'offre sera faite à l'échelle du territoire Sud du plateau à la fois sur le quartier du Moulon, de Corbeville et de polytechnique.
Le logement familial : il doit permettre de répondre aux besoins résidentiels des salariés des entreprises et établissements d'enseignement et de recherche amenés à s'implanter sur l'ensemble du territoire Sud plateau et aux besoins locaux très importants. Il doit contribuer à rééquilibrer l'offre d'habitat en répondant aux manques de petits logements, de locatifs...Le nombre de logements familiaux à implanter doit permettre de faire émerger un quartier vivant et atteindre ainsi une masse critique pour permettre le fonctionnement des équipements publics, commerces et services. La programmation prévisionnelle dans le quartier est d'environ 2 500 nouveaux logements familiaux. Cette programmation répondra au principe des trois tiers, déjà appliqué dans le cadre de l'opération Camille Claudel : 1/3 de logements sociaux, 1/3 de logements en accession à la propriété et 1/3 de logements locatifs « libres ». Cette offre de logements viendra en complément de ce qui sera développé sur le reste du Sud plateau, sur les vallées et dans le reste du territoire de l'EPPS.
- **Les commerces-services** : il est prévu de développer des commerces-services à la fois pour les étudiants, les salariés et les habitants. Ils seront localisés prioritairement dans le pôle central du quartier autour de la station de TAL.

| Opérations en cours | | | |
|---|------------------|----------------------------------|---|
| Nom de l'opération | Procédure | Maîtrise d'œuvre | Date de livraison prévisionnelle |
| Extension des laboratoires de l'Ecole polytechnique | MOP | Michel Rémon | Fin 2014 |
| Digitéo 2 | MOP | BRS Architectes | 2015 |
| EDF R&D | Concours | Francis Soler | 2015 |
| EDF Campus | Concours | Marec&Combarel | 2016 |
| GENES (ENSAE) | MOP | Agence CAB | 2016 |
| IPVF | MOP | Concours été 2013 | 2016 |
| 300 logements sociaux étudiants et apprentis | MOP | Concours été 2013 | 2016 |
| Institut Mines-Telecom | MOP | Concours automne 2012 – été 2013 | 2017 |
| AgroParisTech INRA/Cetiom | PPPU | Dialogue compétitif été 2013 | 2017 |
| Incubateur Hôtel Pépinière d'Entreprise (IPHE) | MOP | Concours été 2013 | 2017 |

Le programme prévisionnel des équipements publics prévus pour la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique :

PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

| Nature et désignation des équipements publics | | Financement des travaux | Maître d'ouvrage | Gestionnaire | Domanialité future | |
|---|---|--|--|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| INFRASTRUCTURES | Voirie | Création de voiries de desserte interne à la ZAC (hors RD 128) : | EPPS | EPPS | CAPS | PALISEAU |
| | Voirie | Circulations douces dont celles du TCSP / accessoires de la voirie | EPPS | EPPS | CAPS | PALISEAU |
| | Eaux pluviales | Réseau interne à la ZAC | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Eaux pluviales | Bassins de rétention | EPPS | EPPS | CAPS | CAPS |
| | | | | | variante : SYB | variante : SYB |
| | Eaux usées | Réseau interne à la ZAC | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Eaux usées gravitaire | Collecteur d'eaux usées (extérieur périmètre de ZAC) | SIAVB – 2 MEHT EPPS – 5,6 à 7 MEHT Subvention Agence de l'Eau ? Région ? | SIAVB | SIAVB | SIAVB |
| | Eau potable | Réseau interne à la ZAC | EPPS | EPPS | SEDIF | SEDIF |
| | Réseaux secs | Télécom, éclairage public, signalisation et électricité – réseaux internes à la ZAC | EPPS | EPPS | CAPS | CAPS/ PALISEAU |
| | Aménagements paysagers et qualitatifs | Espaces publics et espaces verts internes à la ZAC (hors Parc Nord) - liés à la voirie | EPPS | EPPS | CAPS | PALISEAU |
| | Aménagements paysagers et qualitatifs | Espaces publics et espaces verts internes à la ZAC (hors Parc Nord) - non liés à la voirie | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Aménagements paysagers et qualitatifs | Parc Nord, y compris bois | EPPS | EPPS | CAPS | CAPS |
| | | | | | variante : AEV / PALISEAU | variante : PALISEAU |
| Divers | Mesures de compensation des espèces protégées (corridors écologiques, mouillères,...) à l'extérieur de la ZAC | EPPS | EPPS | CAPS | CAPS | |
| | | | | variante : AEV/ SYB/ CG | variante : PALISEAU/REGION | |
| SUPERSTRUCTURES | Petite enfance | Crèche 60 berceaux | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Scolaire | Groupe scolaire n°1 | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Scolaire | Groupe scolaire n°2 | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Sportif | Salle de jeux polyvalente adossé au groupe scolaire n°1. | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Sportif | Salle de jeux polyvalente adossé au groupe scolaire n°2. | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Sportif | Pôle sportif de quartier (omnisport, arts martiaux/boxe) et pôle de terrains extérieurs | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Associatif | Pôle de locaux administratifs et associatifs | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| | Culturel | Pôle culturel (musique, danse, théâtre) | EPPS /CAPS | EPPS? | CAPS | CAPS |
| | Technique | Parkings publics (en silo ou enterrés) | EPPS | EPPS | PALISEAU | PALISEAU |
| variante : CAPS | | | | | variante : CAPS | |
| HORS FINANCEMENT ZAC | Technique | Radar de la DGAC | Etat | DGAC | DGAC | Ministère |
| | Technique | Déchetterie | SIOM | SIOM | SIOM | SIOM |
| | Technique | Poste source ERDF | ERDF | ERDF | ERDF/RTE | ERDF |
| | Transport | Plateforme TCSP / Signalisation / Stations | STIF | STIF/ EPPS | STIF | STIF |
| | Transport | Métro et création d'une gare | SGP | SGP | | SGP |
| | Eau potable | Réseau extérieur à la ZAC (raccordement et sécurisation) | SEDIF | SEDIF | SEDIF | SEDIF |
| | Réseaux secs | Chaufferie et réseau de chaleur interne à la ZAC | EPPS | EPPS | | |
| | Voirie | RD 128 - partie nord | EPPS | EPPS | CG | CG |

Principes de gestion

La gestion des futurs espaces publics du quartier de l'Ecole polytechnique est en discussion dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC et de l'Etude de sûreté et de sécurité publique. La gestion des espaces urbains du quartier est à différencier des espaces à gestion plus spécifiques comme les bassins ou le parc. La gestion du campus dans son ensemble devra respecter les principes d'ouverture et de mutualisation des espaces que s'est fixé le projet.

Eléments de financement

A venir

Etat d'avancement et phasage

Les grandes lignes du calendrier de l'opération :

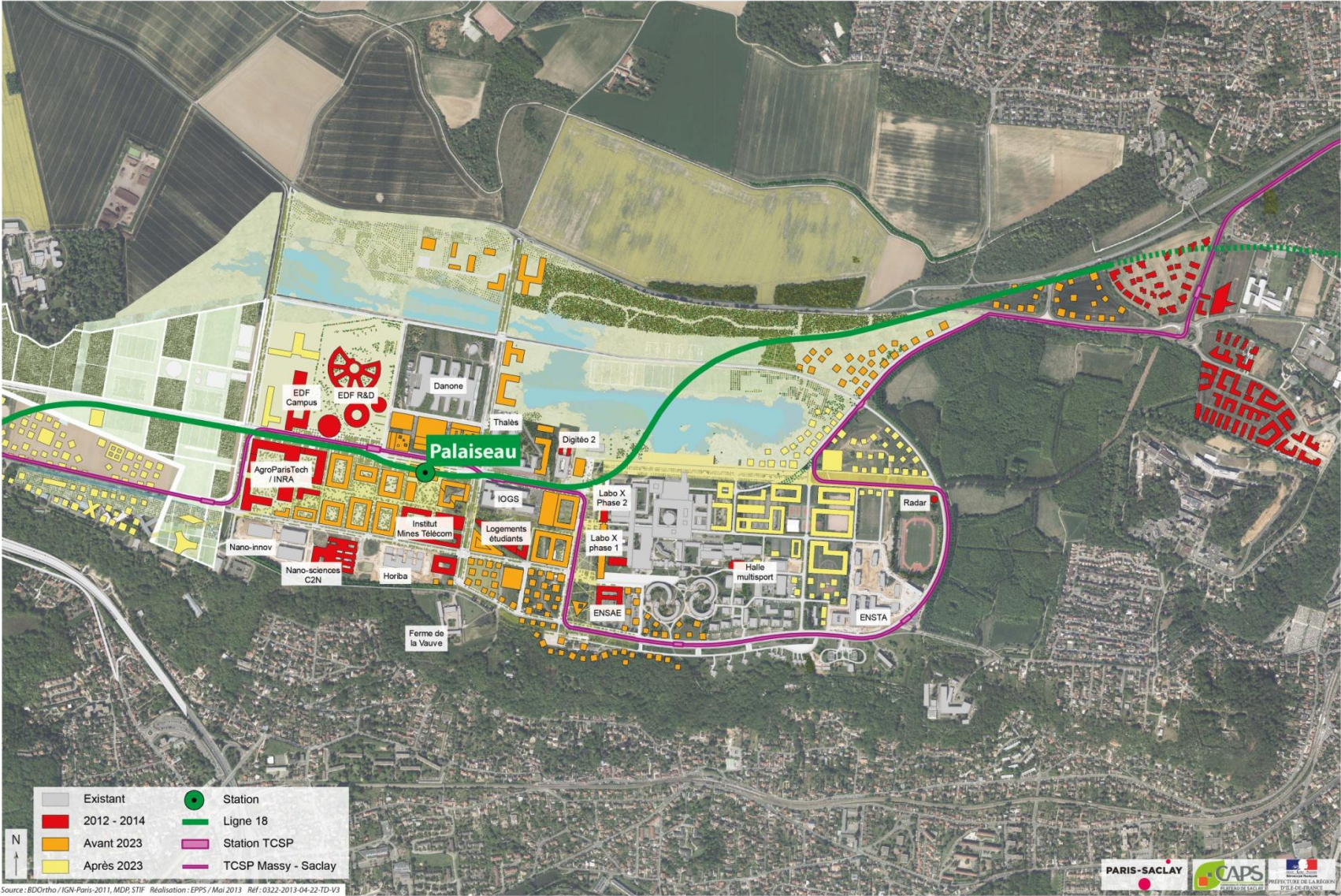
- La ZAC a fait l'objet d'un dossier de création modificatif au printemps 2013. Le dossier de réalisation sera approuvé d'ici la fin de l'année.
- La révision simplifiée du PLU de Palaiseau a été approuvée en juin 2013.
- La DUP fera l'objet d'une enquête publique à l'automne 2013.

Livraison (date prévisionnelle)

- Phase 1 des travaux : 2014/2018
- Phase 2 des travaux : 2018/2023
- Phase 3 : 2023/2027

Le phasage sur le quartier de l'École polytechnique - Date d'obtention des permis de construire

0 100 200 300 400 m



6 - Quartier du lycée Camille Claudel

Présentation

Création d'un nouveau quartier durable et mixte à Palaiseau, en extension de la ville actuelle, en lisière de Grand Paris, en concertation avec la population dans le cadre d'un Atelier Public d'Urbanisme. Le quartier contribue à faire le lien urbain, offre une mixité des logements pour les salariés et les étudiants, participe à l'animation culturelle et commerciale du secteur, offre des équipements de proximité et structurants, comme le centre aquatique intercommunal et le lycée.

Les collectivités souhaitent, par ailleurs, qu'une station de la ligne 18 du GPE soit installée sur le quartier. Une telle desserte serait un avantage non seulement pour les usagers du nouveau quartier mais aussi pour les habitants de la vallée. La future gare constituerait ainsi une porte d'entrée du territoire et renforcerait les liens, existants et futurs, entre le quartier du lycée Camille Claudel et la Vallée densément urbanisée. L'insertion d'une station supplémentaire impliquerait alors la création d'un parking relais d'au moins 2000 places, particulièrement stratégique au regard de son positionnement à l'articulation du plateau et des vallées.

Le plan d'aménagement proposé reprend les principes d'aménagement clés issus des Ateliers Publics d'Urbanisme :

Un quartier intégré à la ville et faisant lien avec plusieurs quartiers alentours :

- Connecter le quartier à trois polarités urbaines : centre-ville - Polytechnique - Haut Pileu,
- Franchir la voie rapide et réparer la coupure historique,
- S'appuyer sur un réseau de bus ajusté à cette continuité urbaine retrouvée,
- Relier le quartier au reste de la ville à travers un réseau dense de circulations douces.

Un quartier résolument inscrit dans son cadre naturel et redonnant force au paysage :

- Chercher une continuité des espaces naturels,
- Maintenir des vues exceptionnelles,
- Redonner une vocation et toute sa valeur paysagère à la rigole,
- Organiser le site en fonction des vents,
- Intégrer des espaces naturels aux îlots aménagés.

Une composition urbaine et résidentielle équilibrée,

- Equilibrer trois typologies d'habitat et leur statut,
- Rechercher la meilleure imbrication d'habitat et d'équipements publics.

Un quartier animé et animant le territoire,

- Affirmer fortement l'entrée de ville...
- Programmer des équipements majeurs pour le territoire et au-delà,
- Appuyer la multipolarité par les espaces publics majeurs,

Un quartier maîtrisé et responsable :

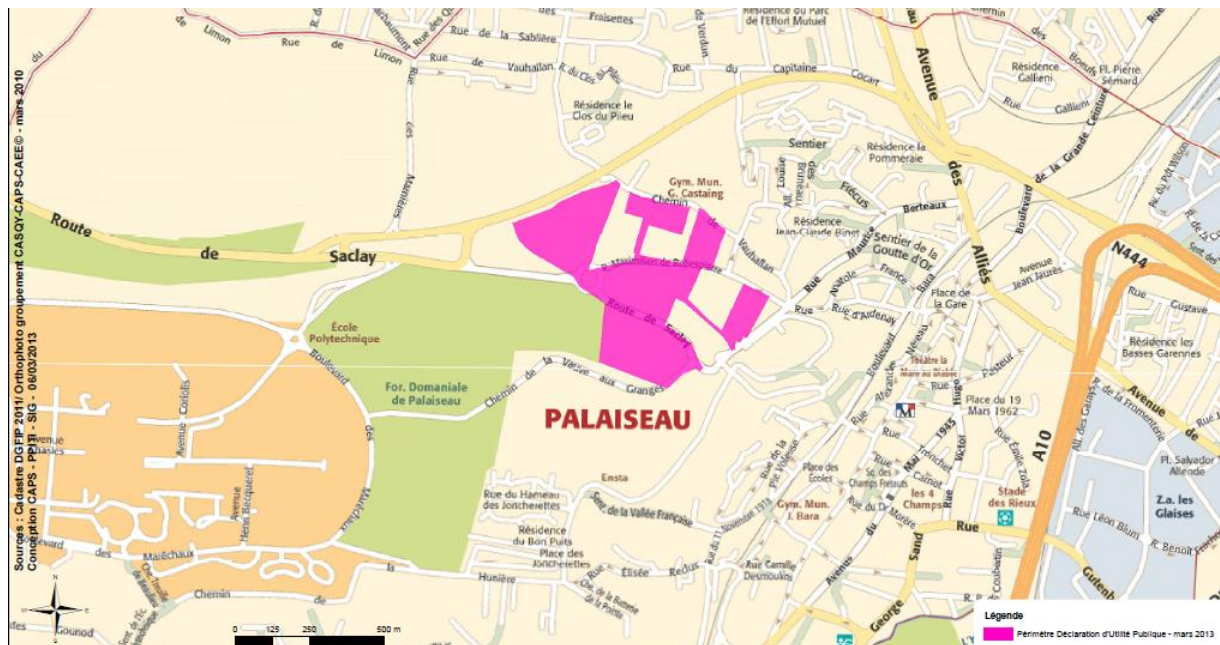
- L'objectif est de réaliser une opération exemplaire sur le plan environnemental :
- Choix énergétiques, gestion des déchets, gestion des déplacements, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, gestion des espaces verts, ...
- Concevoir les circulations douces et les transports en commun comme une réelle alternative à l'automobile,
- Maîtriser la consommation des sols,
- Se protéger du bruit,
- Tendre vers le zéro rejet d'eaux pluviales et d'eaux usées,
- Tendre vers la neutralité énergétique.

Secteur concerné :

- Palaiseau

Le Quartier Camille Claudel s'étend sur environ 20 ha sur la commune de Palaiseau, à l'entrée Est du Plateau de Saclay. Il est bordé au Sud par la forêt domaniale, à l'Ouest par les espaces agricoles du plateau, au Nord par le quartier résidentiel du Pileu et la tranchée de la voie rapide, à l'Est par le Lycée Camille Claudel et les secteurs résidentiels diffus, dont les Larris et le parc d'Ardenay.

Le site est desservi par une liaison rapide reliant la RD36 à l'A10, ainsi que par la RD36. Il est également accessible par les transports en commun et notamment le RER B, situé à proximité, dans le centre-ville de Palaiseau, via une ligne de bus et par le TCSP Massy-Ecole polytechnique.



Gouvernance

Porteur de projet : Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay

Maitre d'ouvrage : SAEML Scientipôle Aménagement

Pilotage : Comité de pilotage - SAEML, CAPS, Commune de Palaiseau

Partenaires:

- Commune de Palaiseau
- Région Ile-de-France
- Conseil Général de l'Essonne
- Syndicat de la Bièvre et de l'Yvette (SYB)

Eléments de programmation

L'opération du quartier du lycée Camille Claudel vise à répondre aux besoins des territoires communal et communautaire en logements et équipements, dans un souci de mixité urbaine et sociale. Pour garantir la continuité, la proximité et la complémentarité de l'opération avec son environnement proche, la CAPS a décliné des orientations d'aménagement du quartier : tendre vers le « zéro rejet d'eaux pluviales », la « valorisation énergétique », l'« intégration des éléments naturels et physiques du site comme support de l'aménagement », une « gouvernance adaptée et responsable », la « création d'une intensité urbaine ».

Ce quartier doit également servir de vecteur au développement dans la ville et sur le territoire de trois grands réseaux :

- Réseau de transport en commun
- Réseau de chaleur urbain et de distribution d'énergie
- Réseau « vert » et « bleu »

Les transports en commun sont préexistants. Il convient de citer le site propre de transport en commun, (ligne 91-06), les lignes n°1 et n°14. L'Etat a annoncé le 6 mars dernier la réalisation de la ligne 18 du TAL Massy-Christ de Saclay avec un prolongement vers Orly

Le quartier bénéficie d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire bénéficiera aux logements, et aux équipements publics existants et futurs, dont le centre aquatique intercommunal.

La gestion alternative des eaux pluviales permet de réaliser, en continuité avec les espaces naturels existants, des noues destinées à la rétention et à la phytoremédiation par plantes. La Rigole Domaniale, identité importante du site, sera conservé et valorisé. Ses berges seront revalorisées avec la plantation de nouvelles essences végétales.

Un lien entre le futur quartier de l'école polytechnique et le quartier Camille Claudel doit être pensé comme un élément structurant pour les deux. La mise en cohérence des réseaux de circulation douce, la continuité fonctionnelle et programmatique, la mutualisation des espaces et des équipements sont un objectif constant dans l'élaboration du programme de la ZAC.

La programmation de l'éco-quartier Camille Claudel

Le quartier mixera les différentes typologies d'habitat, à destination de familles et d'étudiants, apprentis et chercheurs en mobilité. Il offrira les équipements publics de proximité et structurants, dans un écrin des espaces verts urbains, structurés autour de la trame verte et bleue, accessibles par des pistes de circulation douce.

| | | |
|------------------------------------|----------------------------|---|
| Logements permanents | 130 000 m ² SPC | 1500 logements dont 40% de logements sociaux PLAI et PLUS |
| Logements temporaires | 17 000 m ² SPC | 500 logements pour chercheurs et étudiants |
| Equipements et services publics | | -4245 m ² SPC centre aquatique intercommunal -3900 m ² SPC sous-préfecture * <i>projet à valider</i> -groupe scolaire de 18 classes -gymnase -espace culturel -crèche privée |
| Commerces de proximité et services | 4000 m ² SPC | Situés sur la place centrale le long de du boulevard urbain, la route de Saclay Une conciergerie apportera aux habitants des services de proximité |

Principes de gestion

La gestion des futurs espaces publics sera de compétence de la CAPS. Une précision doit être apportée quant à la gestion et l'utilisation des espaces spécialisés, comme le mail parking mutualisé.

La chaufferie et le réseau de chaleur sont gérés par une société privé « Camille Claudel Energies ».

Les équipements publics rétrocédés seront gérés par les collectivités, selon la répartition classique de leurs compétences respectives.

Une complémentarité des équipements publics, des services et des modes de gestion sera recherchée entre la ZAC de l'école Polytechnique et le quartier Camille Claudel.

Eléments de financement

| BILAN PREVISIONNEL | |
|--------------------------------------|------|
| PRODUITS | M€HT |
| Cession charges foncières | 56 |
| Subventions diverses | 0 |
| Total produit | 56 |
| CHARGES | |
| Foncier et aménagement | 24,1 |
| Equipements publics | 17,6 |
| Etudes honoraires et autres dépenses | 14,3 |
| Total charges | 56 |

Le quartier a été déclaré Lauréat d'un appel à projet régional « Nouveaux Quartiers Urbains ». Cette labellisation a permis l'obtention d'une subvention Régionale de 1 716 000€.

Etat d'avancement et phasage

Période 2012-2013

- livraison de centre aquatique intercommunal
- livraison des espaces publics majeurs : mail parking, parvis du lycée Camille Claudel
- permis de construire pour env. 1 100 logements
- permis de construire groupe scolaire 18 classes

Livraison prévisionnelle de l'éco-quartier – 2017

Les fondamentaux du projet

Volet Opérations d'aménagement

7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay

Présentation

L'objectif est de construire sur le plateau et dans les vallées entre 8 000 et 9 000 places pour des étudiants ou jeunes chercheurs dont environ 5 000 pour des publics prioritaires. Ces logements seront construits sur le plateau dans le cadre de consultations lancées par l'aménageur (EPPS) des ZAC et dans les vallées par les collectivités. L'objectif est de dimensionner la réponse aux besoins et de donner un cadre qualitatif à cette construction de logements.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Des loyers maîtrisés et abordables
- Une qualité et une diversité des résidences (studio, T1, colocations...)
- Une mixité entre étudiants dans les résidences (entre étudiants de l'université et des différentes écoles)
- Une qualité des espaces collectifs de la résidence intérieurs et extérieurs.
- Une exemplarité environnementale.

Le logement étudiant est un véritable facteur d'attractivité indispensable au fonctionnement du campus et à la vie sur le territoire. Il s'agit de sortir du produit standardisé pour offrir une réponse diversifiée adaptée au profil des étudiants.

Ce projet contribuera à l'objectif général de construction de logements sur le Sud du plateau et dans les vallées. Il vise à répondre aux besoins spécifiques des étudiants ou jeunes chercheurs dans le cadre de l'arrivée des nouveaux établissements et dans la perspective d'un rattrapage en ce qui concerne l'Université Paris-Sud. Cette réponse quantitative s'inscrit dans une perspective de qualité de l'habitat et de maîtrise des loyers de sortie.

Secteur concerné

Palaiseau, Orsay et Gif-sur-Yvette sont concernés au premier titre par le développement de ces programmes dans le quartier de l'Ecole polytechnique, au Moulon et à Corbeville. L'ensemble des autres communes du CDT est également concerné ce qui permettra de développer une diversité d'offre d'habitat étudiant. La réponse au besoin en logement étudiants pourra bien entendu également se faire sur la commune de Massy.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage :

Les bailleurs sociaux ou les opérateurs privés sont maîtres d'ouvrage des opérations de logements étudiants.

Partenaires:

Une **étude logements étudiants** a été menée, pilotée par l'EPPS, co-financée par la Caisse des Dépôts et la FCS en relation avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le CROUS et réalisée par Espacité et Babel. Celle-ci a permis de définir le cadre des consultations à venir.

Dans les ZAC, c'est l'EPPS, aménageur, qui lancera l'ensemble des consultations logements étudiants auprès des bailleurs/ opérateurs. Les partenaires sont la FCS, les communes et la CAPS pour la définition des produits (statuts, typologies...).

La FCS, les Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (EESR) et leurs associations d'anciens étudiants peuvent être amenés à jouer un rôle spécifique dans le développement des résidences et surtout dans la gestion d'un futur système de réservation.

Eléments de programmation

Quantitatifs :

Le besoin global de logements étudiants identifiés par l'étude est compris entre **8 000 et 9 000 places**. Ce besoin a été calculé :

- en fonction des effectifs de mars (85% par rapport aux effectifs de septembre)
- en prenant en compte les ratios ci-dessous : pourcentage de captation des étudiants
- en répondant à 100% des besoins des étudiants boursiers.

Ces chiffres ont été adaptés lorsque les établissements ont fait état de besoins spécifiques.

Un travail a été réalisé avec les établissements afin d'identifier les **publics prioritaires** pour l'accès au logement. Ce public correspond pour la majorité des cas remontés par les établissements aux premiers voire deuxième années, aux étudiants étrangers, aux boursiers... Le total de ce besoin est de l'ordre de **5 000 places**. Pour ce public, il est proposé une implantation de proximité dans le quartier de l'Ecole polytechnique ou au Moulon ainsi qu'une politique d'attribution fiabilisée par la mise en place d'un organisme intermédiaire d'attribution des logements.

| Niveau d'études | Pourcentage à loger |
|-------------------------------|---------------------|
| Cycle de licence – Université | 50% |
| Cycle de licence – ENS | 90% |
| Diplôme d'ingénieur | 90% |
| Master – école | 80% |
| Master – Université | 50% |
| Mastère spécialisé | 60% |
| Doctorat | 60% |
| Autre | 90% |

Qualitatifs :

L'étude sur le logement étudiants menée par Espacité et Babel pour le compte de l'EPPS, la FCS et la CDC a permis de définir un **panorama typologique des résidences** toutes marquées par :

- l'encouragement à la mixité fonctionnelle
- la valorisation des lieux de partage au sein de la résidence
- le développement de la colocation et de la mutualisation des espaces et des services.
- l'adaptation des résidences aux typologies urbaines qui émergeront du projet de Saclay.

L'idée première est de définir une **diversité de résidences** afin de sortir d'une production standardisée avec des résidences mono-types de T1 de 18 à 20 m² aux services collectifs limités mais bien de faire émerger une pluralité correspondant à la diversité des étudiants, de leur profils et de leur parcours résidentiel. Ainsi, l'âge, la composition familiale (célibataire ou en couple), les revenus, les conditions de logements actuels des étudiants du plateau de Saclay ont été pris en compte afin d'élaborer cette palette. De l'étudiant qui effectue sa première dé-cohabitation et retourne fréquemment vers son logement familial à celui qui investit matériellement et affectivement son logement, les besoins ne sont pas les mêmes.

Cette palette a permis de définir un certain nombre d'archétypes :

- Dans « la ruche », le principe est de rester sur une majorité de T1 mais avec des lieux collectifs et de partage plus importants que dans les résidences classiques.
- L'auberge espagnole comprend majoritairement des colocations, avec une grande diversité de colocations, les espaces communs à toute la résidence sont un peu plus faibles que dans la ruche puisqu'ils sont en partie ré-intériorisés dans ces grands logements.
- La maison partagée est associée à une forme urbaine spécifique, la maison de ville, qui permettrait d'offrir à de très grandes colocations (6 à 8 personnes) une qualité de vie spécifique.
- La micro-cité se caractérise par sa taille (environ 300 places contre 150 places pour les autres types de résidence). Cette taille permet d'offrir des espaces et des services spécifiques et est propice à l'installation de commerces/ services en rez-de-chaussée.

Statuts:

Dans le cadre des annonces du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) sur la réalisation de 40 000 logements étudiants, plus de 60% des logements étudiants de Paris-Saclay devraient être réalisés sous forme de logements sociaux. Au vu du nombre de logements à construire, la mobilisation de l'ensemble des financements sera nécessaire.

Principes de gestion

L'enjeu majeur pour les établissements est la garantie d'une offre disponible pour leurs étudiants à chaque rentrée scolaire. Le système adopté devra assurer la mobilisation des établissements ou de leurs réseaux en échange de réservations. En outre, le système d'attribution doit permettre d'organiser et de maintenir la mixité dans le temps.

Un organisme intermédiaire entre les établissements et les gestionnaires de logements pourrait être mis en place. La mutualisation de la fonction d'attribution des logements réservés par les établissements au sein d'un organisme intermédiaire permettrait plusieurs objectifs :

- La professionnalisation de la fonction d'attribution, dans le respect des critères de priorité retenus par chaque établissement pour ses logements réservés
- La mutualisation et la réduction des risques de vacance tout au long de l'année
- La lisibilité et la sécurisation du processus d'attribution pour les étudiants
- La mixité des étudiants provenant de différents établissements, au sein des résidences.

Ce sujet doit faire l'objet d'une poursuite des réflexions par les établissements et la FCS.

Eléments de financement

Il s'agit tout d'abord d'avoir la garantie de pouvoir mobiliser les financements Région et Etat liés au logement étudiants social de manière importante et dans des délais courts.

En outre, les espaces communs partageables demandés au sein des résidences, avec une certaine ambition afin d'être de véritables lieux d'échanges et de création devront faire l'objet de discussions sur leur financement n'est pas acquis à ce jour.

Etat d'avancement et phasage

Les objectifs de livraisons de logements étudiants prioritaires sont calés sur l'arrivée des établissements. Une première consultation a été lancée en 2012, les autres suivront courant 2013.

8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts par un système de parcs

Présentation

Au cœur du CDT, il y a la reconnaissance de l'importance des espaces ouverts et du rôle qu'ils jouent dans l'attractivité du territoire, dans la lignée du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de Saclay institué par la Région en 1990. Le projet Paris-Saclay s'accompagne de la préservation définitive de l'urbanisation de plus de 2300 hectares de terres agricoles sur l'ensemble du plateau de Saclay via la Zone de protection naturelle, agricole et forestière. Son ambition est de les mettre en valeur, de les ouvrir sur la ville et d'y donner accès aux citoyens. Le projet d'aménagement des lisières s'inscrit pleinement dans cette ambition. La frange intermédiaire entre les espaces urbains et les espaces ouverts est en effet par excellence le lieu où se joue la réussite de l'imbrication ville et nature. Aménager les lisières, c'est mettre en place les conditions pour que cette rencontre soit féconde et améliore la qualité de vie des habitants du territoire.

Le projet d'aménagement des lisières se décline en plusieurs sous-projets selon les secteurs. Ces sous-projets sont détaillés ci-dessous.

La lisière au sud du plateau : le système de parcs

Dans le territoire du CDT, la lisière principale se situe au sud du plateau de Saclay : en frange des nouveaux quartiers, elle est constituée aussi bien de l'espace intermédiaire avec les terres agricoles au nord que des marges forestières avec les coteaux boisés au sud. Elle s'étend ainsi sur plusieurs centaines d'hectares qui ne seront pas construits mais qui jouent un rôle crucial pour la réussite du projet urbain. La dénomination de « système de parcs » est actuellement utilisée pour désigner le projet d'aménagement de la lisière au sud du plateau.

Le système de parcs organise d'abord le rétablissement d'une continuité physique et praticable à l'échelle du sud du plateau. D'un bout à l'autre du plateau, du CEA à Camille Claudel en passant par le CNRS, il met en place un paysage qui donne le sentiment d'une unité. Il comprend les chemins qui permettent aux habitants et aux usagers de circuler agréablement, à pied ou à bicyclette, dans un environnement de qualité. Les chemins se connectent au réseau des circulations douces du plateau et aux sentiers qui traversent les coteaux boisés, de sorte qu'ils mettent en réseau les espaces ouverts des nouveaux quartiers (parc public de Polytechnique, etc.) et ceux des vallées. Ils permettent également la circulation des tracteurs, et contribuent ainsi au maintien de la fonctionnalité des terres agricoles.

En ce sens, le système de parcs représente une structure de continuité forte, à la fois à l'échelle de la frange sud et entre le plateau et la vallée. Mais, vu l'échelle à laquelle il se déploie, il est nécessairement un ensemble composite. Il serait en effet illusoire de concevoir l'ensemble de la lisière comme un seul et immense parc public géré par la collectivité. L'échelle du projet commande au contraire d'inventer de nouvelles façons – plus complexes et plus riches – de faire évoluer le paysage et d'organiser la transformation du territoire. C'est ainsi que se justifie le nom de « système

de parcs » : les usages y sont nombreux, et le projet d'aménagement de la lisière est nécessairement multi-acteurs.

L'aménagement de la lisière est ainsi conçu pour les habitants du territoire, dans la mesure où il vise à donner une qualité aux espaces et qu'il permet le développement des loisirs : dans le système de parcs on peut se promener, faire du sport, se détendre, etc.

La lisière peut aussi accueillir une partie de l'ingénierie écologique nécessaire au développement des quartiers : stockage de terre végétale, de matériaux et d'eau, installation de pépinières, etc. Cette ingénierie écologique contribue en retour à constituer les paysages intermédiaires qui forment une partie du système de parcs. De la sorte, le projet permet d'accompagner les mutations pour que les habitants ne soient pas dans un terrain vague pendant dix ans. Les études menées jusqu'à présent ont permis d'identifier les premiers composants de ce type : ainsi le corridor écologique qui sera mis en place à l'ouest de Polytechnique, ou la zone d'expansion de crues de la rigole de Corbeville au Moulon, élément clé de la gestion des eaux pluviales à l'échelle du plateau.

Mais surtout, puisque tout ne peut être préconçu, la lisière doit rester ouverte aux initiatives et aux pratiques des usagers du territoire. C'est le lieu par excellence des expérimentations : de nouvelles formes d'agriculture pourront être testées, dans une logique de circuits courts et de diversification ; les organismes scientifiques auront la possibilité d'y conduire leurs expériences et de faire du système de parcs le terrain de leur recherche ; les citoyens pourront s'approprier en y développant des projets collaboratifs variés : jardins partagés, jardins familiaux, jardins d'insertion, etc.

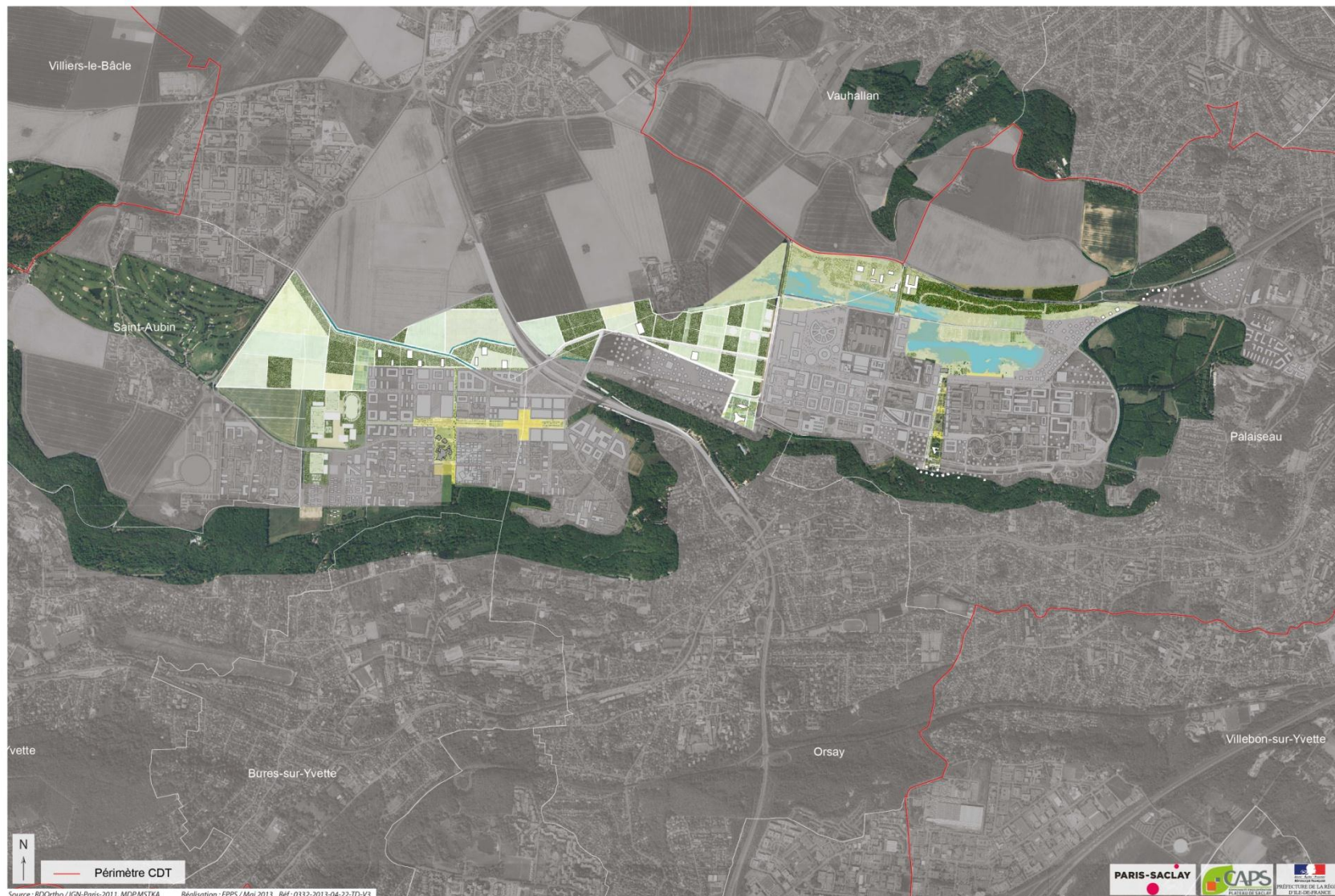
Le « protocole de Saclay » à Palaiseau (Agence des Espaces Verts)

Le « protocole de Saclay » conçu par Gilles Clément sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence des Espaces Verts en partenariat avec la CAPS en 2012 participe pleinement de la logique d'aménagement de la lisière qui a été décrite.

Cette expérience hybride entre art et sciences propose d'intervenir dans une parcelle longtemps cultivée en agriculture conventionnelle sur trois aspects différents : la diversité naturelle, la protection des abeilles et la renaturation des sols agricoles. Pour cela, le site sera divisé en plusieurs parcelles, où des pratiques issues de diverses méthodes, comme le paillage ou la culture de légumineuses, feront l'objet d'analyses comparées. Autour de ces parcelles expérimentales, une couronne d'agroforesterie permettra de faire le lien entre les espaces boisés de part et d'autre du site.

À cette dimension scientifique est associée une dimension pédagogique et de loisirs. Les résultats seront affichés au-devant de chaque parcelle ainsi que sur la plate-forme d'un belvédère à construire. Le public pourra accéder à l'expérimentation et la parcourir au moyen de chemins et d'allées conçus à cet effet.

Le système de parcs à l'échelle du CDT



N
Périmètre CDT

Source : BDOrtho / IGN-Paris-2011, MDP, MSTKA Réalisation : EPPS / Mai 2013 Réf : 0332-2013-04-22-TD-V3



Secteur concerné

Le projet d'aménagement des lisières concerne toutes les communes du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

La question de la maîtrise d'ouvrage est liée à la nature de la structure paysagère initiale qui sera mise en place (cf. dédiée)

Les maîtres d'ouvrages potentiels :

- L'EPPS pour la partie en ZAC ou liés aux mesures compensatoires.
- Le SYB pour les aménagements autour de la rigole / liés à la gestion de l'eau.
- La CAPS pour le réseau des chemins et circulation
- Des maîtres d'ouvrages privés (pépiniériste, agriculteurs, etc)
- Agence des Espaces Verts
- Région IDF

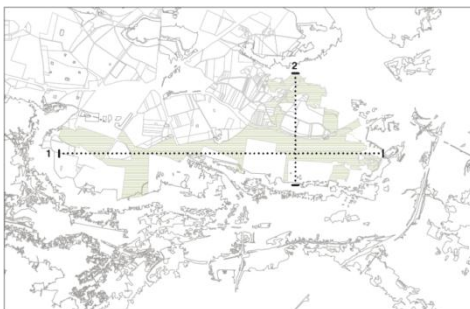
Partenaires :

Le caractère composite de la lisière du sud du plateau a pour conséquence la multiplicité des partenaires potentiels :

- EPPS
- CAPS
- Communes
- Conseil général de l'Essonne (conservatoire des ENS)
- Agence des espaces verts
- ONF
- Agriculteurs (actuels et futurs)
- Organismes scientifiques

Éléments de programmation

La lisière du sud du plateau de Saclay s'étend sur plusieurs centaines d'hectares et se développe sur une dizaine de kilomètres en tout, avec dans ses plus grandes dimensions huit kilomètres d'est en ouest (1) et trois kilomètres du nord au sud (2).



Idée d'indicateurs :

- Nombre d'hectares aménagés.
- Nombre de kilomètres de chemins
- Nombre d'arbres plantés.
- Nombre d'utilisateurs bénéficiaires.
- Nombre d'exploitations agricoles présentes.
- ...

Zoom sur un des projets les plus avancés du système de parcs : le parc du quartier de l'Ecole polytechnique :

Le système de parc qui sera mis en œuvre sur le territoire se concrétisera par l'aménagement d'un parc public, d'une cinquantaine d'hectares, dans le quartier de l'Ecole polytechnique. Cet aménagement s'inscrit dans une triple volonté :

- Créer un grand lieu de rencontre et de détente pour tous les usagers du territoire (habitants actuels et futurs, chercheurs, étudiants, salariés). Le parc comportera ainsi un pôle sportif de plusieurs terrains de sports, un parcours de santé, des cheminements pour la promenade, la base nautique de l'Ecole polytechnique, etc.
- Garantir une ouverture, un usage et une qualité aux bassins paysagers qui assurent déjà des fonctionnalités hydrauliques (rétention des eaux pluviales) et écologiques (renforcement et création de corridors). Le parc sera ainsi connecté aux grands espaces publics du quartier, à la forêt domaniale de Palaiseau et s'inscrira dans le système de parcs.
- Contribuer au rayonnement du campus Paris-Saclay et à l'attractivité des quartiers de l'échelle locale à l'échelle internationale. Le parc pourra par exemple accueillir des projets scientifiques, grâce à la mise en place de plateformes expérimentales. Des œuvres d'art viendront animer les lieux et affirmer l'identité scientifique et culturelle du territoire.

De fortes ambitions environnementales seront portées dans le cadre de la création de ce parc. Ainsi l'accent sera mis sur la gestion de l'eau et le développement de la faune et la flore.

Principes de gestion

Le projet d'aménagement de la lisière du sud du plateau est nécessairement multi-acteurs. Mais, si la collectivité n'est pas l'acteur unique, elle n'en a pas moins un rôle important à jouer. Ce rôle pourrait consister à engager rapidement la mutation du territoire, en constituant une première structure, le squelette nécessaire pour que s'amorce la transformation du territoire.

Cette ossature élémentaire demande à être précisée par les études, mais il pourra s'agir de pelouses, d'allées ensablées, de plantations : toutes choses qui donnent rapidement une qualité au site sans le bousculer.

Éléments de financement

Les montants en jeu

A venir

Le financement

La question du financement est essentiellement celle de la préfiguration, de la première structure paysagère.

Les sources de financement possibles :

- le bilan des ZAC (pour les travaux liés aux mesures compensatoires)
- les collectivités et l'État via le contrat global de gestion de l'eau (pour les travaux liés à la gestion de l'eau et à la trame verte et bleue)
- l'Agence des Espaces Verts

État d'avancement et phasage

État d'avancement (en avril 2013)

Une étude de faisabilité du système de parcs été engagée en décembre 2012 par l'EPPS et confiée à Michel Desvigne Paysagiste.

Le marché est constitué d'une partie forfaitaire et d'une partie à bon de commande:

- La partie forfaitaire, d'une durée d'un an, sera l'occasion d'une réflexion approfondie sur le système de parcs et ses différents composants, avec pour chacun une esquisse des aménagements possibles.
- La partie à bon de commande permet d'accompagner la mise en œuvre de « prototypes » en fonction des opportunités.

Un premier bon de commande a été engagé pour étudier la réalisation du jardin des essais au sein de la ZAC du Quartier de l'École Polytechnique.

Planning prévisionnel

- été 2013 : définition des composants du système de parcs
- automne 2013 : réalisation d'un premier prototype.
- décembre 2013 : fin de l'étude de faisabilité
- à partir de l'automne 2013 : mise en œuvre des composants liés à l'aménagement des ZAC du Moulon et du Quartier de l'École Polytechnique (ingénierie écologique, cheminements doux, préfiguration, etc.)

9 - Le contrat global de gestion des eaux

Présentation

Le territoire dans lequel s'inscrit le CDT Territoire Sud est très complexe du point de vue de la gestion de l'eau. Le plateau de Saclay est en effet à cheval sur plusieurs bassins-versants naturels (Bièvre, Yvette, Mauldre) qui ont chacun des structures de gouvernance et des réglementations différentes. De plus, il accueille un système hydraulique de rigoles et d'étangs conçu et mis en place au XVII^e siècle pour l'alimentation en eau du Château de Versailles, système qui modifie l'hydrographie naturelle du plateau de Saclay et qui entraîne des transferts d'eau entre les bassins versants. Enfin, il surplombe des vallées urbanisées qui sont soumises à un risque d'inondation important.

L'importance de la question a conduit les acteurs locaux à se mobiliser de longue date. En 1999, le Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) a ainsi adopté un programme – révisé et étendu en 2001 – de restauration et d'entretien des rigoles et étangs du plateau de Saclay. Ce programme de travaux est soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France, le conseil général des Yvelines et le conseil général de l'Essonne par le biais de plusieurs contrats pluriannuels. Il a notamment pour objectif de restaurer les fonctions hydrauliques d'un réseau qui, altéré par le temps, présente une série d'interruptions. La reconnexion programmée des rigoles permettra ainsi de rendre aux petits bassins-versants de la périphérie du plateau leur destination initiale : les étangs de Saclay.

L'étude globale de gestion des eaux

Dans ce contexte, et au vu de l'importance des aménagements prévus, il a paru indispensable de fédérer le territoire autour de principes communs de gestion de l'eau dès le début de la dynamique du CDT. C'est ainsi qu'a été lancée en avril 2010 l'Étude globale de gestion des eaux, étude stratégique associant tous les acteurs du plateau de Saclay sous l'égide des Commissions Locales de l'Eau.

L'étude a permis d'arrêter une stratégie globale de gestion de l'eau en traitant l'ensemble des thématiques : gestion des eaux pluviales, assainissement, gestion quantitative de la ressource, préservation des milieux aquatiques, etc. Fin 2012, une première rédaction de principes de gestion a été établie et partagée avec l'ensemble des acteurs, afin d'orienter les premières opérations d'aménagement.

Pour les eaux pluviales, le principe arrêté est celui d'une gestion des eaux sur le plateau de Saclay afin de contribuer activement à la maîtrise du risque d'inondation dans les vallées. Cet objectif se décline en principes de gestion à trois échelles de travail : la parcelle, le quartier et le plateau.

- À l'échelle de la parcelle sont traités les événements pluvieux courants, en privilégiant la rétention douce et naturelle des eaux et les techniques alternatives.
- À l'échelle du quartier s'opère la régulation dans les espaces publics des événements pluvieux exceptionnels, définis en référence à une pluie de projet commune compatible avec les exigences réglementaires : pluie de durée 2h avec un cumul de 60 mm (période de retour d'environ 50 ans).

- L'échelle du plateau enfin permet la gestion par les acteurs publics des évènements très exceptionnels, au-delà des exigences réglementaires et des prescriptions, en s'appuyant sur les rigoles pour diriger l'eau là où elle n'occasionne pas de dommages.

Vers un contrat global de gestion des eaux

Après le temps de la stratégie doit venir celui de l'action. Il reste en effet beaucoup à faire pour permettre l'application totale des principes, qu'il s'agisse d'études techniques complémentaires ou de modifications de gouvernance. Ainsi, mettre en place une gestion coordonnée des écoulements à l'échelle du plateau exige à la fois d'identifier un opérateur central qui puisse intervenir de manière homogène sur l'ensemble du réseau des étangs et rigoles et de le doter des outils techniques nécessaires au pilotage centralisé. De la même manière, pour reconquérir la qualité de l'eau sur le plateau de Saclay, il est tout autant nécessaire de définir les travaux permettant d'améliorer l'état écologique des cours d'eau que de mettre en place une forme de gouvernance écologique du territoire.

De nombreuses actions nouvelles ont été engagées. Le SYB et l'EPPS ont par exemple lancé avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une étude de modélisation avec pour objectif de mieux connaître le fonctionnement hydrologique des rigoles du plateau de Saclay et d'identifier les secteurs favorables à l'expansion de crues. La réflexion sur les modalités de l'assainissement des eaux usées dans les nouveaux quartiers a été poursuivie avec les syndicats compétents : le SIAAP, le SIAHVY, le SIVOA, etc.

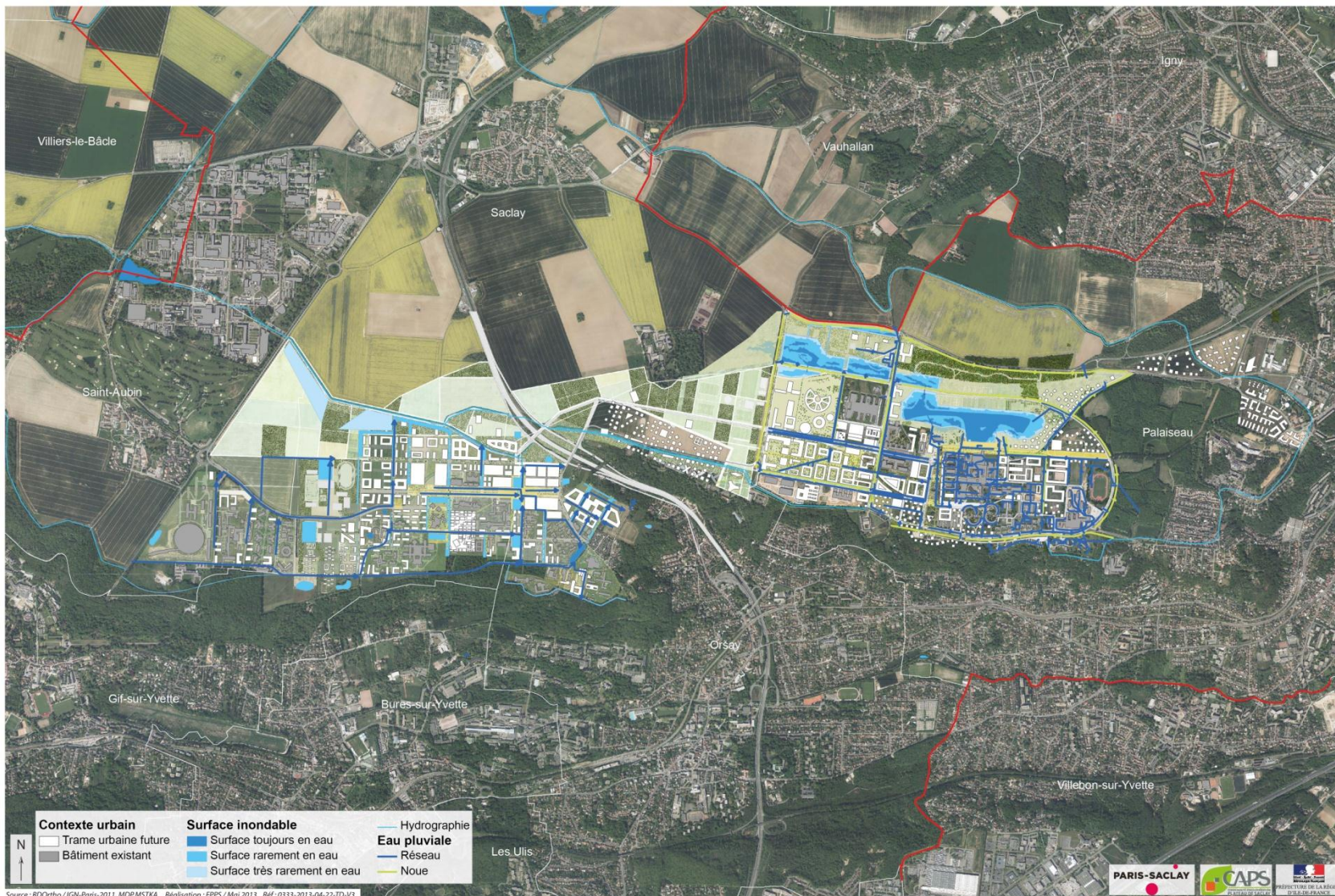
L'élaboration d'un contrat global spécifique au plateau de Saclay sera un bon moyen de formaliser l'engagement de tous les acteurs locaux pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans le périmètre du CDT. Très large dans les thèmes qu'il abordera, le contrat rassemblera dans un même cadre des démarches qui sont actuellement séparées : restauration des rigoles, adaptation du système hydraulique du plateau aux exigences de la gestion du risque inondation, amélioration de la qualité écologique des milieux, identification de la trame verte et bleue, etc. En particulier, le contrat donnera un cadre autonome au programme de restauration des rigoles porté par le SYB, dont les actions étaient jusque-là couvertes par le contrat de bassin Bièvre Amont.

Au final, le contrat global de gestion des eaux du plateau de Saclay permettra de manifester la cohérence de l'ensemble des actions engagées et d'en améliorer la lisibilité pour les non spécialistes.

Secteur concerné :

Ce projet concerne a priori l'ensemble des communes du CDT sauf Bures-sur-Yvette, qui en bénéficiera néanmoins directement comme l'ensemble des communes à l'aval du Plateau de Saclay des vallées de l'Yvette et de la Bièvre, et Les Ulis.

La gestion de l'eau à l'échelle du sud du plateau



Source : BDOrtho / IGN-Paris-2011, MDP/MSTKA Réalisation : EPPS / Mai 2013 Réf : 0333-2013-04-22-TD-V3

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

Le SYB pourra être la structure porteuse du contrat. À cette occasion, une réflexion pourra être conduite sur ses missions et les moyens qui lui sont affectés.

Partenaires

Le contrat global pourra être signé par l'ensemble des acteurs qui ont un rôle pour la gestion de l'eau du plateau de Saclay. Les partenaires pressentis sont les suivants :

- État
 - o Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui soutient financièrement les démarches de ce type dans le cadre de son Xe programme d'intervention 2013-2018 pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau
 - o Ministère de la Défense, affectataire actuel d'une partie du réseau des rigoles et de la plupart des étangs, acteur important de la gestion de l'eau du plateau
 - o France domaine, propriétaire
- SYB/CAPS
- Communes
- EPPS
- Établissement Public du Château de Versailles
- CG91,
- Région,
- CEA

Éléments de programmation

Le contrat global du plateau de Saclay reprend l'état des lieux et le diagnostic qui ont été établis dans l'Étude globale de gestion des eaux. Il comprendra un programme prévisionnel des actions qui seront réalisées dans la période de validité du contrat, définira les maîtres d'ouvrage de chacune des actions et établira les engagements financiers de chacune des parties.

Parmi les actions portées au contrat, il pourrait notamment y avoir les suivantes :

- Programme de restauration des rigoles du SYB adapté de manière à tenir compte de l'évolution du contexte depuis 2001 : intégrer la dimension trame verte et bleue en plus de la dimension patrimoniale et de celle de la gestion du risque inondation.
- Aménagement de zones d'expansion de crues
- Gestion et valorisation des zones humides : mares, mouillères, milieux favorables pour la biodiversité emblématique du plateau (Étoile d'eau)
- Restauration de continuités écologiques
- Poursuite et affinage de la modélisation des rigoles (campagne de mesures)
- Étude de traitement local des eaux usées dans la continuité de l'étude de faisabilité déjà conduite par l'EPPS, et de la faisabilité d'une unité de traitement des eaux usées sur le plateau
- Gestion des eaux pluviales dans le parti pris d'urbanisme privilégiant les usages partagés des espaces dédiés à recevoir les eaux pluviales afin d'améliorer le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique
- Alimentation en eau du domaine de Versailles

Principes de gestion

Cf. gouvernance.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Pas d'indication à ce stade.

Pour mémoire, le programme de restauration des rigoles établi en 2001 prévoit un investissement de 17M€ HT (valeur actualisée) – dont plus de la moitié pour la restauration de la liaison vers Versailles à partir de l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Depuis 2001, les investissements réalisés s'élèvent à 0,88M€ HT.

Le financement

Le contrat global décrira les engagements financiers de chacune des parties.

Pour mémoire, les travaux contribuant au bon état écologique des masses d'eau sont largement subventionnables (jusqu'à 80% du financement de l'investissement).

État d'avancement et phasage

N.B. : un contrat global de bassin « étangs et rigoles du plateau de Saclay » 2009-2013 est en cours jusqu'à la fin de l'année 2013 entre le SYB, CAPS, le CG 91 et la Région Ile-de-France.

Les principaux objectifs de ce contrat sont :

- l'amélioration de la qualité des eaux des étangs et rigoles du plateau de Saclay ;
- la valorisation écologique des milieux aquatiques, la restauration des fonctions hydrauliques et récréatives des rigoles et étangs dans une perspective de développement durable ;
- l'alimentation en eau du domaine de Versailles ;
- la gestion globale et cohérente d bassin d'alimentation des étangs et rigoles de Saclay.

Etat d'avancement (en avril 2013)

Le principe d'un contrat global de gestion des eaux a été discuté entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le SYB, la CAPS, l'EPPS et l'Établissement Public du Château de Versailles en février 2013.

Livraison / calendrier (date prévisionnelle)

- Mai-juillet 2013 : établissement d'un projet de contrat
- Été/automne 2013 : approbation du contrat
- 2014-2018 : validité du contrat

10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes

Présentation générale : mise en œuvre de la transition énergétique

Face aux enjeux du changement climatique, dans un contexte où la sobriété énergétique est recherchée, où la question de la précarité énergétique est une réalité et où l'attractivité du territoire dans le futur sera liée à son empreinte énergétique et à sa capacité de s'adapter à l'offre énergétique, le volet « énergie » de la démarche EcoTerritoire vise à mettre en œuvre la transition énergétique à l'échelle du territoire, sur la base d'une conception énergétique claire et partagée par les collectivités locales et l'aménageur. Ces infrastructures énergétiques intelligentes seront créées et développées en mettant à contribution le potentiel d'innovation présent sur le territoire, et leurs performances seront suivies dans le temps avec les utilisateurs. Cette innovation sera au service de l'Ecoterritoire et de ses habitants.

Le premier axe de la stratégie énergétique du territoire sud concerne la réduction des consommations énergétiques : agir sur la demande. La sobriété énergétique est un objectif clair de la démarche Ecoterritoire : construire des bâtiments peu consommateurs et favoriser la rénovation énergétique du parc actuel comme l'illustre la Figure 1 sur l'exemple de la frange sud.

La rénovation thermique du parc existant se fera en lien avec les différentes collectivités locales concernées, les différents programmes existants et pourront prendre la forme de partenariats Public-Privé du type contrat de performance énergétique. Des objectifs de rénovation thermique des bâtiments seront définis dans le Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

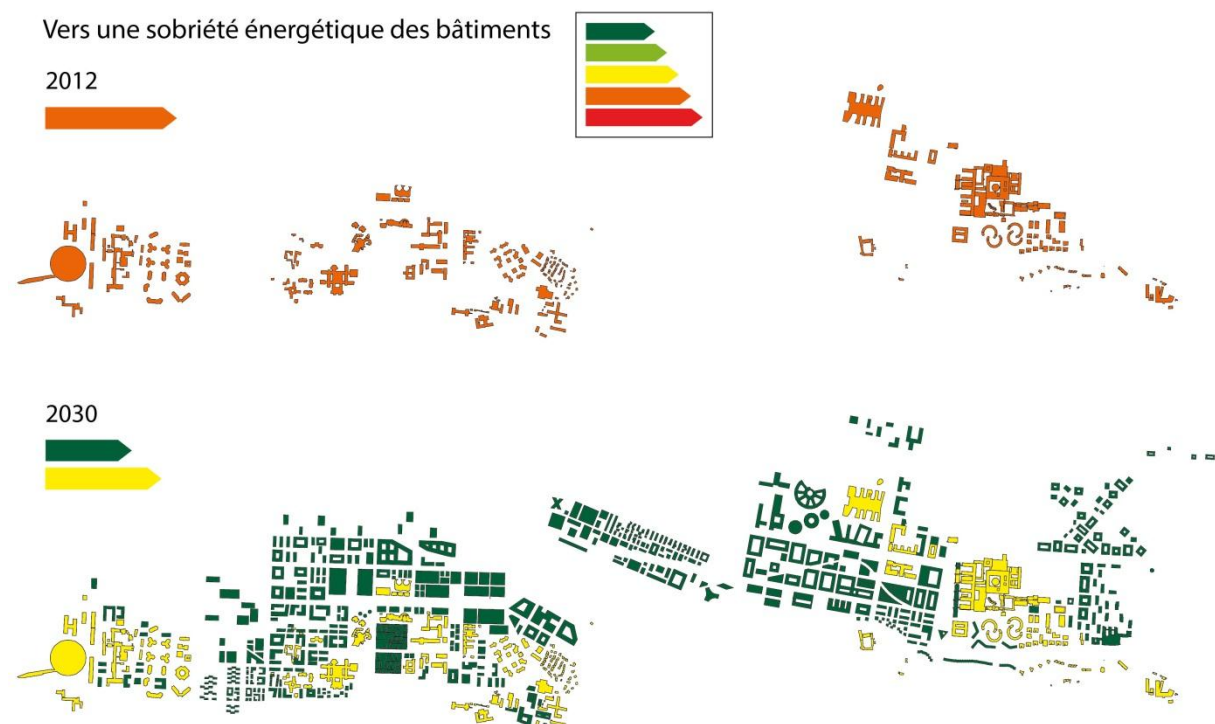


Figure 1 : Vers une sobriété des bâtiments : parc existant et futures constructions (frange sud du Plateau de Saclay). Cette figure illustre l'amélioration thermique de l'existant et la sobriété énergétique des futures constructions.

Le second axe de la stratégie énergétique du territoire sud concerne la production d'énergie, sa distribution et l'optimisation de l'offre énergétique qui s'articulent autour d'infrastructures bas carbone mobilisant les énergies locales et renouvelables, tout en assurant un rôle de catalyseur de l'innovation.

Ces infrastructures sont mutualisées et mises en réseau (réseaux de chaleur, gestion intelligente de l'énergie, solaire photovoltaïque) et créent un écosystème favorisant les synergies entre les différents bâtiments et une complémentarité de leurs besoins énergétiques (favorisée par la mixité de la programmation : enseignement supérieur, bâtiments tertiaires, logements).

Ces infrastructures s'appuient sur un mix énergétique qui mobilise des ressources locales et comprend des énergies renouvelables et de récupération mises en réseau (réseau de chaleur basse température et réseau électrique local), une production électrique locale et renouvelable s'appuyant notamment sur le solaire photovoltaïque ainsi qu'une gestion intelligente de l'énergie permettant une optimisation des ressources en fonction des besoins et de l'offre énergétique.

Sur ce second axe, deux sous fiches « Infrastructures énergétiques intelligentes » sont proposées :

- **Réseaux de chaleur**
- **Gestion intelligente de l'énergie ou « smart energy »**

Réseaux de chaleur

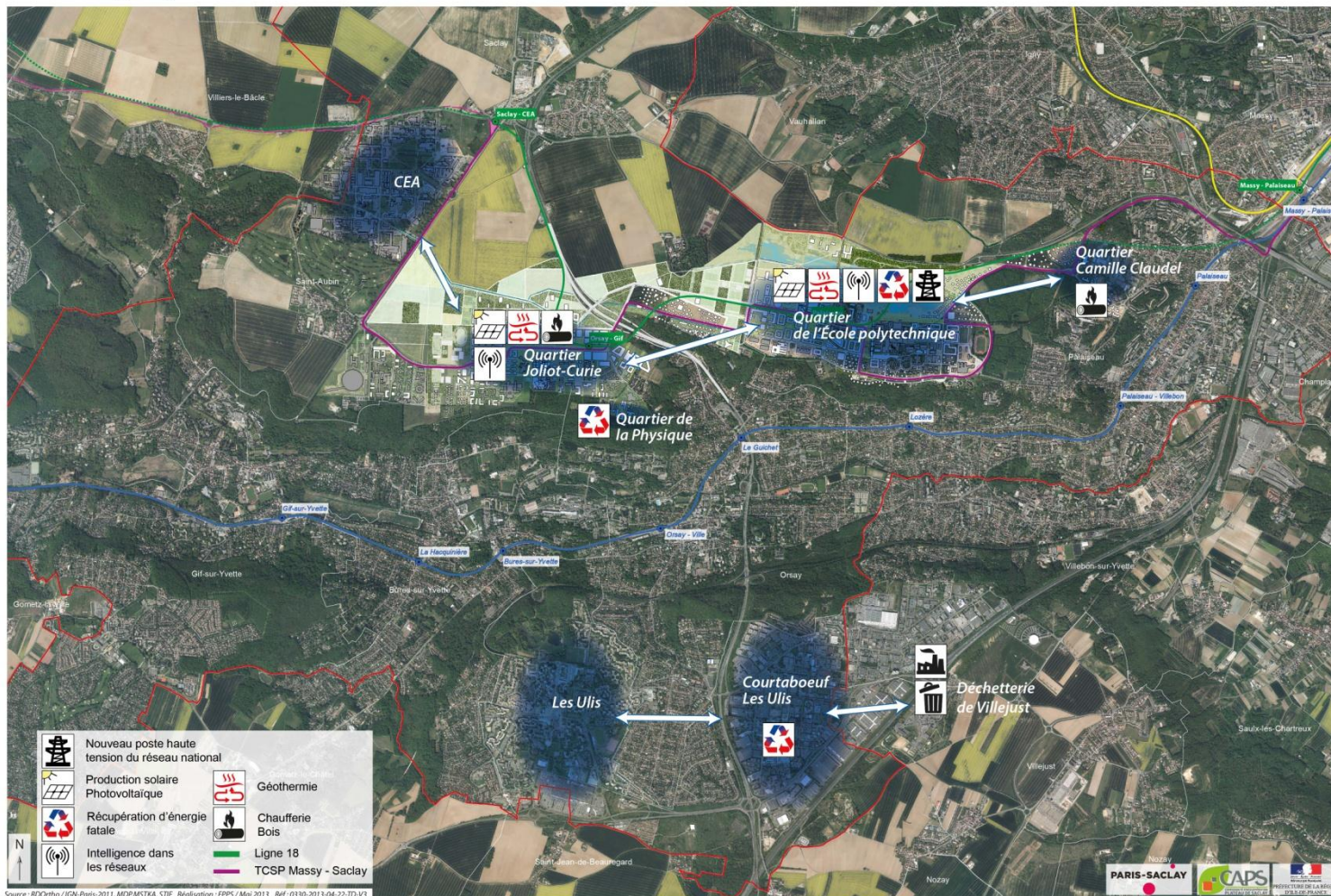
Plusieurs réseaux de chaleur mailleront le territoire et contribueront à la stratégie énergétique du territoire : des réseaux de chaleur existants (CEA, Quartier de la Physique à Orsay, Ecole polytechnique, Les Ulis) et des réseaux de chaleur qui seront créés dans le cadre de l'aménagement du Quartier Camille Claudel et de la frange sud. Ces derniers seront des réseaux de chaleur basse température : boucles tempérées assurant l'alimentation des quartiers et s'adaptant aux besoins des différents bâtiments et à leurs usages (chaleur, froid, eau chaude sanitaire) et permettant la récupération d'énergie fatale. Ces deux futurs réseaux de chaleur seront alimentés par la chaleur géothermique de la nappe de l'Albien (deux doublets géothermiques seront réalisés sur la frange sud).

Ces infrastructures énergétiques participeront à l'attractivité du territoire, à la maîtrise de la variation des coûts de l'énergie.

Parallèlement, une optimisation des réseaux existants et leur alimentation par des énergies renouvelables, et plus généralement la mise en synergie des différents réseaux est à l'étude avec pour objectif d'établir un schéma directeur des réseaux de chaleur sur le territoire.

Lien énergétique à l'échelle du CDT

0 250 500 750 1 000 m



L'importance des réseaux de chaleur dans la stratégie énergétique du territoire sud

Secteur concerné :

Les communes concernées par la construction des nouveaux réseaux de chaleur sont :

- Palaiseau
- Orsay
- Gif-sur-Yvette
- Saint-Aubin
- Saclay

Gouvernance

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPPS, en lien avec la CAPS, qui mettra en place un partenariat industriel. Les collectivités locales participeront à la gouvernance de ces nouveaux réseaux construits, et veilleront en particulier à la performance environnementale des réseaux et au prix de l'énergie.

Les partenaires associés aux projets de réseaux de chaleur sont :

- Les services de l'Etat (DRIEE, DREAL, Ademe, DGHUP...)
- Les communes concernées
- Les clients et usagers
- Les opérateurs de réseaux énergétiques : Erdf et Grdf
- Les exploitants de réseaux de chaleur et industriels énergéticiens
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Le SIOM

Eléments de programmation

Les deux futurs réseaux de chaleur de la frange sud (ZAC du Moulon et ZAC du quartier de l'école Polytechnique) sont actuellement en cours d'étude.

Ils concernent le forage de deux doublets géothermiques, la construction de deux chaufferies d'appoint, le déploiement d'environ 15 km de réseau, l'alimentation de quelques 60 sous-stations. Dans une démarche de stratégie énergétique territoriale, ces réseaux « verts » structurants feront l'objet d'une demande de classement par la collectivité.

Principes de gestion

Le réseau de chaleur est une infrastructure mutualisée profitant à l'ensemble du territoire. La collectivité qui aura la compétence de l'organisation de la distribution de chaleur pourra la déléguer à un gestionnaire de réseau, et favoriser l'émergence de projets industriels sur son territoire.

Le réseau de chaleur très basse température permet d'exploiter une source d'énergie thermique renouvelable (nappe géothermique) et de la valoriser pour produire du chaud et/ou du froid. Les synergies entre différents consommateurs seront accentuées par la capacité du réseau très basse température à valoriser des énergies de récupération.

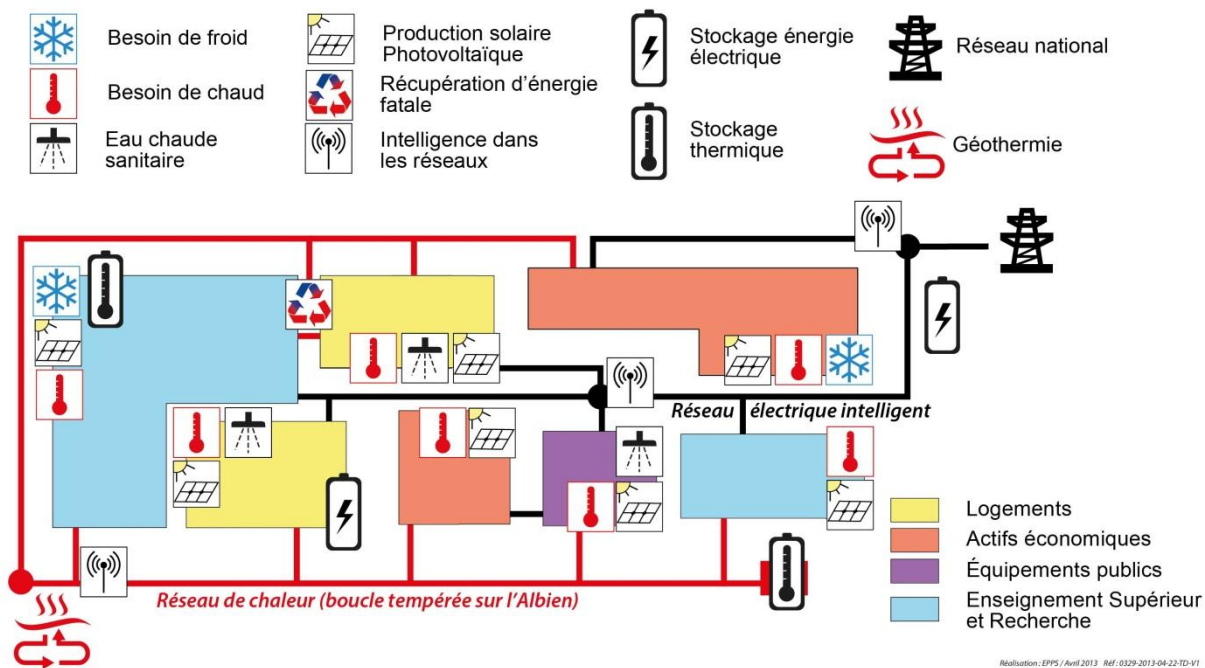


Figure 2 : Synergies et réseaux entre les bâtiments

Éléments de financement

Dans le cadre des études de faisabilité actuelles sur les deux réseaux de chaleur de la frange sud, les investissements ont été évalués à 40 millions d'euros (forages, réseau et sous-stations).

Le réseau de chaleur est une infrastructure qui permet de produire et distribuer de l'énergie. Il s'agit donc d'un service commercial avec son propre modèle économique (vente de chaleur). Afin de favoriser le déploiement de ces infrastructures énergétiques vertueuses, l'Ademe en subventionne une partie grâce au fond chaleur.

Par ailleurs, l'innovation proposée par ces réseaux de chaleur très basse température et son couplage avec une gestion intelligente de l'énergie pourrait permettre de répondre à des appels à projet européens. La solution géothermique permet de disposer d'une énergie renouvelable, bas carbone et peu sujette aux variations économiques. Cette ressource sera un atout pour le territoire, mais nécessite néanmoins de faire face à des montants d'investissements initiaux importants dus aux forages (4 millions d'euros par doublet de forages – extraction et réinjection).

Etat d'avancement et phasage

Les études réalisées concernant les réseaux de chaleur à ce jour sont :

- 2009/2011 - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine - Etudes d'approvisionnement énergétique
- 2001 – Etude du potentiel géothermique du Plateau de Saclay
- 2011/2012 - Faisabilité d'un réseau de chaleur - Scénarios étudiés : Géothermie et Biomasse

Une analyse multicritère sur la gouvernance de ce réseau de chaleur et du montage juridico-économique est actuellement en cours (mai 2013). Parallèlement ont été lancées les études techniques propres au réseau de chaleur (réseau et sous-stations). La livraison du réseau est prévue pour 2017 avec pour planning prévisionnel :

- 2013/2015 : Etudes techniques
- 2014/2016 : Etudes règlementaires
- 2015/2017 : Travaux

Gestion intelligente de l'énergie

Une gestion intelligente de l'énergie est indispensable afin d'optimiser les consommations d'énergie et les synergies entre les producteurs et consommateurs, elle apporte une couche « gestion » aux réseaux énergétiques et prépare le territoire aux enjeux de demain. Dans le contexte de la transition énergétique et des évolutions qu'elle implique, il est indispensable de doter le réseau et les bâtiments d'une « intelligence » afin d'optimiser, à l'échelle du territoire, la production, la consommation et le stockage de l'énergie. Cette gestion intelligente de l'énergie pourrait s'appeler « Smart Energy Paris-Saclay ».

Par rapport à la plupart des démonstrateurs dans ce domaine, la force et l'innovation de ce projet seront de ne pas traiter uniquement la dimension électricité de l'énergie mais d'y intégrer la dimension thermique ; il s'agira plutôt d'un « smart énergie » que d'un smart grid électrique.

Le réseau de chaleur « basse température » et « intelligent » permettra de faciliter les échanges entre les bâtiments, en valorisant la chaleur ou le froid fatale, et en adoptant plusieurs régimes de fonctionnement suivant les heures de la journée et les saisons.

En ce qui concerne l'électricité, la mise en place d'un réseau électrique intelligent est nécessaire pour intégrer au réseau une production locale à grande échelle d'électricité renouvelable (des installations solaires photovoltaïques en toiture des bâtiments de la ville-campus notamment) et pour réduire les consommations énergétiques de pointe (que ce soit par effacement, report ou maîtrise de la demande). Dans le contexte du nécessaire renforcement du réseau de distribution à l'échelle du plateau, un outil de modélisation de l'évolution du réseau électrique dans le cadre des différents projets du CDT permettra de définir un « schéma directeur électrique » en lien avec ERDF. Aussi, la mise en place d'un réseau électrique intelligent permettra, notamment par une meilleure maîtrise de la pointe et une meilleure flexibilité, d'optimiser cet investissement et de permettre le développement des nouvelles formes de mobilités électriques (auto-partage, vélo) sur le territoire.

Enfin, la mise en œuvre d'un couplage innovant entre les réseaux électriques et de chaleur permettra de trouver des synergies (en mettant en relation les moyens de stockage et l'inertie de chacun des 2 vecteurs énergétiques), et d'optimiser ainsi les coûts d'exploitation, le confort et la performance environnementale.

Secteur concerné :

Les communes concernées sont les suivantes :

- Palaiseau
- Orsay
- Gif-sur-Yvette
- Saint-Aubin
- Saclay

Gouvernance

La CAPS et l'EPPS favoriseront la mise en place d'un consortium (Partenariat industriel) avec des objectifs fixés (orientations du « Smart Energy Paris-Saclay », coût de l'énergie, intégration des énergies renouvelables...) qui permettrait le déploiement des infrastructures ainsi que les services associés (agrégateur de services...)

Principes de gestion

Le Smart Energy Paris-Saclay permettra l'implication des acteurs et consommateurs du territoire, leur permettre de devenir des consommateurs « acteurs ».

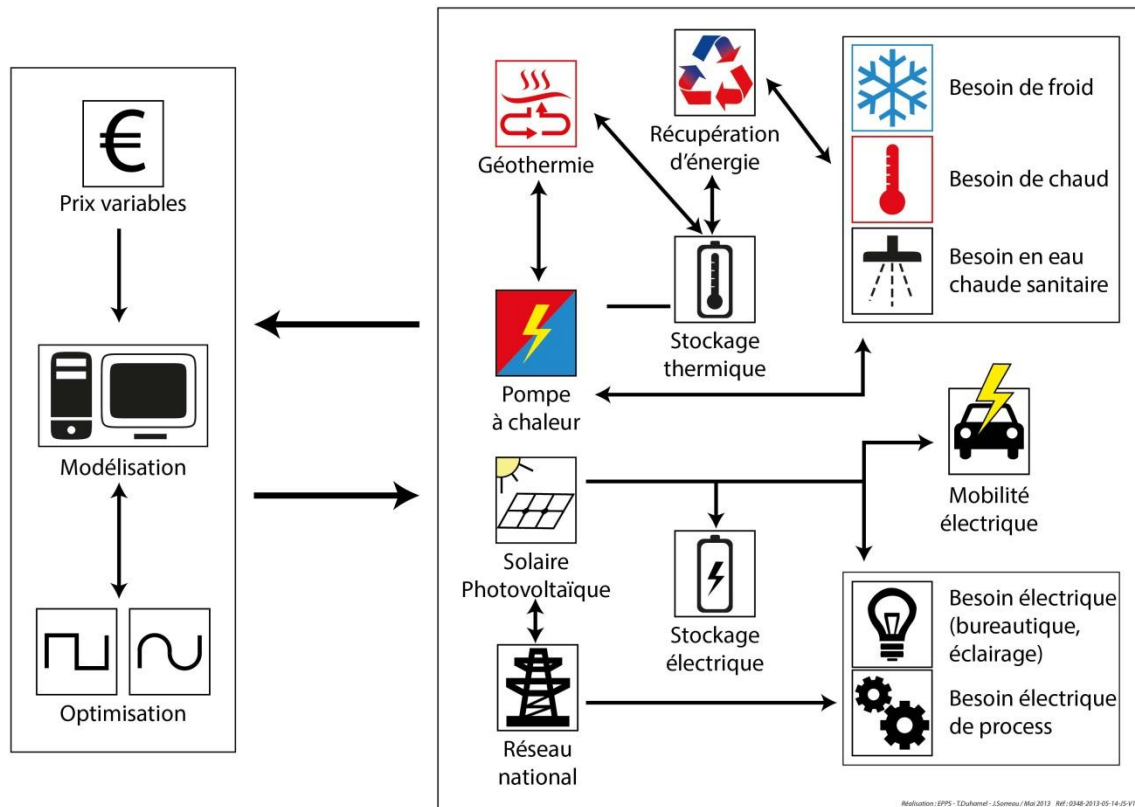


Figure 3 : illustration de l'intelligence dans la gestion de l'énergie

Éléments de financement

Les études qui seront menées en 2013 et 2014 ont pour objectif de définir un modèle économique pour le développement d'une gestion intelligente de l'énergie (questions sur la rémunération des services apportés au réseau comme l'intégration des énergies renouvelables, la capacité de stocker de l'énergie ou encore l'effacement).

Ces sujets étant innovants et au cœur des débats français et européens sur la transition énergétique, la candidature à un appel à projets européen est envisagé.

Etat d'avancement et phasage

Le planning envisagé pour ce projet s'étale de 2013 à 2020, avec une première phase d'étude et de constitution d'un consortium, avant une phase de conception et opération du « smart energy ».

2013-2014 : Etude détaillée amont : Préfiguration et orientation du « Smart energy Paris-Saclay »

2014 : Rédaction du cahier des charges Conception/ Réalisation et constitution d'un consortium « Smart energy Paris-Saclay »

2015 -2020: Conception / Réalisation et déploiement (parc existant et bâtiments neufs)

2015-2020 : Opérationnalité du « Smart energy Paris-Saclay » (dès 2015 sur des fonctionnalités limitées)

Les fondamentaux du projet

Volet Développement économique

11 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)

Présentation

L'IPHE est un projet d'immobilier dédié à la jeune entreprise dont le périmètre de rayonnement est celui du territoire Paris-Saclay et le périmètre d'implantation celui du Quartier de l'Ecole polytechnique.

Paris-Saclay, par sa concentration de lieux d'enseignement et de recherche et de centres de R&D privés dispose d'un potentiel de création et d'attraction d'entreprises innovantes de premier ordre.

C'est avec l'objectif d'offrir à ces starts-ups une offre immobilière et de service adaptée à leur spécificité et leur permettant d'inscrire leur croissance dans un parcours résidentiel que le projet d'IPHE est conçu.

Il s'agit de construire un bâtiment de 5000 à 7000m² permettant d'accueillir, dans une localisation privilégiée des activités de jeunes entreprises innovantes.

Secteur concerné :

Localisation à Palaiseau, dans le Quartier de l'Ecole polytechnique.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage :

- L'Etablissement Public Paris-Saclay

Partenaires :

- La CAPS / le CG91/ le Conseil Régional d'Ile-de-France / Ville de Palaiseau
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne
- L'Etablissement Public Paris-Saclay

Un gestionnaire de site sera désigné pour assurer la gestion de l'équipement, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne a manifesté son intérêt pour cette mission.

Eléments de programmation

L'objectif du programme n'est pas uniquement de constituer une offre immobilière mais également une offre de services. Dans ce cadre, il n'est pas possible de proposer un modèle économique qui assure la charge financière des services et couvre l'amortissement immobilier tout en présentant une offre attractive pour les jeunes entreprises. Le projet est donc conçu pour isoler la part des investissements immobiliers de la part de fonctionnement de gestion. Le projet est conçu autour d'une approche de « contenant/contenu ».

La première phase consiste à construire le « bâtiment nu » avant d'en confier la gestion à un opérateur qui assurera l'aménagement intérieur et la relation avec les occupants.

La phase opérationnelle débutera par l'identification d'un gestionnaire qui assurera l'aménagement des lieux, la constitution de l'offre de service, la gestion des occupants ainsi que la bonne marche et la pérennité de l'ensemble.

L'objectif est de disposer d'un équipement opérationnel en 2017.

Principes de gestion

L'IPHE constitue une offre « sas » pour les jeunes entreprises de Paris-Saclay. Il n'est pas l'unique lieu d'hébergement des jeunes entreprises en croissance mais doit répondre aux besoins des entreprises issues de l'incubation des écoles, des acteurs de la recherche qui ont atteint un niveau de maturité, important mais une fragilité financière qui ne leur permet pas de s'implanter par eux-mêmes, qui plus est, au cœur des nouveaux quartiers du Plateau de Saclay.

Le premier principe est celui de l'opportunité d'implantation : l'offre IPHE, sans être hors marché doit constituer un avantage pour ces jeunes entreprises, en termes de prix, en termes d'offre de services, en termes de localisation.

Le second principe est celui de la flexibilité d'usage. Il sera proposé des offres ouvertes, simples, flexibles, y compris sur des options courtes, y compris dans des logiques de co working

Le troisième principe est celui de la haute valeur ajoutée des services qui seront disponibles et en particulier la connexion au réseau des acteurs, des facilitateurs mais aussi au réseau des entreprises de Paris-Saclay et l'accès au marché.

Le quatrième principe est celui du parcours résidentiel : l'IPHE ne constitue pas une offre exclusive, il doit fonctionner en réseau avec d'autres lieux situés sur les places économiques de Paris-Saclay, l'objectif étant de maintenir la majeure partie de ces entreprises à potentiel sur le territoire de Paris-Saclay.

Eléments de financement

Le financement de l'opération est assuré pour la construction par des acteurs publics :

- 9 M€ - Conseil Général de l'Essonne
- 6,5 M€ - Commissariat aux Grands Investissements
- 2 M€ - EPPS (valorisation de l'apport du foncier)
- 1 M€ - Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay
- 3 à 4 M€ - Conseil Régional d'Ile-de-France (3 à 4 M€)
- 1,5 M€ Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (dédié à l'aménagement, financement en capital)

Le coût de fonctionnement en année pleine a été estimé à 900KE HT/an environ.

Etat d'avancement et phasage

En avril 2013, le projet a déjà fait l'objet d'une étude d'opportunité, d'une étude de faisabilité ainsi que de travaux d'évaluation des coûts de construction ainsi que des coût de fonctionnement et projection de remplissage.

Une étude lancée en avril 2013 par le CG91 permettra de connaître les contours juridiques du montage opérationnel ainsi que les incidences fiscales.

Livraison prévue : 2017

III. B. MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX

12 - Requalification du RER B Sud

Présentation

L'amélioration à court terme du fonctionnement du RER B est un enjeu de première importance pour le déploiement progressif du système de mobilité qui doit accompagner le développement économique et urbain du territoire du CDT. En effet, le RER B est aujourd'hui, et jusqu'à l'arrivée de la ligne 18 du TAL, l'infrastructure majeure desservant le territoire. Aujourd'hui saturé aux heures de pointe et proposant une qualité de service et une fiabilité insatisfaisante, il est pourtant la colonne vertébrale qui structure l'urbanisation de la vallée et l'unique transport en commun lourd permettant de relier la frange sud du plateau de Saclay aux principaux pôles d'Ile-de-France et à Paris.

Les trois grands enjeux de la ligne B du RER sont :

- **Satisfaire au plus vite les attentes des usagers** en améliorant la situation existante (régularité, information)
- **Consolider de façon pérenne l'exploitation de la ligne et la qualité de service**
- **Prévoir le développement de l'offre en fonction des évolutions futures du territoire** et des autres offres de transport.

Secteur concerné :

L'ensemble des communes de la vallée sont directement concernées.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : STIF

Partenaires: STIF, Région, CAPS

Éléments de programmation

Dans la continuité avec le schéma directeur RER B Nord+ déjà engagé, il s'agit de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Rénovation progressive de l'ensemble du matériel roulant
- Rénovation et modernisation de l'infrastructure :
 - Etude du doublement du tunnel Châtelet – Gare du Nord
 - Dispositifs de retournement des trains
 - Terminus intermédiaire à Denfert-Rochereau
- Amélioration du confort et de la prise en charge des voyageurs en gare
- Amélioration pérenne de l'exploitation de la ligne :
 - régularité des trains
 - gestion des situations perturbées
 - signalisation
- Mise en place d'une information voyageurs temps réel multimodal en gare, y compris en situation perturbée

Principes de gestion

Coordination nécessaire entre le gestionnaire du réseau de bus local MobiCAPS et le gestionnaire du RER B pour optimiser les intermodalités RER – Bus dans l’ensemble des gares de la vallée.

Eléments de financement

Les montants et le financement partenarial de la requalification du RER B Sud seront déterminés dans le cadre de l’élaboration du schéma directeur RER B Sud.

Etat d’avancement et phasage

Etat d’avancement (en avril 2013)

Elaboration du schéma directeur de réaménagement du RER B Sud en cours.

Livraison (date prévisionnelle)

Les actions déclinées dans le schéma directeur de réaménagement du RER B Sud s’étalent entre 2013 et 2016 pour les actions à court terme et entre 2017-2022 pour les actions définies à engager à moyen terme.

13 - Pôle gare du Guichet

Présentation

Le principal nœud modal assurant la connectivité du plateau de Saclay au reste de la région Ile-de-France est à ce jour le pôle multimodal de Massy-Palaiseau (RER, Bus, TGV). Toutefois ce pôle arrive à saturation et la gare routière n'arrivera pas à absorber les renforts d'offre de bus nécessaires pour irriguer le plateau de Saclay.

Il convient donc dans ces conditions de diversifier les portes d'entrée du territoire en s'appuyant sur un autre nœud modal important à savoir le pôle gare du Guichet.

Le renforcement de ce pôle doit tout d'abord passer par la requalification du RER B Sud prévu dans le plan de mobilisation de la Région Ile-de-France et repris dans le projet du Nouveau Grand Paris. Cette requalification devra permettre un renforcement de la desserte RER à la gare du Guichet, ainsi qu'une amélioration significative de l'intermodalité et de l'information voyageurs.

Secteur concerné :

Ville d'Orsay

Gouvernance

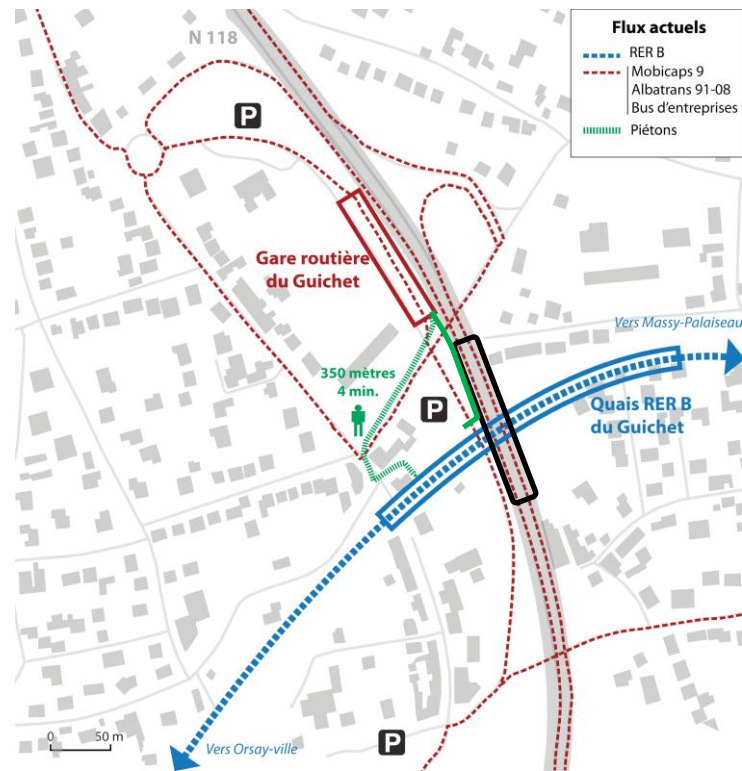
Maitre d'ouvrage : STIF

Partenaires: STIF, Région, CAPS

Eléments de programmation

Le renforcement du pôle gare du Guichet devra se traduire par :

- L'amélioration globale de l'exploitation du RER B
- La mise en place de l'arrêt systématique dans les deux sens de tous les RER : même niveau d'offre ferrée que celui de la gare d'Orsay-Ville
- L'amélioration de l'intermodalité :
 - o Lisibilité des cheminements piétons RER-Bus
 - o Régulation des correspondances RER-Bus
 - o Information voyageur RER et Bus
- La requalification de l'infrastructure « pôle gare » en lien avec la future liaison bus structurante : Les Ulis – plateau de Saclay – Vélizy – Pont de Sèvres (via l'utilisation de la gare routière actuelle ou la création d'une gare autoroutière type « Bris-sous-Forge »)



Périmètre du pôle intermodale du Guichet (Source : PFE AMUR 2012)

Principes de gestion

Coordination nécessaire entre le gestionnaire du réseau de bus local MobiCAPS et le gestionnaire du RER B pour optimiser l'intermodalité RER – Bus en gare du Guichet, éventuellement grâce à l'action d'un régulateur.

Éléments de financement

Le financement partenarial de la requalification du pôle gare du Guichet est à définir entre les autorités organisatrices compétentes (STIF et CAPS).

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

Elaboration du schéma directeur de réaménagement du RER B Sud en cours.

Livraison (date prévisionnelle)

Les actions déclinées dans le schéma directeur de réaménagement du RER B Sud s'étalent entre 2013 et 2016 pour les actions à court terme et entre 2017-2022 pour les actions définies à engager à moyen terme.

14 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis

Présentation

Le projet consiste à améliorer la liaison en transport en commun entre la commune des Ulis, le parc d'activité de Courtabœuf et le pôle d'échange de Massy-Palaiseau via l'A10, en réduisant les temps de parcours et en garantissant la régularité de l'offre en transport en commun (actuellement 8 lignes, 300 bus/j, au max 45 bus/h en heure de pointe du matin).

Ce projet, en articulation avec le TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines, le Tram-Train Massy-Evry et la liaison TCSP Les Ulis/Courtabœuf – plateau de Saclay – Vélizy – Pont de Sèvres permettra un maillage structurant du territoire du CDT en transport en commun, connecté au RER B et à la ligne 18 du Grand Paris Express. Il favorisera par ailleurs les échanges et les synergies entre les 3 pôles économiques de Massy, de Courtabœuf et du plateau de Saclay.

Un atout majeur du projet : le rabattement vers le RER B.

Afin de désenclaver au mieux le parc d'activités de Courtabœuf et le centre-ville des Ulis, les lignes fortes empruntant les voies dédiées entre Massy et le centre-ville des Ulis seront restructurées notamment pour améliorer le rabattement vers le RER B (gares de Bures-sur-Yvette ou d'Orsay-ville).

Secteur concerné :

Orsay, Les Ulis, Bures-sur-Yvette, Massy.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Etat (DIRIF) et STIF pour la réalisation des études

Partenaires: Etat (DIRIF), Région, CG91, STIF

Eléments de programmation

- Réalisation d'une voie bus dédiée pérenne dans le sens province – Paris pour réduire et régulariser les temps de parcours. Sa longueur et son insertion sont à déterminer finement en fonction des conditions de trafic (étude DIRIF).
- Aménagement en faveur des bus à l'intérieur du Parc de Courtabœuf et de la commune des Ulis, notamment l'avenue de l'Océanie, le ring des Ulis et la RD 35.
- Intermodalité avec la liaison TCSP Les Ulis-Courtabœuf – Saclay – Vélizy – Pont de Sèvres et le Tram-Train Massy-Evry
- Réorganisation des lignes MobiCAPS empruntant les infrastructures dédiées pour optimiser le rabattement vers le RER B (gares de Bures-sur-Yvette ou d'Orsay-ville)

Principes de gestion

Gestion par le STIF et la DIRIF

Eléments de financement

Les montants en jeu

Le réaménagement du Ring des Ulis et du rond-point de Mondétour (Cf. fiche réaménagement des accès au parc d'activités de Courtabœuf) est estimé à 31 M€ HT, dont une partie sera consacrée à la réalisation des voies bus.

Le coût intégral entre Massy et Les Ulis n'est pas défini à ce stade des études. La section autoroutière est estimée à 5,85 M€ HT et peut débiter avant l'achèvement du réaménagement du ring.

Le financement

L'étude voie dédiée aux TC sur A10 sous maîtrise d'ouvrage DIRIF et STIF (sur la base d'un montant de 300 000 € TTC) est financée telle que suit :

- Etat 50 %
- Région 50 %

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

Etude voie dédiée en cours (MOA DIRIF – STIF).

Livraison (date prévisionnelle)

L'ouverture de l'intégralité de la voie bus devra intervenir avant 2020 (cf. fiche dédiée Ring des Ulis). Les bus circuleront sur les portions réalisées au fur et à mesure de leur achèvement.

15 - TCSP nord-sud N118 : Les Ulis - Courtabœuf-plateau de Saclay – Vélizy - Pont de Sèvres

Présentation

Devant l'absence de liaison en transport en commun structurante selon l'axe nord-sud sur le territoire, l'importante congestion en heures de pointe et face à la nécessité de diversifier les accès au plateau de Saclay, à la zone d'activité de Courtabœuf, et au centre-ville des Ulis, le projet consiste à créer une liaison TCSP (Bus à Haut Niveau de Service) entre Les Ulis - Courtabœuf et le plateau de Saclay, tronçon sud d'une liaison structurante qui se poursuivra jusqu'à Vélizy puis le Pont de Sèvres.

Cette liaison structurante participera au maillage fin en transport en commun du territoire, reliant les pôles économiques de la frange sud du plateau et de Courtabœuf, permettant aussi le rabattement sur le RER B et la ligne 18 pour le pôle résidentiel des Ulis.

Secteur concerné :

- Orsay
- Saclay
- Les Ulis

Gouvernance

Maitre d'ouvrage :

- EPPS pour l'étude d'une liaison structurante Les Ulis-Courtabœuf – Saclay – Vélizy – Pont de Sèvres
- Etat (DIRIF) et STIF pour l'étude de l'insertion de voies bus sur le réseau national francilien (dont la N118)

Partenaires : Etat (DIRIF), STIF, CAPS, EPPS, Région

Eléments de programmation

- Aménagement de tronçons de voies dédiées au bus sur la RN118 en fonction des congestions routières et des emprises disponibles, y compris en utilisant les bandes d'arrêt d'urgence.
- Aménagements en faveur des bus au niveau des échangeurs entre la N118 et les voiries locales, principaux nœuds de congestion :
 - o Carrefour de Mondétour
 - o Echangeur de Corbeville : RD128 – RN118
 - o Echangeur du Christ de Saclay : RD36 - RN118
- Aménagements ponctuels en faveur des bus pour faire sauter les points de congestion sur le réseau local à proximité de cet axe structurant

- Optimisation de l'intermodalité aux différents nœuds d'échanges avec le réseau de transport en commun structurant :
 - o Liaison TCSP Massy – Courtabœuf – Les Ulis
 - o Gare routière des Ulis
 - o Rabattement vers le RER B - Gare du Guichet
 - o Ligne 18 et TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines : Gare du Moulon et du Christ de Saclay
 - Montée en puissance de la desserte bus sur cet axe structurant en fonction de l'arrivée des infrastructures de transport en commun et à partir du réseau bus existant
- La liaison Nord-Sud utilisera au maximum les infrastructures existantes, telles que les bandes d'arrêt d'urgence.

Principes de gestion

Gestion par le STIF et la DIRIF

Éléments de financement

Les montants en jeu

L'estimation détaillée du coût des travaux nécessaires se fera sur la base des résultats des études en cours de l'EPPS, de la DIRIF et du STIF.

Le financement

La clef de financement des opérations n'est pas encore actée entre les partenaires.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

Etude d'une liaison structurante d'une liaison Les Ulis - Courtabœuf – Saclay – Vélizy – Pont de Sèvres en cours (MOA EPPS)

Etude d'insertion de corridors bus sur le réseau routier national, dont la N118, en cours (MOA : DIRIF – STIF)

Livraison (date prévisionnelle)

La mise en œuvre des aménagements pourra être phasée dans le temps en fonction des solutions qui émergeront des études techniques en cours pour une réalisation globale d'ici à 2023 au plus tard.

16 - TCSP Gif - plateau de Saclay

Présentation

Le développement et la diversification des liaisons entre la vallée de l'Yvette et le plateau de Saclay sont essentiels à la montée en puissance progressive de l'offre de transport alternatif à la voiture individuelle sur le territoire. Elles doivent participer à la mise en réseaux des différents pôles (d'habitats, d'emplois) du territoire et bénéficier aux nouveaux usagers comme aux populations existantes.

En particulier, la liaison entre la commune de Gif-sur-Yvette en vallée, sa gare de RER et routière, et le plateau du Moulon, le CEA et le Christ de Saclay est particulièrement stratégique et doit faire l'objet d'un plan d'actions pour permettre la création d'une véritable liaison structurante bus et ainsi diversifier les accès aux différents quartiers du grand campus urbain, notamment pour les habitants des communes du fond de vallée de l'Yvette et du plateau de Chevry.

Secteur concerné :

- Saclay
- Gif-sur-Yvette
- Saint-Aubin

Gouvernance

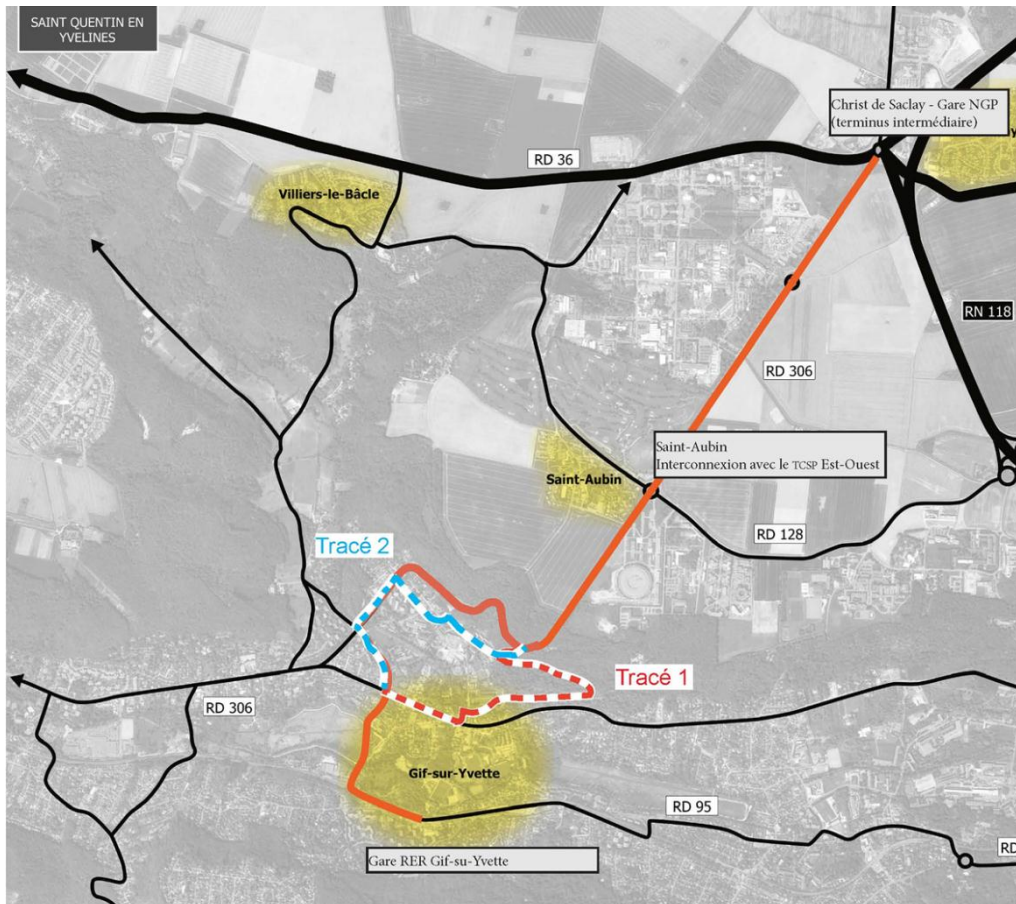
Maitre d'ouvrage : la CAPS (en qualité d'AOP) et le STIF

Partenaires: CAPS, Région, CG91, EPPS, STIF

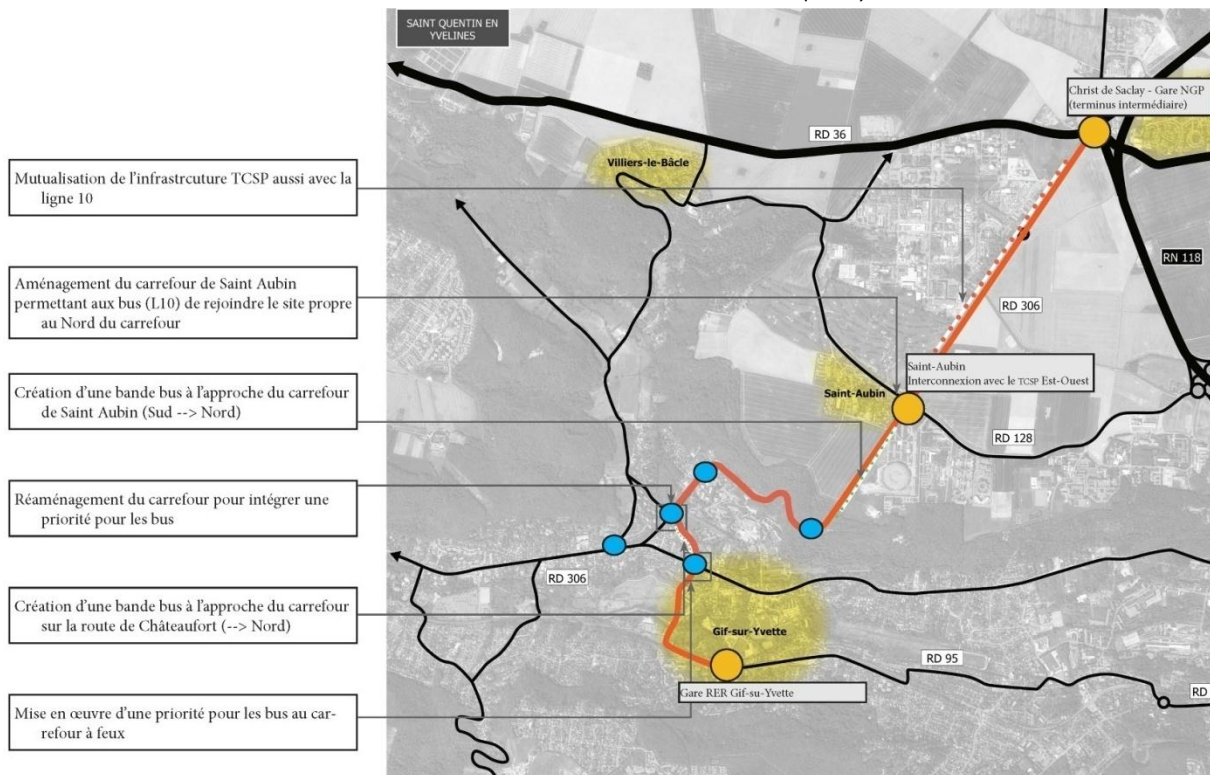
Eléments de programmation

La réalisation d'une liaison du TCSP entre Gif Vallée et le Plateau de Saclay peut s'envisager grâce à l'ouverture du campus du CNRS avec la création d'une voie de circulation dédiée aux transports en commun. Cette hypothèse aurait le mérite de desservir, grâce à la ligne 10, le site du CNRS qui sera bientôt ouvert aux étudiants de l'Université Paris-Saclay. L'étude en cours fait apparaître deux hypothèses de tracé représentées dans la carte ci-après.

Au titre d'une alternative, une liaison pourrait être envisagée par la RD 306. Cependant le linéaire de la RD306 est extrêmement contraint en termes de trafic routier, mais aussi d'emprise et de topographie, principalement en vallée et dans le coteau boisé.



Extrait du schéma directeur RD306 en cours (EPPS)



Extrait du schéma directeur RD306 en cours (EPPS)

Principes de gestion

Le fonctionnement de la ligne 10 est géré par la CAPS, autorité organisatrice de proximité, en lien avec le STIF. La montée en puissance de l'offre doit se faire progressivement en fonction des besoins de déplacement identifiés et dans le cadre du développement et de la restructuration globale du réseau MobiCAPS, en lien avec l'arrivée des infrastructures structurantes (TCSP, ligne 18).

Eléments de financement

Les montants en jeu

Le détail des mesures et une première estimation de leur coût sont en cours d'étude.

Le financement

Financeurs possibles : STIF, CAPS, CG91

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

Schéma directeur du programme d'actions routier / transport en commun / circulations douces en cours de réalisation sur le linéaire de la RD306 depuis Gif-sur-Yvette jusqu'au Christ de Saclay (MOA : EPPS – MOE – Groupement MDP)

Etude de faisabilité détaillée des solutions retenues à lancer une fois le schéma directeur terminé.

Livraison (date prévisionnelle)

- Premier renfort d'offre sur la ligne 10 MobiCAPS : d'ici à 2013
- Insertion de la ligne 10 sur le site propre entre le carrefour de Saint-Aubin et le Christ de Saclay : 2015
- Aménagements en faveur des bus sur la RD306 au sud du carrefour de Saint-Aubin : mise en service progressive de 2015 à 2023 selon les solutions retenues
- Nouveau renfort d'offre sur la ligne 10 à prévoir à la mise en service de la ligne 18 en 2023 (tronçon Massy-CEA).

17 - TCSP Massy - Saclay - Saint-Quentin-en-Yvelines

Présentation

La réalisation d'un TCSP entre la gare de Massy et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est structurante pour le projet de campus urbain de la frange sud du plateau de Saclay. Cette infrastructure, déjà réalisée entre le pôle d'échange de Massy-Palaiseau et l'entrée de l'Ecole polytechnique et au niveau de Saint-Quentin-en-Yvelines, va se déployer progressivement pour accompagner le développement urbain à court terme et desservir au plus près les différents quartiers et leurs usagers. Une fois la ligne 18 réalisée, le TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines aura un rôle complémentaire au TAL pour assurer une desserte de cabotage. L'utilisation de l'infrastructure du site propre sera optimisée pour accueillir les lignes structurantes du réseau de bus, permettant une desserte fine du territoire.

Secteur concerné :

- Palaiseau
- Orsay
- Saclay
- Gif-sur-Yvette
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage :

STIF maître d'ouvrage du prolongement de l'Ecole polytechnique au Christ de Saclay

CG91 maître d'ouvrage du prolongement du Christ de Saclay à Châteaufort

Partenaires:

Etat, Région, STIF, CG91, CG78, CAPS

Eléments de programmation

Section Ecole polytechnique – Christ de Saclay :

- Réalisation d'environ 6,7 kilomètres de plateforme en site propre bus, avec priorité aux feux.
- Nombre de stations : 10 stations + 2 réserves
- Fréquence : un bus toutes les 4 minutes en heures de pointe
- Connexion avec le premier tronçon du site propre réalisé entre la gare de Massy-Palaiseau et l'École polytechnique.
- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre et d'une circulation piétonne sur l'ensemble du linéaire.

Section Christ de Saclay – Châteaufort :

- Réalisation d'une plateforme de site propre bus sur les emprises actuelles de la RD36 entre le Christ de Saclay et la commune de Châteaufort avec priorité aux feux.
- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre et d'une circulation piétonne sur l'ensemble du linéaire.

L'intermodalité entre les stations du TCSP et les autres infrastructures de transport impactant le territoire, notamment la ligne 18, sera optimisée en minimisant les distances à parcourir et en garantissant la lisibilité des cheminements.

Principes de gestion

Gestion du site propre par le STIF.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Section Ecole polytechnique – Christ de Saclay : 58,2 M€ (valeur 2008)

Section Christ de Saclay – Châteaufort : coût inclus dans le réaménagement de la partie ouest de la RD 36 (voir fiche dédiée)

Le financement

Section Ecole Polytechnique – Christ de Saclay : Etat : 41% / Région : 41% / CG91 : 18%

Section Christ de Saclay – Châteaufort : répartition encore indéterminée (entre les mêmes acteurs et le CG 78 pour la partie située sur son territoire)

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- Section Ecole polytechnique – Christ de Saclay :
 - o Projet déclaré d'utilité publique le 03 août 2012.
 - o Etudes PRO en cours (STIF)
 - o Début des travaux : fin 2013
- Section Christ de Saclay – Châteaufort :
 - o Projet déclaré d'utilité publique le 14 juin 2011.
 - o Etudes AVP en cours (CG91)

Livraison :

- Section Ecole polytechnique – Christ de Saclay : début des travaux fin 2013 pour une mise en service totale 2015
- Section Christ de Saclay – Châteaufort : 2018 (date prévisionnelle)

18 - Mobilités innovantes pour les liaisons plateau vallée: téléphérique, escaliers mécaniques

Présentation

L'enjeu du développement des liaisons entre les deux plateaux et la vallée est multiple. Les besoins de déplacement ont des échelles différentes (d'un côté, les liaisons avec le Pôle d'échanges de Massy-Palaiseau et les autres gares RER de la vallée, de l'autre, les liaisons entre les 2 parties de l'Université Paris-Sud) et répondent à des usages et des temporalités différents (d'un côté, des déplacements domicile-travail ou études en heures de pointe ; de l'autre, un lien urbain entre les différentes parties du campus en heures creuses).

Par conséquent, il n'y a pas une réponse unique pour le développement des liaisons plateaux-vallée mais des réponses diverses adaptées à des usages. Si à court terme, le réseau bus doit monter en puissance pour permettre les liaisons plateaux-vallée en heures de pointe, il est nécessaire d'apporter aussi à plus long terme des réponses pérennes en heures creuses sur la question des continuités urbaines via des infrastructures de mobilités innovantes, comme le téléphérique ou les escaliers mécaniques, là où le réseau bus ne peut apporter une réponse optimale.

Secteur concerné :

- la montée sur le plateau et le quartier de l'École polytechnique depuis la gare RER B de Lozère à Palaiseau
- La liaison depuis le centre-ville des Ulis, la gare du Guichet à Orsay et la future station de TAL de la ligne 18 du Moulon

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : à déterminer

Partenaires: CAPS, CG91, Région - STIF, EPPS, FCS

Eléments de programmation

- Réalisation d'une liaison plateau-vallée mécanisée via un téléphérique :

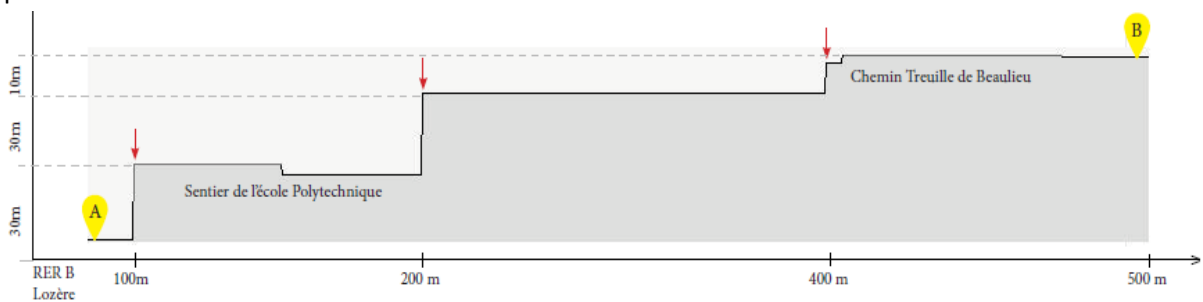
La réalisation d'un téléphérique entre la vallée et le plateau apporterait une liaison à capacité comparable aux bus articulés, à un coût d'exploitation faible pour une fréquence élevée, donc particulièrement adaptée aux heures creuses. Elle permettrait par ailleurs de s'affranchir de l'obstacle que représentent les coteaux boisés et serait un symbole physique fort du lien urbain entre la vallée et le plateau.

Le besoin de lien entre la ville d'Orsay et le quartier du Moulon, sa station de TAL et son Learning Center, favorise une implantation du téléphérique à proximité de la gare du Guichet pour créer un lien urbain et programmatique fort.

Son tracé et son insertion seront à étudier finement au regard de l'ensemble des contraintes environnementales et urbaines.

- Réalisation d'une liaison plateau vallée mécanisée via des escaliers depuis la gare de RER B de Lozère :

En complément, une liaison mécanisée via des escaliers sera mise en place entre la gare RER B de Lozère et le quartier de l'Ecole polytechnique, permettant là aussi la création d'un véritable lien urbain entre le campus urbain et la vallée, favorisant ainsi l'ancrage territorial du projet urbain du quartier de l'école polytechnique et la diversité des usages pour l'ensemble des populations présentes.



Extrait de l'étude mobilité campus (EPPS)

L'usage d'escaliers mécaniques convient tout à fait au type de topographie entre la gare RER B de Lozère et le quartier de l'école polytechnique. Il permet une bonne intégration paysagère de l'infrastructure et une flexibilité du parcours (tracé et longueur), le dénivelé n'étant pas constant sur tout le coteau.

Principes de gestion

Ces liaisons seront organisées par l'Autorité organisatrice de la CAPS, en lien avec le STIF.

Éléments de financement

Les montants en jeu

- Téléphérique : 30 M€ HT (première estimation)
- Escaliers mécaniques : 5M€ HT (première estimation)

Le financement

A déterminer

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013) : premières études de caractérisation du besoin réalisées. Une étude d'opportunité spécifique est à engager.

Livraison (date prévisionnelle) : Objectif de mise en service à l'horizon 2025.

19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.

Présentation

Le projet consiste à développer sur le territoire une offre de mobilité partagée et des services complémentaires au réseau de transport en commun et de circulations douces et adaptées à l'ensemble des besoins des usagers du territoire (actifs, résidents, étudiants), notamment en heure creuse, le soir et le week-end. Ce projet viendra renforcer des initiatives déjà existantes telles que la centrale de mobilité mobil.essonne.fr.

Secteur concerné :

L'ensemble du territoire du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : A déterminer selon les actions

Partenaires: CAPS, Région, Département, STIF, EPPS, FCS

Eléments de programmation

Mobilité partagée :

- Développement d'offre d'auto-partage sur le territoire en favorisant l'émergence d'initiatives locales (publiques comme privées) au sein d'un même système interopérable
- Mise à disposition d'aires de stationnement dédiées à l'auto-partage pour assurer la visibilité du dispositif
- Connecter cette offre à la plateforme numérique multiservice qui sera développée sur le territoire
- Montée en puissance et mutualisation des plateformes de covoiturage sur le territoire (CAPS, Courtabœuf, ...) pour atteindre une masse critique d'utilisateurs. Connecter cette offre à la plateforme numérique multiservice qui sera développée sur le territoire
- Mise en place de place de stationnement prioritaire pour le covoiturage et d'aires pour le covoiturage dynamique.
- Expérimenter le covoiturage dynamique grâce à la plateforme numérique de service

Information voyageurs :

- Diffuser l'information voyageurs tout mode via la plateforme numérique de service
- Travailler au déploiement d'une signalisation et d'une information voyageurs physique complète et efficace sur l'ensemble des lieux de mobilité du territoire (gares, stations, itinéraires de circulations douces)

Eléments de financement

Les montants en jeu

L'estimation de l'investissement nécessaire se fera sur la base des études détaillée sur l'offre à mettre en place.

Le financement

Les clés de répartition du financement des différentes actions seront établies en fonction du montage envisagé pour le développement de ces offres et services.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

Etude de définition des actions à mettre en œuvre en cours (étude « mobilité campus » MOA EPPS).

Livraison (date prévisionnelle)

Le déploiement progressif des offres de mobilité partagée peut être envisagé à très court terme, notamment à travers un Plan de Déplacement InterStructure (PDIS), réunion d'un Plan de Déplacement InterEntreprise (PDIE) et d'un Plan de Déplacement Campus (PDC) à l'échelle du territoire.

20 - Programme de développement des circulations douces et stationnement vélo

Présentation

Le schéma de développement des circulations douces a pour objectif de rendre ces modes de déplacement le plus attractif possible aux yeux de la majorité de la population actuelle et future fréquentant le territoire afin de transformer ce mode aujourd'hui marginal en véritable option pour les déplacements de demain.

Un des enjeux liés à l'augmentation de l'utilisation du vélo est le rabattement sur les modes lourds afin de limiter l'afflux de véhicule particulier et la saturation des parcs relais. L'incitation à la pratique des modes doux, notamment du vélo, est fondamentale dans la stratégie des déplacements au sein du territoire, ces modes répondent à des besoins complémentaires à ceux proposés par les grandes infrastructures de transport en commun (la ligne 18, le réseau de TCSP). Leur domaine de pertinence se situe principalement pour les déplacements intra et inter quartier, en journée, mais aussi pour les trajets domicile-travail pour les personnes habitant et travaillant sur le territoire (trajet inférieur à 5km, parcourable en 15 à 20 minutes).

Secteur concerné :

Le schéma de développement des circulations douces s'étend sur l'ensemble du périmètre du CDT. Il comprend les aménagements prévus en faveur de la promotion des modes doux dans les ZAC, mais aussi plus particulièrement les continuités entre les plateaux et la vallée.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage :

- l'EPPS pour l'aménagement des circulations douces dans les ZAC
- La CAPS / le CG91 pour l'aménagement des circulations douces sur leur réseau routier
- Le STIF pour l'aménagement des circulations douces le long des projets structurants de transport dont il sera maitre d'ouvrage

Partenaires : Région, Département, CAPS, EPPS

Eléments de programmation

Il s'agit de créer un véritable **« système-vélo »** sur l'ensemble du territoire du CDT, reposant sur :

- Un réseau cyclable efficace, continu, sécurisé et agréable
- Des infrastructures de stationnement public et privé
- Un panel de services tels que la location et l'entretien

Le réseau cyclable :

La constitution d'un réseau de circulations douces maillé et bien connecté est la première étape de la mise en œuvre de cette stratégie. Ce réseau doit être réalisé en cohérence avec la stratégie générale de mobilité (voiries routières, transport en commun, etc.) ainsi qu'avec les projets d'urbanisme afin d'assurer la meilleure desserte des pôles d'attraction du territoire (gares et stations, universités, écoles, restaurants et commerces).

L'ouverture du Campus du CNRS offre la possibilité de créer une liaison cyclable totalement sécurisée entre la vallée (centre de Gif) et le quartier du Moulon.

Le stationnement vélo :

Les programmes des opérations devront intégrer des solutions de stationnement pour le vélo. On privilégiera les solutions suivantes :

- Des stationnements abrités et sécurisés dans les logements étudiants et familiaux, à intégrer dans les programmes
- Des stationnements abrités et sécurisés devant les établissements d'enseignement supérieur, à intégrer dans les programmes
- Des stationnements abrités devant les équipements publics, à intégrer dans les programmes
- Des arceaux devant les commerces, à prévoir dans les espaces publics
- Des stationnements abrités et sécurisés au niveau des pôles d'échanges (stations de la ligne 18 et du RER), à intégrer dans les espaces publics (arceaux mais aussi silo)

Pour assurer la compétitivité de ce mode par rapport à d'autres (courtes et moyennes distances), les emplacements de stationnement vélo doivent être les plus proches possible de la destination finale de son usager (dans l'idéal, intégré à certains bâtiments). Afin de réduire les risques de vol, les emplacements seront situés dans les lieux soit sécurisés soit proches de lieux de passage.

Les Plan Locaux d'Urbanismes (PLU) des communes offrent la possibilité de définir très clairement l'offre d'emplacements vélo sécurisés à réaliser dans le cadre de nouvelles constructions en fonction du type d'activités. Ces normes sont donc, dans le cadre du plateau de Saclay, un levier majeur pour le stationnement vélo.

Les normes minimales qui seront inclus dans les PLU sont les normes prévues par le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France :

- Habitat : 1,5 m² par logement minimum et un local de 10 m² minimum, cette norme ne s'applique qu'aux opérations de logement de plus de 400 m² de SPC.
- Bureaux : 1 m² pour 100 m² de SPC.
- Activités, commerces de plus de 500 m² de SPC, industries et équipements publics : a minima une place pour dix employés. On prévoira aussi, le stationnement des visiteurs.
- Établissements scolaires :
 - Ecoles primaires : une place pour huit à douze élèves ;
 - Collèges et lycées : une place pour trois à cinq élèves ;
 - Universités et grandes écoles : une place pour trois à cinq étudiants.

Par ailleurs, le stationnement vélo devra être pris en compte dans l'aménagement des stations de TAL de la ligne 18, en collaboration entre la SGP, le STIF, les collectivités locales et les aménageurs.

Les services :

Le vélo est aujourd'hui un mode quasi-inexistant sur le territoire. Sa pratique comme mode de déplacement à part entière est absente de l'esprit de la majorité des usagers. Il est donc nécessaire d'apporter le vélo aux usagers et d'augmenter sa visibilité en tant que mode crédible de déplacement en proposant une offre de service de location et d'entretien.

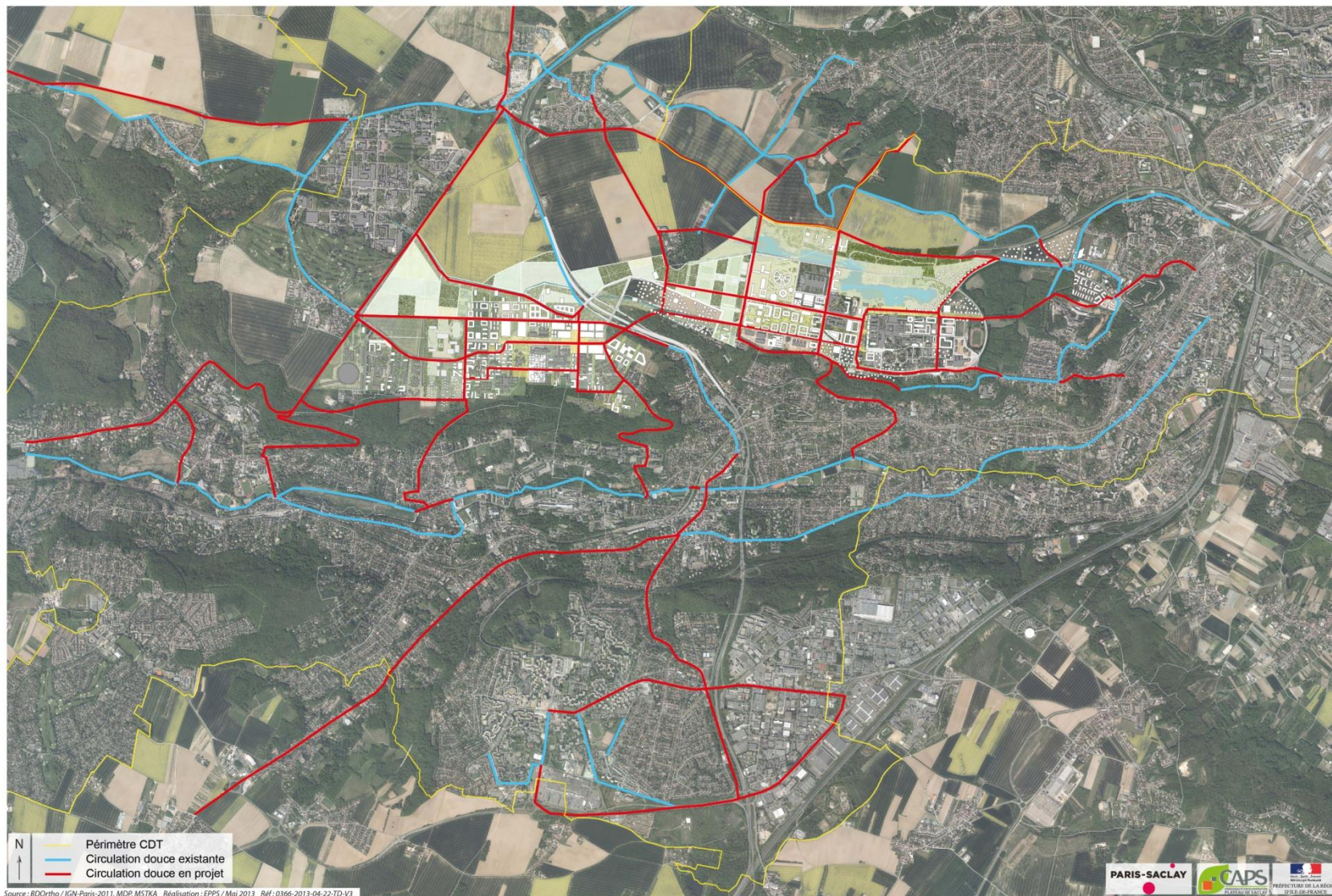
Cette offre doit être basée sur les usages de mobilité spécifiques au territoire : les déplacements intra et inter-quartiers (inférieurs à 5km) en heures de pointe et heures creuses, pour des usagers réguliers. Le dispositif privilégié est donc de la location classique de durée adaptable (1h à 1an) :

- s'adresse à un public cible
- distribution de vélos à un grand nombre de personnes à un coût relativement faible
- vélos au design spécifique, au couleur du territoire (limitation de vols et visibilité du service)
- liberté dans le choix du vélo (vélos classiques, vélos pliants, vélos électriques, ...)

Ce système permet donc une flexibilité dans la taille du parc et le type de vélo proposé (électrique, pliable,...). Ce dispositif se fera notamment grâce à des points de services localisés à proximité des gares dans les quartiers de l'Ecole polytechnique et du Moulon, mais aussi en vallée, sur le plateau des Ulis, dans le centre-ville des Ulis et le parc d'activités de Courtabœuf.

Les circulations douces à l'échelle du CDT

0 250 500 750 1000 m



Source : BDOrtho / IGN-Paris-2011, MDP, MSTKA. Réalisation : EPPS / Mai 2013. Réf : 0366-2013-04-22-TD-V3

Principes de gestion

La CAPS est gestionnaire des circulations douces.

La gouvernance pour le montage et la gestion du service de location et d'entretiens est à organiser entre les collectivités locales et les acteurs économiques et institutionnels du territoire.

Eléments de financement

Les montants en jeu

10 millions d'euros HT en première estimation pour l'ensemble du réseau cyclable.

Le déploiement d'une offre de service n'a pas fait l'objet d'un montage financier détaillé à ce jour. Son modèle économique sera à étudier plus finement.

Le financement

- Financement des infrastructures à inclure dans le financement global des infrastructures routières du plateau de Saclay.
- Financement de l'offre de service à définir entre les partenaires.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- Schéma stratégique de développement des circulations
- Etude de maîtrise d'œuvre des espaces publics dans les ZAC en cours.
- Etude des mobilités campus en cours : identification des tronçons prioritaires à réaliser hors ZAC et estimation des coûts

Livraison (date prévisionnelle)

- En ZAC : la livraison des circulations douces s'effectuera en cohérence avec l'aménagement des espaces publics.
- Hors ZAC : la livraison des circulations douces s'effectuera en cohérence avec le réaménagement des infrastructures routières

Les tronçons prioritaires plateau-vallée sont à réaliser à horizon 2015.

21 - Politique de stationnement – Parking relais, intermodalité

Présentation

La politique de stationnement est un levier essentiel du système de mobilité durable à mettre en place à l'échelle du territoire du CDT pour permettre un report modal progressif de la voiture particulière vers les modes alternatifs et garantir le maintien de conditions de circulation acceptables pour l'accès au plateau en heures de pointe. Elle doit être cohérente sur l'ensemble du territoire et prendre en compte l'ensemble des usages :

- stationnement pour les actifs accédant en voiture (longue durée, principalement en journée)
- stationnement pour les résidents (familles, étudiants) (longue durée principalement le soir et le week-end)
- stationnement pour des usages multiples (visiteurs, clients, rabattement TC,...) (tout au long de la journée, durée variable)

L'objectif consiste à répondre au besoin de stationnement de l'ensemble des usagers du territoire, sans favoriser l'usage de la voiture particulière pour se déplacer.

Il s'agit donc d'anticiper la diminution des besoins de stationnement liée à l'arrivée des infrastructures de transport en commun (TCSP, ligne 18) et à la montée en puissance du système de mobilité globale en :

- développant une offre de stationnement mutualisée, entre établissements, entreprises, mais aussi logements étudiants pour répondre aux besoins complémentaires et ainsi optimiser l'occupation des places et le nombre total de places à construire
- Dans le quartier du Moulon, la création de parkings souterrains situés sous l'Esplanade du Carré des Sciences et sous le bâtiment PPP de Centrale sera étudiée pour éviter des solutions provisoires coûteuses. Ces deux sites ont l'avantage d'être situés au cœur du quartier.

La mise en place d'une telle politique permettra de dissuader l'usage de la voiture particulière pour les déplacements sur de courtes distances sur le plateau et d'inciter un report modal vers les transports publics et les modes doux. Enfin cela permettra de diminuer l'emprise du stationnement, ce qui apportera un gain d'espace pour les espaces publics et les déplacements doux.

Secteur concerné :

- Palaiseau
- Orsay
- Saclay
- Gif-sur-Yvette
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage :

- EPPS pour les espaces publics des ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique.
- A définir pour le ou les parkings relais autour des gares de la ligne 18.

Partenaires: Communes, CAPS, Région, EPPS

Eléments de programmation

Le développement d'une politique de stationnement ambitieuse s'appuiera sur les leviers suivants :

- Inscrire le principe de mutualisation des emplacements de stationnement dans les PLU afin de limiter l'offre quantitative en stationnement pour les entreprises, établissements d'enseignement et logements étudiants
- Encourager le développement de l'auto-partage et du covoiturage en réservant des places de stationnement en voirie et hors voirie à proximité immédiate des lieux de destinations, facilitant l'usage et offrant une visibilité optimale au système.
- Création d'un parking relais au Christ de Saclay à proximité immédiate de la future gare Saclay-CEA de la ligne 18, profitant de la position centrale du Christ de Saclay au sein du réseau viaire structurant.
En parallèle, intégrer les besoins complémentaires de rabattement sur la ligne 18 au sein des parkings mutualisés créés dans les quartiers du Moulon et de l'Ecole polytechnique à proximité des stations de Palaiseau et Orsay-Gif.
- Proposer une gestion et une tarification incitative pour contrôler les usages (courte contre longue durée, co-voiturage, auto-partage) en termes de stationnement et répercuter en partie le coût réel de l'infrastructure sur les usagers.

La mise en place conjointe de ces leviers d'actions permet d'envisager la mise à disposition d'une offre en stationnement plus réduite, de développer un meilleur partage de l'espace public, une maîtrise des coûts d'aménagement et d'atteindre un meilleur équilibre entre l'offre et la demande en stationnement.

Eléments de financement

Les montants en jeu

Parking Relais au Christ de Saclay : 2 000 places minimum à 10K€ / place en moyenne

Dans l'hypothèse de l'implantation d'une station de TAL dans le quartier Camille Claudel, la création d'un parking relais dont la dimension est à affiner serait pertinente.

Le financement

A déterminer entre les financeurs potentiels.

Le STIF peut être un financeur potentiel du parking relais.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- Etudes pré-opérationnelles sur les besoins de stationnement dans les quartiers de l'Ecole polytechnique et du Moulon en cours.
- Première étude de dimensionnement des besoins en rabattement sur la ligne 18 réalisée par la SGP.

Livraison (date prévisionnelle)

Livraison du parking relais du Christ de Saclay à horizon de mise en service du premier tronçon de la ligne 18 (2023).

22 - Réalisation d'un pôle d'échange intermodal au christ de Saclay

Présentation

Le Christ de Saclay, dans son périmètre élargi, est le principal nœud d'échange et de transit entre la RN118 et le réseau routier structurant du plateau de Saclay, notamment les RD36, RD 306 et RD446. C'est aussi l'une des portes d'entrée principale du sud du plateau de Saclay puisqu'il dessert directement le site du CEA Saclay et la commune de Saclay. Futur nœud d'échanges entre la ligne 18 du Grand Paris Express, le TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines et la liaison structurante Les Ulis-Courtabœuf – Vélizy – Pont de Sèvres, il a vocation à devenir un pôle d'échange intermodal majeur à l'échelle du territoire du CDT.

Secteur concerné :

Saclay



Gouvernance

Maitre d'ouvrage :

STIF (TCSP Ecole polytechnique – Christ de Saclay)
SGP (ligne 18)
CG91 (Réaménagement de la RD36 et de la RD 306)
Région Ile-de-France

Partenaires: CG91, SGP, STIF, Région, CAPS, EPPS

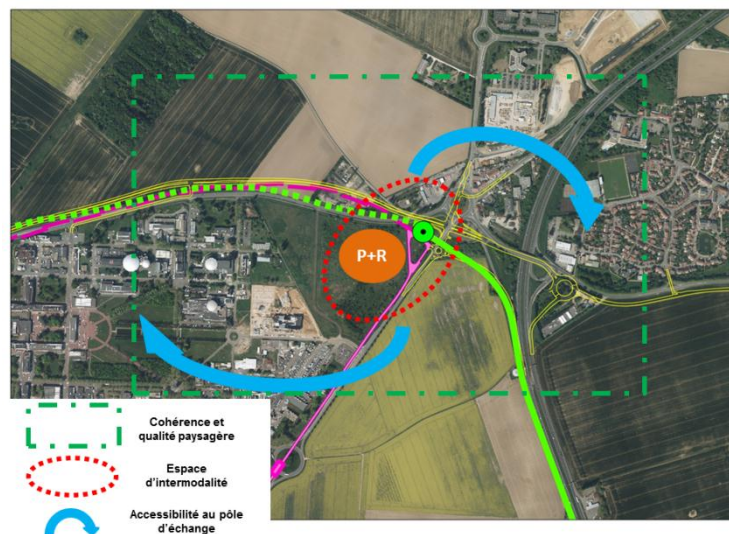
Éléments de programmation

Aménager un pôle d'échange multimodal cohérent, intégrant l'ensemble des modes de transport et des infrastructures vouées à arriver sur le Christ de Saclay, en tenant compte de leur phasage :

- TCSP Massy – Saint-Quentin
- Gare routière
- Ligne 18 du Grand Paris Express, sa gare et son terminus provisoire
- Un parking relais
- La liaison structurante Les Ulis-Courtabœuf – Vélizy - Pont de Sèvres

La conception du pôle d'échange prendra en compte la gestion des flux, la continuité des cheminements (transit, intermodalité, accessibilité du site du CEA et de la commune de Saclay, circulation douce). En particulier, l'aménagement du pôle d'échange devra se faire en cohérence avec le réaménagement du site du CEA Saclay, copiloté par le CEA et l'EPPS, en veillant à assurer une desserte optimale des 5000 emplois du site à partir de la station TAL de la ligne 18.

De façon concomitante, une réflexion sur l'aménagement d'ensemble du Christ de Saclay rendu possible à terme par l'évolution des activités nucléaires sur le site du CEA sera conduite. L'accueil de programmes immobiliers sur les emprises disponibles hors zone de protection et de part et d'autre de la RD36 sera notamment étudié. Des réserves foncières seront constituées à cet effet. L'ensemble des projets et des modes de transport seront intégrés dans un aménagement paysager cohérent et de grande qualité pour conférer au Christ de Saclay son caractère de porte d'entrée du grand campus urbain Paris-Saclay.



Principes de gestion

La gestion de la gare routière, du TCSP, de la ligne 18 et du parking relais sont à la charge du STIF et / ou de la Région Ile-de-France.

Les circulations douces sont gérées par la CAPS.

Les RD36, RD 306 et RD446 sont gérées par le CG91

Le CEA Saclay gère son site et ses accès

Éléments de financement

Les montants en jeu

Parking relais : en première approche : 2 000 places minimum – 10 K€ / place environ

Aménagement du pôle d'échange et de la gare : ? (SGP)

Le financement

Financeurs potentiels du parking relais : Région, CG91, STIF

Aménagement du pôle d'échange et de la gare : financement SGP

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- TCSP Ecole polytechnique – Christ de Saclay : Etudes PRO (STIF)
- TCSP Christ de Saclay – Châteaufort : Etudes AVP (CG91)
- Ligne 18 Grand Paris Express : Etudes de faisabilité (SGP)

A venir : mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le réaménagement du Christ de Saclay (EPPS)

Livraison (date prévisionnelle)

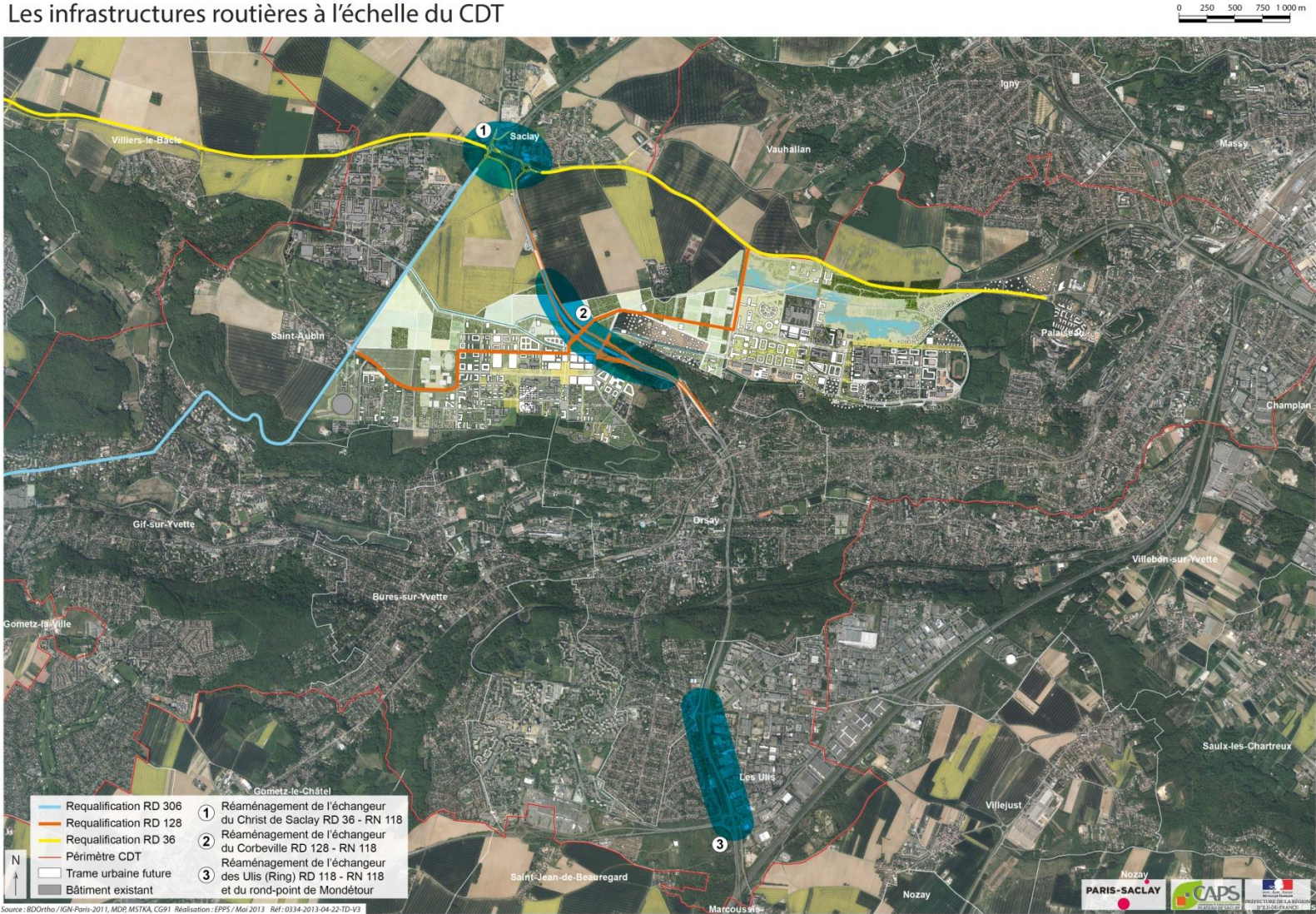
Selon le calendrier prévu pour chaque projet d'infrastructure :

- TCSP Ecole polytechnique – Christ de Saclay : 2015
- TCSP Christ de Saclay – Châteaufort : 2018
- Ligne 18 Grand Paris Express : 2023 puis 2030

Mobilités, infrastructures, réseaux

Volet Infrastructures routières

Les infrastructures routières à l'échelle du CDT



23 - Réaménagement du christ de Saclay et réalisation d'une trémie est-ouest

Présentation

Le Christ de Saclay, dans son périmètre élargi, est le principal nœud d'échange et de transit entre la RN118 et le réseau routier structurant du plateau de Saclay, notamment la RD36. Aujourd'hui, le Christ de Saclay n'est pas suffisamment capacitaire par rapport au flux convergeant à ce nœud et se retrouve donc fortement congestionné aux heures de pointe du matin comme du soir, ce qui entraîne la paralysie progressive de l'ensemble des nœuds routiers de la frange sud du plateau de Saclay (rond-point de Saint-Aubin, échangeur de Corbeville (RN118-RD128), en raison d'itinéraires de shunt et d'une mauvaise gestion des priorités due au système de ronds-points.

Apporter à court terme une réponse capacitaire maximale au carrefour et à l'échangeur N118/RD36, capable de résoudre la congestion existante et de soutenir le développement urbain envisagé est la condition sine qua non du développement durable du plateau de Saclay. L'opportunité de l'arrivée du TCSP Massy Saclay Saint-Quentin, d'une gare routière, ainsi que de la ligne 18 du Grand Paris Express sera l'occasion d'intégrer l'ensemble des modes de transport présents au sein d'un aménagement multimodal cohérent.

Secteur concerné :

- Saclay



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : CG91

Partenaires: CG91, SGP, STIF, Région, CAPS, EPPS

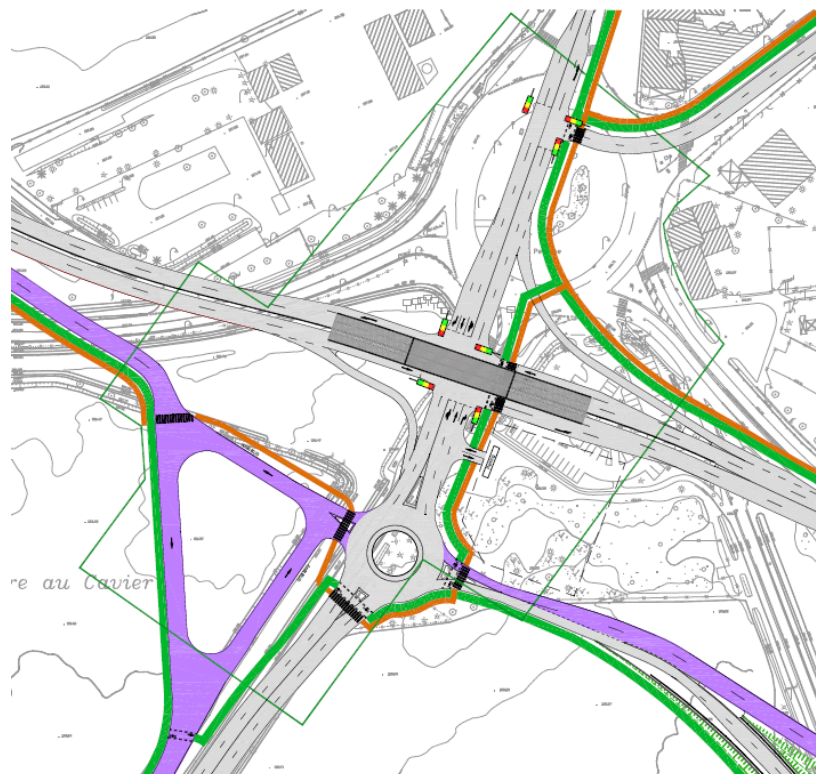
Eléments de programmation

Objectif :

Donner une capacité d'échanges routiers maximale à l'échangeur et au Christ de Saclay, adaptée au besoin à terme en intégrant le développement du projet urbain du sud du plateau de Saclay.

Programme :

- Réaménagement de l'actuel rond-point en un carrefour plus capacitair, compatible avec les flux routiers envisagés à l'horizon 2025 et avec l'arrivée programmée des infrastructures de transport en commun (TCSP, gare routière, ligne 18).
- Réalisation d'une trémie Est-Ouest sous le carrefour du Christ de Saclay
- Réalisation d'un giratoire à l'Est de la RN118
- Réaménagement des bretelles de la N118 les plus congestionnées
- Réaménagement des carrefours à feux amont au Christ de Saclay (sortie CEA côté Ouest et intersection avec la RD60 dans Saclay côté Est)
- Amélioration des cheminements vers le CEA, la commune de Saclay et sa zone industrielle



Extrait des études AVP sur le carrefour du Christ de Saclay (MOA : CG91)

Principes de gestion

Gestion de la RD36 : CG91

DIRIF

Eléments de financement

Les montants en jeu

2,9 M€ HT pour la réalisation d'un carrefour à feux au Christ de Saclay (valeur janvier 2013)

2,1 M€ HT pour la dénivellation (valeur janvier 2013)

1,5 M€ HT pour le giratoire de l'échangeur (valeur janvier 2013)

⇒ 12M€ HT au total (reprise des bretelles et réaménagement des carrefours amonts)

Le financement

A venir

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- TCSP Ecole polytechnique – Christ de Saclay : Etudes PRO (STIF)
- TCSP Christ de Saclay – Châteaufort : Etudes AVP (CG91)
- Ligne 18 Grand Paris Express : Etudes de faisabilité (SGP)

A venir : mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur le réaménagement du Christ de Saclay afin d'assurer la cohérence des différentes composantes du projet (EPPS)

Livraison (date prévisionnelle)

- 2018

24 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 et l'échangeur de Corbeville

Présentation

La RD128 est un axe majeur de transit et de desserte de la frange sud du plateau de Saclay, qui assure aussi un deuxième point d'échanges entre la RN118 et le plateau, au niveau de l'échangeur de Corbeville, véritable porte d'entrée routière du campus urbain, et point d'échanges entre les quartiers du Moulon et de l'École polytechnique.

Ce nœud d'échange, complémentaire au Christ de Saclay, est aujourd'hui congestionné aux heures de pointe et il est nécessaire d'y apporter à moyen terme une réponse capacitaire pour garantir la fluidité des échanges entre la RN118 et la RD128. Par ailleurs, le bon développement du campus urbain autour des quartiers de l'École polytechnique, du Moulon, puis de Corbeville ne pourra se faire qu'en confortant la fonction de transit Est-Ouest de la RD128 en réaménageant cet axe à proximité du cœur des quartiers pour hiérarchiser les flux routiers et permettre le bon accueil du TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines.

Secteur concerné :

- Palaiseau
- Orsay
- Saclay
- Gif-sur-Yvette
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage :

Dévoisement et réaménagement à l'Ouest de la RN118 : EPPS

Dévoisement et réaménagement à l'Est de la RN118 : EPPS

Réalisation du franchissement mutualisé et réaménagement de l'échangeur de Corbeville : EPPS

Une coordination étroite est nécessaire entre l'ensemble des maîtres d'ouvrage et gestionnaires pour optimiser la durée des procédures administratives, l'avancement des études puis des travaux.

Partenaires: CG91, SGP, STIF, Région, CAPS, EPPS

Éléments de programmation

Objectif :

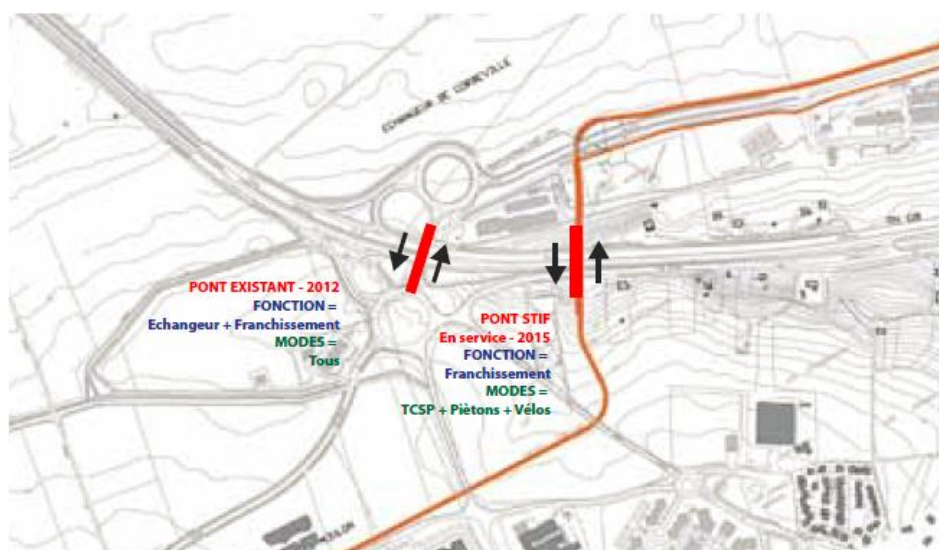
Conforter la fonction de transit routier Est-Ouest complémentaire à la RD36 et garantir la fluidité des échanges avec la RN118.

Intégrer l'ensemble des modes de transport (voiture, TCSP, circulations douces) dans un aménagement urbain et paysager cohérent et de qualité pour cette porte d'entrée de la frange sud du plateau.

Programme :

Etant donné sa configuration, un réaménagement capacitaire de l'échangeur de Corbeville n'est pas possible en gardant uniquement l'ouvrage de franchissement existant sur la N118.

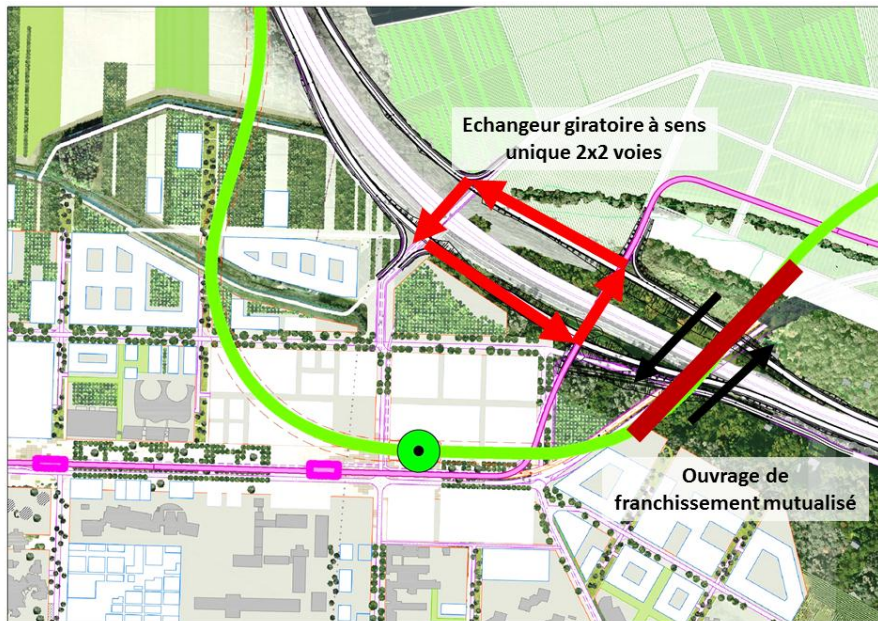
Dans le cadre du prolongement du TCSP de l'Ecole polytechnique au Christ de Saclay, le STIF réalisera en 2015 un second ouvrage de franchissement de la N118 pour le passage du site propre et des circulations douces.



Zoom sur le fonctionnement du dispositif en 2015

Puis dans le cadre de la mise en service du premier tronçon de la ligne 18 du Grand Paris Express entre Massy et le CEA Saclay à horizon 2023, un troisième ouvrage sera créé pour permettre le franchissement de la N118 par le TAL. C'est l'opportunité de réorganiser le dispositif global d'échange et de franchissement de la N118 pour l'ensemble des modes.

Ce troisième ouvrage de franchissement sera donc un ouvrage mutualisé accueillant le TAL automatique, ainsi que l'ensemble des autres modes de transport : le TCSP et les modes doux, basculé depuis l'ouvrage réalisé en 2015, ainsi qu'une voirie locale réalisant les liaisons interquartiers. Ceci permettra de réutiliser le pont réalisé en 2015 par le STIF pour le prolongement du TCSP et le pont actuel pour réaménager l'échangeur de Corbeville en un échangeur rectangulaire sur ces deux ouvrages mis en sens unique pour optimiser l'écoulement des flux. Les bretelles d'insertion seront réaménagées et mises en 2x2 voies pour augmenter leur capacité de stockage.



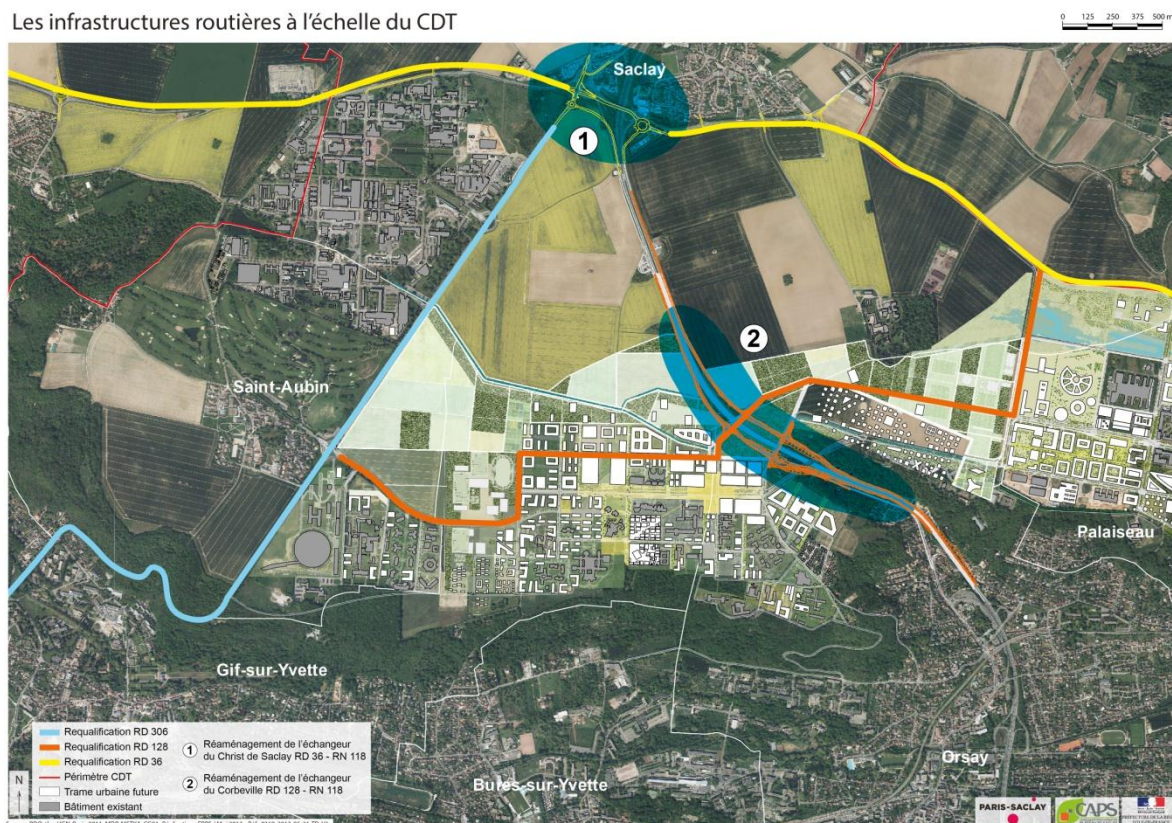
Zoom sur le fonctionnement global du dispositif

Cet échangeur sera plus compact et s'intégrera dans un reboisement du coteau.

Le grand franchissement rassemblera quant à lui l'ensemble des modes pour créer un véritable lien urbain entre les différents quartiers de la frange sud du plateau et un signal visuel fort.

En parallèle, la fonction de transit routier Est-Ouest de la RD128 sera confortée par :

- Le dévoiement de la RD128 existante en boulevard urbain au niveau du quartier du Moulon pour maintenir le trafic de transit sur un barreau structurant à proximité du cœur du quartier et ainsi permettre d'accueillir le TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines et l'ENS Cachan au cœur du quartier.
- Le dévoiement de la RD128 depuis sa jonction à la RD36 jusqu'au secteur de Corbeville pour maintenir le trafic de transit sur un barreau structurant à proximité du cœur du quartier et ainsi permettre d'accueillir le TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Institut Mines Telecom au cœur du quartier.



Vision à terme du linéaire de la RD128

Principes de gestion

La RD128 réaménagée sera gérée par le Conseil Général.

L'ouvrage mutualisé de franchissement de la N118, construit pour la mise en service du tronçon Massy – Saclay-CEA de la ligne 18 du Grand Paris Express regrouperait la ligne 18, le TCSP, une voirie locale et les circulations douces. Sa gestion sera donc à déterminer finement au fur et à mesure de l'avancement des études entre le STIF et la CAPS.

La gestion de l'échangeur de Corbeville réaménagé, avec ses 2 ouvrages de franchissements routiers le connectant à la RD128, sera à déterminer finement au fur et à mesure de l'avancement des études entre le CG91 pour les routes départementales et la DIRIF pour les bretelles réaménagées de l'échangeur.

Eléments de financement

Les montants en jeu

- Réaménagement de l'échangeur de Corbeville et ouvrage de franchissement mutualisé sur la N118 : 81,5M€ HT (stade étude de pré-faisabilité) dont :
 - o ouvrage : 43M€ HT
 - o échangeur (bretelles) : 26,5M€ HT
 - o acquisition foncière : 12M€ HT
 Une première phase transitoire est à prévoir avec le réaménagement des bretelles les plus congestionnées : 10M€ HT
- Dévoiement RD128 Moulon : 10M€ HT
- Dévoiement RD128 Quartier de l'École Polytechnique : 12M€ HT

Le financement

La clé de financement de l'opération entre les différents partenaires est en cours de définition. Les principaux financeurs pour le franchissement de la RN118 et les dévoiements sont respectivement l'Etat et le Département.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- Réaménagement de l'échangeur de Corbeville et ouvrage de franchissement mutualisé sur la N118 : étude de pré-faisabilité réalisée
- Dévoiemment RD128 Moulon : études de maîtrise d'œuvre en cours
- Dévoiemment RD128 Quartier de l'Ecole polytechnique : études de maîtrise d'œuvre en cours

Livraison (date prévisionnelle) :

- Dévoiemment RD128 Moulon :
 - o Réalisation des travaux en 2014.
- Dévoiemment RD128 Quartier de l'Ecole polytechnique :
 - o Début des travaux en 2015 pour une réalisation avant 2018, y compris la jonction avec la RD36
- Ouvrage de franchissement mutualisé N118 :
 - o Mise en service en 2023 pour l'arrivée de la ligne 18
- Echangeur de Corbeville :
 - o Premier travaux sur les bretelles pour 2018
 - o Mise en service complète en 2023

25 - Réaménagement de la RD 36 Villiers-le-Bâcle-Palaiseau

Présentation

La RD 36 est un axe structurant pour le CDT et le projet Paris-Saclay dans son ensemble. Elle assure le lien entre la partie essonnoise et yvelinoise de l'opération d'intérêt national et permettra de desservir les nouveaux quartiers du sud plateau. Le projet a pour objectif de renforcer la liaison est/ouest par un travail d'amélioration de la capacité de desserte et par la mise en place d'un transport en commun en site propre.

Cette opération se subdivise en trois sous-projets :

- **Le réaménagement de la partie ouest entre la place du Christ de Saclay et Châteaufort-en-Yvelines.** Cette section a vocation à devenir une plateforme multimodale combinant une route 2x2 voies afin de fluidifier l'accès à la place du Christ de Saclay avec un espace dédié pour le TCSP entre Massy et Saint-Quentin-en-Yvelines. A terme, une partie des emprises pourra être affectée à l'usage du TAL, la ligne 18 du métro du Grand Paris, sur son tronçon reliant le site du CEA et Versailles-Chantier à l'horizon 2030. Ce réaménagement s'accompagnera donc d'une réflexion sur l'opportunité d'un passage en surface ou en tranchée couverte de ce tronçon de la ligne 18.
- **Le réaménagement du Christ de Saclay,** depuis l'entrée principale du CEA jusqu'à l'intersection avec la RD60 sur la commune de Saclay, fait l'objet d'une fiche action propre.
- **Le réaménagement de la partie est de la RD 36 :** cette section de la RD 36, au nord du quartier de l'Ecole polytechnique, doit être réaménagée depuis le croisement de la future RD 128 jusqu'à l'échangeur de l'Ecole polytechnique situé à l'entrée de Palaiseau. Ce réaménagement permettra d'assurer une capacité d'aménagement et une continuité urbaine avec le Quartier du Lycée Camille Claudel. L'amélioration de la desserte sur cette partie doit permettre d'intensifier les liens entre le centre-ville de Palaiseau et les aménagements sur le plateau, en passant par le quartier Camille Claudel. Le secteur de l'échangeur de polytechnique, qui cristallise aujourd'hui de nombreuses difficultés, sera réaménagé.

Secteurs concernés :

- Villiers-le-Bâcle
- Saclay
- Palaiseau

Plan de situation :



Gouvernance

Maîtres d'ouvrage :

- Partie Ouest : Conseil général de l'Essonne
- Partie Est : EPPS

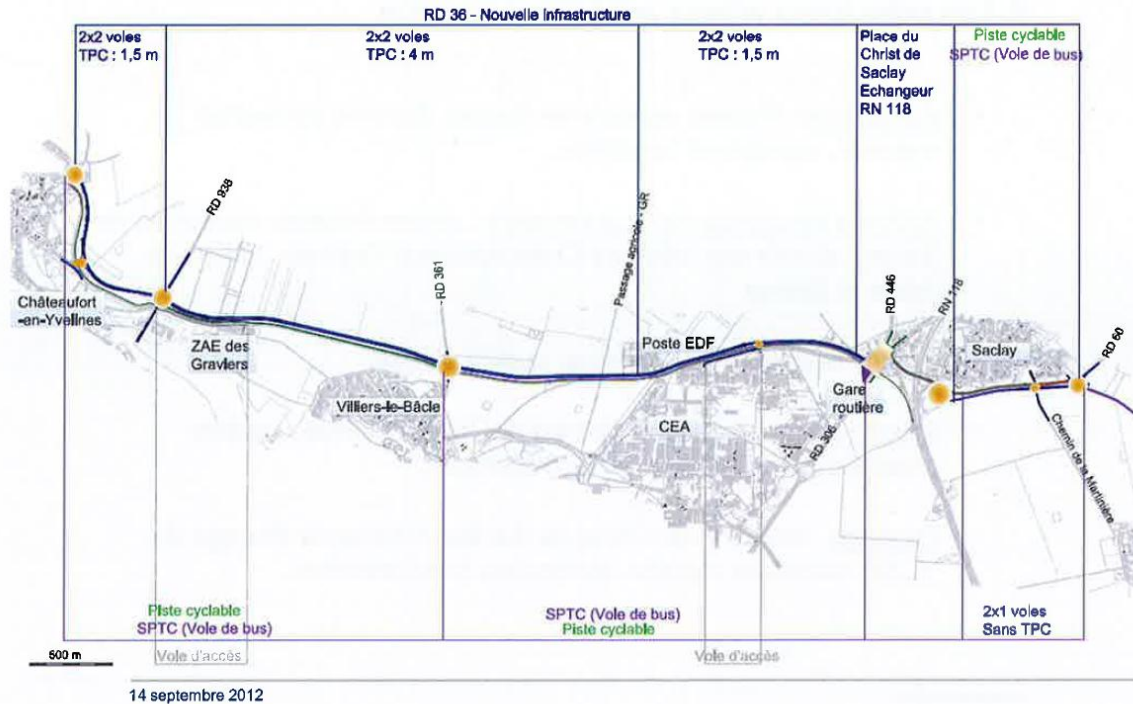
Partenaires: CAPS, EPPS, Conseil régional d'Ile-de-France, ville de Palaiseau

Éléments de programmation

Le projet porte sur un linéaire de 10,5 km, dont 6 km à l'Ouest de la RN 118 (600m dans le département des Yvelines) et 4,5 km à l'Est.

Pour la partie ouest de l'infrastructure, entre Châteaufort-en-Yvelines et le Christ de Saclay :

- 2 x 2 voies pour la circulation automobile par adjonction de 2 chaussées nouvelles à deux voies parallèles au tracé actuel de la RD entre Châteaufort-en-Yvelines et Saclay (6 km) à l'identique de la configuration de la voirie existante sur Saint-Quentin-en-Yvelines,
- un site propre pour transports en commun (SPTC) réutilisant l'assiette de la RD 36 actuelle. Il s'inscrit dans la liaison "Massy - Saint-Quentin-en-Yvelines",
- une voie de circulation douce sur l'ensemble du tracé en harmonie avec l'itinéraire 35 Massy - Plateau de Saclay du Schéma directeur départemental des circulations douces (SDDCD),
- une voirie bidirectionnelle spécifique d'accès à l'entrée nord du CEA (longueur 350 m),



Pour la partie est :

Un réaménagement avec doublement éventuel de la voirie et un traitement capacitaire des carrefours est prévu.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Le coût réparti par tronçons est le suivant :

- Partie ouest : 29 M€ TTC (stade étude avant-projet)
- Partie est : estimée à 30 M€ HT

Le financement

La clef de financement de l'opération entre l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département n'est pas encore actée.

Une enveloppe de 5 M€ financée à parité par la Région Ile-de-France et le Conseil Général 91 est inscrite au CPRD 91 pour l'aménagement du TCSP sur la section ouest.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

L'arrêté interpréfectoral de DUP et de mise en compatibilité des PLU a été signé le 14/06/11.

L'enquête parcellaire a lieu du 3 décembre 2012 au 21 décembre 2012. La commission d'enquête a émis un avis favorable avec recommandations le 16 janvier 2013.

La convention avec le Conseil général des Yvelines pour transfert de maîtrise d'ouvrage a été approuvée le 19 novembre 2012.

L'AVP de la partie ouest a été finalisé pour fin novembre 2012. Il comprend l'étude d'une 2 x 2 voies entre la place du Christ et Châteaufort-en-Yvelines. L'AVP pour les 3 variantes de la place du Christ a été finalisé fin 2012.

Une AMO va être confiée à l'EPPS pour définir le programme global de la place du Christ (gare ligne TAL SGP, RD36, RD306, circulations douces, TCSP Massy – Polytechnique- Saint Quentin, parkings, « paysagement »).

Le dossier « Loi sur l'eau » est en cours d'élaboration.

Livraison (date prévisionnelle)

Phasage :

- **Partie ouest :**
 - Début de travaux : 2015
 - Livraison : 2017
- **Partie est :**
 - Début de travaux : à déterminer – échangeur de Polytechnique à prioriser
 - Livraison : 2020

26 - Réaménagement du rond-point de Saint-Aubin et requalification RD 306

Présentation

La RD306 constitue un axe majeur de liaison Sud-Nord, le second du territoire après la RN118, tant local sur la commune de Gif-sur-Yvette entre la vallée et le plateau, qu'à l'échelle du sud-ouest francilien puisqu'elle relie le secteur de Rambouillet et la vallée de Chevreuse à la RN118 vers Paris. Elle supporte donc un trafic de transit important, mais aussi un trafic de destination vers le CEA Saclay, les quartiers de l'Orme des Merisiers et du Moulon. Aujourd'hui, le rond-point de Saint-Aubin est fortement congestionné à l'heure de pointe du matin en raison d'un conflit de priorité entre les flux Ouest-Est et sud-nord dû au système de rond-point, entraînant des remontées de files importantes sur la RD306.

Le projet consiste donc à requalifier la RD306 pour fluidifier le trafic routier en confortant le rôle structurant de cette liaison plateau-vallée multimodale, en réaménageant le rond-point de Saint-Aubin et en redonnant une cohérence urbaine et paysagère à cette entrée sur le plateau de Saclay.

Secteur concerné :

- Gif-sur-Yvette
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage :

- STIF maître d'ouvrage du TCSP Ecole polytechnique – Christ de Saclay
- EPPS aménageur de la ZAC du Moulon
- CG91 pour la réalisation de la trémie Nord-Sud

Partenaires : STIF, CG91, CAPS, EPPS

Éléments de programmation

Le projet se décompose en 3 parties :

- Au nord du rond-point de Saint-Aubin :

Création d'une entrée supplémentaire au sud-est du CEA Saclay et réaménagement des entrées existantes en carrefours à feux pour permettre le passage du TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines.

- Rond-point de Saint-Aubin :

Réaménagement du rond-point en un carrefour à feux capacitaires permettant l'insertion du TCSP Massy – Saclay – Saint-Quentin-en-Yvelines, résolvant le conflit de priorité actuel en heures de pointe et fluidifiant la circulation.

Mise en place de dispositifs visant à limiter, voire à interdire, le trafic de transit à l'heure de pointe du matin sur la route du Golf de Saint-Aubin depuis la RD306

Au plus tard en 2023, création d'une trémie nord-sud.

- Au sud du rond-point de Saint-Aubin :

Création d'un accès local direct depuis la RD306 aux quartiers de l'Orme des Merisiers et du Moulon : la route de la Lisière.

Requalification et optimisation des carrefours de l'entrée de vallée pour fluidifier la circulation et intégrer des priorités bus (voir fiche action « Liaison TCSP Gif-sur-Yvette Plateau de Saclay »).

Principes de gestion

La RD306 est une infrastructure gérée par le Conseil Général de l'Essonne.

Eléments de financement

Les montants en jeu

Le réaménagement du rond-point de Saint-Aubin et des entrées du CEA est prévu dans le cadre du prolongement du TCSP de l'Ecole polytechnique au Christ de Saclay : 58,2 M€ TTC

Le coût d'une dénivellation au niveau du carrefour de Saint-Aubin est estimé à 5 M€ HT Travaux.

Les aménagements de carrefour au sud du rond-point de Saint-Aubin n'ont pas encore fait l'objet d'un chiffrage précis.

Le financement

TCSP Ecole polytechnique – Christ de Saclay : Etat : 41% - Région : 41% - CG91 : 18%

Trémie sous le rond-point de Saint-Aubin : CG 91

Route de la Lisière : EPPS

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- TCSP Ecole polytechnique – Christ de Saclay : Etude de maîtrise d'œuvre en cours
- Schéma directeur du programme d'actions routier / transport en commun / circulations douces en cours de réalisation sur le linéaire de la RD306 depuis Gif-sur-Yvette jusqu'au Christ de Saclay (MOA : EPPS – MOE – Groupement MDP)

Livraison (date prévisionnelle)

- TCSP Ecole polytechnique – Christ de Saclay : 2015
- Programme d'actions routier / transport en commun / circulations douces complémentaire : phasage en sous-opérations selon les contraintes et les coûts identifiés pour des travaux à partir de 2015
- Trémie sous le carrefour de Saint-Aubin : au plus tard 2023.

27 - Réaménagement des accès au parc d'activités de Courtabœuf (rond-point de Mondétour et ring des Ulis)

Présentation

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un transport en commun en site propre entre Massy et Les Ulis. Ce dernier vise à désenclaver la ville des Ulis et en particulier la zone d'activités de Courtabœuf dont le développement est essentiel pour le CDT. Le réaménagement du ring des Ulis constitue un préalable à ce projet de TCSP afin de permettre :

- L'amélioration de la sécurité sur les points d'échanges entre toutes les voies composant les diffuseurs des Ulis et de Mondétour,
- De fluidifier les échanges entre la RN 118 et la voirie locale avec une meilleure répartition des trafics, en obtenant une meilleure lisibilité de l'itinéraire « francilienne » empruntant la RN 118, l'A 10, et la RN 104,
- D'améliorer la desserte du parc d'activités de Courtabœuf.

Secteur concerné :

- Les Ulis
- Orsay

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Conseil général de l'Essonne (pour les études)

Partenaires: Etat (DIRIF), Conseil régional d'Ile-de-France

Éléments de programmation

Les bretelles d'accès intérieures à l'anneau seront démolies, supprimant les échanges directs avec la RN 118. Un échangeur « à lunettes » permettant tous les mouvements sera aménagé au sud du Ring (entre le Ring et l'A 10).

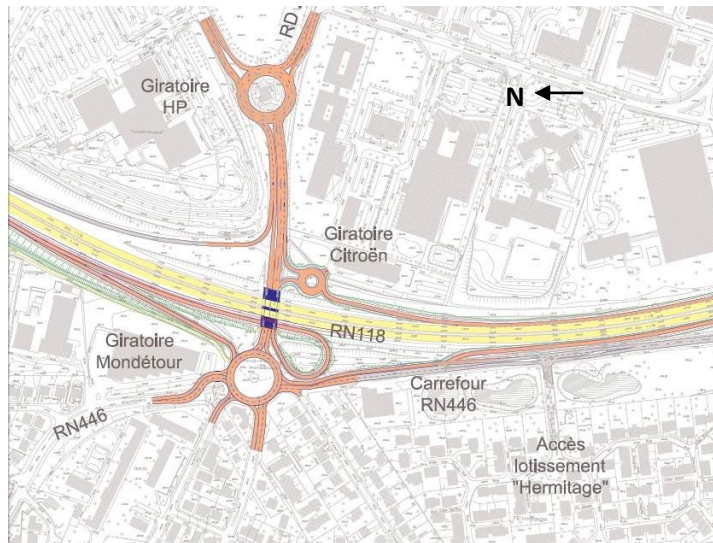
La réalisation de cet échangeur nécessite la création d'un nouvel ouvrage au-dessus de la RN 118. Le Ring sera conservé pour permettre l'écoulement du trafic local supporté par la RD 446 nord et sud, la RD 35 et la RD 118 et pour assurer une continuité de liaison SPTC entre la RD 118 est et la RD 35 ouest.

Au niveau du demi diffuseur de Mondétour, il est prévu de réutiliser l'ouvrage existant en franchissement de la RN 118 et d'aménager en giratoire les carrefours existants de part et d'autre de la RN 118.

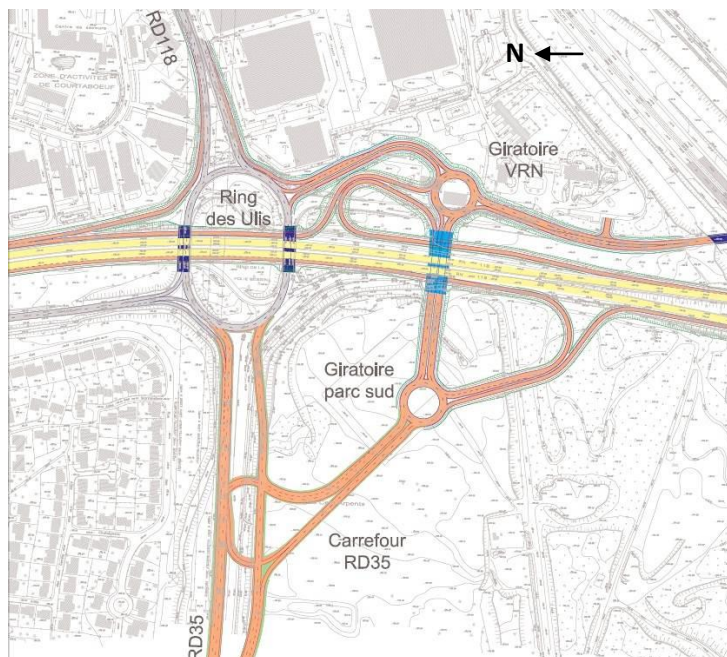
Le carrefour giratoire de Mondétour sera complété par une bretelle d'accès direct au parc d'activités de Courtabœuf.

Une bretelle de sortie sera aménagée sur la RN 118 sens Province-Paris pour desservir, via le giratoire "Citroën", le parc d'activités de Courtabœuf et les installations "Citroën".

Le rond-point de Mondétour après réaménagement :



Le ring des Ulis après réaménagement :



Éléments de financement

Le réaménagement du Ring des Ulis et du rond-point de Mondétour est estimé à 31 M€ HT, auquel s'ajoutent 5,85 M€ HT pour la réalisation de la voie bus.

Pour le financement des études, il a été convenu entre l'Etat, le Conseil général et la Région Ile-de-France, la répartition suivante :

- Etude Ring des Ulis et rond-point de Mondétour, sur la base d'un montant de 1,5 M. € HT
 - Etat : 60%
 - Région : 20%
 - Département 20%

- Etude voie dédiée aux TC sur A10 sur la base d'un montant de 300 000 € TTC
 - Etat 50 %
 - Région 50 %

- Travaux : clef de répartition à déterminer.

Etat d'avancement et phasage

Le réaménagement du Ring des Ulis et du rond-point de Mondétour figurait au 12ème Contrat de Plan Etat / Région 2000-2006, sous la dénomination « Ring des Ulis – Courtabœuf ». Cette opération, au titre du TCSP Massy-Les Ulis, est inscrite au Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD), au Plan de Mobilisation pour les Transports en Ile-de-France et au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

La DUP de l'opération a été prononcée au nom de l'Etat le 10 mars 2008.

L'étude de faisabilité conduite par le STIF en 2005 a montré l'intérêt d'un site propre entre Massy et les Ulis. Ce site propre présente 3 possibilités d'itinéraires pour un coût compris entre 5,8 M€ et 24,6 M€.

Ces itinéraires ont en commun l'utilisation d'une voie en site propre le long de l'autoroute A 10, et le franchissement de la RD 118 au niveau du Ring des Ulis. Les études en cours portent sur ces 2 éléments. L'Etat qui assure la Maîtrise d'Ouvrage de la voie bus sur l'A 10 a sollicité le Département pour qu'il soit Maître d'Ouvrage du réaménagement du Ring des Ulis.

Le Département a accepté la MOA des études relatives au réaménagement du Ring des Ulis. Une première convention de délégation de maîtrise d'ouvrage approuvée par l'Assemblée départementale en date du 4 juillet 2011 a été signée par l'Etat le 28 décembre 2011. Une seconde convention, portant sur la prise en charge financière des études, a été signée par l'Etat, la Région et le Département le 28 décembre 2011. La clé de financement est évoquée dans la partie « Eléments de financement ».

- 2014 : fin des études de projet
- 2015 : début des travaux
- 2018 : fin des travaux
- mi-2018 : ouverture du centre commercial redynamisé et directement connecté au ring réaménagé (cf. fiche n°36)
- 2020 : mise en service du TCSP Massy-Courtabœuf- Les Ulis sur l'intégralité de son parcours, dont ring des Ulis

28 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte

Présentation

Pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le CDT Territoire Sud, le projet de plateforme numérique Paris-Saclay a pour ambition de s'appuyer sur les grandes mutations à l'œuvre aujourd'hui pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le CDT Territoire Sud :

- *l'internet des objets*, ou la généralisation des technologies qui permettent aux objets d'échanger des informations et d'interagir avec leur environnement ;
- *l'économie contributive*, c'est-à-dire la reconnaissance du rôle décisif des utilisateurs dans le processus d'innovation et le brouillage de la frontière entre producteurs et consommateurs ;
- *l'innovation ouverte*, c'est-à-dire la conviction que l'intelligence d'un collectif est supérieure à celle des individus qui le composent et que le partage est créateur de valeur.

La plateforme proposera un ensemble de services communautaires à un éventail large d'utilisateurs. Elle est conçue comme le premier pas pour que se constitue progressivement un réseau commun à l'ensemble des acteurs du territoire. En ce sens, elle sera souple et évolutive, ouverte et publique. Elle poursuit dans un premier temps trois objectifs principaux : permettre la mise au point de services urbains plus efficaces, contribuer à faire de Paris-Saclay un Living Lab et créer les conditions pour qu'y émerge un écosystème collaboratif.

La ville efficace (Smart City)

L'introduction du numérique dans les services urbains est une tendance de fond, liée au développement de l'internet des objets. Il donne aux gestionnaires des outils pour optimiser les services rendus, quels que soient les domaines : stationnement, gestion des déchets, éclairage public, énergie, réseaux et fluides, etc. La plateforme est l'infrastructure mutualisée qui encadrera le déploiement de la ville intelligente en évitant le déploiement au coup par coup de systèmes propriétaires, chacun avec ses règles et ses normes. Elle permet ainsi d'améliorer sensiblement les services rendus aux usagers tout en générant des économies substantielles.

Le Living Lab

Les forces vives du Territoire Sud travaillent sur des thèmes qui intéressent de près la ville et ses gestionnaires : mobilité, sciences des systèmes, gestion intelligente de l'énergie, etc. Le potentiel d'innovation des chercheurs et des étudiants est considérable et, de surcroît, il ne demande qu'à s'exprimer. La plateforme permet de stimuler l'innovation en organisant la mise à disposition des données issues des services urbains qu'il connecte dans un esprit Opendata. Elle se caractérise par son ouverture : en plus des services de base qu'elle propose, elle autorise la création et l'expérimentation des nouvelles applications qui naîtront de l'assemblage et de croisement des données.

Pour un écosystème collaboratif

La dynamique autour du Learning Center (cf. fiche dédiée) le manifeste bien : les acteurs du territoire souhaitent ardemment l'émergence d'outils pour la conduite de projets collectifs. Pour répondre à ce besoin, la plateforme propose un panel de services collaboratifs attractifs : itinérance, aide au montage de projets, réservation d'espace, accès à la connaissance, réseau social etc. Elle les met à disposition d'une large communauté, car elle n'est ni un réseau universitaire, ni un réseau d'entreprise, mais un outil au service d'un territoire.

Secteur concerné :

Ce projet concerne l'ensemble des communes du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

Le maître d'ouvrage de la plateforme reste encore à définir.

Partenaires

- EPPS
- CAPS et son délégataire de service public CAPS Très Haut Débit
- Les opérateurs de services urbains
 - o Déchets – SIOM
 - o Énergie – ERDF
 - o Stationnement
- Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - o FCS / Université Paris-Saclay
 - o Réseaux numériques scientifiques : RENATER, SAPHIR, PLANET, etc.
 - o Les projets de recherche : SYSMO 2015, etc.
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- ...

Éléments de programmation

La plateforme numérique Paris-Saclay n'est pas simplement virtuelle. Elle a une dimension physique, liée aux infrastructures qui la composent : cœur de réseau, routeurs, capteurs divers, etc.

Principes de gestion

Les modalités de gestion de la plateforme restent encore à définir.

Éléments de financement

Le financement

L'adossement de la plateforme aux services urbains permet de répondre à une partie des besoins d'investissement. Les économies et/ou les gains de productivité réalisés du fait de l'introduction du numérique permettront de financer une grande partie de l'investissement nécessaire à la mise en place de l'infrastructure.

Le financement du fonctionnement de la plateforme dépend évidemment des services qu'elle propose. Il reposera au moins en partie sur une forme de contribution des utilisateurs. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours de lancement permettra de mieux définir le business model de la plateforme.

État d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

Préparation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à définir le cadre technique, institutionnel et financier de la plateforme et à rendre rapidement possible sa mise en place (EPPS, CAPS)

Livraison / calendrier

- Lancement de la mission d'AMO : juin 2013
- Durée de la mission d'AMO : 12 mois
- Développement rapide d'un pilote à l'automne 2013

29 - Gestion des ressources et déchets du territoire : l'économie circulaire

Présentation

L'économie circulaire ou métabolisme territorial est d'abord une démarche, dont la première étape vise à qualifier et quantifier les flux de matière et d'énergie qui traversent les territoires. À la connaissance succède l'action : la finalité du métabolisme territorial est de définir des voies possibles d'optimisation et de synergies entre les acteurs du territoire, afin de mettre en place l'économie circulaire – quand les déchets des uns deviennent les ressources des autres.

La promotion du métabolisme territorial dans le CDT Territoire Sud se traduira par plusieurs sous-projets qui contribueront à optimiser le fonctionnement des systèmes techniques artificiels et leurs interactions avec les écosystèmes naturels. Ces sous-projets pourront chacun avoir leur gouvernance et leur programmation propres. Ils sont détaillés ci-dessous.

Pour un chantier Paris-Saclay exemplaire : planification matériaux / déchets

La réalisation de l'ensemble des projets prévus par le CDT Territoire Sud va nécessiter l'ouverture de très nombreux chantiers dans les prochaines années. Pour chacun de ces chantiers, les flux en matériaux de construction, en déblais inertes et en déchets seront importants. L'enjeu est de mettre en place dès à présent les conditions d'un meilleur équilibre entre les matériaux et les déblais, afin de limiter globalement les impacts et de faire du grand « chantier Paris-Saclay » un chantier exemplaire.

Pour cela, des études sont nécessaires pour estimer les volumes en jeu, analyser les possibilités de valorisation et définir les modalités pratiques de tri et de recyclage.

Méthanisation : la valorisation énergétique des bio-déchets

Le territoire du CDT se caractérise par le volume et la multiplicité des sources de bio-déchets. Dès aujourd'hui, l'activité de certaines exploitations agricoles et des centres équestres génère des déchets organiques sous la forme de fumier bovin ou équin. La réalisation des projets prévus par le CDT va également entraîner un accroissement important des flux des bio-déchets issus de la restauration collective et des déchets verts. L'ensemble de ces déchets donne opportunité pour éventuellement développer une unité de méthanisation au sein du territoire du CDT. Le méthaniseur alimenterait les systèmes énergétiques, après valorisation sous forme d'électricité, de chaleur ou de biogaz (utilisé comme carburant ou réinjecté dans le réseau). Le digestat restant pourrait être utilisé par les agriculteurs comme fertilisant.

Pour concrétiser ce potentiel, il est nécessaire de lancer des études complémentaires, afin d'analyser la faisabilité de cette unité de méthanisation selon différents critères : échelle des approvisionnements, performance des modes de valorisation, comparatif technico-économique avec les unités existantes, qualité du digestat, etc.

De façon transitoire, le SIOM, opérateur de la CAPS, mettra en place des partenariats avec des unités de méthanisation présentes sur les territoires voisins.

La ressourcerie de Saclay

Promouvoir le métabolisme territorial, c'est également prévoir les équipements qui rendront possible le réemploi, la réutilisation et le recyclage d'objets. Pour cela, une ressourcerie sera construite au sein de la ZAC du Quartier de l'École Polytechnique, en remplacement de celle initialement prévue à Vauhallan.

Ce lieu dédié au réemploi comportera notamment un atelier pour la réparation et la remise en état d'objets, ainsi qu'un espace de vente et des espaces de convivialité. Il favorisera autant l'économie solidaire et l'innovation : l'atelier pourra en effet être conçu comme un « Fab Lab », c'est-à-dire une sorte de laboratoire où l'on peut venir tester ses idées et fabriquer des prototypes. Cet équipement contribuera en plus à améliorer la qualité de service pour les usagers du SIOM de la Haute Vallée de Chevreuse, où l'on ne compte qu'une seule déchèterie pour plus de 170 000 habitants.

Écologie industrielle entre Courtabœuf et Saclay

Le nombre et la diversité des acteurs économiques dans le périmètre du CDT Territoire Sud permet d'envisager un projet d'écologie industrielle de grande ampleur, qui exploiterait les complémentarités entre les entreprises du Sud Plateau et celles des Ulis-Courtabœuf : valorisation / échange de flux industriels, mutualisation de certains services, partage d'équipements et de ressources, etc.

Le projet pourrait s'appuyer sur la dynamique engagée en février 2013, avec la réponse conjointe de plusieurs acteurs du territoire (Nova Green, Orée, System@tic / Artelis, I-Care Environnement) à un appel à projet ANR. Ces acteurs proposent d'expérimenter un modèle d'optimisation du métabolisme territorial sur plusieurs zones d'activité du Nord Essonne

Logistique urbaine pour le Sud Plateau

Le projet urbain du Sud Plateau commande de réfléchir spécifiquement à l'optimisation des flux logistiques pour plusieurs raisons : d'une part, parce qu'il prévoit le développement de quartiers denses, apaisés, où la place de la voiture (et donc, a fortiori, des poids-lourds) sera réduite ; d'autre part, parce que les acteurs de la recherche ont des besoins singuliers – gaz industriel, produits chimiques, déchets de laboratoires, etc. – qui s'additionnent aux flux logistiques classiques.

Optimiser les flux logistiques urbains demandera de conduire des études complémentaires sur les potentiels de synergie et de mettre en place des plateformes logistiques situées aux portes des quartiers : ces plateformes concentreront les flux de masse et permettront d'effectuer la livraison finale avec des modes doux.

Optimiser la collecte des déchets dans les nouveaux quartiers

La réalisation des projets d'aménagement prévus dans le CDT donne l'occasion de faire évoluer le mode de collecte des déchets ménagers et assimilés, en passant progressivement d'une collecte en « porte à porte » à une collecte en « apport volontaire ». L'installation à intervalle réguliers de bornes d'apport volontaires enterrées permet aussi bien d'optimiser la collecte (et de réduire les flux de camions) que d'économiser de l'espace au sein des programmes (en diminuant la surface nécessaire pour les locaux techniques).

Secteur concerné :

Ce projet concerne l'ensemble des communes du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrages de chacun des projets ne sont pas encore définis à ce stade.

Partenaires

Les partenaires pressentis pour chacun des sous-projets sont listés ci-dessous

- *Planification matériaux/déchets dans le chantier Paris-Saclay*
 - o Aménageurs et principaux maîtres d'ouvrages publics :
 - EPPS
 - CAPS
 - Conseil Général de l'Essonne
 - STIF
 - Société du Grand Paris
 - o Acteurs de la profession
 - Fédération Française du bâtiment de l'Essonne
 - Syndicat des travaux publics de l'Essonne
 - o Maîtres d'ouvrages privés...
- *Méthanisation : valorisation énergétique des bio-déchets*
 - o EPPS
 - o SIOM
 - o Agriculteurs : élevage (Viltain), centres équestres
 - o Golfs
 - o Restauration collective : CROUS
- *La ressourcerie de Saclay*
 - o SIOM
 - o CAPS
 - o CG 91
- *Écologie industrielle entre Courtabœuf et Saclay*
 - o Partenaires de l'appel à projet ANR
 - o Nova Green
 - o CAPS
 - o ...
- *Logistique urbaine pour le Sud Plateau*
 - o EPPS
 - o CAPS
 - o CEA
 - o Prestataires de service spécifiques R&D
 - Air Liquide
 - o Acteurs de la logistique urbaine classique
 - La Poste
 - Messageries (DHL, UPS, etc.)
 - o ...
- *Optimiser la collecte des déchets dans les nouveaux quartiers*
 - o EPPS

- CAPS
- SIOM

Éléments de programmation

Les éléments de programmation disponibles pour les principaux sous-projets sont les suivants.

- *La ressource de Saclay*
 - Parcelle de 5000 m² situé à Saclay

Principes de gestion

Chaque sous-projet aura son mode de gestion propre.

Éléments de financement

Les montants en jeu

- *La ressource de Saclay*
 - Enveloppe de l'Investissement : 2,5 M€

Le financement

- *La ressource de Saclay*
 - Fonds propre : SIOM
 - Subventions possibles : ADEME, Région Île-de-France, Conseil Général de l'Essonne
 - ...

État d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- *La ressource de Saclay*
 - Lancement d'une étude préalable SIOM/EPPS en mai 2013

Livraison (date prévisionnelle)

- *La ressource de Saclay*
 - Livraison indicative : 2016

III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

30 - Plan d'action Campus-Vallée

Présentation

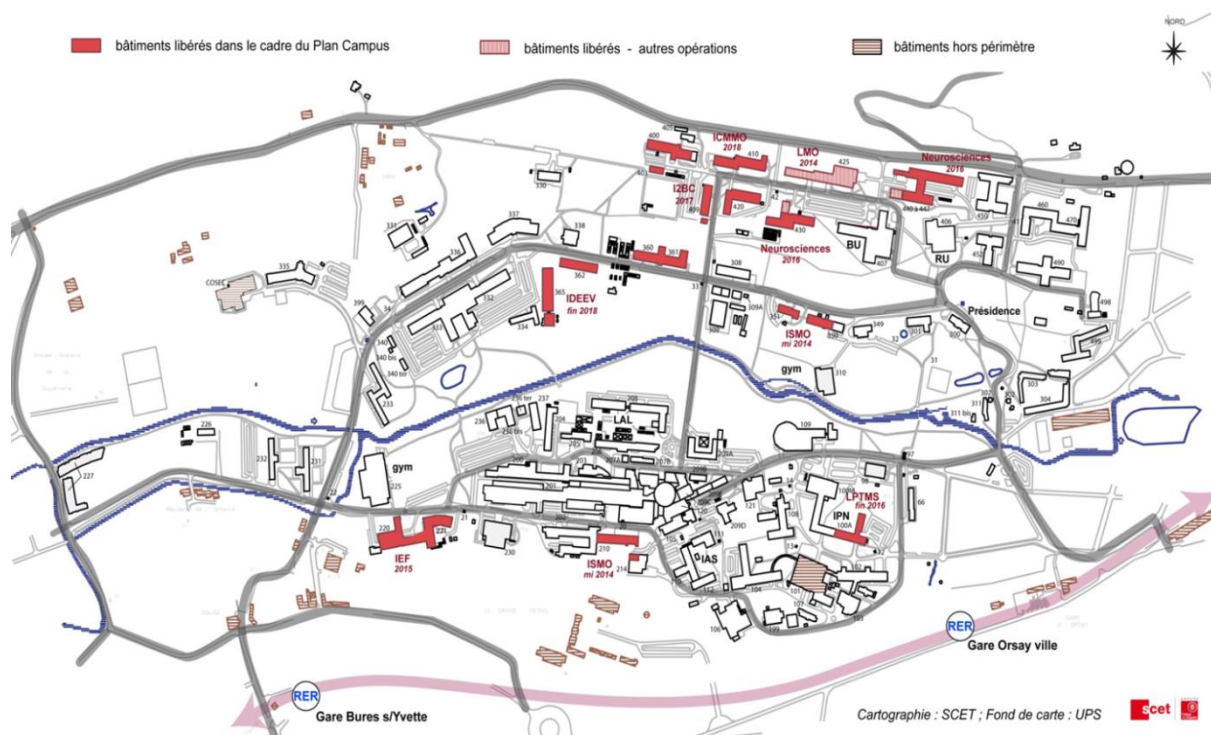
Le « campus-vallée » désigne les espaces occupés par l'Université Paris-Sud au pied des coteaux, à cheval sur les communes de Bures-sur-Yvette et Orsay. Son implantation au cœur d'un paysage naturel exceptionnel, fortement boisé et à proximité immédiate des centres villes urbanisés, en fait un lieu rare. Il fonctionne en lien étroit avec les autres installations de recherche et d'enseignement de Paris-Sud au Moulon.

Ce secteur représente un enjeu majeur à la dynamique Paris-Saclay et pour l'avenir de Bures-sur-Yvette et Orsay, les deux communes sur lesquelles il est implanté. Il participe fortement à l'identité que l'ensemble des partenaires souhaitent renforcer autour d'une culture scientifique et d'une qualité de vie partagées par tous les usagers du territoire. C'est pourquoi les collectivités, l'Université Paris-Sud et l'EPPS s'engagent conjointement dans l'élaboration d'un plan d'actions.

Celui-ci connaît déjà des projets structurants (cf. fiches dédiées) en cours tels que le Conservatoire, la MISS et la Maison de l'étudiant.

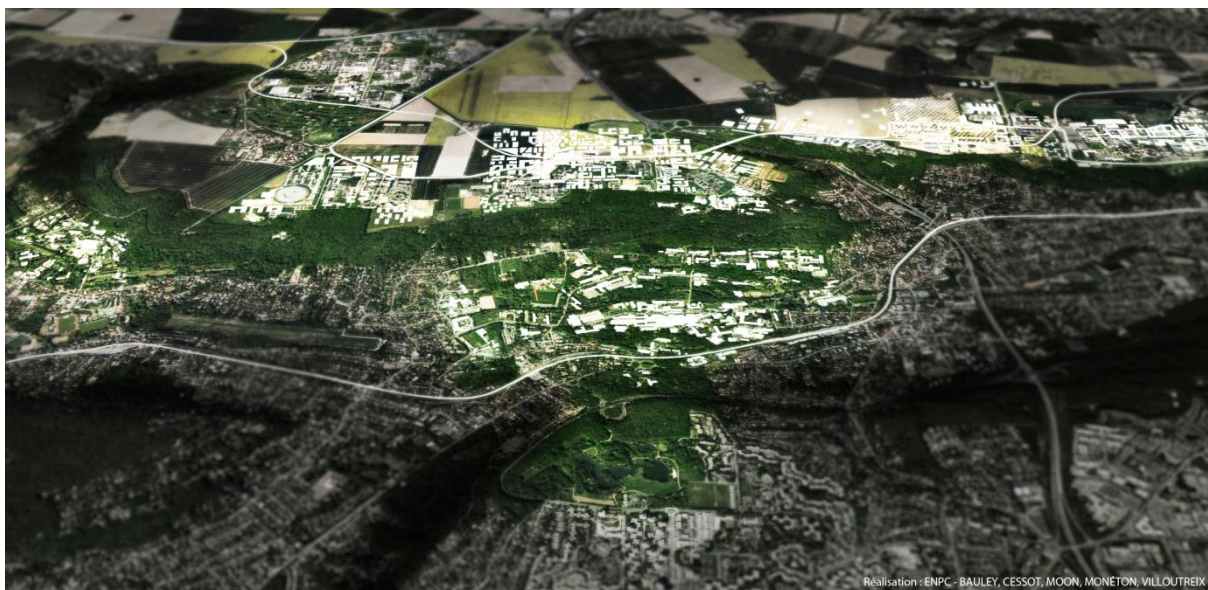
- La MISS : la création d'une Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (MISS) est portée par la Région Ile-de-France et le projet associatif Diagonale Saclay. Ce lieu doit favoriser la valorisation et la diffusion des savoirs scientifiques auprès des publics scolaires, accueillis pour des séjours de quelques jours sur le site. Pour le Campus-Vallée, il s'agit d'accueillir des usagers aux besoins nouveaux et d'organiser leur voisinage avec les activités par exemple celles protégées de recherche.
- Le conservatoire : le Conservatoire à Rayonnement Départemental, labellisé depuis 1979, existant à Orsay, sera relocalisé à l'entrée Sud-Est de l'Université. C'est à nouveau l'occasion pour un public nombreux de se rendre sur le Campus-Vallée et d'en découvrir les multiples usages potentiels.
- La Maison de l'étudiant : la Maison de l'étudiant est un équipement de 1 300 m², destiné à remplacer l'actuel site vétuste d'hébergement des associations étudiantes. Le projet est entièrement financé par la Région Ile-de-France et réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage.

Partie prenante du projet Paris-Saclay et de la réorganisation qu'il implique, le campus-vallée va connaître d'importantes évolutions. Environ 30% des installations devraient à terme déménager sur le plateau. La question est donc posée à l'université Paris-Sud mais aussi aux collectivités et à l'EPPS de sa réorganisation dans le cadre de la dynamique globale Paris-Saclay. Ce déménagement partiel constitue un enjeu particulièrement important pour les villes d'Orsay et Bures-sur-Yvette et impactera fortement leur évolution, d'un point de vue urbain notamment, dans les 15 années à venir.



Deux études complémentaires ont déjà été réalisées à ce stade, l'une conduite par la CAPS en 2011, l'autre par Paris-Sud en 2012. La première s'attache à caractériser la place du campus au sein du bassin de la vallée, son accessibilité, sa participation à la qualité paysagère de l'agglomération et les mutations possibles. Elle souligne l'opportunité de renforcer sur les berges de l'Yvette un axe autour du sport et de la culture. La seconde s'est intéressée au projet immobilier de Paris-Sud en imaginant une réorganisation des locaux et des activités au regard des bâtiments libérés par le plan campus. La dernière étape consiste maintenant à concevoir les interventions phasées sur le site, en cohérence avec les tissus existants et les projets universitaires et urbains déjà en cours. Une étude globale d'aménagement du site intégrant, notamment, les enjeux patrimoniaux, semble nécessaire.

A l'issue de la dernière étude, Paris-Sud a acté un schéma directeur d'organisation avec le principe d'un fonctionnement par pôles thématiques, enseignement, recherche, administration. Il en résulte une libération importante de foncier au Nord du site, dit côte 400, aux abords de la rue de Chevreuse. L'Université entérine également le principe de l'accueil d'activités non académiques sur son site, logements familiaux, activités économiques, équipements sportifs et culturels etc. Cette ouverture est privilégiée dans les secteurs en contact avec le tissu urbain d'Orsay et de Bures-sur-Yvette, au Sud-Ouest et au Sud-Est du site, et vers le pôle résidentiel du centre-ville des Ulis.



Cette ouverture du campus-vallée doit permettre un maintien constant des surfaces à la charge de l'Université Paris-Sud, incluant les nouveaux projets du quartier du Moulon et de la vallée, pour permettre ainsi une meilleure capacité de gestion et d'entretien du patrimoine, bâti et naturel. Le développement de programmes sur le quartier du Moulon implique donc une mutation des bâtiments et fonciers universitaires libérés dans la vallée vers d'autres fonctions.

Elle cherche également à favoriser la structuration de pôles ludiques, permettant une plus grande animation du campus par des lieux ouverts aux pratiques de loisirs (sports, restauration, promenade, pédagogie scientifique etc.), communes à des usagers variés (résidents des communes, étudiants, salariés du campus etc.), espaces mieux identifiés et appropriables.

Particularité du campus-vallée, une grande partie du site est couverte par le périmètre de site classé du Domaine de Launay. Cette protection paysagère, mis en place par arrêté du 10 novembre 1959 qui s'applique également au quartier du Belvédère de la ZAC du Moulon, rend inconstructible les secteurs boisés de coteaux et soumet l'ensemble des projets de construction à l'approbation du ministre en charge du paysage après avis de la Commission départementale des sites.

Les acteurs de Paris-Saclay s'engagent aujourd'hui dans un processus concerté permettant d'anticiper les mutations des bâtiments et fonciers libérés, les programmes de requalification sur l'ensemble du campus, leurs coordinations et les montages financiers dans le temps. Une réflexion globale doit être menée à l'échelle du site, les fonciers libérés par le déménagement partiel des installations de l'Université constituant l'opportunité d'instaurer une véritable continuité urbaine avec la ville existante.

La construction de ce plan d'action à court et long terme apportera les garanties attendues dans le cadre de la réglementation de site classé quant à la valorisation de la qualité paysagère du site.

La valorisation du site est déjà à l'œuvre et s'incarne notamment dans la réflexion menée sur la création d'un axe sportif et culturel au bord de l'Yvette (cf. fiche dédiée), symbole de la volonté partagée par tous les partenaires de garantir l'intégration entre les dimensions universitaires et territoriales.

Secteur concerné

- Orsay
- Bures-sur-Yvette

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : A déterminer (études urbaines et paysagères à l'échelle globale, projets académiques, équipements publics, logements, locaux d'activités etc.)

Partenaires : Les partenaires se réunissent dans le cadre du Comité opérationnel vallée. La ville de Gif-sur-Yvette, attentive en particulier au site du CNRS situé dans la vallée.

- Université Paris-Sud
- CAPS
- Orsay, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette
- EPPS

Eléments de programmation

Si le travail de programmation débute pour la mutation du campus-vallée, certains éléments de diagnostic ont déjà été collectés par les études de la CAPS et de Paris-Sud :

- les libérations de bâtiments interviennent dès 2014 et surtout en 2015 ;
- les besoins actuels de Paris-Sud dans la vallée et à 10 ans ne nécessitent pas d'accroissement de la surface d'accueil :

| Campus-vallée résumé SCET 2012 | existant | | projections 2023 | |
|-----------------------------------|---------------|----------------|------------------|----------------|
| | effectifs | m ² | effectifs | m ² |
| enseignement | 7 760 | 60 000 | 7 900 | 36 200 |
| recherche | 1 900 | 90 100 | 1 900 | 81 700 |
| administration | 420 | 11 200 | 420 | 7 600 |
| vie campus | - | 34 000 | - | 40 000 |
| logistique technique | - | 14 300 | - | 14 300 |
| divers | - | 13 300 | - | 13 300 |
| synthèse | 10 000 | 223 000 | - 10 200 | 193 000 |

- l'étude de la CAPS a permis une classification de A à E de l'état général de chaque bâtiment au regard du coup de travaux pour une remise à niveau minimale, sans changement de destination.
 - o Les bâtiments inaptes à l'utilisation (catégories D et E) représentent environ 140 000 m² SPC.
 - o En ajoutant les bâtiments utilisables mais vétustes (catégorie C), les bâtiments nécessitant des interventions lourdes (C+D+E) représentent plus de 207 000 m² SPC.
 - o Dans le secteur libéré par les fonctions universitaires côté 400, les 12 ha où sont imaginées des mutations importantes, le bâti est entièrement classé C et D avec plus de 40 000 m² SPC en D et de 20 000 m² SPC en C.

- les besoins d'accueil universitaires complémentaires recensés par Paris-Sud sont :
- le logement étudiant,
- le logement temporaire chercheur,
- les start-up en lien avec les activités des laboratoires,
- un centre d'examen,
- une crèche.

Principes de gestion

La programmation des interventions dans le campus-vallée doit concilier les besoins universitaires et du grand public ainsi que les projets en cours et les orientations à long terme.

Eléments de financement

Les montants en jeu

La réhabilitation des bâtiments existants constitue un véritable enjeu pour ce projet. Il s'agira de mobiliser des financements afin d'assurer la pérennité du projet, en complément de la valorisation du site.

Le financement

Au regard de la nature variée des projets qui pourront être accueillis au sien du campus-vallée, des montages financiers seront imaginés avec les partenaires.

Etat d'avancement et phasage

Une étude globale d'aménagement du site classé intégrant, notamment, les enjeux patrimoniaux est nécessaire en préalable, afin de constituer un cadre de référence des futures interventions en incluant le Campus-vallée et le quartier du Belvédère. Ce document devra permettre d'évaluer et de maîtriser l'impact des projets sur le site, au fur et à mesure de leur maturation.

Hypothèse de phasage du projet :

- définition d'orientations d'intervention par les partenaires : avril à septembre 2013
- étude du phasage technique et financier du programme d'intervention : septembre à février 2014
- mise en œuvre phase 1 : 2014 – 2018
- mise en œuvre phase 2 : 2019 – 2023
- mise en œuvre phase 3 : 2023 – 2030

31 - Quartier de Corbeville

Présentation



Photo aérienne du domaine de Corbeville

Le site de Corbeville est situé entre deux opérations d'aménagement d'envergure sur le sud du plateau de Saclay relevant de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay : la ZAC du Moulon et la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique. Actuellement, le site « Domaine de Corbeville » doit son nom au château du même nom situé sur le site. Par sa situation, le site de Corbeville est à l'échelle du Sud Plateau un élément d'articulation majeur entre les deux quartiers.

L'ambition du projet est de fabriquer un quartier propice à la rencontre et à la synergie des différents acteurs recherchée dans le cadre du projet Paris-Saclay et de la vie de campus. Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Aménager l'articulation entre le quartier de l'Ecole polytechnique et le Moulon ;
- Développer un quartier mixte de logements, d'activités économiques, de services, commerces et d'équipements, en particulier sportifs ;
- Intégrer dans son environnement : développer le rapport aux coteaux boisés et aux espaces agricoles ;
- Travailler les liens plateaux-vallée ;
- Intégrer le TAL et le TCSP dans un maillage viaire reconfiguré.

Le quartier de Corbeville doit bien servir de lien, de charnière entre les deux quartiers majeurs du Sud plateau accueillant l'opération campus, le quartier du Moulon et le quartier de l'Ecole polytechnique.

Secteur concerné :

Le domaine de Corbeville s'étend sur environ 80 hectares, sur la commune d'**Orsay**, au sud de la commune de Saclay et à l'ouest de la commune de Palaiseau, qu'il borde. Il s'agit de plusieurs propriétaires privés.



Extrait de la carte IGN situant le domaine de Corbeville

Il s'organise de part et d'autre de la RD128 :

- Au nord, terrains agricoles du GFA du Petit Saclay ;
- A sud-est, près de l'échangeur : l'AFTI, un centre de formation en alternance dont le bâtiment appartient à la SGS Holding, un regroupement informatique dont Thalès fait partie. Les bâtiments sont toujours en usage.
- Au centre : des bois accueillants trois terrains de tennis dont la qualité de l'entretien n'est pas connue.
- A l'est : le site en partie désaffecté de Thalès appartenant à un fond qatari comprenant une dizaine de bâtiments bas, des parkings mais également le château de Corbeville. Seul le restaurant de Thalès est encore en service.
- Au sud-est : des terrains avec des maisons particulières.

Gouvernance

Pilotage : Comité opérationnel Est RN118 (EPPS, CAPS, Palaiseau, Saclay, Orsay, Fondation de Coopération Scientifique).

Partenaires :

- Propriétaires privés ;
- Etablissement Public Foncier Île-de-France

Eléments de programmation

Etablir une programmation précise reste prématurée pour ce futur quartier. L'essentiel est la réalisation d'un quartier de ville équilibré comportant toutes les aménités utiles aux habitants : services, commerces et équipements de proximité. Un pôle sportif est prévu au titre de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique dans le cadre du Plan campus et des futurs besoins des usagers du territoire.

Les collectivités territoriales souhaiteraient étudier également l'implantation des équipements suivants :

- un centre hospitalier universitaire (CHU) spécialisé dans les maladies neuro-dégénératives au nord de la RD128, à proximité de la Martinière (Cf. fiche dédiée) ;
- un lycée international, programme répondant à la fois au besoin local et à l'ambition du projet d'envergure internationale (Cf. fiche dédiée).

Principes de gestion

Compte tenu du stade de définition peu avancé du quartier de Corbeville, les principes de gestion n'ont pas encore été définis. L'intégration à l'échelle du projet Sud plateau sera une composante de gestion importante.

Eléments de financement

- Maîtrise du foncier : lancement d'une convention de partage avec l'Etablissement Public Foncier Île-de-France
- Opération globale et cohérente permettrait un équilibre du bilan ;
- Etude urbaine à lancer.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (avril 2013) :

- Foncier : 2019-2020

Lancement opération : 2020-2024

32 - Le secteur du CEA

Présentation

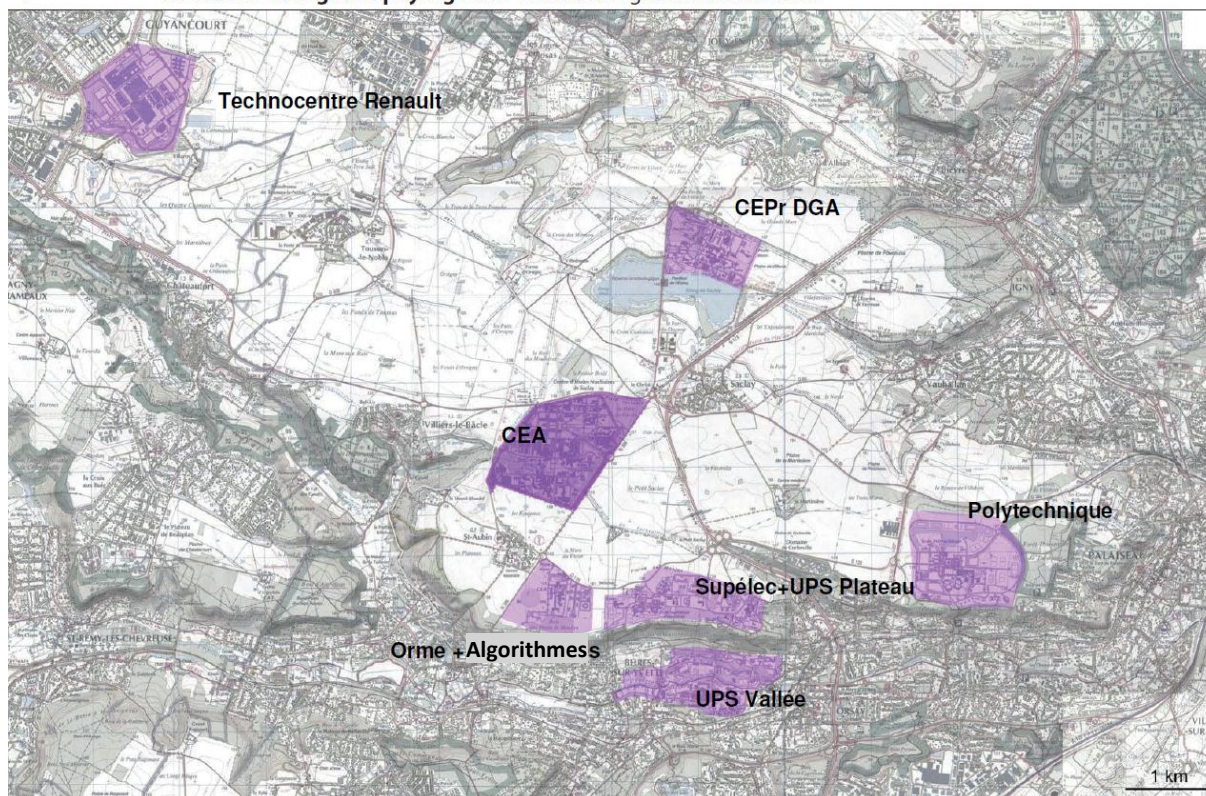
La ZAC du Moulon est bordée au nord-ouest par le secteur du CEA Saclay. Ce centre de recherche d'une superficie de 200 ha implanté sur le plateau de Saclay est un des dix centres de recherche du Commissariat à l'Energie Atomique. Il est composé d'un domaine principal et d'une extension : "l'Orme des Merisiers" ; l'ensemble accueillant chaque jour 8 000 personnes dont 5 400 salariés du CEA. Sa situation à proximité de l'Université Paris-Sud, des écoles d'enseignement du supérieur et du CNRS ainsi que ses instruments de recherche d'envergure internationale font de ce site une pièce majeure du Cluster Paris-Saclay.

1

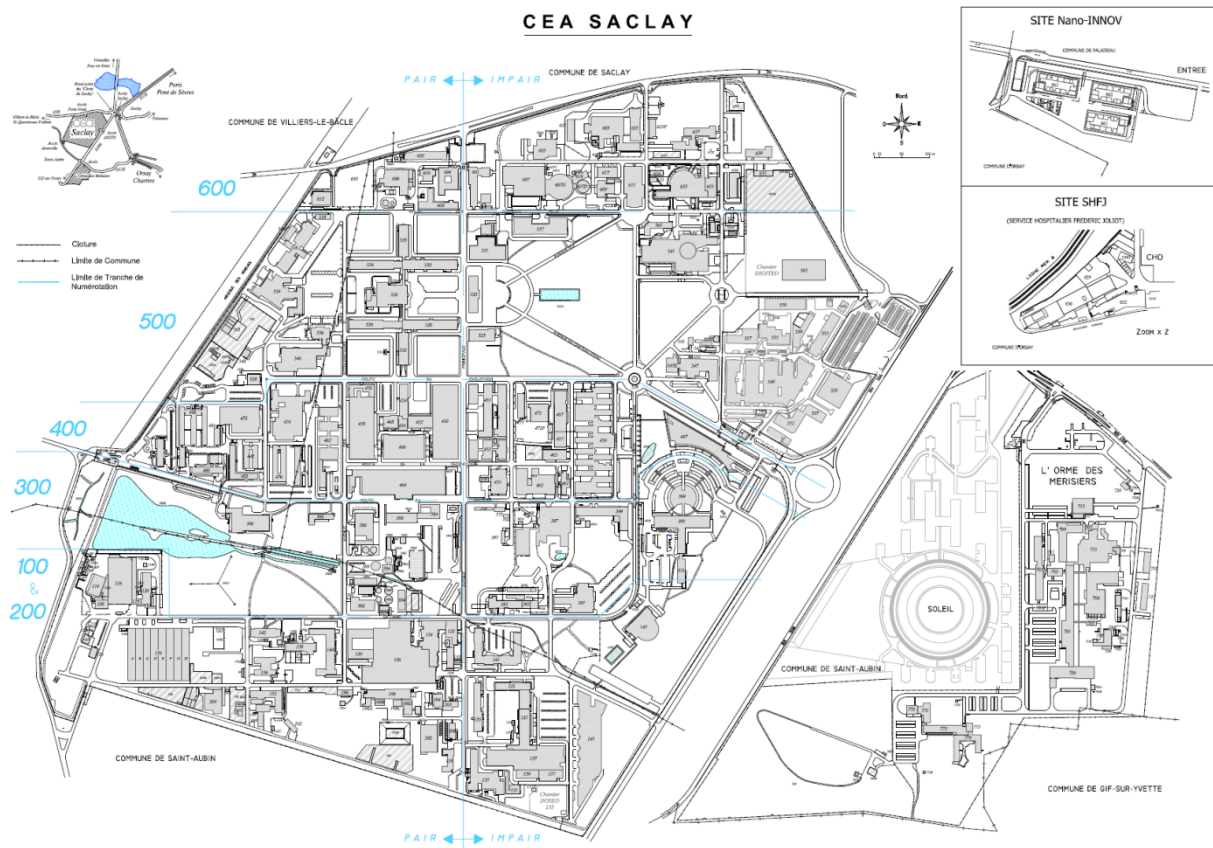
Diagnostic paysager

AAPP / in-folio / Ginger

Le CEA dans le grand paysage du Plateau : les grandes institutions



Elaboré selon un plan d'aménagement conçu par Auguste Perret à l'image d'un « Petit Versailles », le parti architectural intègre l'ambition du projet et la variété voulue des recherches. Il ordonne les bâtiments selon un plan rectangulaire laissant la place aux extensions futures, crée des points de rencontre et ouvre des ateliers lumineux et des laboratoires versatiles. Ce principe de composition urbaine permet à toutes les disciplines de physique et chimie nucléaire, biologie, médecine, technologie d'y foisonner. Celles-ci sont intimement mêlées dans ce haut lieu de travail et d'invention collectifs pluridisciplinaires, laissant toute sa place à l'innovation et au développement de projets scientifiques d'envergure.

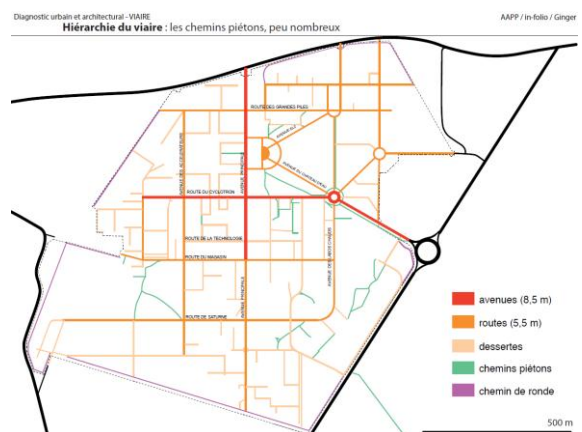


Ainsi, de par sa conception d'origine et son développement, le site CEA Saclay est identifié comme un secteur de projet vecteur d'animation pour le campus scientifique de la frange sud du plateau de Saclay, capable d'accueillir des programmes du plan Campus participant à l'intensification du potentiel scientifique de très haut niveau et à l'essor de l'Université Paris-Saclay.

C'est pourquoi l'évolution du zonage du centre, qui prévoit le développement de zones d'accès plus libre, représente un enjeu majeur pour l'ouverture du site, qui participera alors pleinement au campus urbain. Aussi, l'évaluation du potentiel d'interconnexion avec le développement des transports en commun du plateau et son adaptation aux transformations en matière de mobilité permettront l'inscription du site, en cohérence avec les ambitions très fortes en matière de qualité urbaine, paysagère et environnementale, portées par l'EPPS, les collectivités et leurs partenaires.



Un coeur tramé, une couronne périphérique paysagère



Éléments de programmation

Le schéma directeur du CEA Saclay prévoit d'adapter la partie sud-est du site principal pour en faciliter l'accès, y insérer le TCSP et accueillir deux nouveaux bâtiments dédiés à l'étude des neurosciences et de la radiothérapie (cf. perspective ci-dessous).



Cette évolution du Centre modifiera sensiblement la vision offerte à l'extérieur et s'inscrit dans le cadre d'une étude d'aménagement portant sur l'ensemble du CEA Saclay, réalisée en partenariat avec l'EPPS.

L'Orme des Merisiers verra le développement des activités liées à l'étude du climat avec un nouveau bâtiment et d'un pôle laser autour du laser Apollon qui sera le plus puissant du monde.

Tous les nouveaux projets et bâtiments sont réalisés en partenariat avec les membres de la future Université Paris-Saclay : le CNRS, Paris XI, l'Ecole polytechnique, l'ENSTA...

33 - Création d'un éco-quartier aux Ulis

Présentation

Cet éco-quartier de l'ordre de 2 000 logements (19,4 hectares) sera étroitement relié au centre-ville et à proximité de nombreux équipements publics de qualité (lycée de l'Essouriau, piscine des Ulis, Gymnase de l'Essouriau, Pony Club des Ulis, parc urbain, services municipaux de la ville des Ulis), dans le but de limiter les besoins de déplacements des futurs habitants.

Socialement, ce projet répond à la forte demande du territoire. De plus, cet éco-quartier concourra à diversifier l'offre de logements et favorisera le parcours résidentiels des habitants du territoire : il poursuit la dynamique enclenchée grâce au soutien de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Ce nouveau quartier cherchera encore à proposer des solutions innovantes et diversifiées en matière de logement des aînés.

Urbanistiquement, cet éco-quartier permettra de « terminer » la ville des Ulis, relativement récente (1977), dans ses limites territoriales, et de créer une véritable coulée verte depuis le Nord (Parc Nord) jusqu'au Parc urbain, en prolongeant ce dernier jusqu'à la commune voisine de Saint-Jean-de-Beauregard.

Concernant les problématiques de mobilité et d'accessibilité, l'aménagement de cet éco-quartier s'accompagnera d'une requalification et d'une déclassification de l'actuel RD35 en boulevard urbain, entre l'actuel centre commercial et le ring des Ulis pour donner à cet axe majeur de desserte un caractère urbain et paysager de qualité. Ceci permettra par ailleurs un meilleur partage de la voirie entre l'ensemble des modes de transports : voiture, modes doux et transports en commun avec la création de voies en site propre pouvant être utilisées par les deux lignes TCSP Massy – Les Ulis (puis rabattement vers le RER B) et Les Ulis - Pont de Sèvres. Les circulations douces permettront d'emprunter et de traverser la RD 35 pour se rendre au nouveau centre commercial et de loisir, et, plus au Sud, au Parc Sud désormais relié à la ville.

Toutefois, la réalisation de cet éco-quartier de 2 000 logements est conditionnée au déplacement de l'actuel centre commercial afin de libérer la parcelle. La commune ne dispose effectivement plus de foncier disponible pour la construction de logements sur son territoire.

Secteur concerné :

Les Ulis et plus particulièrement :

- la zone de l'actuel centre commercial Ulis 2
- la « réserve foncière Sud », entre la RD35, la route de la Folie Bessin et le Ring des Ulis.



Éléments de programmation

- Création d'une ZAC (sur deux communes), PUP, Promoteur aménageur à prévoir vu l'ampleur du projet

Etat d'avancement et phasage

Phase 1 :

- construction du nouveau centre commercial [jusque début 2018]

Phase 2 :

- transfert des commerces de l'ancien centre commercial vers le nouveau [début 2018]
- début du réaménagement de la RD 35 en boulevard urbain [début 2018]

Phase 3 :

- début de la construction de l'éco-quartier en lieu et place de l'ancien centre commercial [mi-2018]
- fin du réaménagement de la RD 35 en boulevard urbain [début 2020]
- fin de la réalisation du TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis [début 2020]
- fin de la réalisation du TCSP Les Ulis-Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres [début 2023]

34 - Stratégie économique et urbaine de développement de Courtabœuf - Les Ulis

Présentation

Le projet autour du parc d'activités de Courtabœuf vise à en faire le relais économique industriel indispensable de l'économie de la connaissance développée sur le Plateau de Saclay sur ses domaines stratégiques.

A cet égard, **le parc de Courtabœuf, inscrit au périmètre de l'OIN, constitue un site privilégié pour les nouveaux entrants** issus de l'écosystème Paris-Saclay ainsi que pour toutes les entreprises, quels qu'en soit le secteur ou la taille – sous-traitants, fournisseurs, entreprises de services, de production –, soucieuses de trouver des solutions à brèves échéances. La dimension du parc, la variété des solutions immobilières existantes ou à venir, son positionnement à l'immédiate proximité de la frange sud du Plateau contribueront à consolider encore davantage un potentiel déjà réel dans l'économie francilienne.

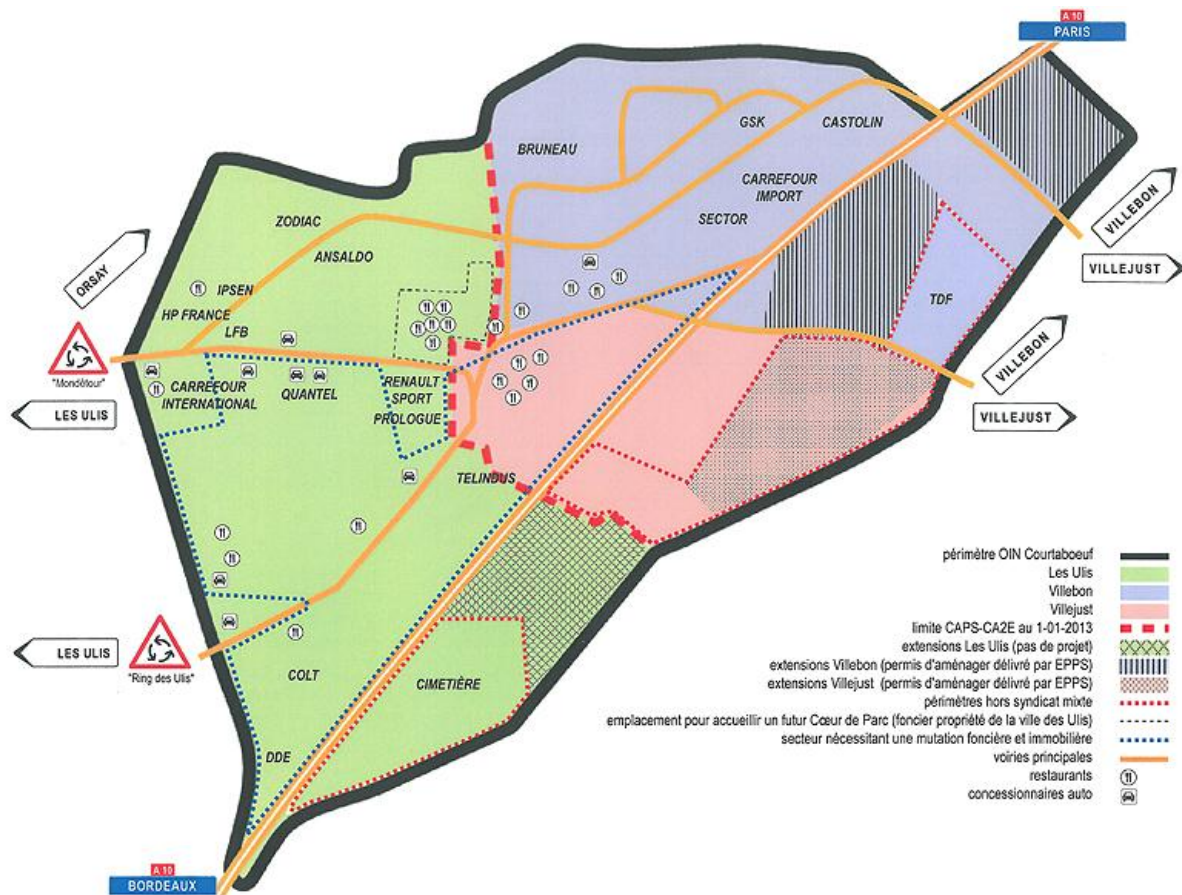
La priorité stratégique est d'**accompagner la montée et en puissance du Parc** pour en **faire un Parc d'Activité Economique éco-responsable de haut standard** accueillant des activités technologiques en lien avec les points forts du cluster Paris-Saclay.

Les nouvelles technologies permettent à la fois le développement de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux services, nouveaux usages et nouveaux modes de gestion des ressources.

Le Parc d'Activité de Courtabœuf est le pendant industriel de la dynamique R&D, R&T du Plateau dont il accueille(ra) des acteurs à leur maturité industrielle. Il est l'accès marché et export des productions de l'Industrie de la Connaissance et de l'Innovation du Plateau de Saclay.

Secteur concerné :

- Les Ulis
- Villebon
- Villejust



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et Europ'Essonne

Partenaires: Région, CG91

Éléments de programmation

- Le parc d'activités de Courtabœuf devra prendre en compte les besoins et attentes des différentes entreprises. A ce titre, il sera développé sur le secteur une offre de services adaptés.
- L'une des conditions de réussite de cette stratégie économique est l'amélioration :
 - o D'une part des conditions d'accès du site
 - o Et d'autre part des circulations internes. Dans cette optique, sera développé un système de transports en commun interne à la zone d'activités. Il sera, en outre, complété par un réseau de circulations douces.
- L'amélioration/le traitement des voiries

Seront également réalisés des :

- Aménagements paysagers
- Des travaux d'assainissement EU, Assainissement EP

Par ailleurs, des **études** sont encore **nécessaires** pour préciser et arrêter les choix de grands postes d'équipements et de services. Cependant, la réflexion sur certains éléments clés est déjà bien engagée :

- Des **Services connectés et sécurisés** (Fibre, 4G, Cloud, Open Data...)
- Un **Club du Parc** permettant aux entrepreneurs, porteurs d'initiatives et leurs contacts de se retrouver dans un lieu adapté et favorable à l'échange d'expérience et à la rencontre, pour des relations efficaces et durables des partenaires socio-économiques, industriels, collaborateurs, chercheurs, jeunes pousses, PME, ETI, public visiteur.
- Les **circulations douces**, à concevoir et dessiner, conjointement avec la reprise d'œuvre ou de tracé du schéma viaire général du Parc.
- Un projet **Cœur de Parc** d'animation et de services mutualisés pour la vie de site du Parc : transport, restauration, crèches, soins, détente, loisirs, cultures, adaptés au rythme des activités et des citoyens, comme aux filières et à leurs futures dimensions opérationnelles et humaines de domaines émergents en industrie de l'innovation, porteuse d'emploi et de ressources en un parcours intégré soutenu par le territoire.

Principes de gestion

Il est conçu en symbiose avec l'ensemble des objectifs et des priorités du projet stratégique, de développement stratégique, sociétal et durable.

Il s'appuie sur

- **les atouts déjà existants** Plateau –Vallée : une R&D forte, une R&T développée par de jeunes pousses du Plateau et par des ETI du Parc, positivement réactives à la dynamique d'ores et déjà proposée par le Territoire.
- **La volonté conjointe des collectivités**, concernées et désormais impliquées, s'affirme dans une entente conclue entre la CAPS et EE pour la coproduction, le pilotage et la gestion fonctionnelle mutualisée du Parc d'Activité de Courtabœuf, en lien étroit avec les Communes de Ullis, de Villebon, de Villejust et de l'EPPS pour une parfaite cohésion de l'ensemble.

Éléments de financement

Une étude sous maîtrise d'ouvrage EPPS est actuellement en cours, dans le cadre de l'entente entre la CAPS et Europ'Essonne, également concernée par le projet.

Le financement

La CAPS et EE s'accordent sur le montage du financement des postes et parties à attribuer. Par ailleurs, le Conseil Général de l'Essonne et la Région ont pris des engagements financiers dans le cadre du projet de CPRD (cf. fiche suivante).

Etat d'avancement et phasage

Etude en cours : 2013

Début des travaux : 2014

Fin des travaux prévisionnels : 2018

35 - Requalification de la zone d'activités de Courtabœuf – Projet de CPRD

Présentation

Avec plus de 6 % de l'offre d'emplois du département générée en 2008 pour à peine 3 % de sa population (source Insee), et près de 50 % de contribution aux exportations (source BDF - étude ACSEL 2010), la zone d'activités de Courtabœuf est l'un des trois principaux pôles économiques de l'Essonne qui accueille chaque jour 12.000 visiteurs et 24.000 salariés. Plusieurs secteurs d'activités sont représentés sur le parc en particulier l'informatique et les télécoms, les biotechnologies, l'industrie et l'électronique, etc.

Depuis une dizaine d'années cependant, plusieurs indicateurs témoignent d'une fragilisation économique du parc d'activités. La dynamique démographique des établissements s'est même inversée au cours de la dernière décennie avec un affaiblissement du nombre d'installation d'entreprises qui est désormais inférieur à celui de radiation du parc. Les études attestent en effet que les prestations offertes sont désormais inadéquates aux besoins des entreprises (assainissement, voirie, offre immobilière, etc.).

Afin de renforcer le positionnement international de la zone d'activités, un projet de requalification, inscrit dans le cadre du Contrat de Partenariat Région-Département 2007-2013, a été proposé. Il s'agit par-là d'inscrire Courtabœuf dans le territoire d'intérêt national et de lui faire bénéficier ainsi de l'effet d'entraînement que devrait offrir le cluster. Outre ce projet de requalification, il est prévu d'améliorer la desserte de la zone avec l'adoption d'un plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) et la mise en place de transports en commun en site propre : l'un, entre Les Ulis et Massy, est en cours d'expérimentation, l'autre, entre Les Ulis et Pont de Sèvres, est au stade de l'étude.

Secteurs concernés :

Les Ulis

Le Parc de Courtabœuf s'étend sur 380 ha auxquels s'ajoute un projet d'extension de 46 ha. Il se situe à cheval sur trois communes : Les Ulis (50% du parc), Villebon-sur-Yvette (38%) et Villejust (12%), ces deux dernières étant situées hors du périmètre du CDT.

Gouvernance

Maître d'ouvrage : CAEE et CAPS

Partenaires: Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil général de l'Essonne, CAPS, EPPS, Les Ulis, CAEE, Villebon, Villejust.

Éléments de programmation

Le projet de requalification de la ZA de Courtabœuf consiste essentiellement en des travaux de VRD : 37.8% de l'investissement en circulations douces, 23.8% en voiries, 32.4 % en assainissement, 3.8 % en immobilier, 2.3 % en aménagements paysagers.

Le projet en l'état actuel ne permet toutefois pas d'atteindre l'objectif de redynamisation de la zone et ainsi lui donner une réelle attractivité. Au-delà des travaux de VRD, il serait nécessaire de déployer des moyens plus ambitieux pour en faire un espace d'innovation à même d'offrir tous les services nécessaires aux entreprises. Il s'agirait également de veiller à ce que les projets de la zone s'inscrivent en cohérence avec leur environnement et de développer un système de transport efficace pour créer des liens avec le sud plateau.

Le Plan de Déplacement Inter-Entreprises est actuellement en cours d'élaboration. Il s'agit de faciliter et rationaliser les déplacements sur la zone d'activités en incitant les salariés, clients et fournisseurs des entreprises à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle (covoiturage, transport en commun, vélo, marche à pied).

Éléments de financement

Les engagements financiers ne sont pas encore arrêtés. Ils devraient être :

- De 3M€ pour la Région,
- De 3M€ pour le Département,
- D'autres financements nécessitent encore des arbitrages de la part de certaines collectivités :
 - Environ 5M€ pour la CAPS et la commune des Ulis,
 - Environ 7M€ pour la CAEE
- Environ 1.2 M€ pour l'Agence de l'Eau.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement

Le projet CPRD de requalification a été arrêté et doit être validé par les collectivités d'ici la fin de l'année 2013.

Quant au PDIE, piloté par la CCI de l'Essonne, il est en phase de pré-diagnostic

Phasage :

Commission permanente du Conseil régional : novembre 2013

Début de travaux : 2^{ème} semestre 2014

Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2018

36 - Redynamisation du centre commercial des Ulis

Présentation

La redynamisation du centre commercial des Ulis consiste à déplacer le centre existant sur la « réserve foncière Sud », à proximité du ring des Ulis

Le déplacement du centre commercial permettra de le redimensionner en un centre commercial et de loisirs régional attractif, de notoriété, écoresponsable et générateur d'emplois. Le centre commercial ainsi redynamisé créera environ 1 000 emplois de proximité supplémentaires, participant à renforcer l'équilibre emploi/habitat sur le territoire.

Urbanistiquement, ce transfert constituera un lien entre les parties Est (parc d'activités de Courtabœuf) et Ouest (centre-ville) des Ulis, et les parties Nord et Sud de la RD35.

Le centre commercial ainsi déplacé constituera un lien vers le parc Sud, aujourd'hui difficilement accessible aux habitants du territoire. Dans un souci d'intégration environnementale, les parkings seront situés sous le bâtiment, en exploitant la déclivité naturelle du terrain.

Le nouveau centre commercial bénéficiera d'une desserte en transports en commun de qualité, étant situé sur l'itinéraire prévu des deux lignes de TCSP Massy – Les Ulis (puis rabattement vers le RER B) et Les Ulis- Pont de Sèvres.

Par ailleurs, les accès du nouveau centre commercial et de loisirs seront réalisés en coordination avec les aménagements du ring des Ulis prévu par le Conseil général.

La requalification de la RD 35 en boulevard urbain participe à la cohérence de ce projet visant à « terminer » le Sud de la ville des Ulis. Elle confiera à cet axe majeur de desserte un caractère urbain et paysager de qualité.

Transfert du centre commercial Ulis 2

- Transfert des enseignes du centre commercial actuel (y compris Carrefour)
- Création d'un centre commercial d'envergure au sud de l'Ile-de-France.
- Objet architectural majeur, soulignant l'entrée de ville.
- Cinéma multiplexe de 16 salles environ. Pôle de restauration. Loisirs.

Secteur concerné :

Les Ulis

-zone de l'actuel centre commercial Ulis 2

- « réserve foncière Sud », entre la RD35, la route de la Folie Bessin et le Ring des Ulis.



Phasage

- 2014 : CDAC
- 2015 :
 - permis de construire
 - début des travaux de réaménagement du ring
- 2018 :
 - ouverture du nouveau centre commercial
 - début de la requalification de la RD 35 en boulevard urbain
 - fin du réaménagement du ring des Ulis favorisant l'accessibilité du site
- 2020 :
 - fin du réaménagement de la RD 36 en boulevard urbain
 - fin de la réalisation du TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis
- 2023 : fin de la réalisation du TCSP Les Ulis-Courtabœuf- plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres

37 - Construction d'un collège sur la frange sud du plateau

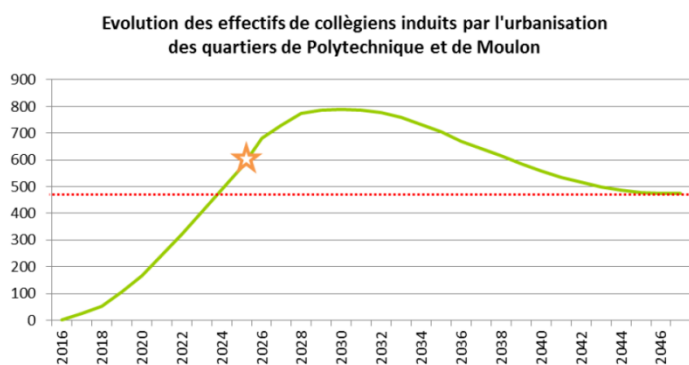
Présentation

Le projet de collège contribue directement à la mise en œuvre de l'objectif E1 : développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics.

Secteur concerné

Le collège a vocation à accueillir des élèves de plusieurs communes du CDT : Gif-sur-Yvette Moulon, Saclay, Saint-Aubin, Orsay Corbeville et Palaiseau Polytechnique, selon la capacité résiduelle des collèges existants sur le territoire. L'analyse des besoins locaux a conduit à le localiser **dans la ZAC du Moulon sur la commune de Gif-sur-Yvette**. La localisation précise sera à définir ultérieurement en fonction du développement des programmes de logements et de la desserte la plus efficace des élèves concernés.

Description du projet



Evaluation des besoins associés à l'aménagement du sud plateau, Filigrane programmation, février 2013

Aubin, Saclay...).

Les études de programmation réalisées dans le cadre des opérations d'aménagement font émerger à moyen terme **le besoin d'un collège de 600 élèves**. Ce nouvel établissement permettrait d'accueillir non seulement les enfants des futurs habitants des quartiers de la frange sud du plateau, mais aussi les élèves des communes du plateau qui se rendent actuellement dans la vallée (Villers-le-Bâcle, Saint-

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Conseil Général

Partenaires: EPPS, CAPS, communes concernées

Eléments de programmation

La création du collège sera conditionnée à la réalisation effective des programmes de logements et à l'apport réel de nouveaux collégiens et à la marge d'accueil des collèges actuels du secteur. La localisation devra être également cohérente avec la situation géographique des élèves impactés, l'implantation géographique des collèges actuels et de préférence être à proximité d'un ou de plusieurs accès en transports en commun.

| Description | Surface de Plancher | Emprise foncière totale | Coût Travaux HT | Coût TDC & TTC |
|---|---------------------|-------------------------|-----------------|----------------|
| 600 élèves dont 200 générés par la ZAC Moulon, 200 générés par la ZAC QEP et 200 par les autres quartiers | 8500 m ² | 8000 m ² | 15 M€ | 22,5 M€ |

Eléments de financement

La prise en charge financière de cet équipement relève de la compétence du Conseil Général, à qui il appartient d'apprécier les modalités de financement. Les coûts de travaux sont estimés à environ 15M€ HT.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

A ce stade des échanges, le besoin est clairement identifié par l'ensemble des partenaires. Le Conseil Général est disposé à étudier l'inscription de ce collège dans son schéma directeur.

Livraison (date prévisionnelle)

Afin d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil des futurs habitants sur le territoire, l'arrivée du collège devra être en cohérence avec la livraison des dernières phases de logements programmées dans les ZAC, prévue autour de 2023 (arrivée du TAL).

Planning prévisionnel

2013-2018: étude complémentaire sur l'évolution des effectifs, des besoins, de la localisation de l'équipement (réservation d'une emprise foncière) et inscription éventuelle au schéma directeur départemental suivant et au bilan des ZAC (pour la cession foncière)

2019-2020 : lancement des études

2020-2021 : conception et dépôt de PC

2021-2023 : travaux et livraison

38 - Implantation d'un lycée international sur la frange sud du plateau

Présentation

Le Cluster du plateau de Saclay sera arrivé réellement à maturité lorsqu'il aura une visibilité internationale, c'est-à-dire qu'il attirera des étudiants, chercheurs, cadres venant du monde entier. Un lycée international fait partie des aménités indispensables favorisant l'attractivité du territoire et donc la réussite du projet.

Secteur concerné

Le lycée international a vocation à accueillir les élèves de l'ensemble du bassin de vie. Son emplacement précis sera à définir ultérieurement, en fonction de la montée en puissance du cluster et de la desserte la plus efficiente pour les élèves.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Conseil Régional

Partenaires: EPPS, CAPS, communes concernées, rectorat

Éléments de programmation

La programmation est encore prématurée, elle dépendra de la rapidité avec laquelle va se développer le cluster. La région a d'ores et déjà prévue un besoin potentiel de places nouvelles estimées à 1 200 à terme dans son Programme Pluriannuel d'Investissement 2012/2022. Il conviendra de déterminer la part de cet effectif devant être accueilli par une structure internationale.

Éléments de financement

La prise en charge financière de cet équipement relève de la compétence du Conseil Régional, à qui il appartient d'apprécier les modalités de financement (première estimation de 25 millions d'euros HT).

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

A ce stade des échanges, le besoin est appréhendé par l'ensemble des partenaires. Le Conseil Régional doit être sensibilisé très en amont. Un lycée international doit être réalisé à Noisy le Grand, rééquilibrant l'Est de la Région (au regard du Lycée de saint Germain en Laye) au cours du PPI 2012/2022. Il peut être envisagé qu'un nouveau lycée soit prévu au Sud, sur le périmètre de la CAPS lors du prochain PPI 2023/2033.

Livraison (date prévisionnelle) :

Il convient de programmer la livraison de ce lycée international à partir du moment où le tronçon de la ligne 18 Massy-Saclay sera ouvert.

Planning prévisionnel :

2013 : saisine de la Région dans le cadre du CDT

2020-2022 : lancement des études

2023-2025 : conception et dépôt de PC

2025- : travaux et livraison

39 - Création d'un espace culturel des arts et des spectacles vivants

Présentation

Le territoire accueille aujourd'hui, et demain plus encore, la plus grande concentration d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur d'Europe (universités, laboratoires, Centres de recherche, entreprises de pointe).

Aussi, il convient de prévoir la réalisation d'un certain nombre d'équipements d'accompagnement afin d'améliorer l'attractivité de ce territoire, avec une offre artistique renforcée. En effet, les différentes populations appelées à venir étudier, enseigner, chercher et habiter sur le site de cluster constituent un public intéressé par les événements et les manifestations culturelles.

Le territoire offrira une réponse de qualité à cette exigence d'excellence dans le domaine artistique comme dans le domaine scientifique. Cet équipement ouvert permettra de :

- Réunir et présenter dans un même lieu de multiples formes de création et de recherche artistique, des beaux-arts au design, en passant par l'architecture, la photographie ou le numérique.
- Offrir un lieu ouvert où peuvent s'exprimer et se croiser les différentes sensibilités et influences culturelles. Un auditorium sera indispensable.
- Faire de cet espace un lieu de vie pour tout public, par exemple en y intégrant un équipement culturel de proximité et en organisant des ponts entre programmations et pratiques professionnelles et amateurs.
- De nouveaux partenariats pourront être noués avec le Palais de la découverte et la Cité des Sciences pour valoriser l'identité scientifique du plateau.

Secteur concerné :

Cet équipement sera localisé dans la ZAC du Quartier de l'École polytechnique (QEP), sur la commune de Palaiseau. Son emplacement précis n'est pas connu, mais il devra être situé en proximité de la gare et bénéficier d'un espace public important. Plusieurs localisations peuvent être ainsi envisagées : sur l'esplanade face aux laboratoires de l'École polytechnique ou bien sur la place de la gare (Cf. carte ci-dessous).

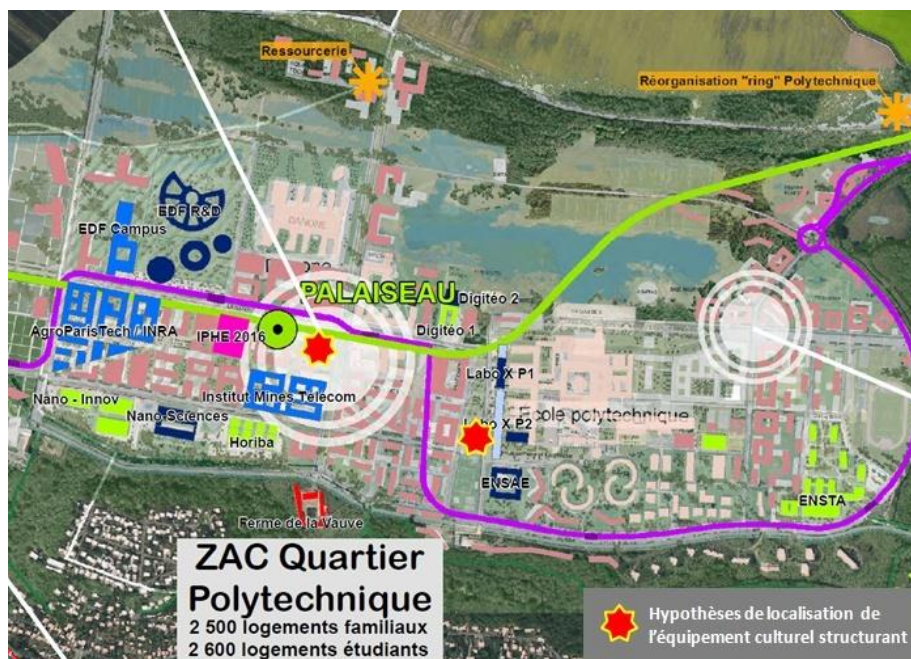


Figure 1. Zoom sur la ZAC QEP, Carte "Projets CDT Frange Sud", CAPS, avril 2013

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : A définir, recherche de partenaires privés type Fondation

Partenaires : CAPS, Région, Conseil Général, S[Cube], FCS, EPPS, CAPS

Eléments de programmation

La programmation culturelle de cet équipement pourra s'organiser autour de plusieurs composantes :

- salles de diffusion permettant d'organiser des manifestations artistiques et des conférences
- espaces d'accueil, d'expositions temporaires et d'animation
- espaces d'expositions permanentes et/ou un musée dédié au patrimoine scientifique

Eléments de financement

A définir, recherche de financements privés.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013) définition partenariale des contours de cet équipement

Livraison (date prévisionnelle) : 2025-2030

40 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences

Présentation

La Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (MISS) est un projet de culture scientifique novateur qui a pour ambition d'éveiller le plus tôt possible chez les jeunes l'intérêt pour des études et des carrières dans le domaine des sciences expérimentales et de développer chez eux la capacité à comprendre les méthodologies et la démarche scientifiques.

La MISS a pour objectif de développer des contacts directs entre chercheurs et élèves. Située dans un environnement de recherche sur le site du Campus d'Orsay, elle comprendra des laboratoires équipés comme de véritables laboratoires de recherche. Elle accueillera des jeunes entre 8 et 13 ans, par classe entière, sur la base d'une demande volontaire exprimée par leurs enseignants et après un travail de préparation en amont, sur le principe d'une « classe de sciences ».

Cet équipement sera la tête de réseau en matière de diffusion de la culture scientifique sur le territoire, en relation avec le réseau Diagonale et les associations présentes sur le territoire (S[cube], ASF, etc.). De nouveaux partenariats seront également noués avec le Palais de la découverte et la Cité des Sciences pour valoriser l'identité scientifique du plateau.

Secteur concerné :

Le bâtiment affecté à l'opération est situé au cœur du Campus universitaire d'Orsay, dans sa partie sud, dans un environnement caractérisé par la présence de nombreux espaces verts.



Figure 2. localisation de la MISS

Le site affecté à l'opération est desservi par la gare d'Orsay-Ville, sur la ligne de RER B et située à environ 10 mn à pied. Il est situé à proximité immédiate de l'Anneau de Collisions d'Orsay (ACO) et de son ensemble muséographique retraçant les découvertes scientifiques historiques dans le domaine de la structure de la matière, du rayonnement et de la physique des accélérateurs.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Région

Partenaires : CAPS, Communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette, Conseil Général, CNRS, Genopole, IHES, INRA, associations...

Un partenariat a été noué entre la Région Ile-de-France et l'université Paris-Sud qui contribue à la conception du programme pédagogique de cet équipement et met à disposition des locaux pour l'accueillir dont la Région finance le réaménagement.

Eléments de programmation

Les besoins en espaces peuvent se diviser en 5 entités fonctionnelles :

- Les espaces de convivialité,
- Les espaces pédagogiques,
- Les espaces administratifs,
- Les espaces logistiques,
- Les locaux techniques.

Les effectifs de l'établissement seront les suivants :

- Accueil d'une puis de deux classes d'élèves soit une trentaine puis une soixantaine d'élèves,
- Un professeur par classe et un accompagnant pour 8 élèves soit 4 accompagnants par classe, professeur inclus,
- Le personnel de la MISS soit un directeur, un agent administratif, un technicien et un animateur par groupe de travail soit 5 animateurs, parmi lesquels un encadrant pédagogique.

Soit une capacité d'accueil d'environ 75 personnes et une Surface Dans Œuvre (SDO) totale de 888 m².

Eléments de financement

Coût total TDC TTC de 2 492 000 € pris en charge par la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013.

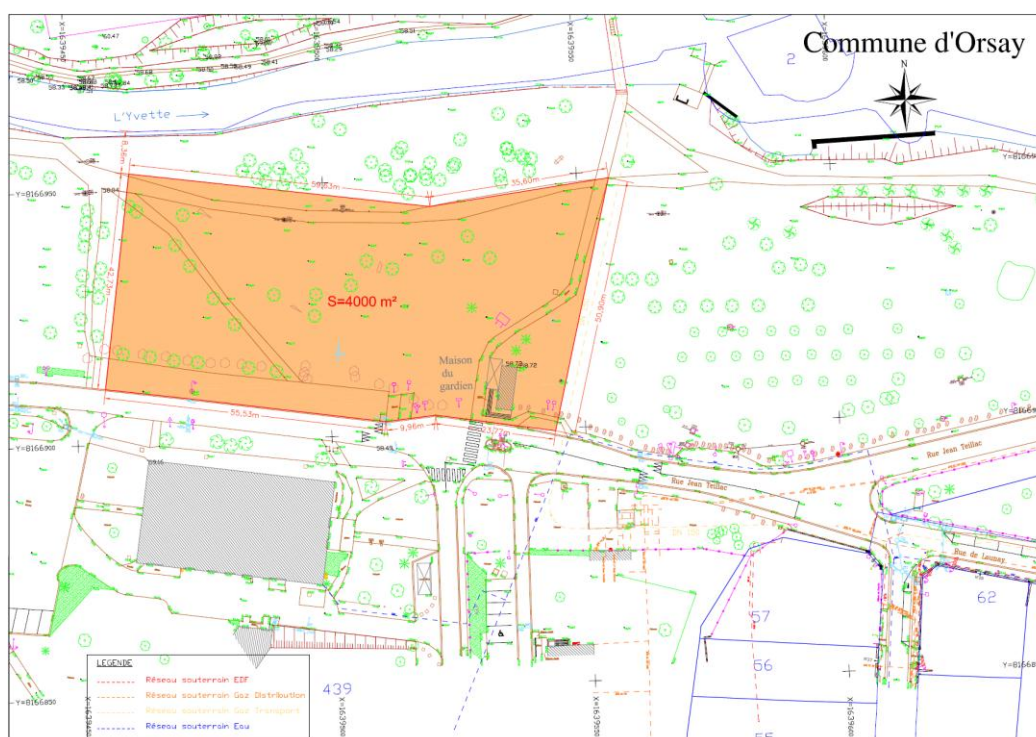
Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013) finalisation de la programmation pour un dépôt de permis en 2014.

41 - Conservatoire de la Vallée de Chevreuse

Présentation

L'opération du CRD de la vallée de Chevreuse vise offrir une plus grande visibilité à l'établissement (aujourd'hui 72 enseignants et 1000 élèves), proposer des enseignements de meilleure qualité, accroître légèrement la capacité d'accueil, garantir une gestion plus aisée et plus rationnelle, et obtenir le renouvellement de l'arrêté de classement de l'établissement par l'Etat.

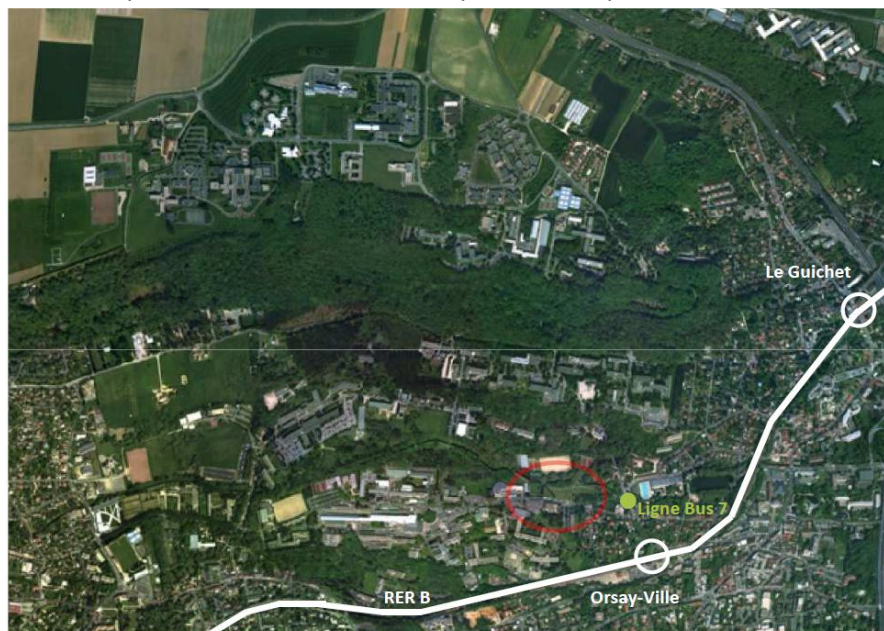


Par son caractère structurant et par sa localisation, le CRD contribue clairement à la mise en œuvre du projet CDT d'ensemble. Sa réalisation apportera une plus-value à l'offre culturelle locale, dans la vallée comme sur le plateau ; **son développement à l'entrée du campus universitaire est un premier signe d'une relation réinventée entre la ville et l'Université**, et sera particulièrement propice à une large ouverture de l'équipement ainsi qu'à une mutualisation des moyens ; enfin, sa proximité avec les transports en commun en fait un projet accessible pour tous et durable.

Secteur concerné :

- Orsay

L'implantation du nouveau conservatoire est prévue à l'entrée Est du campus de l'Université Paris-Sud, sur le territoire de la commune d'Orsay, à l'articulation entre la Ville et l'Université et à proximité immédiate du poste de garde du campus. Il se situe également à 300m de la gare RER B d'Orsay-Ville et à proximité immédiate de la ligne de bus qui dessert l'ensemble du campus, cet emplacement est donc particulièrement accessible par les transports en commun.



L'emprise foncière retenue (4 000 m²) est une partie de la parcelle BD 439 (81 646 m²), propriété de l'Etat (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), attribuée à l'Université Paris-Sud à titre de dotation.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS)

Partenaires : Université Paris-Sud, Commune d'Orsay, EPPS, services de l'Etat, Région Ile-de-France

Eléments de programmation

La programmation retenue dans le cadre de l'étude en cours est la suivante :

- Surface de plancher totale : 3 910 m²
- Surface utile totale : 2 910 m²

La réalisation de cette programmation est prévue en deux temps, avec création des pôles Danse et Art dramatique en 2^{ème} phase (1 097 m² de plancher / 812 m² utiles).

Principes de gestion

La gestion du CRD sera assurée par la CAPS ; néanmoins, compte tenu de la localisation de l'équipement à l'entrée du campus universitaire, une réflexion sera poursuivie avec l'Université pour envisager, si cela paraît opportun et réalisable, une mutualisation de certains locaux et/ou des conditions d'accès adaptées au public étudiant.

Par ailleurs, le bâtiment du CRD intégrera architecturalement le nouveau poste de garde du campus qui sera géré par l'Université. Une convention sera donc conclue entre celle-ci et la CAPS pour définir les conditions de cette gestion universitaire.

Eléments de financement

Coût d'opération prévisionnel : environ 15,7 M € TDC dont :

- phase 1 : environ 11 M € TDC
- phase 2 : environ 4,7 M € TDC

Plan de financement prévisionnel

| COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION | | FINANCEMENTS PREVISIONNELS ENVISAGES | |
|----------------------------------|--------|---|------------------|
| ● HT | 13,2 € | Sur le coût prévisionnel HT de l'opération | |
| ● TDC | 15,8 € | Conseil Général de l'Essonne (via Contrat de territoire) | 1 000 000 € |
| | | Conseil Régional d'Ile-de-France (via contrat territorial régional) | 2 400 000 € |
| | | Région IDF (GP3) | 2 000 000 € |
| | | Région (subvention en faveur des conservatoires à préciser) | 500 000 € |
| | | Collectivités locales | 1 000 000 € |
| | | CDT | 2 600 000 € |
| | | ● Financement propre CAPS (HT) | 700 000 € |

L'ensemble des financements prévisionnels reste à confirmer dans les prochains mois avec chaque partenaire.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- Etude de programmation en cours
- Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de l'Etat au profit de la CAPS, approuvée en décembre 2012 par le conseil communautaire – Signature d'ici l'été 2013
- Levé topographique et Etude géotechnique achevés

Planning prévisionnel :

- Lancement du concours d'architecture : mai-juin 2013
- Permis de construire : 2014
- Consultation des entreprises : 2014
- Travaux 1^{ère} phase : 2015-2016
- Livraison (date prévisionnelle) été 2016

42 - Valorisation des fermes emblématiques du territoire

Présentation

La valorisation des Fermes emblématiques du plateau, au-delà du caractère urbanistique et/ou culturel, s'appuie aussi sur le développement des circuits courts agricoles et la médiation entre le mode agricole et le monde citoyen. En conséquence, cette fiche est liée aux fiches sur l'économie circulaire et les filières de proximité.

Le projet de Campus cluster constitue le développement du volet scientifique de l'opération globale. La zone de protection naturelle, agricole et forestière permet de préserver les terres dédiées au volet naturel et agricole. Au-delà de la « sanctuarisation », il s'agit de créer une dynamique autour de ces espaces naturels et agricoles et de travailler sur la médiation entre monde citoyen et monde agricole mais aussi entre monde scientifique et monde agricole.

Pour les fermes qui sont encore en exploitation, l'objectif est d'apporter un soutien aux circuits courts agricoles.

Pour les fermes qui ne sont plus en exploitation, l'objectif est d'utiliser ce patrimoine exceptionnel et emblématique du territoire comme vecteur de médiation, comme lieu de vie, de partage et de création.

Pour les fermes qui ne sont plus exploitées, le projet concerne plus particulièrement : la Ferme de la Commanderie à Saint-Aubin (qui pourrait être déclarée d'intérêt communautaire à l'avenir) et la Ferme des Granges à Palaiseau (appartenant pour 60% à la CAPS et 40% à France Domaine). Plusieurs destinations sont réfléchies actuellement pour ces bâtiments :

- « fabrique de culture »
- Accueil d'événements
- Espace de restauration

Et éventuellement

- Ateliers de pratiques amateurs, lieux d'animation pour étudiants
- Lieu de médiation sur les cultures agricoles (vente directe, information, exposition)
- logements

La rénovation de ces bâtiments peut faire partie intégrante de l'animation territoriale, notamment à travers des ateliers de construction / rénovation, en chantiers d'insertion.

L'objectif principal est de faire de ces fermes des lieux ouverts au public, aux usages multiples, tout en donnant une cohérence à chacune : la Ferme des Granges, de par son insertion dans l'éco-quartier Camille Claudel, aurait un caractère plus « culture urbaine » ; la Ferme de la Commanderie serait plus tournée vers la médiation culturelle ; la Ferme du Moulon qui accueille l'IDEEV revêt, quant à elle, un caractère plus scientifique.

D'autres fermes pourraient évoluer à l'avenir, c'est notamment le cas de la Ferme de Courtabœuf et de la Ferme de Vauve.

Secteur concerné :

- Ce projet concerne l'ensemble du territoire CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : CAPS

Partenaires:

- France Domaine
- SYB
- Conseil régional Ile-de-France (NQU + soutien aux lieux artistiques dits « intermédiaires »)
- Conseil général de l'Essonne
- AEV
- S[Cube]
- Terre et Cité

Eléments de programmation

Les éléments programmatiques sont en cours de définition pour la Ferme des Granges. Les hypothèses de travail prévoient notamment de l'hébergement temporaire, de l'hôtellerie, de la restauration, des logements permanents, des salles d'exposition dédiées aux arts visuels. Les éléments programmatiques restent à définir pour la Ferme de la Commanderie.

Une réflexion plus globale est en cours sur les destinations futures des fermes qui ne sont plus exploitées :

- « fabrique de culture »
- accueil d'événementiels
- espace de restauration
- lieu de culture scientifique

Et éventuellement

- ateliers de pratiques amateurs, lieux d'animation pour des étudiants
- lieu de médiation sur les cultures agricoles (vente directe, information, exposition)
- logements

Principes de gestion

La mise en synergie de ces différents sites (fermes en exploitations et fermes reconverties) pourrait se faire à travers un parcours de randonnée pédagogique, qui s'appuierait en partie sur les cheminements liés aux rigoles.

Eléments de financement

Les montants des rénovations / transformations des bâtiments des Fermes sont à préciser. Dans le cas des projets « fabrique de culture », la Région Ile-de-France a créé un dispositif de soutien aux lieux artistiques dits « intermédiaires ».

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- Ferme des Granges : une étude de définition en cours
- Ferme de la Commanderie : étude à venir

43 - Développement des filières courtes

Présentation

L'agriculture est une des grandes composantes d'excellence du Plateau de Saclay et doit être étroitement intégrée à la vision d'ensemble du territoire. **Il est essentiel de renforcer et soutenir le développement et la structuration de filières de proximité afin d'intégrer pleinement les exploitations agricoles locales dans l'écosystème territorial et de leur permettre d'apporter leur pleine contribution au caractère remarquable et exceptionnel du plateau de Saclay.** Les relations de proximité entre acteurs du territoire peuvent être facilitées par la création d'un réseau local.

Secteur concerné :

La fiche concerne l'ensemble du territoire du CDT.

Gouvernance

Partenaires: CAPS, EPPS, Terre et Cité

Eléments de programmation

Programme d'actions :

1. Soutien à l'entrepreneuriat agricole pour la diversification des productions et le développement des filières de proximité sur le territoire.
 - a. Les exploitations agricoles du plateau de Saclay ont beaucoup investi ces dernières années pour diversifier leurs productions et ouvrir leurs exploitations aux populations locales. Il convient de les accompagner dans cette direction en soutenant leurs démarches entrepreneuriales.
 - b. Accompagnement des projets d'installation qui pourraient voir le jour.
2. Réflexion sur l'insertion possible de productions alimentaires de proximité dans les espaces intermédiaires prévus sur la frange Sud du plateau de Saclay et définition de montages possibles à cette fin.
3. Création et structuration de circuits et de « lieux-relais » pour faire connaître l'agriculture et les espaces ouverts du plateau de Saclay, et éventuellement offrir des opportunités de commercialisation pour les produits locaux. Les anciens corps de ferme du territoire pourraient par exemple servir de structure à ce réseau.
4. Développer une identité (marque) de territoire basée sur la dimension agricole et espaces ouverts du plateau de Saclay, la matérialiser par une signalétique et valoriser le réseau de points de vente directe.

L'action 2. sera à considérer en lien étroit avec le travail sur le système de parcs.

L'action 3. sera à considérer en lien étroit avec le programme de développement des circulations douces.

Principes de gestion

Ce projet devra être construit avec l'ensemble des catégories d'acteurs amenées à intervenir sur ces sujets. Il est indispensable de concevoir dès le départ la définition et le déroulé des projets avec l'ensemble des acteurs concernés. Il faut travailler sur la structuration d'une dynamique locale permettant l'implication des différents acteurs dans le projet.

Bien que le CDT se concentre sur certaines des communes du Sud du Plateau, il faudra trouver les modes opératoires permettant de travailler étroitement avec l'ensemble du plateau de Saclay, pour bénéficier pleinement de la dynamique de cette petite région agricole.

Eléments de financement

Les montants en jeu

Les montants en jeu sont très différents selon les actions considérées :

- 1.a. Entre 10 000 € et 200 000 € par an pour soutenir les projets de diversification en filières de proximité et l'ouverture au public suivant l'ampleur des actions souhaitées. Ce dispositif pourrait également soutenir des actions collectives de plusieurs exploitations.
- 1.b. Entre 250 000 € et 500 000 € pour commencer à accompagner une installation agricole de petite taille en filières spécialisée (si prise en charge d'une partie du bâti par exemple).
2. A définir selon les ambitions fixées.
3. A définir selon les ambitions fixées. Des investissements de plusieurs centaines de milliers d'euros minimum (voire probablement des millions d'euros) sont nécessaires si une rénovation d'un ou de plusieurs corps de ferme est nécessaire. Un circuit découverte de 6 km environ coûte entre 40 000 € et 80 000 €.
4. La définition d'une identité graphique et le déploiement d'une signalétique avec outils de communication associés sont envisageables pour un coût compris entre 75 000 € et 300 000 € selon l'ampleur souhaitée pour la démarche.

Le financement

Un certain nombre de dispositifs financiers existent pour porter ces actions, que ce soit au niveau local (Région : PRIMHEUR, PREVAIR, Programme Agri-Urbain, Départements : Appels à Projets) ou au niveau européen (FEADER). Ces dispositifs nécessitent cependant des cofinancements pour être activés

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

1.a. Les exploitations agricoles du plateau se sont fortement diversifiées ces dernières années. On compte aujourd'hui 6 projets agricoles orientés vers les filières de proximité sur le plateau de Saclay, soit plus de 50% des exploitations (plus de deux fois la moyenne Régionale).

1.b. Les questions de l'accès au foncier, du logement et de l'accès à l'eau sont souvent problématiques et doivent être travaillées en étroite collaboration avec les collectivités. Il faut pouvoir identifier les parcelles délaissées (souvent dans les vallées) et impliquer les collectivités dans leur revalorisation en lien avec les structures d'installation professionnelles.

2. Les réflexions concernant les espaces intermédiaires et la frange sud du système de parcs sont à leurs débuts.

3. Des réflexions ponctuelles ont lieu sur le devenir de lieux comme la Ferme de la Commanderie ou la Ferme des Granges. Il faudrait réfléchir de rôle de ces « maisons du territoire » de manière plus systémique et systématique et en faire un réseau de valorisation et de ressources au regard des espaces ouverts et agricoles du plateau.

4. Un certain nombre d'acteurs locaux ont identifié le besoin de renforcer la visibilité et l'identité des espaces agricoles et ouverts du plateau de Saclay.

Planning prévisionnel

| | 1.a. | 1.b. | 2 | 3 | 4 |
|-----------|---|--|---|---|--|
| 2014-2015 | Mise en place d'un comité de pilotage et d'une démarche d'inclusion des acteurs locaux et institutionnels dans le projet. | | | | |
| 2014 | Développement et renforcement du dispositif de soutien | Travail sur les volontés d'implication des collectivités | Structurer les démarches et la participation à la réflexion | Identification des ressources et « mise en réseau » | Mise en place d'une démarche de travail avec l'ensemble des acteurs du plateau de Saclay |
| 2015 | Accompagnement des projets | Formalisation et mise en place d'une démarche de soutien | Formalisation et finalisation d'une stratégie globale et mise en place d'un dispositif d'accompagnement | Définition d'un plan d'ensemble et priorisation des actions à mener | Définition identité et propositions de matérialisation |
| 2016 | | Accompagnement des projets | Accompagnement des projets | Mise en œuvre graduelle, par étapes | Mise en place sur le territoire |
| 2017-2019 | | | | | Déploiements de compléments thématiques, animation |
| 2020-2024 | | | | | |
| 2025-2029 | | | | | |

44 - Centre aquatique du Moulon

Présentation

Le centre aquatique devra répondre aux différents besoins exprimés par la diversité des publics, présents et à venir du territoire :

- Les établissements d'enseignement supérieur déjà présents sur le secteur et qui s'y installeront dans les prochaines années,
- Les établissements d'enseignement primaire et secondaire qui souffrent de lacunes en matière de natation scolaires
- Les nombreux clubs du territoire et le grand public dont les besoins en matière de natation sportive sont importants.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette

Ce centre aquatique sera localisé dans la ZAC du Moulon sur la commune de Gif-sur-Yvette mais son rayonnement concernera les communes du secteur géographique alentour, notamment celles du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : CAPS

Partenaires: EPPS - FCS

Éléments de programmation

Une étude de programmation est à réaliser. La mutualisation devra être recherchée sur le principe de complémentarité entre les besoins des scolaires, de la population, des grandes écoles et des salariés.

❶ Les besoins des scolaires et de la population

L'étude réalisée en février 2013 par le cabinet filigrane montre la pertinence de la création d'un équipement aquatique.

Cet équipement devra répondre :

- Aux besoins à ce jour non satisfaits sur le territoire de la CAPS, notamment pour la pratique scolaire et de loisirs
- aux futurs besoins, liés à la construction de logements familiaux répartis sur les nouveaux quartiers, en matière de pratique scolaire et de pratique de loisirs individuelle ou associative
- Aux futurs besoins des actifs (avec la création projetée de plus de 20 000 emplois).

Cet équipement de natation couvert d'une surface plancher d'au moins 1 400m² comportera :

- Un accueil,
- Des vestiaires
- au minimum un bassin de 25*10 comportant 4 couloirs
- une pataugeoire
- un bassin de détente loisirs
- des locaux techniques
- bureaux et locaux de stockage

Un parking d'environ 50 places à proximité de l'équipement et une aire de livraison seront également à prévoir.

② Les besoins des grandes écoles (en cours de définition)

Principes de gestion

- Gestion en délégation de service public.
- Mutualisation de ce centre autour des besoins des 11 communes et alentours, ainsi qu'avec les membres de la FCS et de la future Université Paris-Saclay.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Investissement d'un montant de 15 000 000 € TDC

Le financement

Les différents financeurs possibles :

- Région
- Communes
- ADEME
- CAPS
- Fondation de Coopération Scientifique

Etat d'avancement et phasage

Livraison : 2020

45 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay

Présentation

Les piscines sont des équipements structurants du territoire du fait de l'investissement qu'elles supposent en termes de construction ou de réhabilitation/extension. Mais également du fait de leur attractivité auprès de l'ensemble des publics du territoire.

Ces équipements sont présents auprès des scolaires primaires, secondaires et supérieurs, auprès des entreprises, auprès des nombreux clubs et du grand public. Ces équipements drainent les populations du territoire et au-delà du fait de leur polyvalence.

La piscine d'Orsay nécessite aujourd'hui une réhabilitation du bâtiment, qui date de 1968, est difficile d'entretien et ne répond plus entièrement à la demande en termes d'activités aquatiques et de loisirs.

Secteur concerné

Dans le cadre d'un transfert de la piscine d'Orsay à la CAPS, l'ensemble des 11 communes du territoire sont concernées et plus particulièrement les communes de proche proximité :

- Orsay
- Bures/yvette
- Gif /Yvette
- Villiers le Bâcle
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

CAPS / Ville d'Orsay

Partenaires

CAPS

Éléments de programmation

La piscine comprend deux bassins couverts (25m x 12,5 m et 15 x 12,5 m) et à l'extérieur, dans un cadre verdoyant, un bassin de 50 m x 20m ouvert toute l'année, avec gradins, et une pataugeoire. Une nouvelle chaufferie a été installée en 2012.

Une couverture isotherme amovible du bassin extérieur sera opérationnelle en septembre 2013.

La réhabilitation portera sur :

- les bassins avec la mise en œuvre de cuves en inox ;
- le bâtiment principal avec une réflexion sur l'organisation des circulations (séparation zone humide, zone sèche ; séparation collectifs et public), la possibilité de gradins, la prise en compte de locaux adaptés pour le personnel ;
- les locaux techniques ;

Le foncier disponible, notamment en récupérant la surface de la fosse à plongeurs actuellement hors d'usage, offre des possibilités d'extensions. Les opérations suivantes sont proposées :

- remplacement de la pataugeoire par un espace ludique
- création d'un espace de remise en forme sèche
- création d'espaces conviviaux de restauration en bordure de l'Yvette

Principes de gestion

La piscine d'Orsay est gérée en régie directe.

Les trois équipements aquatiques situés à Palaiseau, aux Ulis et à Orsay offrent des prestations complémentaires et travaillent en réseau.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Coût en cours d'estimation

Le financement

Les différents financeurs possibles :

Région, CNDS, CAPS, ville d'Orsay

Etat d'avancement et phasage

Projet

46 - Structure artificielle d'escalade

Présentation

La région Parisienne, au regard du bassin de population, est en déficit notoire en équipement d'escalade, **discipline très plébiscitée, en pleine expansion et en lice pour être intégrée aux jeux olympiques 2020.**

La création d'une salle sportive recevant une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de niveau national à BURES sur YVETTE, s'intègre parfaitement dans le plan national fédéral d'implantation et de développement des SAE. La Fédération Française de l'Escalade (FFME) supporte pleinement ce projet qu'elle considère comme prioritaire.

Compte-tenu de la très forte implication du Club local « USBY Escalade », de la présence voisine du collège de la ville et de l'UFR STAPS (Université Paris-Sud), mais aussi de la localisation stratégique de la Commune, en vallée de Chevreuse, très bien desservie par les axes routiers et transports en commun, ce projet pourra répondre aux besoins très importants pour la pratique de l'escalade par le monde associatif, mais aussi scolaire et universitaire. Par ailleurs, tant le club local que les STAPS travaillent et souhaitent développer cette activité auprès de personnes soumises à des handicaps physiques et mentaux.

Quatre axes d'intérêt Local, Régional et National

– Loisir

- Offrir une nouvelle SAE de qualité aux habitants d'Île de France, accessible au plus grand nombre, à un coût modéré (enseignement / structure associative)
- Ecole d'escalade tous niveaux: cours encadrés par des moniteurs d'escalades diplômés.
 - Accès libres pour des adhérents autonomes.

– Compétition

- Donner à la région un rôle moteur dans le développement du sport haut niveau:
- Entraînement des équipes locale, départementale, régionale et universitaire.
- Organisation de compétitions de niveau départemental à national,
- Possibilité d'accueillir des Coupes Européennes d'Escalade,

– Formation

- Nouveaux moniteurs.
- Couplé au potentiel et au programme de l'Université (UFR STAPS), la SAE est idéalement placée pour permettre la formation de nouveaux professionnels de l'escalade. En partenariat avec la faculté, l'USBY Escalade accueille chaque année plusieurs stagiaires de l'UFR STAPS.
- Formations d'encadrants fédéraux (Initiateurs, juges, arbitres)
- Formations spécifiques: pompiers, cordistes, etc...

– **Médico-sportif**

- Outil exploitable par la branche médico-sportive de l'Université (UFR STAPS)
- Développement d'activités thérapeutiques pour les patients de l'Hôpital de jour d'Orsay, situé au Grand Mesnil à Bures sur Yvette (Programme en cours, démarré en 2012).
- Mise en place de programmes éducatifs pour des jeunes en difficultés psychologiques ou physiques en partenariats avec des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) de la région (Programme en cours, démarré en 2011)

Gouvernance

Reste à définir.

Eléments de programmation

- **Salle d'escalade, par extension de la salle C (salle de grands jeux) du COSEC Léo Lagrange situé à Bures sur Yvette**
 - « Boite escalade » venant en prolongement de la salle C, 18mx24mx13m, hébergeant l'agrès
 - Agrès d'escalade (norme fédérale nationale)
 - Longueur (linéaire au sol), 42m
 - Hauteur, 13m
 - Avancée, 8m
- **Nécessite :**
 - La création de la nouvelle salle pour l'escalade,
 - La rehausse du toit de l'installation sportive actuelle, une ouverture de cet espace sur le terrain de grands jeux avec une visibilité pleine de l'agrès escalade,
 - La réfection du sol du terrain de grands jeux impacté par les travaux,
 - L'ajout d'une séparation mobile entre la salle C et la salle d'escalade,
 - Une extension : zone d'échauffement, salle de pan et salle de rangements (14m x 12m x 5m),
 - Le détournement d'une voie d'accès existante,
 - L'ajout d'issues de secours, sanitaires/vestiaires (si nécessaire),
 - L'achat d'une nacelle pour l'aménagement de l'agrès,
 - L'augmentation du parc actuel de chaises pour l'accueil du public.

Principes de gestion

Mutualisation de cet équipement autour des besoins des 11 communes et alentours.

Eléments de financement

Investissement d'un montant de 1 779 600 €

| | Surface de l'espace dédié / Quantité | Surface grimpable | Coût de l'espace dédié (1 800€ /m ²) | Coût de la SAE | Total |
|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|--|----------------|--------------------|
| Mur | 22X15= 330m ² | >600m ² | 594 000 € | 300 000 € | 894 000 € |
| Pan | 14X12=168m ² | 60m ² | 302 400 € | 18 000 € | 320 400 € |
| Rangements | 8x12= 96m ² | | 172 800 € | | 172 800 € |
| Rehausse et refection de la toiture | | | | | 300 000 € |
| Refection sol | | | | | 80 000 € |
| Séparation SalleC/SAE | | | | | |
| Agrandissement sanitaires | | | | | |
| Ajouter d'issues de secours | | | | | |
| Détournement voie d'accès | | | | | |
| Nacelle | 1 | | | | 8 200 € |
| Chaises | 300 | | | | 4 200 € |
| Total | | | | | 1 779 600 € |

47 - Centre de formation gymnastique Ile-de-France

Présentation

Regrouper sur un même lieu le centre de formation et un centre d'entraînement, avec possibilité d'hébergement.

Augmenter l'efficacité des formations proposées. Offrir une facilité d'accès.

Secteur concerné :

11 communes de la CAPS

UFR STAPS paris sud

Stagiaires en formation : BPJEPS, cadres et juges, dirigeants

Gouvernance

Reste à définir.

Éléments de programmation

Construction d'un CIFI immobilier avec salles de cours équipées, salles d'activités gymniques à proximité, hébergement et locaux administratifs, sur un site facile d'accès : Bures/Yvette.

- Salle de gymnastique 1000 m²
- Salle de gymnastique + vestiaires + tribunes 500 m
- Bureaux + locaux techniques + locaux de stockage

Principes de gestion

Mutualisation de cet équipement autour des besoins des 11 communes et alentours.

Éléments de financement

Investissement d'un montant de 5 922 500 €

Financeurs potentiels :

- Conseil Général
- Conseil Régional IDF *
- CNDS
- Fédération Française De gymnastique

*Le projet bénéficie à ce jour d'un soutien explicite du Conseil Régional et de la Fédération Française de Gymnastique.

Etat d'avancement et phasage

Ce centre de gymnastique est encore à l'état de projet, le phasage sera donc défini par la suite.

48 - Station Trail

Présentation

Une station TRAIL permet de proposer aux sportifs et aux coureurs à pied un environnement vraiment dédié au trail, aussi bien pour les débutants que pour les plus chevronnés. Cela consiste à tracer des parcours balisés, sécurisés, bien identifiés et très variés, à créer un espace d'entraînement « stade de trail » avec des parcours techniques, installer une base d'accueil avec des informations et des services et enfin mettre en place un site internet pour partager cet espace avec toutes les personnes intéressées.

Cela n'existe pas dans la région à l'échelle du plus grand engouement que connaît le trail depuis quelques années.

Secteur concerné :

11 communes de la CAPS

Département

Région

Gouvernance

Reste à définir.

Eléments de programmation

- Une dizaine de parcours de rando trail de tous niveaux
- 4 ateliers au « stade trail » avec si possible un km vertical
- Une charte graphique et un balisage homogène
- Un espace d'accueil et de présentation
- Un site internet dédié

Principes de gestion

Mutualisation de cet équipement autour des besoins des 11 communes et alentours.

49 - Réalisation d'un nouvel hôpital

Présentation

L'évolution de notre territoire doit être accompagnée par le développement de services publics de qualité notamment en matière de santé.

Les coopérations actuelles entre le Centre Hospitalier d'Orsay et NeuroSpin, mais aussi le Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.), ou encore le Centre de Protonthérapie sont à développer **pour faire émerger un pôle de santé d'avenir en articulation avec les forces de ce territoire. La priorité est en effet de disposer d'une offre hospitalière de pointe sur le territoire, au profit des habitants et en synergie avec le cluster.**

Cette réalisation ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment la communauté médicale, l'Agence Régionale de Santé... dans la perspective de proposer une offre de soin territoriale répondant pleinement aux besoins des habitants mais allant également au-delà notamment en matière de recherche.

Secteur concerné

Ville d'Orsay et territoire de la CAPS. Localisation à étudier sur le secteur de Corbeville, en lien direct avec les infrastructures majeures de transport et la future université Paris-Saclay.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Agence Régionale de Santé

Partenaires : CAPS, Etat, CG, Orsay.

Éléments de programmation

Si le projet médical précisera et mettra en exergue les services à développer, devront notamment être proposés :

- *les urgences 24h /24 - 365 jours / 365 ;*
- *un service de réanimation ;*
- *un bloc opératoire pour la chirurgie générale et les spécialités ;*
- *un service d'imagerie médical de pointe ;*
- *un niveau de soin élevé en matière de pédiatrie – maternité ;*
- *une **unité neurovasculaire** ;*
- *une unité de support mutualisée réa-USINV (unité de soin intensive neurovasculaires) ;*
- *un laboratoire 24/24 ; une pharmacie...*

Principes de gestion

La gouvernance future de l'établissement sera assurée par le conseil de surveillance du centre hospitalier.

Etat d'avancement et phasage

Projet

50 - Maisons pluridisciplinaires de santé

Présentation

L'action en termes d'équipements de santé dans le projet du CDT devra permettre d'améliorer l'accessibilité de l'existant et, prenant en compte la montée en puissance du territoire, d'envisager la création de nouveaux équipements.

L'action à court terme s'appuie sur la création de structures souples de tailles réduites (maisons pluridisciplinaires de santé). Elles participent à la structuration d'une offre permettant de prendre en charge les urgences réelles ou ressenties. Cette offre est notamment constituée par un réseau d'appel et de régulation des urgences, le SMUR, les pompiers, les urgences hospitalières (publiques et ou privées), les maisons médicales de garde et les maisons de santé pluridisciplinaires.

Les maisons pluridisciplinaires comportent des médecins généralistes, des infirmières, des kinésithérapeutes et constituent une première ligne en termes de prise en charge de pathologies aiguës. Une seconde ligne forte suppose des pharmacies en nombre suffisant par rapport à la population et un réseau de correspondants de proximité constitués de spécialistes d'organes ambulatoires ou hospitaliers.²

L'objectif principal de l'action est ainsi d'améliorer la répartition de l'offre de soin sur le territoire en considérant la diversité des publics, en termes d'âges (enfance, jeunesse, adultes et seniors), mais aussi de situations sociale et géographique.

Cet objectif principal est décliné en différents objectifs secondaires :

- Développer l'offre de soins en orientant l'action vers une diversification des activités des professionnels paramédicaux (des infirmiers notamment) sous-représentés par rapport aux médecins spécialistes,
- Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des pathologies chroniques en développant des structures publiques généralistes adaptées,
- Réduire les inégalités sociales de santé en acceptant les tiers payants, les CMU, les AME, médecins en secteur 1
- Promouvoir la santé globale des jeunes et des étudiants par la prévention des comportements à risque, l'amélioration de l'identification des ressources et la prévention du mal-être,
- Améliorer la connaissance des comportements et des besoins de santé du territoire,
- Donner une éducation à la santé (conseils scolaires, universitaires, école du dos, école de l'asthme, etc.)
- Promouvoir la Robotique d'assistance : une approche centrée utilisateur : la prise en compte de l'opérateur final dans la conception de systèmes robotiques et plus généralement techniques,
- Permettre la mise en place de structure de soins d'avenir attirant les jeunes praticiens afin de permettre un rajeunissement des cadres...
- Rendre pérenne ces structures (maison pluridisciplinaire de santé) avec un financement spécifique institutionnel (conseil général, ARS....) non basé seulement sur les bénéfices tirés de la part soins.

² Les éléments développés dans cette fiche s'appuient notamment sur les contributions du Pr. GHASAROSSIAN, de la Faculté de Médecine de Paris Descartes.

Secteur concerné :

L'ensemble du territoire CDT et les communes concernées par le développement de la frange sud mais également Igny (pour rééquilibrer la désertification des médecins sur le Pileu).

La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) est attachée au service public de santé, seul moyen de garantir l'égalité d'accès aux soins et de lutter efficacement contre les inégalités. La CAPS souhaite la pérennité et le maintien d'une offre complète de santé qui devra répondre de façon pertinente à l'extension future du développement économique et scientifique dans le cadre du projet Paris-Saclay : 40 000 étudiants, chercheurs et salariés à l'horizon 2025.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : dispositifs communaux (Atelier Santé Ville), CAPS, personnel médical et médico-social.

Partenaires : CAPS, Communes, Etat (Préfecture, DDPS, ARS, Education nationale), Assurance maladie et Conseil général de l'Essonne (MDS, PMI-CPEF, CDPS).

Eléments de programmation

Afin de réussir ce "maillage de santé" un certain nombre de conditions sont nécessaires:

- Partir de l'existant: centre hospitaliers publics ou privés, professionnels de santé locaux, compétences complémentaires des acteurs de soins: universitaires, internes et externes de médecine en formation, élèves des écoles d'infirmières, aides soignantes, etc.
- Renforcement du travail partenarial avec les Ulis par la mise en œuvre d'actions communes,
- Etudier la faisabilité d'un contrat local de santé communal ou intercommunal,
- Construire un réseau des villes notamment dans le cadre de l'accroissement de la population, de son vieillissement, voire de sa fragilisation sociale,
- Réflexion sur un observatoire de la santé,
- Développement de structures du type «maisons pluridisciplinaires de santé ».

La mise à disposition d'un plateau technique suffisant (radiologie, biologie, examens complémentaires plus spécialisés et hospitaliers...) est indispensable pour le fonctionnement des maisons pluridisciplinaires de santé.

Principes de gestion

Les deux comités de pilotage territoriaux ainsi que le comité technique de l'Atelier Santé Ville (ASV) de Palaiseau sont les maîtres d'œuvre.

Ils permettent de soumettre au comité de pilotage un programme d'actions découlant des orientations générales. Ils coordonnent les différentes actions confiées aux porteurs de projet et assurent l'ingénierie financière des actions qui requièrent des aides spécifiques.

Eléments de financement

Le coût de construction d'une maison pluridisciplinaire de santé s'évalue, en première estimation, à environ 5M€ HT de travaux, donc hors coût d'équipements médicaux spécifiques et acquisition foncière, pour une maison d'une surface de 1500 m².

Etat d'avancement et phasage

Réflexion sur une approche santé intercommunale 2014 (ASV, Centre de santé, maisons pluridisciplinaires santé...)

51 - EHPAD des Ulis

Présentation

Le projet d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) aux Ulis s'inscrit dans la politique du Conseil général de construction d'un service public départemental des maisons de retraite. Réaffirmée à l'occasion de l'adoption du schéma départemental en faveur des personnes âgées (2011-2016) le 7 février 2011, cette offre publique de places en EHPAD doit permettre de rendre plus accessible, avec un tarif de 60 euros par jour, des structures dont le coût est aujourd'hui peu adapté aux ressources de nombreuses personnes âgées.

La construction de cet équipement répond à une carence en places d'EHPAD dans le secteur gérontologique du Val d'Yvette auquel le CDT appartient (le taux d'équipement est en effet déficitaire par rapport à la moyenne départementale).

Ce projet participe pleinement au projet de développement durable du CDT en prenant en compte la question de la dépendance des personnes vieillissantes aux revenus modestes.

Secteur concerné :

- Les Ulis :



Gouvernance

Maître d'ouvrage : Conseil général de l'Essonne

Partenaires: Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, Caisse Nationale de Solidarité (CNSA), Région Ile-de-France, Ville des Ulis.

Eléments de programmation

Le programme de l'opération comprend :

- 63 places d'hébergement permanent
- 3 places d'hébergement temporaire
- 2 places d'hébergement de nuit
- 14 places en unités d'hébergement renforcé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés
- 14 places pour personnes âgées dépendantes et désorientées (PASA)

Soit au total **96 places d'hébergement et 12 places d'accueil de jour.**

La surface utile du programme est de 4 055 m² se décomposant de la manière suivante :

- Locaux accueil et administration : 115
- Locaux de vie collective/animation : 188
- Pôles de soin central : 186
- Hébergement toutes dépendances : 1946
- Hébergement Alzheimer : 996
- Accueil de jour : 100
- Logistique : 522

Le programme comprend également l'aménagement du terrain du projet d'une superficie de 5200 m² environ avec la création :

- De jardins pédagogiques pour les unités Alzheimer et de jardins d'agrément pour les autres locataires
- 35 places de stationnement
- D'une aire de service pour les livraisons

Le programme de construction prévoit la mise en œuvre de la charte « construire et subventionner durable » promue par le Département de l'Essonne.

Eléments de financement

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 108 places est estimée à 16 870 000 euros TTC en date de valeur septembre 2012. Le coût à la place est de 130 600 euros HT. Le financement sera pris en charge par le Conseil Général de l'Essonne, CNSA et commune des Ulis pour le terrain.

Etat d'avancement et phasage

- Mai 2013 : jury de concours pour le choix du maître d'œuvre
- Juillet 2013 : choix de l'architecte
- Juin 2014 : consultation des entreprises
- Décembre 2014 : démarrage des travaux
- Juin 2016 : fin du chantier

52 - EHPAD du MOULON

Présentation

L'entrée des personnes âgées en établissement est de plus en plus tardive. Les personnes accueillies présentent un état de dépendance croissante induisant une charge en soins importante.

Une évolution majeure concerne la part des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et ou de maladie apparentée qui oblige les établissements à adapter la prise en charge médico-sociale aux spécificités de la maladie, tant sur le plan de l'organisation que du fonctionnement.

Les établissements d'hébergement doivent établir des passerelles avec le domicile en proposant des accueils diversifiés répondant à des besoins ponctuels de courte durée.

- Une EHPAD « plate-forme de services proposant principalement un hébergement en faveur des personnes âgées dépendantes sur lequel se greffent des activités participant du maintien à domicile et du soutien de leurs aidants familiaux.
- Mise en place d'une MAIA : Maison de l'Autonomie et l'intégration des personnes malades Alzheimer – guichet unique pour les familles confrontées à la maladie ou à toute problématique d'autonomie – objectif : coordination du secteur sanitaire et du secteur médico-social.

En Essonne, la population des personnes âgées de plus de 85 ans connaît une croissance de 31 % (2010 – 2015) - le nombre de places en établissement occupées par des Essonnais représente 60 % de la capacité totale d'accueil sur le département. (source schéma départemental personnes âgées 2011/2016)

Gouvernance

Partenaires : ARS d'Ile-de-France, Région Ile-de-France, Conseil Général, Caisse Nationale de Solidarité (CNSA), Caisses de retraites, Fondations ...

Maître d'ouvrage : CG 91

Descriptif du projet

- Construction d'un EHPAD de 100 lits
- Accueil de personnes âgées dépendantes et de personnes handicapées vieillissantes de plus de 60 ans et de moins de 60 ans sur dérogation

Le programme de l'opération comprend :

- 65 places d'hébergement permanent
- 10 places d'hébergement temporaire
- 20 lits d'hébergement en unité de vie protégée pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et ou maladie apparentée
- 5 lits d'hébergement temporaire dédiés exclusivement à l'accueil temporaire de personnes âgées dépendantes à domicile

La surface utile du programme 5 700 m² se décomposant de la façon suivante :

| | |
|--|-------|
| - Locaux accueil et administration | 200 |
| - Locaux de vie collective et animation | 300 |
| - Pôle de soin central | 200 |
| - Hébergement toute dépendance | 3 000 |
| - Hébergement Alzheimer | 800 |
| - Plate-forme coordination Aide et soins à domicile et MAIA | 300 |
| - Logistique | 900 |

Terrain du projet : 7 000 m² – avec potager cultivé avec les résidents et jardin d'agrément

- 40 places de stationnement
- Aire de service pour les livraisons

Eléments de financement

Première estimation : 17 M€

Etat d'avancement et phasage

Livraison : 2023

53 - Déménagement de la gendarmerie

Présentation et contribution de la Gendarmerie au projet stratégique

La communauté de brigades de gendarmerie couvre territorialement les communes suivantes :

- Brigade de Chevry : Gif Chevry, St Jean de Beauregard, Gometz le Châtel, Gometz la Ville et les Molières
- Brigade de la Vallée : Gif Vallée et Gif Moulon, St Aubin, Villiers le Bâcle

Les évolutions de la population, l'exiguïté des locaux actuels, la répartition des logements des gendarmes sur différents sites, justifient la création d'une nouvelle brigade se substituant à celle de la vallée. Cette orientation a été décidée entre la gendarmerie et la ville et un accord de principe est intervenu pour une localisation au Moulon, ce dont l'EPPS a été informé.

Ce déménagement poursuit donc un triple objectif :

- Répondre aux besoins actuels en termes de locaux administratifs, techniques et de logements,
- Répondre aux besoins futurs liés à l'accroissement de population sur le Moulon,
- Rationaliser les établissements de la gendarmerie en regroupant celle d'Orsay, aujourd'hui située sur le Moulon, avec celle de Gif, et se mettre ainsi en capacité de répondre au mieux aux besoins des futurs habitants et usagers du territoire.



L'implantation d'une gendarmerie dans le futur quartier de Moulon contribuera à doter le projet de développement de la frange Sud du plateau de tous les équipements nécessaires à une véritable urbanité, et marque clairement la prise en compte de toutes les thématiques dans la conception du projet.

Secteur concerné :

Le déménagement de la brigade de gendarmerie de Gif-sur-Yvette Vallée est prévu en bordure Sud du plateau de Saclay, dans la ZAC Moulon, sur le territoire de la même commune. Le site d'implantation n'est pas encore précisément défini, mais l'emprise foncière requise et la nécessité d'une accessibilité optimale à l'échelle du territoire plateau de Saclay - vallée de l'Yvette, orientent fortement cette implantation aux abords de la RD128, axe de desserte primaire du futur quartier, à relativement courte distance de la RD 306 pour faciliter l'accès à la Vallée.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Etat pour le foncier, puis Commune de Gif pour la réalisation du programme immobilier

Partenaires : Communes, EPPS

Eléments de programmation

La programmation de la future gendarmerie n'est pas encore définie. Elle sera arrêtée lorsque le phasage du quartier de Moulon sera plus précis.

Principes de gestion

La gestion de la nouvelle gendarmerie sera assurée par l'Etat.

Eléments de financement

Compte tenu des règles en vigueur pour ce type de projet, le foncier, propriété de l'Etat, serait mis à disposition à titre gracieux et l'immobilier serait porté par la ville de Gif. Les hypothèses financières définitives seront fixées en fonction du nombre de gendarmes affecté à la brigade.

Aide financière de l'Etat attendue.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en avril 2013)

- Site global de déménagement acté
- Implantation à préciser

Planning prévisionnel : non défini

54 - Maison intercommunale de l'emploi

Présentation

Le **développement des implantations d'entreprises et du projet cluster scientifique et technologique** sur le territoire doit conduire à une augmentation conséquente de l'offre d'emploi qualifiée et de faible qualification. Il s'agit de trouver des complémentarités entre les emplois proposés et la situation locale du marché du travail. La création d'une Maison de l'Emploi Intercommunale est un projet essentiel de ce CDT. Elle contribuera en effet et de façon déterminante à l'intégration équilibrée des dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet.

Les Missions locales, le PLIE, la Chambre des métiers, la CCI, les associations, le Pôle Emploi, l'APEC, les organismes de formation, les associations intermédiaires ou d'aide à l'insertion sur le territoire de l'agglomération sont autant d'outils, de structures et d'acteurs en faveur de l'emploi.

La maison intercommunale de l'emploi pourrait être une structure unique de regroupement des partenaires répondant à une ambition de service unifié sous un « même toit ».

Cela permettrait d'avoir :

- Une direction unique, un service unique pour tous,
- Un accompagnement des entreprises dans leurs recrutements,
- Des formations pour anticiper les besoins des demandeurs d'emploi,
- L'appui spécifique des chômeurs de longue durée,
- L'accompagnement des chômeurs en recherche d'emploi,
- Le développement d'actions d'information sur les métiers porteurs,
- Le développement d'actions de formation et de qualification,
- Le développement de structures d'insertion,
- La valorisation du capital humain.

Secteur concerné :

- Les Ulis.

Historiquement, la ville des Ulis est à l'avant-garde de l'organisation du soutien à la recherche d'emploi (ville à l'initiative de la création du plan local pluri-annuel insertion emploi PLIE), et divers acteurs de l'emploi et l'insertion sont concentré au nord du centre-ville des Ulis. Cette zone est identifiée sur cette thématique dans le territoire par les habitants et les entreprises. A proximité s'est notamment tenu un forum emploi de dimension départementale en novembre 2010 organisé par « carrefour pour l'emploi » (gymnase de Courdimanche, 3000 personnes, 100 exposants), et un autre en 2012 (ferme de Courtabœuf, 800 personnes, 30 exposants).

Avec le regroupement du Pôle Emploi, de la Mission Locale et le Service emploi insertion de la CAPS, les trois partenaires de l'emploi et de l'insertion seront réunis sur un site de proximité. Un transfert du Centre d'information et d'orientation (CIO) à proximité est également prévu d'ici fin 2014 au plus tard. Par ailleurs l'UFR (Ulis formation ressources) met à disposition des locaux pour l'organisation d'actions de formation et en faveur de l'insertion professionnelle. Cette zone est encore à proximité de l'Ecole de la deuxième chance située au cœur du parc d'activités de Courtabœuf, premier parc tertiaire d'Europe. **Il s'agit donc de renforcer cette zone dédiée à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle par la création d'une maison intercommunale de l'emploi en centre-ville des Ulis.**

Cette zone bénéficiera d'une bonne desserte en transports en commun la reliant à tous les points du territoire : elle se trouve au terminus du TCSP Massy – Courtabœuf – Les Ulis et du TCSP Vélizy – Saclay – Courtabœuf – Les Ulis. La voie en site propre réalisée à l'horizon 2023 sera mutualisée dans le centre-ville des Ulis.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : CAPS ou commune des Ulis

Partenaires: ville des Ulis, Etat, Pôle emploi, Conseil régional, Conseil général, CCI, Missions locales, E2C, Atout Plie, associations de l'insertion économique et professionnelle, organismes de formation.

Eléments de programmation

- Analyse des outils sur l'ensemble du territoire, diagnostic 2^{ème} semestre 2013
- Préconisations, 1^{er} semestre 2014

Principes de gestion

Compte-tenu du stade de définition peu avancé de ce projet, les principes de gestion n'ont pas encore été définis.

Eléments de financement

Première estimation : 1 M€ pour une surface de plancher de construction de 400 m² environ.

Etat d'avancement et phasage

Ce projet n'a à l'heure actuelle pas fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité. Il existe sur ce territoire plusieurs acteurs de l'emploi (PLIE, Missions locales, Pôle emploi, APEC, Universités, CCIE, CMA...). Une étude d'opportunité pourra être partagée par l'ensemble des acteurs de l'emploi existants.

Titre IV : les conditions de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de modification

Il s'agit de préciser les conditions dans lesquelles le contrat de développement territorial est mis en œuvre et dans lesquelles les parties s'acquittent des obligations qu'elles souscrivent au titre du contrat.

Il prévoit notamment :

- les modalités de la programmation, y compris celle relative aux investissements destinés à l'action foncière, et sa validation ;
- l'établissement et la production des états prévisionnels des opérations ;
- l'institution d'une instance de suivi ;
- les méthodes d'évaluation de la mise en œuvre du contrat, qui est réalisée par les cocontractants tous les trois ans, et les conditions dans lesquelles elle est rendue publique ;
- les conditions d'élaboration et de validation des projets d'avenants destinés à compléter ou modifier le contrat.

1) Un dispositif de gouvernance s'appuyant sur les structures déjà mises en œuvre

Le protocole d'accord pour l'organisation de l'aménagement de la frange Sud du Plateau de Saclay, signé en janvier 2012 par la CAPS, 6 des 7 communes concernées par le CDT, l'EPPS, le Conseil Général et le Conseil Régional, détermine des principes et des modalités de gouvernance territoriale que le CDT reprend à son compte, tout en y apportant plusieurs compléments.

Un avenant audit protocole d'accord a été approuvé en février 2013 entre l'EPPS, la CAPS et la commune de Gif.

Le dispositif de gouvernance du CDT, relatif aux conditions d'élaboration et de validation des projets d'avenants destinés à compléter ou modifier le contrat, reposera sur les instances suivantes.

a) Un Comité de pilotage du CDT, pérennisation du Comité de Pilotage pour l'aménagement de la frange sud du plateau de Saclay fixé en janvier 2012.

Les principes de composition et de fonctionnement du Comité de pilotage du CDT s'inscriront dans ceux définis par le protocole de 2012.

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président de la CAPS et par le Préfet de Région Ile-de-France ou son représentant. Il est composé :

- pour moitié de représentants de la CAPS, des 7 communes concernées par le CDT (Palaiseau, Gif-sur-Yvette, Orsay, Bures sur Yvette, Saclay, Saint-Aubin, Les Ulis), et des Collectivités territoriales : Région Ile-de-France et Département de l'Essonne;
- pour moitié de représentants de l'Etat, de l'Etablissement public Paris-Saclay et de la Fondation de Coopération Scientifique.

Les décisions du Comité de Pilotage sont prises de manière consensuelle.

Les comités de pilotage se réunissent à la demande de l'un de ses co-présidents, ainsi qu'avant chaque Conseil d'Administration de l'EPPS à l'ordre du jour duquel est inscrite une question relative à l'aménagement du Sud du plateau de Saclay.

Les signataires s'engagent à mener les actions de leurs compétences en matière d'aménagement dans le cadre des orientations définies par le comité de pilotage.

Les comités de pilotage sont préparés par des commissions techniques partenariales.

Relativement au contenu des ambitions définies dans le CDT, le rôle du comité de pilotage tel que défini dans le protocole de 2012 pourra intégrer de nouvelles missions :

- *Etre garant du respect des objectifs et priorités définis dans le CDT dans les titres 1 et 2, notamment afin de veiller à la coordination entre les grandes priorités thématiques et territoriales retenues ; il sera ainsi en charge de veiller au respect du phasage de référence d'ensemble des opérations défini dans le titre 2.*
- *Assurer un suivi d'ensemble du bon déroulement des opérations et projets inscrits dans le titre 3 :*
 - *En coordonnant les travaux des différents Comités opérationnels de secteurs.*
 - *En suivant des opérations inscrites au CDT qui ne sont pas localisés sur un des secteurs correspondant aux comités opérationnels, et/ou dont la logique de fonctionnement en réseau concerne le territoire de la Frange Sud dans son ensemble.*
- *S'assurer de la coordination des actions conduites dans le cadre du CDT, ainsi que de la diffusion des résultats, auprès des territoires voisins concernés par le CDT : on pense ainsi en particulier aux communes de la CAPS non intégrées dans le CDT, mais aussi plus largement aux territoires relevant du Schéma de Développement Territorial (SDT) Paris-Saclay. Cette logique d'articulation et de cohérence territoriale pourra également être portée au sein de la conférence du cône sud francilien de l'innovation.*
- *Définir les méthodes d'évaluation de la mise en œuvre du contrat, puis réaliser à un rythme régulier de tous les 3 ans, puis de valider les résultats de ces évaluations régulières, avec une première à conduire d'ici 2016.*
- *Préparer et adopter des éventuels avenants au CDT sur la durée de sa mise en œuvre, sur la base des propositions émises par l'un des différents signataires. Pourront faire l'objet d'avenants des propositions qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du contrat, telle qu'elle résulte des titres Ier et II du contrat.*

b) Plusieurs Comités opérationnels, concernant le développement des grands secteurs d'aménagement définis dans le CDT.

Outre les 3 comités opérationnels déjà retenus dans le protocole de 2012 (secteur allant du futur quartier Camille Claudel à la RN 118 (via le quartier de l'Ecole polytechnique et Corbeville) ; secteur allant de la RN 118 à la RD 306 jusqu'au Christ de Saclay (via le Moulon) ; secteur de l'Université Paris-Sud dans la vallée), un Comité Opérationnel concernant le secteur des Ulis / Courtabœuf sera institué, appelé à fonctionner selon des modalités similaires à celles retenus pour les premiers Comités Opérationnels en phase d'enjeu d'aménagement.

Les compositions et les modalités de fonctionnement de ces Comités Opérationnels resteront conformes à celles définies dans le cadre du protocole de 2012. Plus spécifiquement, ces Comités opérationnels seront amenés à se positionner sur les différentes actions et projets inscrits au titre 3 du CDT et relevant de leur secteur d'intervention.

2) Des instances de programmation « en continu » propres au CDT

Comme les titres précédents l'ont déjà largement évoqué, une des spécificités du CDT «frange sud » est de reposer sur l'implication, outre les signataires, d'autres parties prenantes importantes : la FCS/ Université Paris-Saclay, les entreprises déjà présentes ou devant s'installer sur le territoire...

Afin d'associer concrètement ces différents acteurs à la mise en œuvre du CDT, tout en assurant un croisement des points de vue nécessaire au recalage « en continu » des objectifs et priorités définies dans le CDT, il est proposé d'instituer plusieurs instances d'aides à la programmation alimentant les travaux du Comité de Pilotage du CDT.

Ces instances de programmation correspondront notamment à plusieurs modalités de travail en commun évoqués dans le titre 2 du CDT, plus particulièrement :

- **Instance de programmation « implantation des entreprises » : elle visera à s'assurer que les entreprises s'implantant dans le cluster s'inscrive bien en cohérence avec le positionnement scientifique, grâce à une démarche** partenariale associant, outre les collectivités et l'aménageur, les représentants universitaires et scientifiques et ceux des entreprises.
- **Instance de programmation « adéquation offre d'habitat / profil des emplois créés ». elle aura pour rôle d'animer le** travail d'échanges et de coordination entre acteurs économiques et acteurs de l'offre d'habitat (aménageurs, promoteurs, opérateurs sociaux), de manière à tenir compte régulièrement de la réalité des capacités financières correspondant aux nouveaux emplois créés (réflexion sur l'accessibilité financière et donc les prix de sortie à viser pour les nouveaux programmes, sur les conditions de commercialisation de ces offres...), pouvant ainsi confirmer ou infléchir dans le temps les équilibres programmatiques et les objectifs de prix de sortie évoqués dans l'objectif précédent. Ce travail intégrera aussi des attentes exprimées pour un cadre d'habitat qualitatif, levier d'attractivité majeur pour les profils d'actifs et de chercheurs internationaux que le cluster souhaite attirer.

3) Anticiper la démarche d'évaluation régulière du CDT

La démarche d'évaluation relèvera de deux logiques complémentaires :

A) L'évaluation « action par action »

Elle sera effectuée pour chacune des actions et projets figurant au titre 3, avec les différents partenaires mobilisés au titre de chacune de ces actions.

Conduite au moins une fois par an, cette évaluation portera sur les points suivants :

- L'état d'avancement de l'action, le respect du phasage envisagé.
- le cas échéant, la précision et l'actualisation des conditions de portage de l'opération, de sa programmation...
- Les mesures prises en matière de communication sur le déroulement de l'action, puis ses résultats, auprès des partenaires et du public (parution d'articles, plaquettes,...)
- en fonction de l'état d'avancement, des éléments d'analyse qualitative des effets de l'action sur la contribution aux objectifs et priorités du CDT, et plus largement sur la mobilisation des partenaires et des effets sur le territoire.

B) L'évaluation globale des évolutions des grands équilibres du projet et des territoires.

Réalisée au moins une fois tous les 3 ans, cette évaluation se fera sur la base de grands indicateurs correspondant aux priorités et objectifs définis dans le CDT, ainsi que de manière plus qualitative sur la réussite des opérations d'aménagement, la qualité de l'intégration territoriale.

Principaux indicateurs-clefs à suivre :

- Evolution du taux d'emploi du territoire.
- Rythme de développement des établissements d'enseignement supérieur.
- Rythme de développement du nombre d'étudiants, chercheurs.
- Evolution des m² d'activités économiques développées.
- Evolution des m² d'activités économiques transformées dans l'existant (réhabilitation, rénovation...).
- Rythme de développement des emplois, profil en fonction des secteurs d'activités et des niveaux de qualification.
- Profil des nouvelles entreprises, place relative occupée par les start-up et des entreprises innovantes.
- Nombre d'entreprises effectuant un parcours résidentiel au sein du territoire du CDT, dans les territoires voisins.
- Evolution de la production de logements (globale / logements familiaux / logements étudiants).
- Profil de la production de logements (équilibre des statuts résidentiels : locatif social / locatif « libre » / accession à la propriété ; place dans l'offre familiale des logements T2 et T3 ; nombre de logements à destination de publics spécifiques).
- Positionnement des programmes immobiliers par rapport aux prix plafonds définis pour les différentes offres de logements.
- Proportion de la production de logements occupée par des ménages travaillant également sur le territoire du CDT.
- Rythme de développement des capacités de transport sur le territoire.
- Evolution de la part modale des mobilités en transports collectifs et des modes doux.
- Evolution des surfaces agricoles exploitées sur le territoire (et au-delà sur l'ensemble du Plateau de Saclay).
- Part relative des surfaces et exploitations agricoles dédiées à des cultures spécialisées.
- Part de la production d'énergies renouvelables locales dans la consommation énergétique des nouveaux quartiers.
- Nombre de nouveaux équipements publics mutualisés et ouverts à différents profils d'usagers du territoire (habitants, actifs, étudiants...).

4) Conditions de modification du contrat

Conformément au décret sur le CDT, le CDT Paris-Saclay territoire Sud pourra être faire l'objet d'avenants négociés entre les signataires, après décision dans ce sens du Comité de Pilotage.